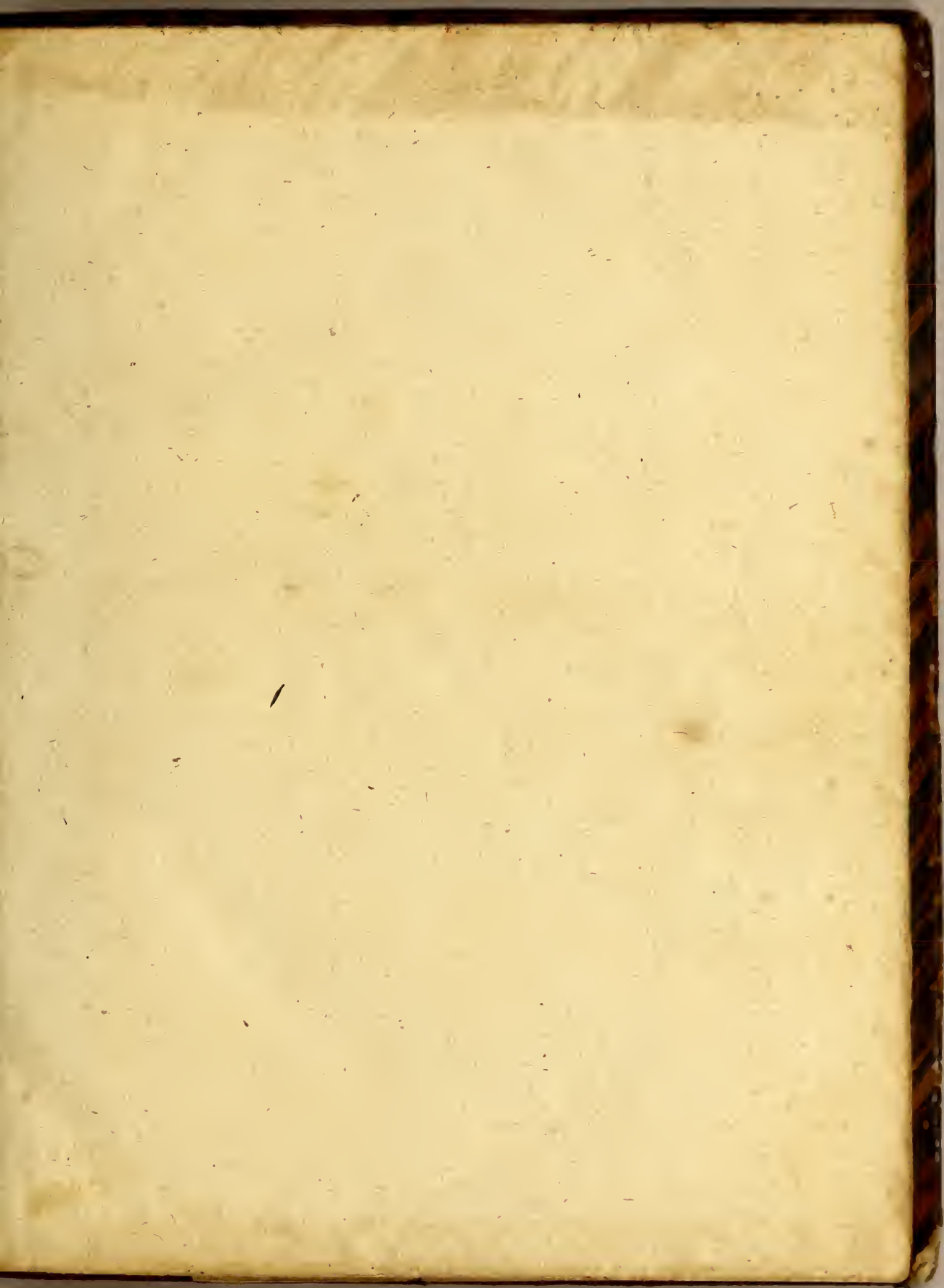


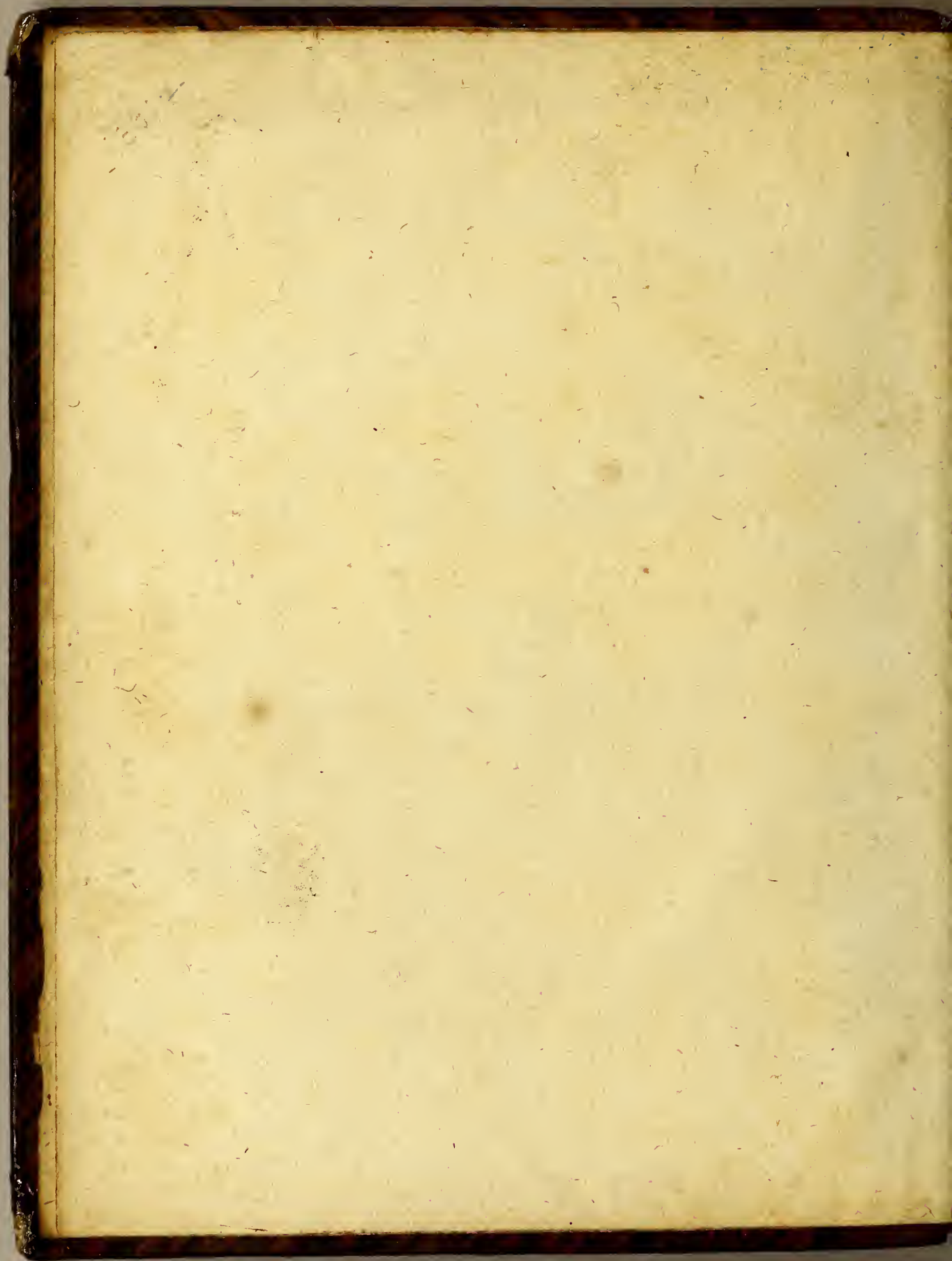
No 173

4 rods



John Carter Brown.





HISTOIRE
GENERALE
DES
ANT-ISLES
HABITEES PAR LES FRANCOIS.

Enrichie de Cartes & de Figures.

TOME IV.

DANS LEQUEL IL EST TRAITÉ
De tout ce qui s'est passé de plus considerable dans
les Ant-Isles de l'Amerique, depuis le commen-
cement de cette derniere guerre, jusqu'à la paix de
Breda.

Par le R. P. JEAN BAPTISTE DU TERTRE, de l'Ordre
des FF. Prescheurs de la Province de S. Louis,
Missionnaire Apostolique dans les Ant-Isles.



A PARIS,

Chez THOMAS JOLLY, au Palais, en la Salle des Merciers, au coin de la
Gallerie des prisonniers, à la Palme, & aux Armes d'Hollande; & en
son Magasin rue S. Jacques, entre les Eglises S. Severin & S.
Yves, à l'Enseigne des Armes d'Hollande.

M. DC. LXXI.
AVEC PRIVILEGE.

Handwritten in red ink:
Bibliothèque de la Société de l'Histoire Naturelle
Le Mas de Courmayeur

Handwritten notes in the left margin, possibly including a date or page number.

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DES

PLANTES

ET

MINÉRALES

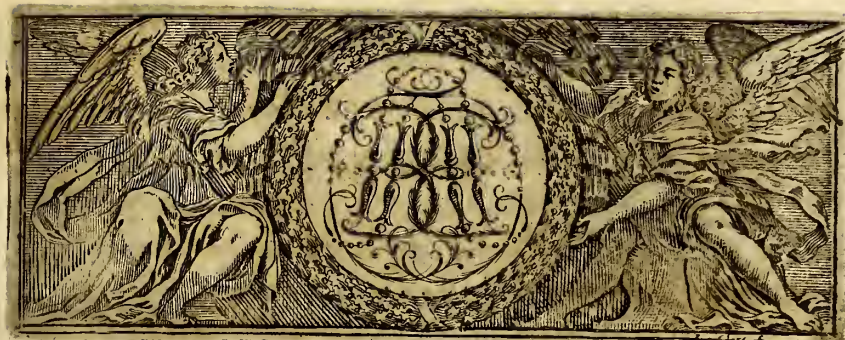
DE

LA

FRANCE

PAR

M. DE LAMOURGNE



A MONSEIGNEUR
THEODORIC BIGNON,
CONSEILLER DV ROY EN SES
Conseils d'Etat & Privé, Maistre des
Requestes, & President au Grand
Conseil.



MONSEIGNEUR,

*Les mesmes sentimens & les mesmes raisons
qui m'ont porté à presenter la troisiéme partie de
mon Histoire generale des Ant-illes de l'Amerique*

EPISTRE.

à Monseigneur vostre Frere, m'engagent à vous dédier ce quatrième Volume: Et afin MONSEIGNEUR, que vous ne soyez pas surpris du choix que je fais de vostre personne pour trouver une protection avantageuse à mon Livre, daignez vous ressouvenir de cette obligeante bonté que vous me témoignastes lors qu'un de mes amis me procura l'honneur d'estre connu de vous. Je n'ay pû m'empêcher d'en tirer de bons augures pour mon dessein, & j'ay crû mesme que je m'en devois faire cette occasion de vous témoigner ma reconnoissance.

Je vous supplie donc MONSEIGNEUR, d'approuver que sans diviser ces deux parties de mon Ouvrage, je les unisse dans une mesme famille; & que comme vous estes tous deux les heritiers de ce Grand homme qui fut l'Ornement, le Miracle, l'Amour & l'Exemple de son siecle, je publie à toute la terre, que c'est en vostre personne aussi bien qu'en celle de Monseigneur vostre Frere, que l'on doit chercher les vives images d'un Pere si accompli.

Chacun sçait MONSEIGNEUR, que vous avez exercé la charge de Conseiller au Parlement de Paris, avec honneur, & que vous vous faites encore admirer tous les jours dans les fonctions de celle de Maistre des Requestes; que vostre

EPISTRE.

beau genie vous fait penetrer dans ce qu'il y a de plus profond dans la Jurisprudence, & y decouvrir les veritez les plus cachees; Et qu'enfin sa Majesté ne vous a élevé à la Charge de President d'une des plus illustres Compagnies du Royaume, que pour marquer l'estime qu'il fait de vostre integrité.

Je sçay bien MONSEIGNEUR, que mon Ouvrage n'a rien qui corresponde à tant d'illustres qualitez; j'ose neantmoins esperer qu'ayant autrefois pris plaisir à m'entendre parler des Antilles de l'Amérique, vous en pourrez encore recevoir dans la lecture de ce livre; puis qu'il en contient les plus belles particularitez tant de politique que de guerre. Ainsi MONSEIGNEUR, je me promets que vostre generosité fera moins de reflexion sur la petitesse de mon Ouvrage, que sur la disposition du cœur de celuy qui vous l'offre, qui s'estimera fort heureux si son present vous agréé, & qui fera gloire d'estre toute sa vie,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, & tres-obligé
serviteur, F. J. B. DU TERTRE,
de l'Ordre des Freres Prescheurs.

FAUTES SURVENUES DANS L'IMPRESSION
de cette quatrième Partie.

ENTRE les fautes qui se sont glissées dans cette quatrième Partie, il y en a une qui est d'autant plus fâcheuse, qu'elle est plus apparente, étant au titre d'une Lettre qui est à la page cent quatre-vingt deux, où au lieu de ces mots, *Le deux de Septembre, mil six cent soixante six, vieux stil, & trente-un stil nouveau*, il faut lire: *Le vingt-un de Novembre 1666. vieux stil, & le premier de Decembre, stil nouveau.*

Page 4. lig. 16. lisez *escarpé*. pag. 17. lig. 19. lisez 1662. pag. 22. lig. 22. du Sannois pag. 24. lig. 23 lisez *six-vingts*. pag. 51. lig. 8. lisez *l'Ance*. pag. 54. lig. 20. lisez *qu'un plus*. pag. 67 au titre lig. 20. lisez *Messieurs de saint Laurent*. pag. 82. lig. 29. lisez *de la Martinique & de la Guadeloupe*. pag. 89. lig. 8. lisez *friponneries*. pag. 81. lig. 28. lisez *Saintes*. page 94. lig. 2. lisez *entreprise*. pag. 140. lig. 5. lisez *François*. pag. 188. lig. 30. lisez *que la vie*. pag. 123. lig. 3. lisez *pas de jeu*. pag. 141. lig. 11. lisez *desbarquer*. pag. 177. lig. 18. au lieu des Memoires de Monsieur de la Barre lisez *la Relation imprimée &c.* pag. 18. lig. 8. lisez *Decembre* pag. 18. lig. 2. lisez *Decembre*. pag. 185. lig. 24. lisez *Bayard*. pag. 185. lig. 5. lisez 1666. pag. 192. lig. 23. lisez 1667. pag. 197. lig. dernière lisez *trois mille*. pag. 218 lig. 3. lisez *naval*. pag. 224. lig. 24. lisez *Elemie* pag 327. lig 16. & 17. lisez *Capitaine au Regiment de Navarre*. pag. 233. lig 16. lisez *basil de ton matiné*. pag. 234. lisez *la lettre suivante*. pag. 236. lig 14. lisez *se voyant bloquez*. pag. 245. lig 14. lisez *afin d'aborder*. pag. 257. lig. 11. lisez *de debouquer*. pag. 262. lisez 3500 pag. 272. lig. 26. il faut attribuer à ce Colonel Bonclé, ce qui est dit à la page suivante lig. 11. de Bonclé qui n'étoit qu'Enseigne. pag. 388. lig. 17. lisez *un des*. pag. 290. lig. 26. lisez *en écrivit*. pag. 308. lig. première lisez *un si rude*. pag. 320. lig. dernière, lisez *Acadie*. pag. 337. lig. dernière lisez 18.

Avis au Relieur, pour placer les Cartes & Figures.

Au Tome troisième.

Les Armes devant l'Epistre dédicatoire.

La Carte de Sainte Croix, à la page 114.

La Carte de Marie Gallante, à la page 215.

Au Tome quatrième.

Les Armes devant l'Epistre dédicatoire.

Le combat de Cayonné, à la page 25.

Le combat des cinq Combles, à la page 29.

Le combat de la pointe de Sable, à la page 33.

Le combat de la riviere Pelan, à la page 261.

HISTOIRE



HISTOIRE GENERALE

DES ANT-ISLES DE L'AMERIQUE.

TOME QUATRIEME.

ESTAT DES ANT-ISLES PENDANT LA GUERRE
entre les deux Nations, Françoise & Angloise.

TRAITE' PREMIER.

ESTAT DE TOVTES LES ANT-ISLES
jusqu'à l'arrivée de M. de la Barre pour y commander.

CHAPITRE PREMIER.

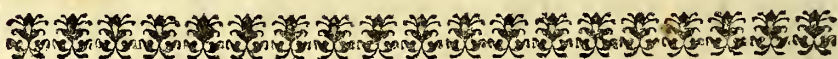
*Estat de toutes les Ant-Isles, avant le premier combat
donné par Monsieur le Commandeur de Sales dans l'isle
de S. Christophle, contre les Anglois.*



YANT fini la Troisième Partie de mon Histoire
generale des Ant-Isles, par la deputation de Mon-
sieur du Blanc vers le Milord Vvillougby, pour
traiter avec luy de la restitution des pilleries & des
dommages causez en pleine paix, par la Nation Angloise à
la Nostre; & pour l'obliger en meisme temps, à ratifier les

A

Concordats renouvellez dans l'Isle de Saint Christophle, entre Monsieur le Commandeur de Sales, Gouverneur pour la Nation Françoise dans cette Isle; le S^r de Chambré, Agent general des affaires de la Compagnie des Indes Occidentales; & le sieur Vvats, Gouverneur de la Nation Angloise dans cette mesme Isle: je commenceray ma quatrième Partie par les soins que tous les Gouverneurs des Isles Françoises, prirent pour se preparer à recevoir un ennemy qui feignant ne desirer que la paix, se dispoit à leur faire une plus cruelle guerre.



§ 1.

Des preparatifs qui se firent dans toutes les Ant-Isles Françoises, sur les apparences de la guerre entre les deux Couronnes.

Monsieur du Blanc estant de retour à la Martinique; rendit compte de sa negotiation à Messieurs de Clodoré & de Chambré; qui comme gens d'esprit & tres-experimentez, connurent bien-tost que le Milord n'avoit buté qu'à engager le sieur du Blanc dans une longue negotiation; afin qu'en tenant les François en suspends dans l'esperance d'une neutralité, il leur fist negliger les preparatifs necessaires pour stopposer au detestable dessein qu'il avoit conceu de surprendre les François, & d'en faire un massacre general dans toutes les Ant-Isles.

Mais heureusement pour nous, toutes ses ruses ne produisirent que des effets directement contraires à ses iniques desseins. Car Monsieur de Clodoré n'eut pas plustost esté instruit du procedé de ce Milord, qu'il penetra dans sa pensée, & manda à M. le Commandeur de Sales qu'il se tint sur ses gardes, & qu'inailliblement la partie estoit liée pour

le perdre aussi bien que tous ses Habitans : que quand il luy plairoit, il luy enverroit du monde pour le secourir : qu'il ne falloit point marchander les Anglois ; & qu'à la premiere apparence de rupture de leur part, il les falloit prevenir & les pousser à bout.

Monsieur de Chambré, Agent General de la Compagnie des Indes Occidentales, partit à mesme temps, se rendit à la Guadeloupe, & donna avis de tout ce qui se passoit à Monsieur du Lion : & tous les autres Gouverneurs s'écrivirent mutuellement, pour s'encourager à combattre généreusement, & à se preparer diligemment à la guerre, comme si elle eust esté infaillible.

Chacun d'eux fit dans son Gouvernement, tout ce que des gens de cœur, d'experience, & tels que je les ay dépeints dans ma Troisième Partie, pouvoient faire pour recevoir & combattre un ennemy, auquel le nombre donnoit quelque avantage, & le mettoit plustost en estat d'attaquer que de l'être.

L'Isle de Saint Christophle capitale de toutes les Ant-Isles Françoises gouvernée par l'illustre Commandeur de Sales, quoy que la plus importante de toutes les Isles, estoit neantmoins la plus exposée, & environnée de toutes parts des plus grandes forces de son ennemy. Les quatre frontieres des deux quartiers François luy faisoient quatre faces, & luy ouvroient quatre portes qu'il estoit impossible de fermer, outre que toute la coste luy offroit des débarquemens si favorables, qu'il eust esté inutile de s'y vouloir opposer, pour luy en disputer la descente.

si-bien que ce Brave Chevalier fut obligé de se contenter des anciennes fortifications de son Isle, qui estoient alors en tres-bon estat ; & il n'eut point de plus fortes deffenses, apres la protection de Dieu, que celle de sa bonne conduite, de sa valeur, & de celle de nos braves insulaires François. C'est ce que je remarque dans la dernière lettre qu'il écrivit à Monsieur de Clodré avant le combat, & avant sa mort.

Histoire generale

4
Nous avons, dit-il, ratifié & signé nos Concordats en
cette Isle; mais cela n'empêche pas de me disposer & me
preparer à tout, comme si cela n'estoit pas: non point
par aucune fortification que celles qui sont dans l'Isle, par
ce que nous aurions trop d'endroits à garder à mesme
temps, tant du costé de la mer, que de celuy de la terre de
nos voisins, où les forces débarqueront aussi bien pour nous
attaquer: Tellement que nous avons resolu de ne point
combattre separé, sinon pour bailler du temps de se trouver
au rendez-vous, pour ensuite attaquer où il paroistra le
plus de monde; car dès lors qu'il y aura acte d'hostilité,
il faut qu'une Nation chasse l'autre de l'Isle.

Monsieur de Clodré Gouverneur de la Martinique, fit promptement achever les batteries commencées au mouillage de cette Isle; lesquelles battans en escarpe avec le fort, deffendoient l'abord de la Rade aux ennemis. Plus de vingts autres tant batteries que redoutes, furent construites en divers endroits de cette Isle, où il y avoit plus de soixante pieces de canon en bon estat. Il fit faire des retranchemens avec des parapets dans tous les lieux où les ennemis pourroient descendre. Il multiplia les corps de Garde jusqu'au nombre de quarante, & mit toutes choses en si bon estat dans routes les avenues de son Isle, que l'on y pouvoit disputer l'entrée à quelque ennemi qui s'y pult presenter.

Monsieur du Lion Gouverneur de la Guadeloupe pourveut aussi avec beaucoup de zele à la seureté de son Isle. Il fit faire une belle baterie à la Riviere aux herbes, qui estoit tres-necessaire à cette pointe, & il fit descendre tout le beau canon que Monsieur Houël avoit fait guinder sur cette haute roche, du Mont Houël, où il ne servoit qu'à faire du bruit, & à battre de l'air, pour les placer sur des bateries, & dans des lieux plus necessaires.

Monsieur de Chambré Agent General n'obmettant rien de tout ce qui estoit en son pouvoir, pour assister toutes les Isles dans cette occasion, leur envoyoit du Canon, des armes & des munitions; mais elles y estoient si rares, qu'il n'y avoit

Des Ant-Isles de l'Amerique.

pas dans toutes les Isles dequoy soustenir un combat de deux heures ; & l'Isle de Marigalande n'eust pas eu dequoy tirer 2. coups de fusils , sur les ennemis , si un Hollandois n'en avoit apporté huit cens livres à la Guadeloupe , dont il en envoya deux cens à Monsieur de Themicourt , qui sans ce secours n'estoit pas en estat de deffendre son Gouvernement.

Monsieur Vincent Gouverneur de l'Isle de la Grenade , se sentant foible d'hommes , n'en trouvant dans toute son isle qu'environ soixante en estat de combattre , & dont il se pust assurer ; resolut de faire retirer tout le reste dans les plus hautes montagnes avec leurs femmes & leurs enfans , & leurs principaux meubles , & ordonna qu'aux trois premiers coups de canon tirez du Fort Royal , ceux qu'il avoit choisi pour soustenir le choc , s'y rendroient ; & que les autres qui n'estoient point capables de se deffendre , se retire-roient dans les montagnes : & comme il y avoit fort peu de chose à piller dans cette isle , & que le Gouverneur & les habitans estoient fort unis avec les sauvages , ils s'y croyoient plus en assurance qu'en pas une des Isles ; & nous les voyons bien-tost reüssir dans une entreprise aussi hardie qu'il s'en soit faite dans l'Amerique , eu egard à leur foiblesse , & à leur petit nombre.

Monsieur d'Ogeron Gouverneur de la Tortuë , garda presque la mesme conduite dans les terres de son Gouver-nement. Il avoit de plus dangereux & de plus puissans en-nemis pour voisins , qui estoient les Anglois de la Jamaïque ; & il sçavoit fort bien qu'ils ne viendroient jamais à luy , à moins de quinze cens ou de deux mille hommes pour le com-batre ; & qu'il luy seroit impossible de leur resister , à cau-se de la desunion de ses forces : le peu d'habitans qu'il y avoit dans la Tortuë estant tellement dispersez , qu'il se trouvoit assez souvent reduit à quarante ou cinquante hom-mes pour deffendre la Rade , & sept ou huit lieüs de co-stes , où l'on pouvoit par tout descendre fort facilement.

Cela l'obligea à commander à tous les marchands ma-gasiniers , & aux principaux habitans de l'Isle de transporter dans la grande terre de Saint Domingue , tout ce qu'ils

Histoire generale

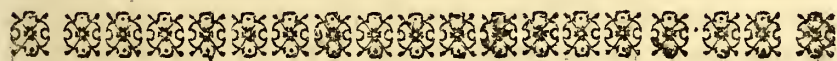
avoient de plus precieux, commençant le premier pour les y exciter par son exemple. Il fit construire un reduit sur le haut de la montagne de la Tortuë, pour y faire retirer les moins dispos, & incapables de courir dans les bois; & declara ensuite, que si les Anglois les venoient attaquer si forts qu'il ne leur pust tenir teste, qu'il mettroit le feu dans les magasins, se retireroit avec ses habitans dans les bois, & feroit si bonne guerre aux Anglois par des embuscades, & des surprises, pendant qu'il auroit de quoy manger, qu'il les obligeroit de se retirer: parce que la chasse qu'il avoit defenduë dans cette Isle long-temps auparavant la guerre, s'y estoit tellement multipliée, qu'elle pouvoit les nourir plus de temps qu'il n'en faloit pour les en chasser.

Il se fit encore une chose toute particuliere dans l'Isle de la Martinique: car le sieur de Clodoré choisit entre tous les negres de cette isle, ceux qui avoient plus de mine, & la reputation d'estre les plus vaillans. Il en composa des Compagnies, & les arma de demy piques & spoutons, leur donna des Officiers, & establit General de cette bande noire, ce puissant negre nommé Fabulé, dont j'ay parlé dans la troisieme Partie. Il le fit vestir, luy fit porter un Sabre, luy donna un chapeau avec des plumes, & luy commanda que dans les alarmes, il se tint prest pour servir lors qu'on l'employeroit. Quelques-uns m'ont écrit des Isles que cette horrible troupe ne faisoit gueres moins de peur qu'une bande de demons: mais d'autres m'ont asseuré que bien qu'il s'en trouvast quelques-uns de braves parmi eux, que leur condition d'esclave dans laquelle on les tient toujours bas & miserables, fait qu'ils donnent pour le moins autant de pitié & de compassion, que de peur. Cela ne s'est fait dans pas une des isles, si ce n'est dans Saint Christophle le jour du premier combat, comme je diray bien-tost.

Quoy-que la resolution de bien combattre fust generale dans toutes nos Ant-Isles, & que la fiere & orgueilleuse morgue des Anglois enfléz par le grand nombre de leurs soldats causast une genereuse impatience à tous nos François

de venir aux mains avec eux ; n'estant néanmoins venu que tres-peu de vivres , & bien moins de munitions ; le murmure estoit encore general dans toutes les Isles contre la Compagnie , sans que neantmoins cela diminuast en rien l'ardeur du desir que les chefs & les habitans avoient d'estre fidelles au Roy , & de faire merveille de leurs personnes dès que la guerre seroit declarée , ou que les Anglois se seroient rendus agresseurs.

Voila le veritable estat auquel se trouverent toutes les Ant-Isles Françoises avant la declaration de la guerre : mais il me semble qu'il n'est pas hors de propos d'examiner la conduite , tant des François que des Anglois dans cette conjoncture , afin que le Lecteur puisse mieux juger de la sincerité ou de la malice des uns & des autres.



§ II.

*Preuves manifestes de la mauvaise intention des Anglois ;
& de la recherche sincere que les François ont fait de
la neutralité.*

Pendant que nos François flotent dans l'incertitude de ce qui doit arriver , & que la foy jurée dans les concordats faits à Saint Christophle , le vingtième de Janvier mil six cens soixante-six , & ratifié le dix-septième Mars , arresta l'envie qu'ils avoient de combattre , & que neantmoins la contenance des Anglois les obligeant de se tenir preparez à tout evenement , le Milord Willoughby Lieutenant general pour sa Majesté Britannique dans les Isles , qui avoit des nouvelles plus certaines que nous de l'infailibilité de la guerre , tâchoit par des lettres civiles mais ambiguës , à endormir le Commandeur de Sales , & les autres Gouverneurs François , pendant qu'il travailloit dans la Barbade à la le-

Histoire generale

vée de huit cens hommes pour les joindre aux Anglois de Saint Christophle, afin d'y exterminer la Nation Françoisse;

Tous les autres Gouverneurs Anglois faisoient de grands preparatifs pour prendre part à cette sanglante tragedie; & cela si secretement, que nous n'en pouvions avoir que de simples soupçons. Mais Dieu qui improuve, & se moque des iniques desseins des hommes, fit voir en ce rencontre; que les pechez des Anglois estoient plus grands que les nostres, en nous decouvrant leurs intrigues par des avis secrets & par quelques transfuges qui avertirent Monsieur le Commandeur de Sales de cette entreprise, au moment qu'elle s'alloit executer: & apres nous avoir octroyé une victoire d'autant plus glorieuse, que nos ennemis la tenoient infailible pour eux; il voulut que toute l'Europe fût juge de nostre sincerité & de leur malice: car il permit qu'apres la mort du Gouverneur Wats, l'on trouvast dans ses poches, neuf ou dix lettres, qui sont autant de pieces decisives de leur mauvaise foy aussi-bien que de nostre franchise, dans la recherche de la neutralité. J'en mets icy des fragmens, dont les originaux sont conservez à Paris; afin de faire voir, que c'est sans raison qu'ils se plaignent dans leurs imprimez, de ce que les François les ont égorgé, & traitreusement chassé de leurs terres.

1. Dans une lettre du sieur Roussel Gouverneur de l'Isle Nieve, dattée du dix-sept Avril, stile François, mil six cens soixante-six, adressée au sieur Wats Gouverneur de Saint Christophle pour la Nation Angloise, en reponse d'une seconde lettre à luy écrite; il luy mande; *Qu'il executera pour son Roy & le service de sa Nation, tout ce qu'il pourra pour la prise de saint Christophle: qu'il tiendra ses gens sous les armes, & en ordre pour ce dessein; & demande quels seront les avantages qu'auront ses gens, prompte resolution & reponse.*

2. Dans une autre lettre sans nom, mais que l'on justifie estre une minute de la propre main du sieur Wats Gouverneur des Anglois de Saint Christophle, il mande au Gouverneur de Nieve, en reponse de la precedente, *Qu'un François s'est sauvé d'une chaloupe, qui a donné avis à sa Nation,*
du

Des Ant. Isles de l' Amerique.

du secours qui venoit : qu'il sera sous les armes , qu'il fasse son possible d'envoyer des gens , & que tout le butin sera separé également ; & qu'il envoie le secours à la pointe des palmistes , pour y mettre pied à terre.

3. Un avis de la main du mesme sieur wats , par lequel il ordonne , pour entrer dans les terres Françoises , de prendre le chemin d'en haut , d'empescher les negres François d'entrer dans les quartiers Anglois , & que les chaloupes aillent mouïller à la Basterre où sont les navires François ; où s'il vient des infidelles (c'est ainsi qu'il nous appelle) qu'on ne leur donne point de quartier.

4. Deux autres ordres , par lesquels le mesme sieur wats commande aux chefs des Paroisses , de s'assembler sur les frontieres ; ils sont du dixieme Avril , qui selon le nostre est le vingtieme.

5. Vne autre lettre sans datte du Gouverneur de Nieve , par laquelle il mande au sieur wats , qu'il luy envoie deux cens hommes sous le commandement de Guillaume Fremont , avec un party de volontaires ; & le Capitaine Mazaray , avec un party de gens de service & braves.

6. Dans une autre lettre dattée du 17. Avril , stile François , le Colonel Reyms de Saint Christophle , avertit son Gouverneur wats , qu'il a receu deux avis d'un Flamend , qu'il y a sept chaloupes pleines d'hommes bien armez à Saint Eustache prestes à partir pour aller à Saint Christophle , en disposition de ne point espargner les François : que jamais on ne pouvoit mieux prendre son temps pour les combattre : qu'ils sont foibles & eux forts ; & que ceux de Saint Eustache estant prests , on les devoit faire venir pour les renforcer. La reponse du sieur wats de sa propre main , est au dos de cette lettre ; & il demeure d'accord de tout ce qu'elle contient.

7. Une autre lettre du mesme Colonel Reyms , elle est du Lundy 21. stile François , par laquelle il mande au sieur wats , que si l'avis qu'a donné Laurent est veritable , qu'il faut donner le matin avec les boucaniers , dont le seul nom fait peur & de bons effets. Au dos de la mesme lettre est la reponse du sieur wats , minutée de sa main : où il demeure d'accord , de donner le matin ; & que si l'on fait resistance , de faire tout acte d'hostilité.

8. Le sieur Vvats dans vne lettre qu'il écrivit sans datte, au Capitaine Hudson, il luy mande, qu'il est fâché qu'il est sorti de la rade sans son avis, à cause qu'il attendoit qu'il emmenast à l'Anquille les bateaux qu'il auroit pris sur les François & Hollandois, & qu'il allast prendre des gens de Saint Martin : & il luy donne esperance du pillage de Saint Christophle qui sera considerable, & le presse de revenir.

9. Dans une autre lettre de la main du sieur Vvats, du dix-sept Avril, stile François, écrite au sieur Roussel Gouverneur de Nieve, sur laquelle il luy mande en apostille, qu'il fasse descendre ses gens à la baye de Digby. Cette lettre est conforme aux autres minutes de Vvats

10. Dans une lettre du sieur Vvats sans datte, adressée au Colonel Reymys, il luy donne avis de faire assembler en son quartier les gens pour la declaration de la guerre, & le prie de luy donner avis de ce qu'il y auroit à faire : que le Colonel Morgan Gouverneur de Saint Eustache desire de donner, ou s'en aller avec ses gens, & qu'il ne veut pas que l'on avertisse les François de la rupture ; & il ordonne à ce Colonel de tenir le tout secret.

Toutes ces preuves sont plus que suffisantes pour faire voir que le Milord Vvilloughby, & les autres Gouverneurs Anglois ont eu des desseins directement opposez à ceux de nos François, qui n'ont respiré que la paix, l'union, & la neutralité entre les deux Nations. Cela se justifie par les soins que Messieurs de Sales & de Chambré prirent pour faire renouveler les anciens Concordats ; & les empressements qu'ils témoignèrent pour en avoir la ratification du sieur Vvats, laquelle ils n'obtinrent avec assez de peines, que le dix-septième de Mars.

Les ordres de la Cour & de la Compagnie estoient si exprés aux Gouverneurs des Isles Françaises pour la neutralité, qu'ils s'en tenoient assurez comme d'une affaire déjà conclüe ; & dans cette pensée Monsieur Poquelin, l'un des Directeurs de la Compagnie fit partir le deuxième de May mil six cens soixante-six, le Capitaine l'Anguillet, avec un navire nommé la Sainte Claire, chargé de vin pour aller à l'Isle de la Barbade, & pour y traiter comme il fit, libre.

Des Ant-Isles de l'Amérique.

ment, & en revint le quatrième de Juillet à la Martinique.

Mais voicy deux Lettres : l'une de Monsieur Colbert, & l'autre du Roy, adressées à Monsieur de Clodré pour la declaration de la guerre, qui font si clairement voir l'intention de Sa Majesté sur cette affaire, qu'il n'y reste aucune replique.

Lettre de Monsieur Colbert à Monsieur de Clodré.

MONSIEUR,

„ Le Roy ayant esté obligé de declarer la guerre à l'Angle-
„ terre, en execution du traité d'alliance renouvelée par Sa
„ Majesté avec Messieurs les Estats de Hollande, apres avoir
„ tenté toutes les voyes possibles pour ajuster leurs differens,
„ vous connoistrez quelles sont ses intentions dans cette con-
„ joncture, par les Lettres que vous recevrez de sa part. Et
„ comme elle m'a fait l'honneur de me confier le soin des co-
„ lonies de ses sujets qui seront formées dans les pays estran-
„ gers; je ne puis me dispenser de vous dire, qu'il importe
„ que vous employiez d'abord toute vostre industrie & vostre
„ experience, pour essayer de conserver la neutralité avec
„ celles des Anglois qui sont dans l'Amérique : en vous mer-
„ tant cependant en estat de vous bien deffendre, si vous é-
„ tiez attaqué; & même vous preparant par toute sorte de
„ voyes & de moyens, à porter l'offensive dans leurs Isles &
„ leurs Habitations, si vous ne pouvez convenir de cette
„ neutralité, en cas que la Compagnie, qui sera toujours
„ precisement informée des volontez du Roy, vous en en-
„ voye les ordres; en conformité desquels Sa Majesté desire
„ que vous agissiez, particulierement dans une occasion com-
„ me celle qui se presente, où la ponctualité & l'exactitude

„ sont beaucoup plus necessaires que dans d'autres. Je me
 „ promets du choix qui a esté fait de vostre personne, qu'on
 „ aura lieu de s'en louer, par la bonne & judicieuse conduite
 „ que vous tiendrez, & sur tout par une vigilance extraordi-
 „ naire à pourvoir à tous les événemens qui pourront sur-
 „ venir dans le cours de cette guerre. Je suis,

MONSIEUR,

Vostre tres humble & tres affe-
 ctionné serviteur, COLBERT.

A S. Germain le 6. Fevrier 1666.



*Lettre de Cachet de Sa Maïesté, adressée au Gouverneur
 de la Martinique, pour la declaration de la guerre,
 & pour la neutralité.*

MONSIEUR DE CLODORÉ, Apres avoir inu-
 „ tilement essayé par tous les moyens qui estoient
 „ en mon pouvoir, d'affoupir par un bon accommodé-
 „ ment, la guerre qui s'alluma il y a un an entre l'Angle-
 „ terre & la Hollande; j'ay enfin pris resolution d'assister
 „ les Hollandois, & en ay fait publier ma Declaration le
 „ vingt. fixième du mois passé: Sur quoy je vous écris cette
 „ Lettre pour vous en donner avis; & vous diray que mon
 „ intention est que dans une pareille conjoncture, vous re-
 „ doubliez vostre zele & vostre application pour la conser-
 „ vation de l'Isle dont je vous ay confié le commandement;
 „ & que vous vous mainteniez en neutralité avec les An-
 „ glois, en cas que vous le puissiez faire; sinon vous vous
 „ prepariez à vous bien deffendre, & mesme à les atta-
 „ quer, s'il est ainsi jugé à propos, suivant en cela les or-
 „ dres qui vous seront donnez par les Directeurs generaux

Des Ant-Isles de l'Amérique.

de la Compagnie des Indes Occidentales. A quoy vous ne ferez faute.

A Saint Germain en Laye, le deuxiême de Fevrier, mil six censsoixante-six.

Et plus bas, DE LIONNE.



§ III.

La declaration de la guerre entre les François & Anglois, dans les Ant-Isles.

A Prés plusieurs actes d'hostilitez faits en pleine paix contre le droit des gens, les invasions des Isles Françoises, les brigandages & les pilleries des barques, & des vaisseaux appartenants à la Compagnie des Indes Occidentales, dont les pertes faites avant la guerre, tant dans l'Europe, que dans l'Amérique, sont estimées à plus de trois millions de livres, sans que jamais l'on ait pû obtenir aucune justice de cette Nation, quoy-qu'on l'ait sollicitée avec instance : la patience de nos François se trouvoit presque épuisée, & leurs courages irrités, n'estoient plus retenus dans le devoir que par la soumission aux ordres de leur supérieur; lors que le detestable dessein du Milord Villougby, du Gouverneur de Saint Christophle, & des autres de cette Nation, parut prest à s'éclorre.

Les Gouverneurs Anglois receurent la declaration de la guerre dès la my-Avril, au lieu que la Compagnie des Indes Occidentales, peut estre empêchée par les corsaires Anglois, fit si peu de diligence pour en informer nos Gouverneurs, que le Capitaine Forant, commandant le navire appellé le Saint Nicolas, dans lequel estoient les depesches

de la Cour, ne partirent de France, qu'au mois de Mars : de sorte que M. le Commandeur de Sales a esté tué, comme je diray bien-tost, sans sçavoir de la part de la France, la nouvelle de la declaration de la guerre.

Le sieur Vvats Gouverneur de Saint Christophle n'en eut pas plustost l'imprimé entre les mains, que le Vendredy dix-huitième du mesme mois, il l'envoya en sa propre langue, sans le faire traduire, à Monsieur le Commandeur de Sales, par le Colonel Lauvréne, accompagné d'un interprete. Il arriva le mesme jour à la Basterre des François de Saint Christophle, & fit offre à Monsieur de Sales des services de son Gouverneur, luy mit entre les mains cet imprimé, qui contenoit la declaration de la guerre, & le pria en mesme temps de vouloir entretenir les Concordats jurez & signez par les deux Nations. Monsieur le Commandeur de Sales qui ne respiroit que la paix, receut cet offre avec beaucoup de joye, & luy promit que de la part des François, ils seroient inviolablement gardez ; pourveu que de la leur ils ne receussent aucune atteinte. Mais comme il ne se fioit que de bonné sorte aux Anglois, il se tint soigneusement sur ses gardes, tout de mesme que si cette priere d'entretenir les Concordats, eust esté une continuation de leurs fourbes. Il en estoit d'autant plus fortement persuadé, qu'un François dès le Ieudy dix-septieme d'Avril s'estant échapé de l'isle de Nieve, le vint avertir que les François y estoient déjà traitez comme ennemis : que l'on y faisoit de grands preparatifs militaires, & que l'on n'attendoit plus que l'arrivée du neveu du Milord Villoughby avec sept ou huit cens hommes de secours, pour détruire la Nation Françoisise.

Il fut ensuite averti, que le Colonel Morgan Gouverneur de Saint Eustache, s'estoit débarqué au quartier de la grande Rade des Anglois avec deux cens soixante boucaniers ; & que cent autres qui estoient venus des Barbades, y avoient pareillement mis pied à terre.

La nuit du Dimanche au Lundy, l'on vit passer neuf grandes chaloupes ou bateaux portans cinq ou six cens sol-

Dats venans de l'Isle de Nieve, éloignée seulement de deux lieux de celle de Saint Christophle, lesquels débarquerent à la pointe des Palmistes, dans le quartier de la grande Rade des Anglois, nonobstant quelques coups de canon qui leur furent tirez de nos forts, pour les faire arriver & dire qui ils estoient.

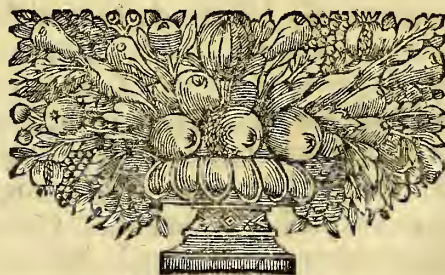
Monsieur de Sales qui en fut incontinent averti, fit donner l'alarme par toute l'isle, & les quatre Compagnies de la Basterre l'ayant joint au rendez-vous suivant ses ordres, auprès du grès arbre appelé le Mapou; il les fit marcher à la pointe du jour vers la frontiere de la grande Rade des Anglois, où il les posta le long de la riviere de la Pentecoste, & les tint en estat de se deffendre, ou d'attaquer en cas qu'il y fût obligé.

Là ce brave Chevalier ne doutant plus que les Anglois n'eussent conjuré sa perte, & celle de tous ses habitans, se resolut de les prevenir. Il communiqua son dessein au Chevalier de Saint Laurent son meilleur ami, & tous deux conclurent que pour le faire avec une surabondance de droit & de justice, il faloit deputer un Gentilhomme au Gouverneur Anglois, pour apprendre de luy-mesme le dessein qu'il avoit, en faisant venir des troupes de toutes parts, au prejudice des Concordats, & de la parole que luy avoit donné le Colonel Lauvren.

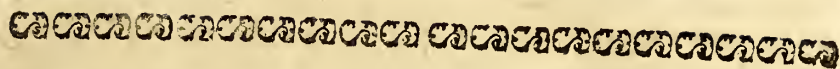
Il choisit pour cet effet le sieur du Hamel Aide Major de cette Isle, le fit accompagner du sieur Michel Officier, & d'un trompette, & l'envoya vers le Gouverneur Anglois, & luy donna ordre de le remercier de ce qu'il luy avoit envoyé donner avis de la declaration de la guerre entre les deux couronnes, & de luy dire qu'il s'estonnoit de ce qu'au prejudice de la priere que luy avoit fait le Colonel Lauvren de sa part, il faisoit venir des troupes de dehors.

Le Gouverneur Anglois repondit brusquement, qu'il s'étonnoit de cette demande, veu qu'il avoit envoyé avertir Monsieur de Sales de la declaration de la guerre, il y avoit plus de trois fois vingt-quatre heures, & qu'il estoit obligé

de servir son Prince. Le sieur du Hamel repliqua, que le Colonel Lauvren qui estoit là present, n'avoit demandé que la paix : & de plus il estoit dit dans le Concordat, qu'il falloit attendre un nouvel ordre d'un des deux Rois, & ensuite en avertir de bonne foy son voisin trois fois vingt-quatre heures avant que de faire aucun acte d'hostilité. Le Gouverneur Anglois reparti, qu'il n'y avoit point de remede, & qu'il falloit servir son Prince. Le sieur du Hamel le pria de luy donner sa reponse par écrit, & l'Anglois repliqua qu'il n'estoit plus temps d'écrire, & qu'il falloit combattre. Tout cecy est tiré d'une lettre du sieur du Hamel, qui m'a esté donnée par Monsieur du May, marchand tres-considerable dans Rouën. Nos deputez n'ayant pû tirer d'autre reponse du Gouverneur Anglois, s'en revinrent le mesme jour trouver Monsieur de Sales qui les attendoit sur la frontiere ; & luy rendirent compte de leur Legation, & de la conference qu'ils avoient eu avec le sieur Vvats. Mais avant que nous fassions venir aux mains les deux Nations, il est à propos de mettre icy les declarations de la guerre faites par les deux Rois, afin que l'on voye les raisons qu'ils pretendent avoir eu de la declarer.



Declaration



DECLARATION DE SA MAIESTÉ
contre les Anglois.

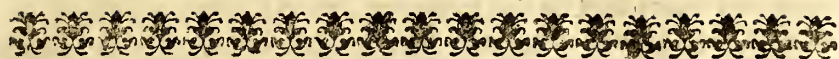
DE PAR LE ROY.

SA Majesté ayant eu avis, qu'il se formoit quelques intelligences entre l'Angleterre & la Hollande, auroit donné ordre à ses Ambassadeurs ordinaires, de passer tous les Officiers necessaires en son nom, pour essayer d'etouffer cette division en sa naissance; & ayant appris avec déplaisir, que les choses s'estoient aigries jusqu'au point que d'en venir à des actes d'hostilitez: sa Majesté auroit envoyé vers le Roy de la Grand'Bretagne, des Ambassadeurs extraordinaires, pour tenter par de nouveaux Offices, de n'arrester le cours, & composer ces differens par quelque accommodement. Mais la mediation n'ayant pas eu l'effet qu'elle s'en estoit promis; les sieurs les Estats Generaux des Provinces des Pays bas ont continué avec empressement leurs instances aupres de sa Majesté, d'executer le traité de ligue deffensive qu'elle a conclu avec elle le dix-septième Avril mil six cens soixante-six: Et sa Majesté se trouvant obligée de satisfaire à sa parole royale, & aux engagements dans lesquels elle est entrée par un traité solennel, dans un temps que l'Angleterre & la Hollande estoient en bonne correspondance, sans aucune apparence de rupture; sa Majesté a déclaré & declare par la presente, signée de sa main avoir arrêté & resolu de secourir lesdits sieurs Estats Generaux des Provinces unies des Pays bas, en consequence dudit traité de ligue deffensive, & de joindre toutes ses forces à celles desdits sieurs les Estats Generaux, pour agir contre

les Anglois, tant par mer, que par terre. Enjoint pour ce effect tres-expressément sa Majesté à tous ses sujets, vassaux & serviteurs de courre sus ausdits Anglois, & leur defend d'avoir cy-apres avec eux aucune communication ni intelligence, à peine de la vie : & à cette fin, sa Majesté a dès à présent revoqué & revoque toutes permissions, passe-ports, sauve-gardes, ou sauf-conduits qui pourroient avoir esté accordez par Elle, ou par ses Lieutenants Generaux, & autres Officiers, contraires à la presente, & les a declaré nuls & de nulle valeur : & deffend à qui que ce soit d'y avoir aucun égard. Mande & ordonne sa Majesté à Monsieur le Duc de Beaufort, Pair de France, Grand Maître, Chef & Surintendant General de la navigation & commerce de ce Royaume, aux Maréchaux de France, Gouverneurs, & Lieutenants Generaux pour sa Majesté en ses Provinces & armées, Mareschaux de Camp, Colonels, Maîtres de Camp, Capitaines, chefs & conducteurs de ses gens de guerre, tant de cheval que de pied, François, Estrangers, & tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, Que ce contenu en la presente, ils fassent executer chacun à son égard, dans l'estenduë de leurs Provinces & Jurisdictions. **CAR TEL EST LA VOLONTE' DV ROY,**
&c.

Fait à Saint Germain en Laye, le vingt-sixième Janvier mil six cens soixante-six. Signé **LOVYS**, Et plus bas,
LE TELLIER.





DECLARATION DE SA MAIESTE'
Angloise contre les François.

CHARLES ROY.

A Trendu que le Roy des François pretendant l'execution d'une ligue deffensive avec les Estats Generaux des Provinces unies, & pour laquelle il nous attribue d'estre les aggresseurs, & de vouloir usurper leurs biens & domaines, le contraire de quoy est tout notoire à tout le monde, a declare le vingt. sixieme Janvier dernier la guerre contre nos sujets, se faisant ainsi luy. mesme l'aggresseur, & a par ces moiens, rendu la paix avec lesdits Estats que Nous avons toujours desiree, plus difficile; pour la continuation d'icelle paix, l'Ambassadeur du Roy des François n'ayant jamais offert aucune satisfaction pour des injures faites à nos sujets par le passé; ni un bon reglement pour le commerce avenir: Nous reposant sur l'aide & l'assistance de Dieu tout puissant, & à la justice de nostre cause, & estant assurez de la valeur & affection de nos sujets en la defense susdite; Avons juge à propos de declarer, comme nous faisons par ces presentes, que nous nous voulons opposer au Roy des François, & vigoureulement poursuivre cette guerre, laquelle il a si injustement commencee, avec nos plus grandes forces par mer & par terre, pour le maintien & deffense de nos sujets. Enjoignant pour cela à nostre plus cher & entier bien aimé Frere, nostre Grand Amiral, & à nostre bien fidelle & entierement aimé Cousin & Conseiller, George Duc d'Abdermale, General de nos forces par terre, pour opposer à toutes attaques du Roy des François & de ses sujets, de

faire & executer tous actes d'hostilité à la poursuite de cette guerre contre le Roy des François, ses vassaux & sujets. Voulant & requerant tous nos sujets, de remarquer les choses cy. devant dites; auxquels nous deffendons absolument, & sur peine de mort, doresnavant tenir aucunes correspondances, ou communication avec ledit Roy des François, ou ses sujets; excepté ceux qui sont en nécessité pour cela; voulant retirer & transporter leurs personnes & tous leurs biens hors de France. Et à cause que plusieurs personnes sujets du Roy des François, comme aussi des Estats Generaux des Provinces unies demeurent & se retirent dans nostre Royaume; Nous déclarons & donnons nostre parole Royale, que tous ceux, soit Flamans ou François de Nation, qui se comporteront loyalement envers Nous, sans avoir correspondances avec nos ennemis, seront conservez libres de leurs personnes & tous leurs biens, & libres de toutes molestations & troubles, en quoy que ce soit. Et de plus déclarons que s'il y a quelqu'un des François ou des Pays bas, soit par l'affection qu'ils pourroient avoir pour Nous, ou pour nostre Gouvernement, ou à cause de quelque oppression qu'ils rencontrent chez eux, viendront dans nos Royaumes, seront par Nous protegez en leurs personnes & tous leurs biens, spécialement ceux qui seront de la Religion reformée, l'interest desquels sera par Nous plus particulièrement en recommandation.

Donné en nostre Cour de Whytehal, le neufvième Fevrier en la dix-septième année de nostre Regne, mil six cens soixante six.



§ IV.

Les deux Chefs des deux Nations prennent des resolutions differentes pour combattre.

LE sieur du Hamel ayant fait entendre à Monsieur de Sales, les réponses du sieur Vvats Gouverneur des Anglois, il fit assembler son Conseil, où la mauvaise intention des Anglois ayant esté prouvée par le rapport du sieur du Hamel, par celuy du François venu de Niève, & par l'arrivée clandestine des troupes dans le quartier des Anglois; il y fut resolu de les prevenir, & de leur faire voir ce que peut une petite troupe de personnes animées par la justice de leur cause & conduite par de braves Chefs, sur six fois autant d'ennemis refractaires de leur foy, mal conduits, & qui avoient plus de desir de butiner, que de combattre genereusement pour la querelle de leur Prince.

Les Chefs des deux Nations prirent des resolutions directement opposées pour l'attaque & la deffaitte de leurs ennemis. Car le sieur Vvats, Chef des Anglois, dans la pensée que l'on n'abandonneroit jamais la Basterre, qui est la demeure des Gouverneurs, d'une grande partie des plus braves de cette Isle, & le quartier le plus peuplé & le plus fort; & estant d'ailleurs fort persuadé que tout ce que les François pouvoient faire, estoit de se tenir sur la deffensive, & d'attendre qu'on les attaquaist; se resolut de laisser le long de cette frontiere, seulement mille soldats sous les armes, avec deffense de rien entreprendre sur les François, jusqu'à ce qu'il fust de retour de l'expedition qu'il avoit projectée pour leur deffaitte.

L'Imprimé fait à Paris porte qu'il ne devoit attaquer que le Mercredi. Mais il y a lieu de croire, que la fuite de ce

François de l'Isle de Nieve qui avoit decouvert la méche & le secret de l'affaire à Monsieur de Sales, luy fit changer de dessein. Car lors que la fumée qui passoit par dessus les montagnes, luy fit connoistre que les François avoient commencé; luy, le Colonel Morgan, la Noblesse Angloise, & mille ou douze cens de ses meilleurs soldats estoient prests à partir pour aller combattre Monsieur de Poincy à la pointe de Sable, où il n'y avoit au plus que trois cens hommes de combat; & de là passer à la Cabsterre, où il y en avoit encore environ 200. & apres les avoir vaincus, se joindre à quinze ou seize cens hommes, qui habitoient leur quartier de la Cabsterre, & tous ensemble venir attaquer les François de la Basterre & de Cayonne par les deux costez en mesme temps, & en avoir aussi bon marché qu'ils se l'étoient promis.

Monsieur de Sales prit vne resolution toute contraire à celle du Gouverneur Anglois: car afin de réunir toutes les forces Françoises divisées par le partage de cette Isle, il resolut de commencer l'attaque de ses ennemis par la Ravine de Cayonne tirant vers le Nord, & de donner ordre à Monsieur de Poincy de luy venir à la rencontre avec les troupes de la pointe de Sable, & celles du sieur Sannois, qui faisoient tout ensemble cinq cens hommes; & donner sur les Anglois de la Cabsterre, dans le mesme temps qu'il combatroit ceux de Cayonne; afin qu'apres avoir vaincu les deux quartiers, ils allassent tous unanimement combattre les principales forces des Anglois, qui estoient à la grande Rade de cette Isle.

Cette resolution prise, il fit partir le navire nommé la Concorde, pour en porter les ordres à Monsieur de Poincy qui commandoit à la pointe de Sable, & envoya des habitans par les montagnes au sieur du Sannois à la Cabsterre, pour l'informer de son dessein: mais le navire n'ayant pu arriver à temps, à cause du vent contraire, & les habitans ayant esté empeschez de passer, parce que les Anglois gardoient soigneusement tous les passages; ils combattirent chacun de leur costé sans les avoir receus.

Comme les forces inegales des deux parties rendoient l'evenement de ce combat douteux ; l'on fit partir pour aller en France , le navire nomme l'Orenger appartenant à la Compagnie , dans lequel on permit à quelques femmes des principaux Officiers, & des plus riches habitans de s'y embarquer avec leurs enfans , leurs papiers , & ce qu'ils avoient de plus precieux ; & l'on demanda à la femme de ce brave Guillou , dont tout le monde parle comme d'un Heros , si elle se vouloit embarquer avec les autres ; mais cette genereuse femme digne d'un tel mari , repondit courageusement que non , qu'elle vouloit suivre son mari ; & que s'il estoit tué , elle vouloit vanger sa mort.

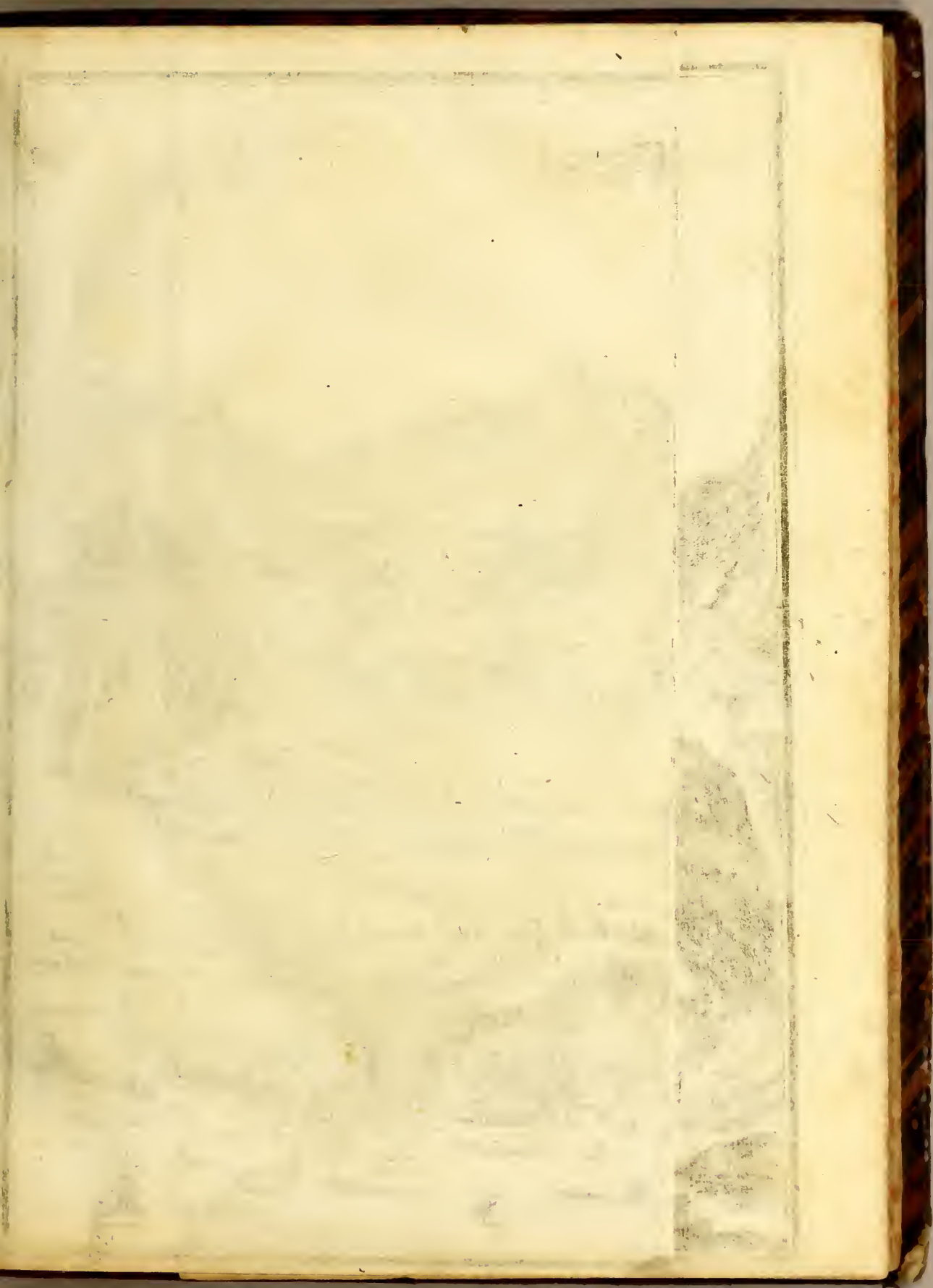
Monsieur de Sales qui avoit fait bonne mine tout le long du jour , tenant ses quatre Compagnies en bataille sur une hauteur , le long de la riviere de la Pentecoste , doù il pouvoit estre veü des Anglois ; en partit à nuit fermée avec le Chevalier de Saint Laurent , & toutes les troupes , laissant sur cette frontiere où il avoit fait allumer quantité de feux , une centaine d'hommes les moins en estat de combattre , avec ordre de tirer alternativement tout le long de la nuit , & aux tambours qu'il y fit aussi demeurer , de battre la retraite , l'alarme de temps en temps , & la Diane à la pointe du jour ; afin de tenir les Anglois occupez dans la creance que nos principales forces estoient encore en ce lieu.

Environ deux heures apres leur depart , ils arriverent à Cayonne , & se joignirent aux deux Compagnies de ce quartier , qui estoient sous les armes , attendant à tous momens d'estre attaquées par les Anglois. Ils y passerent le reste de la nuit à prendre un peu de repos , tel que des gens qui doivent attaquer des ennemis qui les tiennent déjà pour vaincus , le peuvent gouster. La plus grande partie se preparerent à cette action , en se confessant , & en recevant le corps sacré du Fils de Dieu. Les RR. PP. Iesuites , & les deux Prestres seculiers qui se trouverent en ce quartier , employerent toute la nuit à les entendre , & à les encourager à combattre d'autant plus vigoureusement , qu'ils y estoient

obligez par le double motif de la Religion & de l'Etat ; celuy de leur interest leur estant si connu, qu'il n'estoit pas necessaire de leur en parler : & ils y reüssirent si bien, que toute cette troupe fut ensuite au combat aussi gayement, que s'ils eussent esté à la conqueste des palmes du martyre. M. le Commandeur de Sales apres avoir fait un vœu à son grand oncle S. François de Sales (qui fut invoqué de tous les habitans, comme un patron particulier en ce combat) offrit à Dieu sa vie, comme une victime pour le salut de tout le peuple.

J'ignore les preparacions qu'apporterent les Anglois pour se preparer à la mort ; mais il est aisé à croire, qu'ils pensoient plustost à la donner à leurs ennemis, qu'à se preparer à la recevoir ; & que si ils firent quelques prieres lors qu'ils furent avertis du combat par la fumée, par la flâme & les estincelles qui passoient par dessus les montagnes, aussi-bien que par les fuyards, qui crierent au quartier de la Basterre, qu'il pleuvoit des François du Ciel pour les détruire, elles furent remplies de terribles distractions.

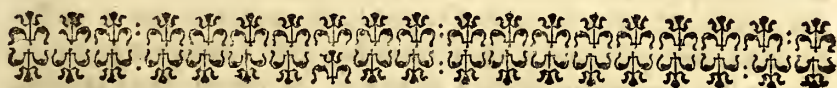
Le Mardy 22. à la pointe du jour Monsieur le Commandeur de Sales à la teste de toutes les troupes, declara en cas de mort, M. le Chevalier S. Laurent son successeur, & separa sa petite armée en deux bandes, afin d'attaquer par deux endroits ; & prit pour la premiere attaque qu'il devoit faire à gauche, les Compagnies des sieurs de la Guarigue, & de la Montagne, qui faisoient environ 350. hommes. Il en detacha 50. pour des enfans perdus, desquels il donna la conduite à un Officier nommé Guillou, que toutes les relations couronnent de Lauriers, & l'on assure qu'il se jeta à genoux devant M. le Commandeur de Sales pour obtenir cet employ. Il le fit suivre par vingt negres portans des demy piques ou spoutons d'une main, & des grands flambeaux allumez de l'autre, pour mettre le feu par tout. Monsieur de Sales marchoit à la teste de ce petit corps, accompagné des sieurs du Mouchet, de la Grange, des deux de Saint Marc freres, du Desan, de Priaumont, de Contamine,



Combat de Cayenne.



Le second corps qui estoit commandé par le Chevalier de Saint Laurent, & qui devoit faire l'attaque à droit, fut composé de la Compagnie Colonelle, de celle de la Rosiere, de la Pentecoste, & de celle de Cayonne, qui faisoient environ trois cens hommes, desquels trente furent aussi détachés pour enfans perdus, & mis sous la conduite du sieur d'Aigremont enseigne de la Coloneille.



CHAPITRE SECOND.

De ce qui s'est passé dans les quatre combats donnez entre les François & Anglois de l'Isle de S. Christophle.

§ 1.

*Messieurs les Chevaliers de Sales & de Saint Laurent
attaquent & défont les Anglois à la riviere de
Cayonne.*

A la pointe du jour la priere fut faite & l'absolution donnée par un Pere Iesuite, & Monsieur de Sales ayant séparé ces deux petits corps, qui ne faisoient au plus que sept cens hommes, par une petite intervalle, ils marcherent courageusement vers la Ravine de Cayonne, qui faisoit la separation entre les François & les Anglois, & dont la pente de nostre costé en est assez douce, mais rude & escarpée en quelques endroit du costé des ennemis. Nos deux chefs donnerent presque en mesme temps, & le sieur Guillou qui marchoit avec les enfans perdus à la teste de l'attaque

D

que Monsieur de Sales faisoit sur la gauche, rencontra au défilé qu'il falloit tenir pour monter sur la terre ennemie, deux Compagnies Angloises qui firent sur luy & sur les deux Compagnies qui le soustenoient, une furieuse décharge; laquelle ayant esté essuïe avec une merveilleuse fermeté, ils firent ensuite la leur d'une si belle maniere & avec un si heureux succez, que les ennemis en furent ébranlez; & le brave Guillou apres avoir forcé le corps de Garde, les vint charger en flanc, leur fit lâcher le pied, & ainsi facilita le passage du défilé; lequel estant franchi, nos François poursuivirent les ennemis l'épée à la main; & firent dans la chaleur de ce premier combat, une terrible tuerie des fuyards, sans y avoir perdu que le sieur Michel, Enseigne, & de la Perelle, & un assez petit nombre d'habitans blesez.

Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, qui merite autant de loüange qu'on en peut donner à un homme plein de cœur & de vertu, fit la seconde attaque sur la droite, & eut d'abord l'obstacle d'un défilé & d'une montée si rude, que le sieur d'Aigremont avec ses enfans perdus, quoy-que tres-braves, furent repoussez par les ennemis qui combattirent d'abord en gens qui sçavoient le mestier. Le sieur de la Fortune y fut mortellement blezé, & les Compagnies qui les soustenoient plierent, & se renversoient les uns sur les autres: mais aussi-tost que ce brave Chevalier vit le desordre de ses gens, il descendit de cheval, se mit à leur teste l'épée à la main, & les anima si bien par sa presence & par sa parole, que tous honteux d'avoir fléchi en ce rencontre, ils redoublerent leurs courages; & le sieur d'Aigremont grimant le premier la montagne avec tous ses enfans perdus, & tout le reste les ayant suivi avec la mesme vigueur l'épée à la main, ils pousserent les ennemis, en firent carnage, & les mirent en déroute.

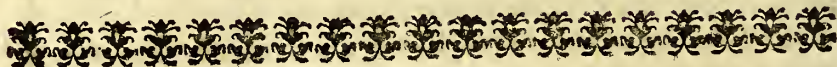
Les Reverends Peres Valerier, la Borde, & Poincet, Jesuites, les sieurs Girou & Martin Prestres seculiers, & un Hermite qui suivoient les troupes, & qui pour les joindre plustost sur une hauteur voisine où elles estoient, avoient pris un chemin plus court sur la gauche, tomberent malheu-

teusement dans l'embuscade d'une Compagnie, qui sans les reconnoître, fit une décharge sur eux, dont le Reverend Pere de la Borde & le sieur Girou furent tuez, & leurs corps rapportez au quartier de Cayonne.

Le Pere de la Borde fut blessé d'un coup de mousquet, dont il mourut deux ou trois heures apres, témoignant tant de joye de mourir dans une si bonne occasion, que quelques-uns de leurs Peres luy ayant donné quelque scrupule de mourir si content & avec si peu de douleur; il en demanda plusieurs fois pardon à Dieu, & mourut en le priant qu'il augmentast ses douleurs. C'estoit un des bons Jesuites que j'aye connu, humble, fervent, austere & charitable: Il n'alloit jamais à cheval, comme font presentement presque tous les Missionnaires des Isles, à cause de la chaleur extreme. Je l'ay trouvé quelquefois grim pant les mornes de la Martinique avec son petit bissac sur son dos, lassé & fatigué, & neantmoins aussi guay, que s'il eust esté le plus content du monde; & quoy qu'il fust homme de bonne maison, jamais on ne vit rien de plus humble. L'on garde dans Saint Christophle comme une relique, une image de Saint François de Sales qu'il portoit au col, qui fut teinte de son sang.

Les fuyards s'estant ralliez & joints à cette Compagnie qui n'avoit pas encore combatu, firent ferme proche d'un temple à un quart de lieuë de la terre ennemie. Toutes nos troupes marcherent en bataille vers eux, & les attaquèrent vigoureu sement, & ceux-cy les receurent de mesme; mais apres avoir fait quelques décharges, se voyant poussez par les nostres l'épée à la main; ils tournerent le dos, & tous en desordre, s'efforcerent de gagner les montagnes: & ce fut alors que nos François s'estendirent dans la terre de leurs ennemis, les poursuivans comme des Lyons, toujours precedez de ce brave Guillou avec ses enfans perdus, tuans tous ceux qu'ils rencontroient, & suivis des 120. negres bruslans les cannes de sucre, les cafes, & les maisons des Anglois, & faisant de si terribles cris, &

un si horrible spectacle, qu'il sembloit que ce fût autant de Demons.

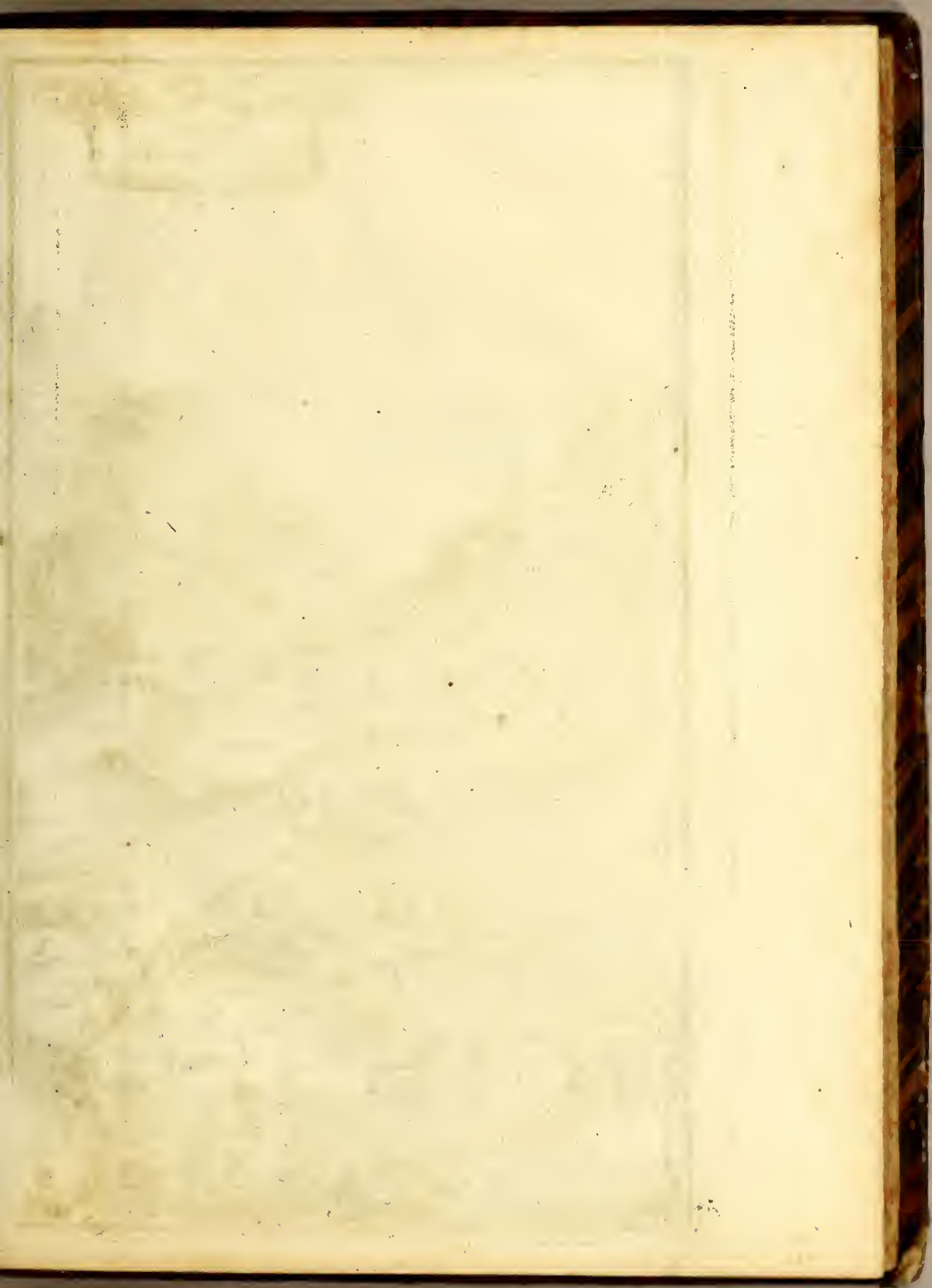


§ II.

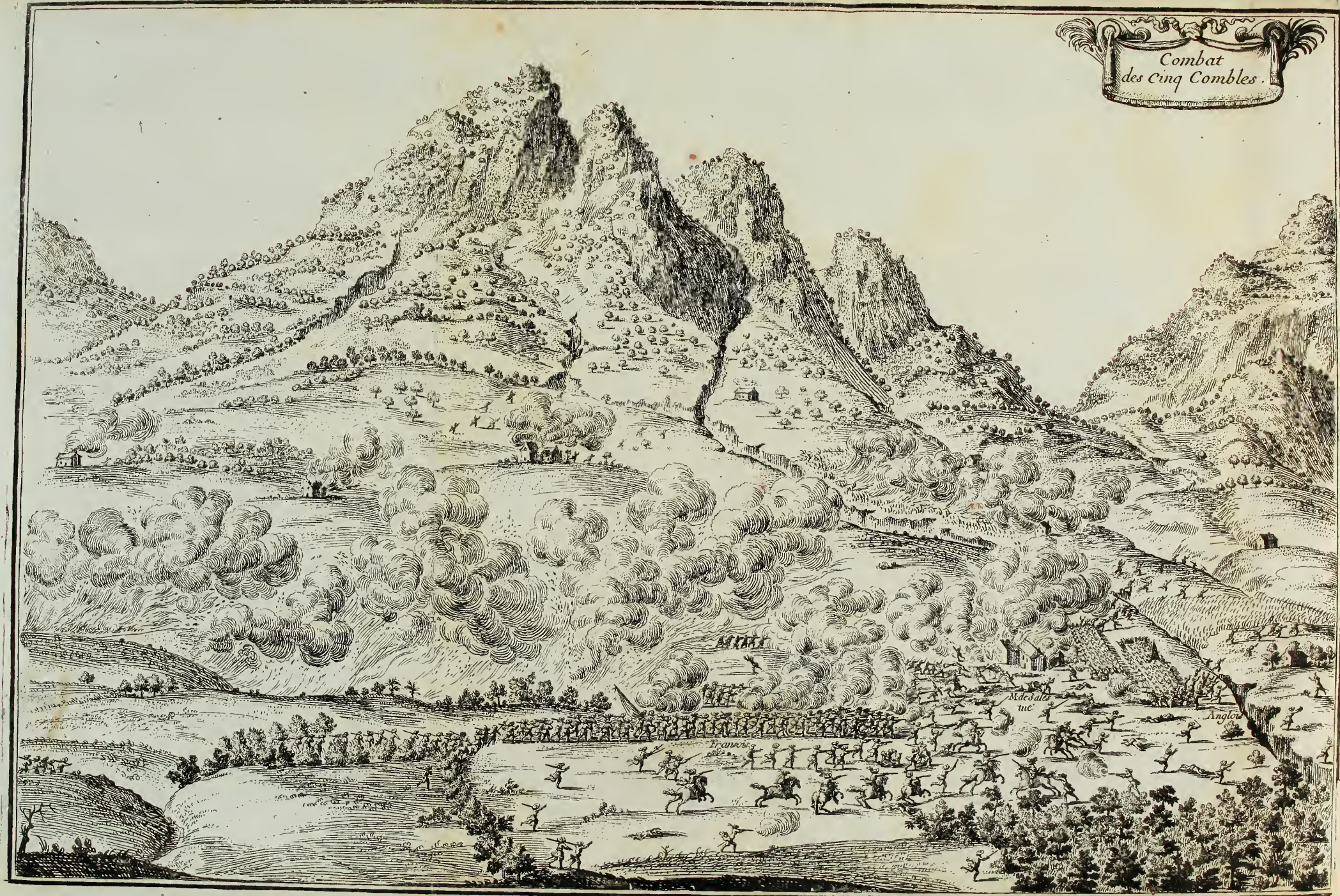
Combat des cinq combles, où Monsieur le Commandeur de Sales fut tué.

Toutes nos troupes victorieuses continuerent leur chemin vers le quartier de la Cabsterre Françoisse, esperant de trouver les François de ce quartier vainqueurs ou aux mains avec les ennemis. Ils estoient les maîtres de la campagne, & ils continuerent leur route sans aucun obstacle jusqu'à la Ravine d'Amileton, bruslants à droit & à gauche, sans s'arrester au butin.

Monsieur de Sales apres avoir passé cette Ravine, se sentant proche de l'ennemy, fit faire halte pour rallier toutes ses troupes, & les mettre en estat de combatre; & apres que nos François fatiguez jusqu'à l'excès, eurent repris un peu d'haleine en celieu, ils marcherent vers celuy des cinq combles, où il y a un temple & une place d'armes, dans laquelle il y avoit quatre ou cinq cens hommes qui n'avoient pas encore combatu, lesquels estoient postez sur le bord d'une grande & profonde Ravine, & derriere des broussailles: de sorte que les nostres estant tombez dans cette embuscade, essuierent leur décharge avant que de les avoir apperceû; & alors un nommé Saint Amour, cheri & estimé de Monsieur de Sales comme un des plus braves & des plus vaillants de la troupe, s'estant détaché sur la droite avec quelques Cavaliers pour en attaquer d'autres, y fut incontinent investi de plusieurs, qui nonobstant sa valeur & sa vigoureuse resistance, le maltraiterent, & l'avoient réduit à ne pouvoir se tirer de leurs mains. Monsieur



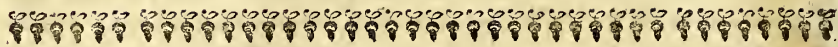
Combat
des Cinq Combles.



de Sales l'ayant apperceu, & ne pouvant souffrir que ce Cavalier perist si malheureusement, il appella ses volontaires, & courut à toute bride pour le secourir : & s'estant meslé parmi les Cavaliers Anglois, & en avoir tué deux ou trois de sa main ; estant accablé par le grand nombre, & frappé de deux coups de mousqueton, il tomba mort, apres avoir prononcé les sacrez noms de Iesus & de Marie. Les sieurs du Mouchet, & de Contamine, Commis General, qui l'avoient suivi, furent blesez à ses costez.

La mort de cet illustre Commandeur consterna tellement nos François, que personne ne vouloit avancer ; & Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, que Dieu avoit destiné pour son tres-digne successeur, voyant toutes les troupes consternées, dissimulant la perte qu'il faisoit de son meilleur amy, mit pied à terre ; & ayant promptement mis le corps à quartier, se mit pour une seconde fois à leur teste l'épée à la main, les priant avec tant de tendresse de se joindre à luy, pour l'aider à venger la mort d'un si excellent personnage, que tout d'un coup ils reprirent cœur, & le suivirent tous l'épée à la main avec tant de force & de courage, qu'ils pousserent les ennemis jusqu'au delà de la Ravine, tuans & rougissans la terre du sang de ces malheureux, qui avoient épanché celuy d'un des plus braves Chevaliers du monde. Les Anglois qui échaperent de leurs mains, se blotirent dans des haziers, ou gagnerent le haut des montagnes. Le sieur de la Guarigue, qui fit en cette occasion aussi bien que dans les precedentes, tout ce qu'un brave Capitaine, & un homme de grand cœur peut faire, fut grievement blessé, & à son grand regret hors d'estat de pouvoir contribuer à l'achevement de la victoire.

Après ce malheureux combat, & cette funeste victoire, toutes les troupes continuerent leur route portant avec eux le triste cadavre de ce grand personnage, sans rencontrer aucun obstacle qui les empeschast de se joindre aux troupes de la Cabsterre, qui avoient tout freschement combatu, & avoient glorieusement triomphé de leurs ennemis, en la maniere que je vais le dire.



§ III.

Les Anglois attaquent les François à la Cabsterre, & y sont defaits sous la conduite des sieurs du Sanois & du Poyet Capitaines.

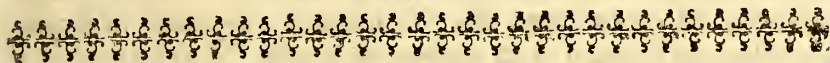
LE sieur du Sanois qui commandoit à la Cabsterre François, sur la frontiere des Anglois de ce quartier, estoit depuis quelques jours sous les armes avec sa Compagnie, & celle du sieur du Poyet, faisant environ 250. hommes, attendant les ordres de Monsieur le Commandeur de Sales, qui ne luy vinrent point non plus qu'à Monsieur de Poincy; lors que ce mesme jour à huit heures du matin, le Colonel Reyms fondit sur eux comme un Lion avec quatre cens soldats, pensant les emporter d'embleye: mais nos deux Capitaines du Sanois & du Poyet, soustinrent vigoureusement leurs efforts, sans leur lâcher un pouce de terrain; & se batirent avec tant de courage, qu'il y demeura quatre-vingt Anglois sur la place, sans un plus grand nombre de blesez.

Ce pauvre Colonel voyant la tuerie & le desordre qui estoit parmi ses soldats, fit tout ce qu'il put pour les remettre, mais n'y ayant pû réussir, il fut contraint de prendre la fuite avec eux, & de gagner pardessus les montagnes le quartier du Gouverneur wats, comme avoient fait les fuyards des trois premiers combats. Nous ne perdîmes dans celuy cy que le sieur Roger, Commis de la Compagnie, & deux ou trois habitans. Le sieur du Poyet Capitaine de ce quartier y fut grievement blessé, aussi bien que plusieurs habitans.

Nos troupes victorieuses qui estoient resoluës de faire le tour de l'Isle, estant arrivées au quartier de la Basterre

Françoises, furent agreablement surpris de voir la terre jonchée de cadavres des Anglois, & les sieur du Sanois & du Royer triomphants. Ils déchargèrent en ce lieu le corps de feu Monsieur le Commandeur de Sales; il y fut enseveli dans un sac de grosse toile, & six heures apres sa mort enterré sans aucune pompe funebre dans une Eglise de ce quartier, par un Reverend Pere Carme, accompagné du sieur de Saint amour, qui avoit esté la cause innocente de sa mort.

Je ne sçay si les amis de cet illustre Commandeur ont fait mettre sur son tombeau quelque Epitahé, pour en conserver la memoire. En cas que cela ne soit pas encore, en voicy un (quoy qu'au deffous de ce qu'il merite) que l'on y pourra mettre si on le juge à propos.



E P I T A P H E

DE FEV MONSIEVR LE COMMANDEVR
de Sales Gouverneur General des Isles de Saint
Christople, & autres en dependantes, qui fut
tué dans la premiere défaite des Anglois de l'Isle
de Saint Christophle, le 22. Avril 1666.

*S*ales que l'on a veü dans ce monde nouveaux
Eclater en vertu, & sur tout en courage.
Après avoir eu sur l'Anglois l'avantage,
Sans pompe & sans éclat fut mis en ce Tombeau.



*Passant ne penses pas qu'il soit icy sans gloire;
Il doit toujours regner dans le cœur des François;*

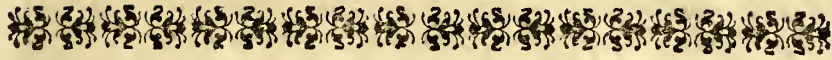
*Car vivant & mourant il les sauva cent fois,
Et tout mort qu'il estoit leur donna la victoire.*

Cependant toutes nos troupes se trouverent si fatiguées & affoiblies, des veilles de trois jours, de la longueur du chemin, du travail des combats, de l'ardeur excessive de la chaleur, de la soif & de la faim, qu'elles furent contraintes de s'arrester en ce lieu, proche de quelques cisternes, pour s'y rafraichir & s'y repaistre de quelques cassaves, que les femmes de ce quartier leur apportèrent.

Pendant que nos troupes prenoient un peu de rafraichissement, de nourriture & de repos, pour se mettre en état d'achever ce qu'ils avoient si glorieusement commencé; l'on eut avis que le sieur wats avec ses troupes, & le Colonel Morgan avec ses Boucaniers, avoient attaqué Monsieur de Poincy à la pointe de Sable. Mais les troupes de la Basterre estant trop fatiguées pour faire encore trois lieues pour le secourir, Monsieur de Saint Laurent donna ordre au sieur du Sanois d'y aller; & il amassa promptement tout ce qu'il put de Cavaliers, & de gens mieux à pied, & partit pour y aller: mais il n'eut pas plustost commencé sa marche, qu'il rencontra un Courier qui apportoit la nouvelle de la défaite des principales troupes Angloises, & de la mort du Gouverneur wats.

L'action heroïque d'un jeune habitant nommé le Picard, natif de Richelieu, est assez glorieuse, pour meriter icy une place. Il avoit combattu en brave, & s'estoit fait admirer dans les deux premiers combats; & ayant entendu icy, que les Anglois avoient attaqué Monsieur de Poincy, il quitta le boire & le manger; & quoy qu'il y eust trois lieues de distance, & qu'il fût extremement las, il y courut avec tant de diligence, qu'il y vint à temps pour y donner encore des marques de sa valeur. Il y fit encore comme les plus braves de la troupe, & y receut tant de blessures, qu'il en mourut peu de temps apres le combat, dont voicy la relation.

Combat



§ IV.

Combat décisif entre les deux Nations, où les deux Gouverneurs Vvats & Morgan sont tuez, & leurs troupes défaites par les François, & Monsieur de Poincy est blessé à mort.

TRes peu de temps après les premières attaques qui se donnerent à Cayonne à la pointe du jour, les Anglois de la Basterre, où estoient le sieur Vvats, & le Colonel Morgan, Gouverneur de l'isle de saint Eustache, avec les plus belles troupes, ayant veu par dessus les montagnes la fumée, la flamme & les étincelles portées par le vent qui chassoit de ce costé-là, le trouble s'empara de leurs esprits & de celui des habitans, qui tous connurent clairement qu'il y avoit du desordre dans leur quartier du costé du Nord: mais lors que sur les 8. heures, les fuyards des deux premiers attaques arriverent couverts de blessures & de sang, criant qu'il pleuvoit des François du Ciel pour les détruire, la consternation fut si grande parmi eux, qu'ils estoient tous au repentir de n'avoir point voulu écouter les propositions de paix & de neutralité que les François leur avoient faites; & les deux Gouverneurs Anglois Vvats & Morgan, estoient si troublez, qu'ils ne sçavoient à quoy se résoudre ni se déterminer sur la maniere d'attaquer les François.

L'Auteur anonime de la Relation produite par Cloufier, dit que cōme ils estoient en conférence pour cet effet, on les vint avertir que les leurs estoient aux mains avec les François à la pointe de Sable. Je ne sçay pas si cet avis leur fut donné; mais il est manifestement faux, n'y ayant pas eu un coup de pistolet tiré en ce quartier, avant que les troupes conduites par ces deux Gouverneurs, y fussent arrivées. Mais il est vray.

que le S^r wats. fit une proposition ridicule au Colonel Morgan, qui estoit d'aller combattre avec les boucaniers, & une partie des soldats Anglois, toutes les troupes Françoises victorieuses des premiers quartiers, réunies ensemble, & prestes à les combattre; pendant que luy avec l'autre partie des troupes, entreroit dans la Basterre des François, qui est à sept grandes lieuës de la pointe de Sable. Et tâcheroit de prendre les esclaves, les femmes & les enfans des François, afin de leur faire perdre courage. Mais cōme l'on estoit sur le point de décider par un dernier combat, la perte de l'une ou de l'autre Nation, & que l'affaire devoit estre faite, avant que les François sceussent rien de ce qui se passeroit dans leur quartier; cette proposition parut au Colonel Morgan, sortir de la teste d'un fol, ou d'un traître; si bien que tout bouillant de colere & de dépit, il prit d'une main la cravate du Gouverneur wats, & de l'autre luy appliqua le pistolet sur la gorge, & luy dit; *l'executeray ton commandement, mais tu es un traître qui nous a ammené à la boucherie; & tout en jurant il dit ces mots, Je te tuë tout à l'heure, si tu ne marches le premier: & il falut qu'il y allast, mais comme un homme que l'on mene au gibet.*

Cependant Monsieur de Poincy Gouverneur de ce quartier, qui peut-estre avoit eu quelque vent du dessein de Monsieur le Commandeur de Sales, avoit tiré de la pointe de Sable, les Compagnies des sieurs de Rebrouffart & le Duc, & les avoit fait avancer vers la Cabsterre: mais sur la minuit du Lundy au Mardy, le sieur de l'Esperance ayant eu avis par un espion, que les Anglois avec leurs plus belles troupes, les devoient attaquer de ce costé-là, & qu'ils n'attendoient pour commencer l'attaque, que cent soixante boucaniers qui venoient encore de Saint Eustache, fussent débarquez; envoya promptement le Reverend Pere Boulogne de nostre Ordre, en avertir Monsieur de Poincy, lequel fit incontinent marcher ces deux Compagnies vers la pointe de Sable, où il arriva avec elles, accompagné de tous ses Officiers, deux heures apres cet avis.

Les trois Compagnies des sieurs de l'Esperance, le Duc, & de Rebrouffard, furent mises incontinent en bataille par Monsieur de Poincy, qui fit mettre pied à terre à vingt-cinq ou trente Cavaliers, & les incorpora dans les petits bataillons, sans leur permettre de combattre à cheval.

Le R. P. Boulogne de nostre Ordre, qui estoit seul d'Ecclesiastique en ce lieu, & qui depuis le Dimanche au matin, n'avoit fait autre chose que d'entendre les confessions des habitans de ce quartier, voyant l'heure du combat approcher, prit un habit de Cavalier, afin de tromper les Anglois, monta à cheval, vint à la teste des bataillons, passa plusieurs fois au travers des rangs, excitant les chefs & les soldats à combattre genereusement pour deffendre leurs fortunes, leurs femmes & leurs enfans, que les Anglois avoient déjà condamnez à la mort comme de miserables victimes; les assurant que cette querelle estoit autant de la Religion, que de l'Etat, puisque c'estoit une Nation heretique, qui se vouloit emparer de leur terre; pour en bannir le veritable culte de Dieu; & que leur sang épanché, & la perte de leur vie, ne pouvoit estre récompensé que des glorieuses palmes des martyrs. Il les fit tous mettre à genoux, leur fit offrir leurs vies à Dieu, luy demander pardon de leurs péchez, & leur donna l'absolution.

Sur les huit heures & demie, les Anglois commencerent à s'approcher de la frontiere, par le penchant d'une éminence qui les faisoit voir à découvert, & il y eut aussitost quelques coups de fusil tirez de part & d'autre, sans neanmoins se faire aucun tort, à cause qu'ils estoient encore hors de la portée du fusil. Et les deux Nations s'excitoient l'un l'autre par des injures & des gestes, à commencer le combat; lors que les Anglois qui estoient environ 1400. & la fleur de tout ce qu'il y avoit de braves de cette Nation, non seulement dans l'Isle de Saint Christophle, mais encore dans les Isles de Nieve & de Saint Eustache, & qui n'avoient affaire qu'à 350. hommes resolués, firent filer quelques fusiliers, accompagnez de plusieurs

negres, munis de flambeaux allumez le long de la frontiere Françoise, lesquels mirent le feu à une piece de cannes; & dans la pensée que nos François viendroient charger ces boutefeux, ils avoient fait une grosse embuscade tout proche de ce lieu, où ils auroient infailliblement accablez ceux qui s'y seroient presentez. Mais Monsieur de Poincy & ses Officiers, resolurent sagement de ne faire paroistre leur conduite, & leur courage, qu'en s'opposant à l'entrée & à l'injuste usurpation de leur terre: esperant que Dieu favoriseroit la justice de leur cause, & redoubleroit le cœur de ce petit nombre de François, pour le faire triompher de cette multitude orgueilleuse.

Les Anglois estoient campez à l'abry d'une grande maison Angloise separée seulement des François par une piece de cannes de sucre; lors que sur les neuf heures & demie, le vent s'estant changé tout à coup, & soufflant sur les Anglois, nos François mirent le feu à la piece de cannes, laquelle fut à peine bruslée, que douze ou quinze volontaires se trainerent sur le ventre jusqu'au pignon de la maison qui couvroit les Anglois; où s'estant brusquement levez, à la portée du pistolet, chacun choisit son homme dans le gros des Anglois, firent leur décharge, mirent le feu à la maison, & se retirerent sans perdre un de leurs hommes.

Une action si hardie, surprit & estonna fort les Anglois; & les deux Gouverneurs crevant de dépit de se voir affrontez par un si petit nombre, sans deliberer davantage, descendirent en confusion avec toutes leurs troupes, & fondirent comme des lions sur nos François. Monsieur de Poincy ayant observé le chemin qu'ils prenoient, mit promptement la Compagnie du sieur de l'Esperance en embuscade derriere une triple haye de raquettes, qui faisoit une sorte de barriere presque impenetrable entre eux & nous.

Ils avoient mis à leur teste le Colonel Morgan avec les 260. boucaniers, qui pleins de vin & d'eau de vie comme des yvrognes, tomberent dans l'embuscade du sieur de l'Esperance, qui les arresta tout court, par une furieuse dé-

charge, laquelle fit tomber une grande partie de ces boucaniers. Il se fit en cet endroit un tres-rude combat, qui dura plus d'une grosse demie heure, où la seule Compagnie du sieur de l'Espérance, soustint tous les efforts des ennemis avec une vigueur digne d'admiration. Dix ou douze de ces boucaniers, & un Cavalier franchirent la haye de raquettes par une petite breche, & vinrent hardiment charger les bataillons des sieurs le Duc & de Rebroussard, tuerent de leur décharge le sieur de la Fond Enseigne, & blessèrent Monsieur de Poincy d'une mousquetade au genouil, qui le mit hors de combat; mais ils y furent tous tuez, sans avoir le temps de faire une seconde décharge. Vne trentaine des plus braves, poussèrent le long de la haye jusque proche de la maison du sieur de l'Espérance, où il y avoit une piece de canon que l'on avoit tirée de dessus un mechant affu de marine, & élevée sur un cabroüet, afin qu'elle eust plus de prise sur les ennemis: on l'avoit chargée de mitraille jusqu'à la gueule. Elle fut tirée si à propos sur eux, qu'elle en fit un carnage suffisant pour ralentir les efforts des ennemis de ce costé là; & la Compagnie du sieur de l'Espérance fort diminuée par ses morts, & ses blesez, se rejoignit aux deux autres bataillons, qui combattoient aussi en mesme temps, ainsi que je vais dire.

Le choc fut si furieux en cet endroit, & nos François y combattirent si vaillamment, que d'environ trois cens soixante boucaniers, il n'y en eut que dix-sept qui n'y moururent, ou qui n'y furent blesez. Le Colonel Morgan y receut deux coups de fusil dans les deux aisnes, dont il mourut sept jours apres dans l'Isle de Nieve, où il s'estoit fait porter apres le combat. Il y perdit aussi trois braves Capitaines nommez Loivet, d'Arcy, & Harkin. Nous y avons perdu Monsieur de Poincy, qui mourut trente jours apres sa blessure. Il avoit donné des marques de son courage & de sa conduite, dés la prise des Isles de Sainte Marguerite, sous le commandement de Monsieur le Cavalier de Poincy son oncle; & avoit esté Gouverneur de S. Christophle, jusqu'à l'acquisition qu'en firent les Cheva-

liers de Malthe : & depuis le Gouvernement ayant esté donné à un Chevalier, le commandement du quartier, où il faisoit sa residence, luy estoit demeuré. Le fils du sieur de l'Esperance fut aussi du nombre des morts, & 8. ou 10. soldats de sa Compagnie, & un plus grand nombre de blesez.

Le Gouverneur Wats qui avoit dessein avec ses 1400. hommes, d'environner les 350. François qui leur faisoient reste, pendant que le gros combatoit contre les deux bataillons des sieurs le Duc & de Rebrouffard; vint l'épée au poing, & le pistolet de l'autre, avec quelques Officiers & volontaires par un petit chemin, le long d'un petit pré, pour gagner au dessous de la maison du sieur de l'Esperance : mais ce Capitaine qui commandoit apres la blésseure du sieur de Poincy, détacha quelques fusiliers, qui luy furent à la rencontre, & le receurent avec tant de vigueur, qu'il y perdit la vie avec quatre Capitaines, & la plus grande partie de ses volontaires. Deux ou trois braves se sont vantez de l'avoir tué : Mais l'on tient pour certain que ce fut un Enseigne nommé Belle teste, qui avoit protesté qu'il ne se soucioit pas de mourir, pourveu qu'il tuast le detestable auteur de cette guerre. Dans ce dessein il luy fut à la rencontre, & en receut un coup de pistolet au milieu du front, & en mesme temps il tira le sien dans la teste de ce Gouverneur, qui tomba mort sans dire une seule parole.

L'attaque & la resistance de ce dernier choc, dura près de deux heures. Les uns & les autres combattirent avec une valeur qui passe la croyance. Les Anglois firent un si grand feu, & tirerent tant de coups perdus, que la case du sieur de l'Esperance qui couvroit les François fut percée de plus de deux mille balles. Enfin nos François s'estant lassez de tirer, ou pour mieux dire, n'ayant plus de poudre, s'écrierent tous d'une voix, *l'épée à la main, l'épée à la main*, & sur le champ coururent l'épée au poing comme des lions sur les Anglois, qui prirent incontinent la fuite tous en desordre. Les nostres les poursuivirent tuans sans donner aucun quartier jusqu'à leur premier Fort, qui est à un grand quart de lieuë dans leurs terres; l'effroy & le desordre estant

si grand parmi eux, que pouvant aisément arrester les nostres en ce lieu, s'y rallier, & y attendre le secours; ils enclouèrent leurs canons, abandonnerent lâchement le Fort, & s'enfuyrent vers la grande Rade, où le reste des boucaniers ne fut pas plustost arrivez, qu'ils pillerent la maison du Gouverneur Wats, comme celle d'un traître; quoy-que le pauvre homme eust eu des pensées fort éloignées du desastre qui ley arriva, aussi-bien qu'au Colonel Morgan, & à ceux de sa Nation.

Pendant que nos François poursuivirent les fuyards, le Reverend Pere Boulogne qui s'estoit travesti afin de n'être distingué entre les autres, par les Anglois, & retiré proche de la case de M. de l'Espérance attendant l'issue du combat, quitta son habit seculier, reprit celuy de Religieux, & s'appliqua à secourir les plus blesez, à leur administrer les Sacremens, à les assister à la mort. Il est unanimement loué des charitables secours qu'il rendit tant aux mourans, qu'à tous les blesez en cette occasion.

Ce que la Relation produite par Cloufier, dit au sujet de ce dernier combat, de *l'avantage qu'avoient nos François qui estant au bas du terrain, & tirant sur les ennemis n'estoient pas obligez de bouer leurs armes, & ainsi tiroient deux coups contre les ennemis un*, est une pure figure: car le lieu du combat estant tout uni, les uns ni les autres n'ont pû en particulier se prevaloir de cet avantage pour gagner du temps: ce qu'elle dit aussi *des corps de Garde avancez & attaquez par les ennemis, & les ennemis repoussez par les François, les ennemis gagnans les postes & la reprise de ces postes*, sont autant de belles imaginations inconnuës à ceux qui estoient dans ce combat: & cette seconde attaque dont elle parle, se fit dans le commencement du combat; & ce Relateur en compose l'histoire comme il se l'est imaginée, & non cōme elle a esté en effet, y faisant commander le fils du sieur de l'Espérance, qui avoit esté tué par ceux qui franchirent la haye de raquettes, à mesme temps que Monsieur de Poincy fut blezé.

Cette victoire est sans doute une des plus signalée &

des plus accomplies de ce siecle : car les François avec environ 8. ou 900. hommes, en ont tué plus de 1000. desarmé ou fait prisonniers plus de 3000. gagez cinq drapeaux, conquis une des plus belles des Ant-Isles avec tous les forts. Elle est encore plus remarquable en ce que quatre Gouverneurs y sont morts, deux de chaque Nation, sçavoir le sieur wats Gouverneur des quartiers Anglois de cette Isle, & le Colonel Morgan Gouverneur de l'Isle de Saint Eustache pour sa Majesté Britannique ; & du costé des François, Monsieur le Commandeur de Sales Gouverneur General de Saint Christophle, & autres en dependantes, & Monsieur de Poincy qui avoit esté Gouverneur de Saint Christophle du temps du Generalat de Monsieur le Baillif de Poincy son oncle.

Toutes les Relations ont donné des éloges aux braves qui se sont signalez dans cette bataille, que je ne puis taire sans leur ravir l'honneur qui leur est dû.

L'estime que la pieté, la valeur, & la conduite de M. le Commandeur de Sales est si connue, que tout ce que j'en pourrois dire, n'ajousteroit rien à la gloire qui luy est due, & je crois que Dieu seul, fait aujourd'huy sa récompense dans le Ciel.

Il faut dire nettement que l'on est redevable à Monsieur le Chevalier de Saint Laurent du salut de cette Isle ; car nos François ayant plié deux fois, il les ranima, & les conduisit avec tant de valeur & de prudence, qu'il ouvrit le chemin à la victoire qui auroit irfailliblement demeuré aux Anglois, sans l'admirable fermeté qu'il témoigna en cette occasion : & les lettres que je mets à la fin de ce Paragraphe, en sont des témoignages irreprochables.

Le sieur Guillou y acquit le titre de brave de l'Amérique, le sieur d'Aigremont l'imita de fort pres, le sieur de la Guarigue Capitaine y fut blessé, le sieur de la Fortune Lieutenant tué, & le sieur de la Perelle blessé à mort, tous combatans en gens de cœur & d'honneur ; le sieur de la Montagne Capitaine, les sieurs de la Rosiere Major, Auger de la Mote Lieutenant, du Hamel ayde Major, Roffi-
gnol

gnol Enseigne, & tous les autres Officiers y firent tous à l'envie merveille de leurs personnes, pour emporter la victoire; le sieur Marechal y eut trois chevaux tuez & blesez sous luy

A l'attaque de la Cabsterre, le sieur du Poyet Capitaine, fut blessé d'une mousquetade qui luy perça le col & la machoire: le sieur du Sannois Capitaine commandant ce quartier, y fit également remarquer son courage & sa conduite; & l'on dit du sieur Roger Commis de la Compagnie, qu'il y perdit la vie en montrant qu'il estoit plus soldat que marchand.

Quant à ceux de la pointe de Sable, Monsieur de Poincy Gouverneur du quartier y fut mortellement blessé, y faisant tout ce que l'on pouvoit attendre d'un grand Capitaine; mais l'on admire particulièrement la constance de ce genereux vieillard le Capitaine del'Esperance, qui vit tomber dans ce combat un fils unique qu'il aimoit, un gendre & un beau frere, & s'en estonna aussi peu, que si c'eussent esté des moucherons: & Monsieur de Poincy qui commandoit dans ce quartier, ayant esté blessé & mis hors de combat, il prit le commandement, donna tous les ordres necessaires, avec une presence d'esprit admirable, & ne laissa pas de se battre à coups de fusil avec autant de valeur que le plus jeune & le plus brave de la troupe, & l'on luy est infiniment redevable en ce que la poudre ayant absolument manqué, il en fit apporter un baril qu'il avoit pour sa provision, qu'il mit à la discretion des habitans, & sans laquelle les ennemis eussent infailliblement emporté la victoire. Les sieurs le Duc & de Rebroussard Capitaines, & tous les Officiers de ce quartier, y donnèrent des preuves invincibles de leur valeur. Tous les habitans y firent de mesme, & tous les memoires que j'ay sur ce combat, assurent qu'il ne s'y trouva point de lâches.

Le Roy, M. Colbert, toute la Cour, & les Seigneurs de la Compagnie, furent si satisfaits de la conduite de Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, qu'ils luy témoignèrent leur reconnoissance dans des lettres que je ne puis démenter au public, sans faire tort à son merite. Je n'ay pû re-

couvrir celles de sa Majesté, mais j'ay eu celles de Monsieur Colbert, des Directeurs de la Compagnie, & de Monsieur de Bechameil qui en font mention, & desquelles je ne tire que ce qui sert précisément à mon sujet.

Article d'une lettre de Monseigneur Colbert, écrite à Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, le seizième Juillet mil six cens soixante-six.

LE Roy ayant esté informé du succès favorable du combat de l'Isle de Saint Christophle, entre ses sujets & les Anglois qui en habitoient une partie, & qu'après le secours du Ciel, la sage & valeureuse conduite de feu M. le Commandeur de Sales, le prix de cette victoire est principalement deû à vostre courage & à la fermeté avec laquelle vous avez soustenu les efforts de cette Nation, ainsi qu'à vostre prudence, dont vous vous estes heureusement servi pour ménager toûjours vos avantages dans l'expulsion entiere des ennemis. Sa Majesté a esté bien aise d'apprendre que le Gouvernement de l'Isle vous ayt esté deféré du consentement unanime de tous les habitans; parce que non seulement elle vous le confirmera par ses provisions; mais mesme elle vous donnera des marques de son estime dans les gratifications qui pourront s'offrir; vous en recevrez une en mesme temps que celle-cy, par une gratification de mille écus qu'elle a ordonné à Monsieur Colbert du Terron de vous faire tenir qu'elle s'assure que vous employerez utilement pour le bien de son service.

Article d'une lettre de Messieurs les Directeurs de la Compagnie du vingt-an Septembre mil six cens soixante-six.

AVssi-tost que nous avons appris l'heureux succès du combat que vous avez eu contre les Anglois à Saint Christophle, & la perte que nous avons faite de Monsieur le Commandeur de Sales qui en estoit Gouverneur; nous avons crû que personne ne pouvoit mieux que vous, rem-

„ plir cette place, & vous avons nommé au Roy, qui a ap-
„ prouvé le choix de la Compagnie; nous en avons fait ex-
„ pedier les provisions que nous avons envoyé à Monsieur de
„ Chambré pour vous les mettre entre les mains, si nous
„ avons moins de sujet de nous affliger de la mort d'un si
„ brave Gentilhomme qu'estoit ledit sieur de Sales, nous au-
„ rions plus de joye d'avoir rencontré une occasion comme
„ celle-cy, pour vous témoigner l'estime que nous avons
„ toûjours eu pour vostre mérite, ne pouvant douter de l'af-
„ fection que vous avez pour l'intereſt de la Compagnie,
„ apres les marques que vous avez données dans cette memo-
„ rable occasion, dont Monsieur de Chambré nous a envoyé
„ la relation.

Monsieur de Bechameil qui estoit en ce temps l'ame de la Compagnie, luy en écrit aussi en ces termes sur le sujet des drapeaux conquis, & presentez au Roy.

L'impatience où nous estions d'apprendre par vous mes-
„ me la confirmation de ce qui s'estoit passé à Saint Christo-
„ phle ne pouvoit estre plus agreablement terminée, que
„ par ces marques glorieuses que vous nous avez envoyées,
„ lesquelles Monsieur Auger a eu l'honneur de presenter au
„ Roy qu'il a fort informé de toutes les particularitez de
„ cette action, où vous avez eu beaucoup de part. Mon-
„ sieur Colbert vous en marque les sentimens de la Majesté,
„ par sa lettre que je vous envoie, & je vous puis asseurer
„ que tout le bien, que l'on a publié de vostre personne, a
„ fait oublier la perte de Monsieur le Commandeur de Sales,
„ que vous reparerez assurément. Monsieur de Turenne, &
„ Monsieur le Commandeur de Souvré en ont parlé si avan-
„ tageusement que je dois vous l'écrire, & je crois qu'ils
„ vous feront connoistre aussi de quelle maniere je me suis
„ porté à vous faire recevoir la juste récompense que meri-
„ toit le service que vous avez rendu en cette occasion.

Dans une autre lettre, il dit ces mots dignes de tenir icy une place:

La conduite que vous avez tenu dans toute cette guerre

„ & les belles actions que vous y avez faites, meritent beau-
 „ coup d'éloges. Ce que je puis dire sur cela, est que le Roy
 „ en a esté informé par Monsieur Colbert; & que si l'esti-
 „ me que vous vous estes acquis dans l'esprit de sa Majesté,
 „ pouvoit vous satisfaire, vous avez lieu d'en estre content.

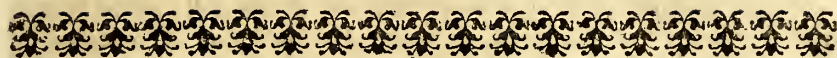
*Articles d'une lettre écrite de Paris à Monsieur le Chevalier de
 Saint Laurent, par Monsieur Auger qu'il avoit envoyé por-
 ter au Roy les drapeaux conquis.*

I Ay donné aux Messieurs de la Compagnie, celle qui leur
 estoit adressée, & celle de Monseigneur Colbert, je la
 „ luy baillay en main propre, à qui je fis connoistre que l'hon-
 „ neur & le gain de l'Isle vous estoit deü, & luy fis le détail
 „ des belles actions que vous y fistes; ce que je fis aussi con-
 „ noistre au Roy.

Vn peu plus bas, il dit,

„ Lors que je dis au Roy que par la capitulation, il estoit
 „ permis aux habitans Anglois de demeurer, en prestant le
 „ serment de fidelité, il fut un peu fâché; mais je luy fis voir
 „ que sur ce pretexte honneste, vous leur feriez de temps
 „ en temps renouveler ce serment, & que comme vous leur
 „ donniez permission d'enlever quelques esclaves, ils aimoient
 „ mieux se retirer, que de demeurer; de sorte qu'en un mois
 „ l'on pourroit en estre debarasséz. Le Roy fut fort sa-
 „ tisfait de cela, & il dit, *voila un homme comme il le faut pour
 ce pays là, parce que qu'il a autant d'esprit & de conduite que
 de courage.*





§ v.

Les Anglois capitulent & se rendent à composition, & Monsieur le Chevalier de Saint Laurent prend possession de leur terre.

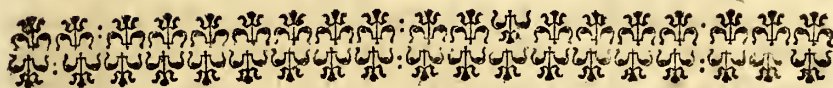
Monsieur le Chevalier de Saint Laurent s'estant joint sur le soir avec ses troupes à celles de la pointe de Sable, il les mit en bataille, & les fit camper cette nuit, dans la resolution d'aller le lendemain dès la pointe du jour, attaquer toutes les forces Angloises réunies au nombre d'environ 3000. à la grande Rade des Anglois; & comme nos François fatiguez jusqu'à l'extremité par le travail d'une si grande journée, n'estoient pas attendus dans ce quartier, où tout ce qui s'y trouva n'estoit pas suffisant de rassasier un si grand nombre de personnes, ils y furent fort mal repus; & il se falut contenter d'y prendre un peu de repos pour estre le lendemain en estat de combatre. Ils avoient à peine commencé à gouter le repos, lors que sur les dix heures, un trompette Anglois accompagné d'un interprete, parut sur la frontiere Françoisise, demandant de parler à celuy qui commandoit. Il fut incontinent conduit au Chevalier de Saint Laurent, auquel il dit, qu'il estoit venu demander la permission d'enlever le corps de son Gouverneur, ce qui luy fut aussi-tost accordé: mais voyant qu'il ne s'en mettoit guere en peine; l'on jugea qu'il n'estoit venu que pour épier la contenance de nos François, de-sorte qu'il fut arresté aussi bien que son interprete.

Pendant que nos troupes prenoient un peu de repos, le Chevalier de Saint Laurent, & les Officiers s'occupoient à disposer les choses nécessaires pour cette importante attaque qu'ils devoient faire le lendemain; & bien que chacun

s'efforça de ramasser toutes les munitions qu'ils avoient en leur particulier, & que Monsieur de Poincy fit arracher le plomb de ses succreries pour faire des balles; la poudre s'y trouva si rare, que l'on avoit bien du sujet de douter du succès de cette entreprise.

Le mercredi dès la petite pointe du jour, comme l'on estoit prest à partir, & le Reverend Pere Boulogne ayant repris son habit seculier pour accompagner les troupes, un Officier Anglois vint demander si l'on leur vouloit faire quelque proposition d'accommodement. Il fut conduit à Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, qui apres l'avoir écouté, fit assembler son Conseil; dans lequel (sur ce que l'on manquoit de poudre) il fut conclu de dire à cet Officier que si l'on vouloit incessamment envoyer des personnes de même autorisées, que l'on leur feroit les propositions auxquelles l'on vouloit qu'ils se soumissent. Il s'en retourna en diligence, & le Colonel Reyms qui avoit commandé & avoit esté défait à la Cabsterre, arriva vers le midy, & presque en mesmetemps, les trois Capitaines des trois frontieres Angloises, pourvus de pouvoirs autentiques pour capituler au nom de la Nation Angloise de cette Isle.

Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, Monsieur de Poincy quoy que blessé, aussi bien que le sieur de la Guarique, & tous les autres Capitaines & Officiers, assisterent à ce Traité. Le R. P. Boulogne s'y trouva aussi conferant souvent avec Monsieur de Saint Laurent, sur les interets de la Religion Catholique. Apres une assez courte conference, les quatre Capitaines Anglois convinrent avec Monsieur le Chevalier de Saint Laurent, & tous les Officiers François de cette Isle, des articles suivans.



*Articles de la capitulation faite entre les deux Nations
Françoise & Angloise, apres les quatre combats don-
nez dans l'Isle de Saint Christophle.*

I.

Que les Anglois livreront incessamment tous les Forts, les canons, armes & munitions.

II.

Que tous vagabons & gens sans habitations sortiront sans delay de l'Isle.

III.

Que ceux qui estoient establis pourront demeurer en prestant le serment de fidelité au Roy, & à la Compagnie des Indes Occidentales.

IV.

Qu'il ne leur sera permis de porter aucun arme, non pas mesme l'epée.

V.

Que ceux de la Nation Angloise qui ne voudront pas demeurer dans l'Isle, auront la liberré de se retirer, & de vendre leurs habitations & meubles aux François, & d'en retirer le payement.

VI.

Qu'ils auront la liberré de conscience, à condition qu'ils n'en feront aucun exercice ni assemblée publique.

VII.

Que s'ils n'acceptoient tous ces Articles, & donnoient des ostages dans quatre heures, on les attaqueroit.

Le Colonel Reyms & les trois Capitaines s'en retournerent sur le soir avec les Articles dont ils estoient convenus,

promettant de retourner à l'heure prefixe : mais comme le desordre & l'effroy estoit si grand dans le quartier des Anglois, que la plus grande partie ne songeoient qu'à s'enfuir dans l'Isle de Nieve, ces Officiers furent retenus & retardez, afin de gagner un peu de temps pour charger un grand navire dans lequel les principaux vouloient se sauver avec leurs esclaves, & ce qu'ils avoient de plus precieux; & cela fut cause qu'ils ne revinrent qu'à six heures du matin, lors que l'on estoit tout prest à partir pour les aller atraquer, & jouer à quire ou à double avec-eux.

Ils apporterent les Articles tous signez; de sorte que l'on ne parla plus de combatre, mais seulement de prendre possession de la terre ennemie & de leurs forts, & particulièrement de celuy de Saint Charles, situé à la grande Rade des Anglois.

Monsieur de Saint Laurent marcha incontinent à la teste de toutes les troupes Françoises en bel ordre vers la grande Rade; & parce qu'il estoit arrivé à le pointe de Sable sans Ecclesiastiques, il pria le Reverend Pere Boulogne de nostre Ordre de l'accompagner dans cette action qui devoit couronner toute l'œuvre. Il prit possession du Fort Charles, avec les ceremonies accoustumées, & apres que le pavillon d'Angleterre en fut osté, il y fit arborer celuy de la France; & y mit une Compagnie de deux cens hommes pour le garder.

Aussi tost que l'on se fut assure des Forts & de l'Isle, le Reverend Pere Boulogne fit dresser un Autel dans un grand magasin, & y celebra la premiere messe qui se soit solennellement dite dans cette terre heretique, & ce qui est remarquable, le Jeudy Saint, qui est le jour de l'institution du tres-auguste Sacrement du Corps & du sang du Fils de Dieu. A la fin de cette Messe, le Pere entonna le *Te Deum*, qui fut chanté conjointement avec luy par toute l'armée qui estoit là presente, rendant joyeusement graces au Dieu des armées d'une si signalée victoire.

La Relation imprimée à la Rochelle porte que sept jours auparavant le combat l'on vit des presages de la perte des Anglois,

Anglois, & qu'une petite riviere que jamais homme n'avoit veu tarir, sécha absolument 8. jours avant le combat, & coula dès le lendemain, quoy-qu'il n'y eut aucune pluye, & qu'un fantôme vestu à la Françoisise s'estoit apparu à un Kaker, & luy avoit dit tout ce qui estoit arrivé depuis à leur Nation dans cette Isle; je m'en rapporte à ce qui en est.

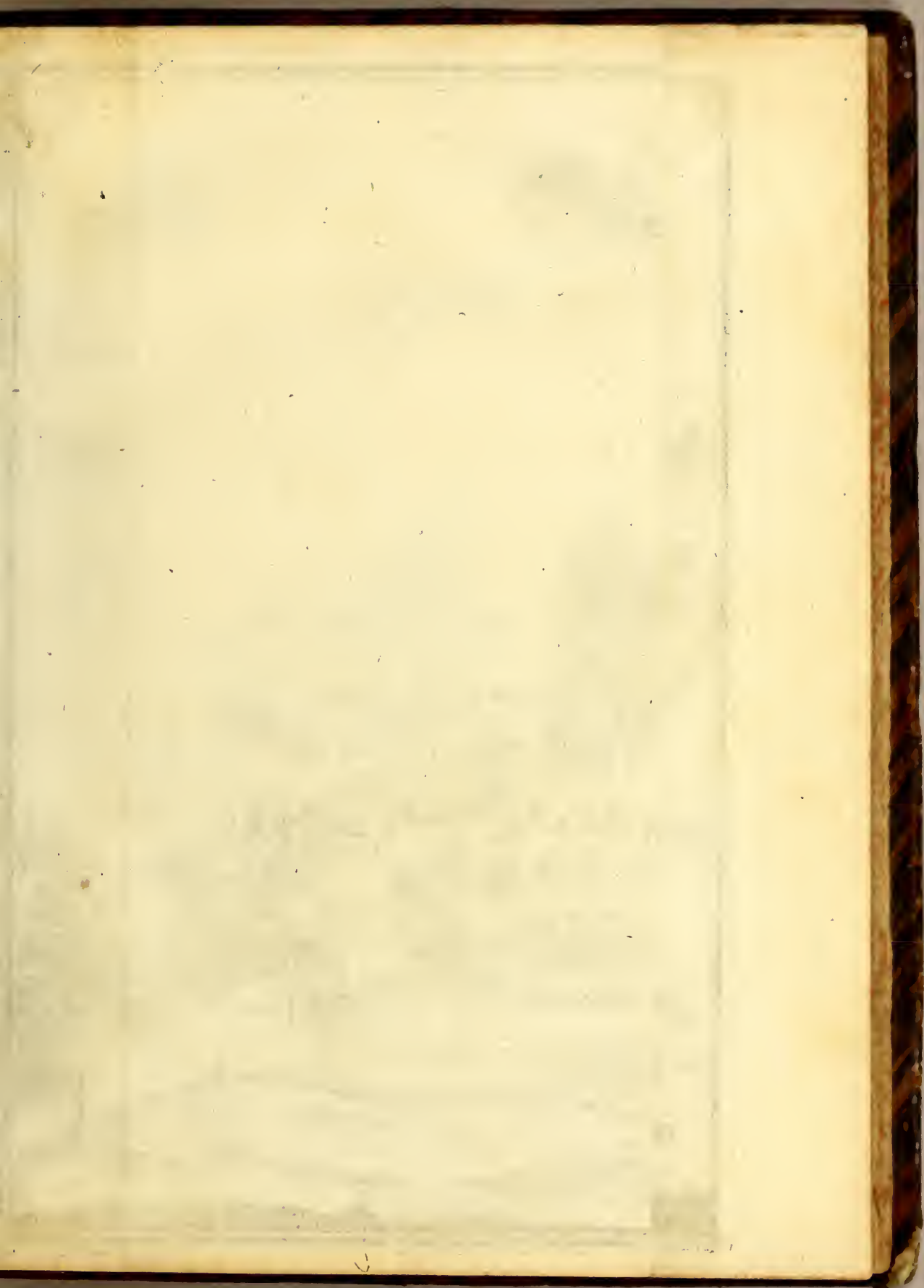
Dés que Monsieur le Chevalier de Saint Laurent fut arrivé à la grande Rade, il eut avis que le retardement des Officiers Anglois n'avoit esté fait que pour donner du temps à la pauvre Gouvernante Angloise, qui avoit à grande peine échapé d'estre mise en pieces par les boucaniers, comme un Acteon par ses chiens, & à quelques-uns des principaux Officiers d'embarquer ce qu'ils avoient de plus precieux dans deux navires, & se sauver à l'Isle de Nieve. Mais avec toute leur diligence, ils ne purent éviter que Monsieur le Chevalier de S. Laurent ne trouvast encore un grand navire à la Rade, dans lequel il y avoit plus de quatre cens negres, qu'il fit débarquer pour reconnoistre ceux qui appartenoient aux Anglois tuez dans le combat, ou qui s'en estoient fuys, ou qui n'estoient pas dans l'Isle, & qui par consequent ne devoient pas jouïr du privilege de la capitulation.

Il faut icy avotier ingenuement, que si les Anglois se fussent servis de toutes leurs forces dans ce dernier combat, & que le Gouverneur Wats, qui se croyoit trop fort avec 1400. pour vaincre les François de la pointe de Sable, qui n'estoient que trois cens cinquante, eut ammené avec luy les 1000. hommes qu'il avoit posté à la pointe des Palmistes; qu'il les eut accablé, & auroit infailliblement vaincu les troupes de Monsieur de saint Laurent, qui ne consistoient qu'en six ou sept cens hommes si fatiguez par le travail du chemin, par les efforts des combats rendus, & affoiblis par la faim & par la soif, qu'ils n'estoient plus en estat de soustenir le choc d'un si grand nombre d'ennemis: outre que n'ayant plus de poudre, & les Anglois en ayant de reste, ils auroient par necessité succombé dès la premiere ou seconde décharge.

Les Anglois avoient six temples dans cette Isle fort bien bastis de bonnes pierres à chaux & à sable ; dont deux du costé du Nord, furent bruslez par les negres François dans le premier combat, & les trois autres furent quelques jours apres la prise de possession benis par les Reverends Peres Boulogne & du Bois de nostre Ordre. Le premier qui est à la grande Rade, sous le nom de Saint Louys Roy de France ; le second à la pointe de Sable, sous celui de Saint Jean Baptiste ; le troisieme à la riviere de la Pentecoste, sous celui de Sainte Therese, & un autre sous le nom de saint François de Sales. Les Reverends Peres Boulogne & du Bois ont par l'espace d'un an servi ces trois Eglises avec assez de peine, particulièrement au commencement, autour des Irlandois Catholiques, qui furent par apres transportez aux Isles de Saint Martin, de la Guadeloupe & de la Martinique.

Après que l'on eut pris possession des principaux Forts des Anglois, & que M. le Chevalier de Saint Laurent se vit maistre absolu de toute l'Isle, il renvoya les troupes de la Cabsterre, & de la pointe de Sable dans leur quartier. Je vous invite à les suivre pour assister avec eux, à la sepulture du sieur Wats Gouverneur des Anglois, & de tous les soldats morts avec luy ; quoy qu'ils soient heretiques nous n'encourrerons aucune censure.





Combat de la Pointe de Sable.





§ VI.

*Sepulture du sieur Vvats, & de tous les Anglois morts
dans le combat de la pointe de Sable.*

JE ne sçay pas bien quelle sepulture l'on donna aux corps des Anglois tuez aux combats de Cayonne, des cinq combles, & de la Cabsterre; mais je me persuade que parce qu'ils estoient heretiques l'on se garda bien de les mettre en terre sainte, & que l'on se contenta de leur donner, non pas la sepulture de l'ame, mais de les couvrir de terre. Il y en eut plusieurs qui furent consummez dans les bois, & dans les cannes de sucre, dont l'on trouva les carcasses longtemps apres le combat. Laissons tous ceux là dans l'estat qu'ils sont, avec le regret de ce que leur heresie nous empêche de dire pour eux *un requiescant in pace*; & voyons qu'elle sepulture l'on a esté contraint de donner au Gouverneur Anglois, & à ses soldats, apres que ceux de cette Nation leur ont dénié ce dernier office.

L'on avoit accordé au trompette qui vint demander le corps du Gouverneur Vvats, non seulement de l'enlever; mais encore tous les autres corps de ceux qui furent tuez à la pointe de Sable, où tous ceux qui mirent le pied sur la terre Françoisse demeurèrent: mais les Anglois les ayant laissé sur la terre jusqu'au Vendredy Saint, la puanteur en devint intolerable: de-sorte que l'on fut contraint de les mettre dans un lieu où ils n'incommoderoient personne, & où les Anglois les pourront trouver quand il leur plaira.

L'on commença cette sepulture par les corps de sept ou huit beaux Guildins d'Angleterre tous noblement peris dans ce combat, lesquels (pour épargner la peine de faire

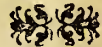
une si grande fosse) l'on jetta dans le fond d'une grande ravine; ces beaux chevaux servirent comme de lit au corps du Gouverneur Vvats, que l'on jetta dans cette fosse, & sur luy ensuite la charge de vingt-deux chariots à vingt ou vingt-deux corps chacun, de leurs soldats tuez en ce combat, lesquels furent couverts d'un peu de terre.

Ce Gouverneur Vvats estoit de basse naissance, il avoit exercé la Chirurgie, & passoit pour un homme fourbe & avare. Il a esté également detesté des deux Nations, pour avoir preferé son interest particulier au bien commun, & pour avoir dans l'esperance du butin & de la dépouille des François, manqué de parole & de foy, apres avoir juré & signé une neutralité si avantageuse aux Nations sujettes aux couronnes de France & d'Angleterre dans l'Amerique.

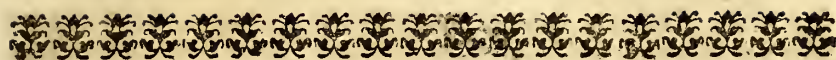
Vn Poëte de ce temps fit des vers sur sa sepulture, qui luy pourroient servir d'Epitaphe.

E P I T A P H E

Cy gist entre les morts qui par triste aventure,
Abandonné des siens l'espace de trois iours;
Auroit esté mangé des chiens & des vautours,
S'il n'avoit des François receu la sepulture.



Passant c'est bien assez qu'un homme sans honneur,
Declaré par les siens l'Auteur de tous leurs maux,
Soit icy inhumé sur un tas de chevaux,
& couvert de cadavres par les mains du vainqueur.



§ VII.

Monsieur le Chevalier de Saint Laurent est secouru par Messieurs de Clodoré, du Lion, & de Chambré.

Monsieur le Chevalier de saint Laurent apres s'estre mis en possession des deux quartiers conquis sur les Anglois dans l'Isle de saint Christophle, ne se trouvoit gueres moins en peril qu'auparavant la victoire. Il avoit dans l'Isle non seulement les Anglois qui en devoient sortir, & dont l'expulsion n'en pouvoit estre faite en peu de temps; mais encore ceux qui en vertu de la Capitulation y devoient demeurer, & qui bien que desarmez surpassoient encore le nombre des François, & n'attendoient que du secours & des Armes de dehors, pour estre en estat de vanger le malheur de leurs Compatriotes. L'honneur du Milord Willoughby se trouvoit engagé à ne pas souffrir une perte si considerable, sans faire tous ses efforts pour la reparer. Et parce qu'apparamment les Isles de la Guadeloupe & de la Martinique ne devoient pas être attaquées qu'avec une puissante escadre venuë de l'Europe, ce judicieux Chevalier creut que tous les efforts de ce Milord devoient fondre sur celle de Saint Christophle, dont le seul recouvrement pouvoit reparer son honneur, & ensevelir la honte de sa Nation.

Toutes ces considerations firent resoudre Monsieur le Chevalier de saint Laurent à demander du secours à Monsieur de Clodoré, Gouverneur de la Martinique, qui sur la priere que M. de Sales avoit faite à Monsieur de Chambré avant le combat, de luy en envoyer, s'estoit déjà mis en peine de le faire, & avoit fait partir dans des barques de la

Compagnie, les Compagnies des sieurs de Praille & du Vasseur avec plusieurs braves volontaires. Mais comme cette Isle est éloignée de Saint Christophle, il ne receut la lettre de Monsieur de Sales, qu'après le combat, & son secours n'y arriva que trois ou quatre jours après celui de Monsieur du Lion & de Chambré.

Monsieur de Chambré Intendant de la Compagnie, qui estoit alors à la Guadeloupe, receut à mi-nuit entre le Dimanche de Pasque, & le Lundy, la nouvelle de la victoire emportée sur les Anglois de Saint Christophle. Il éveilla incontinent Monsieur du Lion Gouverneur de la Guadeloupe, luy communiqua cette bonne nouvelle, & luy rendit les lettres du Chevalier de Saint Laurent, par lesquelles il le prioit de luy envoyer du secours. Monsieur de Chambré, auquel M. de Sales avoit mandé avant le combat qu'il estoit si pressé, qu'il ne pouvoit plus differer d'en venir aux mains avec les ennemis, & qu'il luy envoyast du secours, avoit déjà fait partir le navire nommé la Concorde, équipé en guerre, sur lequel il avoit mis quarante hommes de la Compagnie auxiliaire, en attendant que plus grand secours qu'il luy préparoit, fut en estat de partir. De sorte que ce secours estant déjà tout prest (pendant que Monsieur du Lion visitoit tout les corps de Gardes de son Gouvernement) Monsieur de Chambré fit embarquer six vingts hommes de guerre, tant de la Compagnie auxiliaire que des gens tirez de la Guadeloupe, sur les vaisseaux nommez l'Armonie, le saint Sebastien, & le saint Nicolas; & dès la petite pointe du jour il monta ce premier vaisseau, fit lever l'ancre, prit sa route vers Saint Christophle; & fut si heureux qu'elle ne dura que vingt-quatre heures, quoy-qu'il eust donné la chasse à un navire ennemi, qui se sauva sous le fort del'Isle de Nieve; où tous les habitans qui estoient dans la dernière consternation, prirent les armes pensant qu'on les alloit attaquer.

Monsieur le Chevalier de Saint Laurent ayant apperceû ces trois gros vaisseaux, qui descendoient à toute voile du costé de Nieve vers saint Christophle, fit mettre quelques trou-

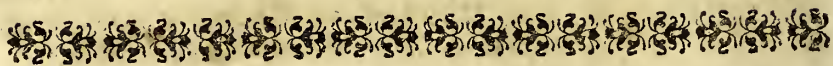
pes sous les armes, & se rendit à leur teste au bord de la mer; mais sa joye fut extreme, lors qu'il sceût que ces navires estoient François, que Monsieur de Chambré y estoit en personne, & qu'il luy amenoit un secours considerable.

Il le receut sur le rivage, l'embrassa tendrement, & apres quelques complimens, le mena à l'Eglise pour y rendre grace à Dieu, par le *Te Deum* qui fut chanté tant pour la victoire obtenuë, que pour son heureuse arrivée. Il le conduisit ensuite au Chasteau de la grande montagne, où ils s'enfermerent, pour conferer ensemble sur les affaires presentes, & y prendre les resolutions nécessaires pour le bien commun & la cōservation de toutes les Ant-Isles Françaises.

Monsieur l'Intendant qui connoissoit le merite de ce Chevalier, qui sçavoit la declaration que M. le Commandeur de Sales avoit faite de sa personne pour son successeur, ce qu'il avoit si genereusement executé pour le bien commun de toutes les Ant Isles Françaises, & le choix unanime que tous les Officiers avoient fait de sa personne pour leur Gouverneur, luy témoigna qu'il en avoit toute la joye possible; & que quand bien on n'auroit pas jetté les yeux sur luy, il l'auroit supplié, comme il faisoit presentement au nom de la Compagnie, de continuer la fonction de Gouverneur de cette Isle, en attendant que la Compagnie l'eût présenté au Roy, & que Sa Majesté l'eût honoré de ses provisions; & qu'il ne doutoit nullement de l'une ni de l'autre. La modestie de ce Chevalier luy fit refuser cet honneur, & supplier Monsieur de Chambré de se vouloir charger de la conduite & du commandement de cette Isle; & il y eut un combat respectueux entre ces deux Messieurs qui dura long-temps, & qui ne put estre terminé qu'en convenant d'agir tous deux de concert, & que les ordres se donneroient au nom de M. le Chevalier de saint Laurent, comme tenant la place de Gouverneur, & de M. de Chambré, en qualité d'Intendant ou d'Agent General de la Compagnie.

Tous ces secours mirent cette Isle en estat de resister à tous ses ennemis, & de travailler non seulement à se fortifier, mais encore à plusieurs choses absolument nécessaires

pour sa conservation , ainsi que je diray cy-apres.



§ VIII.

Messieurs de Saint Laurent & de Chambré font partir des vaisseaux & des barques , pour transporter les habitans des Isles de Saint Barthelemy & de Saint Martin , dans Saint Christophle , & pour quelque expedition de guerre.

LE Navire nommé la Concorde, que Monsieur le Commandeur de Sales avoit envoyé la nuit de devant le combat pour porter ses ordres à Monsieur de Poincy à la pointe de sable où il ne pût aborder , & pour aller en suite querir les habitans de saint Barthelemy qui estoient le plus en estat de combatre , en estoit revenu avec les plus braves de cette Isle le jour de la capitulation , & Messieurs de saint Laurent & de Chambré se voyant un nombre de forts vaisseaux & de barques ; craignant que ces deux petites Isles de saint Martin & de saint Barthelemy ne devinssent la proye des Anglois , se résolurent d'en retirer tous les Habitans , afin d'en remplir les places des Anglois qui estoient de ja fortis , & des autres qui devoient sortir dans peu de jours de cette Isle.

J'ay des memoires qui portent que Monsieur le Commandeur de Sales manda avant le combat à M. du Bois, Gouverneur de l'Isle de sainte Croix, que n'ayant pas assez de forces pour défendre son Isle, il valoit mieux l'abandonner, que de s'exposer à un malheur qui sembloit luy estre inevitable, & qu'il reparoit qu'il en répondoit sur sa teste : & en effet il avoit tellement aguerry & exercé ses habitans, & si bien fortifié

fortifiée cette Isle, qu'il estoit en estat de la deffendre contre les Anglois.

Le sçay aussi que quelque temps apres l'on fit la mesme proposition à Monsieur de Théméricourt Gouverneur de l'Isle de Marigalande, & qu'il fit la mesme reponse; & le temps a fait voir quel'un & l'autre avoient raison.

Le lendemain de l'arrivé de M. de Chambré, ces deux Messieurs firent partir les navires nommez le Saint Jean Baptiste commandez par le sieur Closneuf, avec deux barques pour aller querir le reste des Habitans de saint Barthelemy & tous leurs effets. Les vaisseaux nommez l'Armonie & la Concorde, avec trois barques commandées par le sieur du Vigneau, furent envoyées à saint Martin pour garentir cette Isle des insultes des Anglois pendant l'evacuation de ses habitans, & pour aller piller l'Isle de l'Anguille habitée par les Anglois.

Nos Messieurs ne voulant laisser aucun de leurs vaisseaux inutiles non plus que leurs soldats, firent partir le mesme jour le navire nommé le saint Sebastien, équipé en guerre, commandé par le Capitaine Bourdet, pour allet en course, & croiser autour de l'Isle de Nieve, pour commencer à prendre pendant la guerre sur ces grans preneurs, qui avoient tant pris & pillé sur nous pendant la paix. Son voyage ne fut que de trois jours, pendant lesquels il prit un navire de 80. ou. cent tonneaux, qui venoit de la nouvelle Angleterre, & estoit chargé de vivres, qui vinrent fort à propos à des gens qui en avoient besoin. Il en fit échoüer un autre un peu plus grand à la coste de Nieve, & qu'il brisa de coups de canons, afin que les ennemis ne s'en pussent servir.

Ces Messieurs firent partir le sixième de May, des barques pour porter leurs avis en divers lieux; qui ne furent pas également heureuses; car il y en eut une qui tomba malheureusement dans la flote du sieur Henry willoughby, dont nous allons parler incontinent.

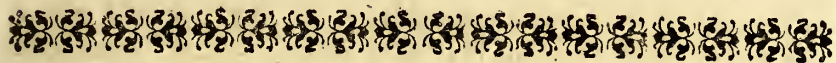
Cependant le sieur des Roses qui commandoit dans l'Isle de S. Martin, & l'un des plus braves de nos Américains, se servit de l'occasion des barques que nos Messieurs avoient

envoyées pour querir les habitans de cette Isle, & fut avec 300. hommes attaquer l'Isle de l'Anguille habitée par les Anglois, qui à la veüe de nos vaisseaux, au lieu de leur resister comme ils le pouvoient faire, abandonnerent leurs cases & leurs habitations, mirent le feu par tout, & se retirerent dans les bois & dans les montagnes; & il est certain qu'il se firent eux-mesmes plus de mal, que nos François n'avoient envie de leur en faire. Et comme les ordres qu'ils avoient ne portoient point de faire plus de tort aux Anglois, qu'ils s'en estoient fait eux-mesmes; ils s'en revinrent avec deux prisonniers & trois pieces de canon.

En ce mesme temps, Monsieur d'Ogeron ayant fait sçavoir à Monsieur l'Intendant que les Espagnols de l'Isle de saint Domingue, alarmez du passage de Monsieur de Tracy en cette coste, avoient fait de grands preparatifs pour en chasser les François; luy manderent que s'il croyoit apparamment estre enlevé par les Espagnols, qu'il feroit mieux de venir à saint Christophle avec six ou sept cens bons hommes, & qu'en quatre heures, il seroit Gouverneur de l'Isle de Nieve. Mais comme Monsieur d'Ogeron estoit coiffé de la coste de saint Domingue, & qu'il l'estimoit mieux que le Gouvernement de Nieve, il n'y voulut pas entendre, & je croy aussi que les habitans de cette coste n'y auroient jamais consenti.

Comme ce n'estoit pas assez d'avoir vaincu les Anglois dans l'Isle de saint Christophle, il falloit asseurer la conquete de cette Isle, & la mettre en estat de resister aux efforts que les Anglois se preparoient de faire pour avoir leur revanche. Nos deux Messieurs commencerent dès le 1. jour de May, à amasser un grand nombre d'artisans, comme maçons, charpentiers, charons, & forgerons; & leur joignirent quantité de negres, qui sous la conduite de gens entendus, éleverent en tres-peu de temps sept ou huit bateries de pierres, de bois & de terre en divers endroits, & des retranchemens dans tous les lieux où l'on pouvoit descendre: & bien que les forts & les bateries des Anglois fussent en assez bon estat pour s'en contenter; l'on fit encore tout ce que

l'on put pour les rendre plus fortes. Ils y firent ensuite avec une merveilleuse diligence, monter soixante ou quatre-vingt piéces de canon, tant des Anglois que des nostres, qui avoient esté negligées, & les placerent sur les bateries, & mirent cette Isle en estat de resister aux ennemis de dehors; & nous les verrons se debarasser des ennemis interieurs, apres que nous aurons dit quelque chose de la flote de Monsieur willoughby, Lieutenant General & neveu du Milord, qui vint trop tard pour commencer la guerre de concert avec le sieur wats.



§ IX.

M. Henry Willoughby part avec une flote (mais un peu trop tard) pour commencer la guerre & détruire les François dans l'Isle de saint Christophle.

Bien que la ruine de la Nation Françoisse dans les Ant-Isles eust esté concluë entre le Milord willoughby, & le sieur wats Gouverneur de saint Christophle, & que tous deux eussent pris des mesures, & mesme convenu du temps pour l'entreprendre, & rendre leur entreprise infailible par l'union de toutes leurs forces; l'humeur arrogante & avare du sieur wats, luy fit manquer de parole à ce Milord, & precipiter cette affaire, dans l'apprehension que le sieur Henry willoughby qui devoit commander ces troupes auxiliaires, ne luy ravist la meilleure part de la gloire & du butin qu'il attendoit de la défaite des François.

Le Milord executa ponctuellement sa promesse, & fit partir dans le temps convenu, Monsieur Henry willoughby son neveu, & son Lieutenant General, avec sept ou huit cens, quelques uns disent jusqu'à 1000. hommes levez dans la Barbade; avec ordre d'en tirer autant qu'il pourroit dans

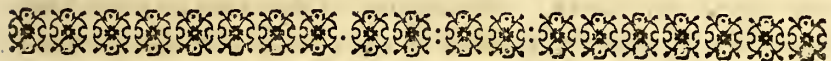
les Isles d'Antigoa & de Nieve. Ce qui auroit fait environ deux mille hommes, lesquels estant joints aux troupes & aux habitans Anglois qui estoient dans cette Isle, auroient indubitablement accablé le petit nombre de François qu'ils avoient à combattre.

Le Milord fit embarquer son Lieutenant & ses troupes sur vingt six navires; quelques uns les ayant contez deux fois, les font monter jusqu'à quarante, de diverse grandeur: la pluspart estoient marchands qui devoient passer à la nouvelle Angleterre, & en Europe; & le reste estoit une escadre de Fregates, qui devoient demeurer dans les Isles. Il fit partir cette flote au commencement de May, & elle parut à Marigalande le trois ou le quatre de ce mois; & y demeura deux jours & demi, tantost unie, tantost separée par escadres tournoyant autour de l'Isle, faisant des manœuvres & des signaux qui faisoient croire qu'ils avoient dessein d'attaquer; mais s'estant approché plusieurs fois fort près de terre, & ayant reconnu les fortifications de la descente; où Monsieur de Themicourt avoit fait faire un beau retranchement fraisé & pallissadé, couvert d'un fossé de huit pieds; & la contenance de ses gens, elle n'y voulut pas mordre. Toute la flote se divisa, & le General avec six ou sept vaisseaux prit la route de la Desirade, & le reste passa à la Baisterre de la Guadeloupe, & n'y fit qu'exercer les soins & la vigilance de Monsieur du Lion, à mettre toutes les avenues de son Isle en estat de les recevoir.

L'escadre de ce General descendant entre Antigoa & la Guadeloupe, attrapa une barque que Monsieur de Themicour envoyoit à saint Christophle pour avertir. Ce General fut fort surpris d'apprendre de ceux qui la conduisoient, la méchante nouvelle de la défaite des Anglois dans saint Christophle, & le secours que Monsieur l'Intendant y avoit amené. Jamais homme ne fut plus estonné que luy: de sorte que voyant le mal sans remede, & qu'il n'y avoit pour luy, dans l'Isle de saint Christophle, que des coups à gagner, il resolut de débarquer une partie de ses troupes dans l'Isle de Nieve pour la fortifier & la deffendre contre les ar-

taques des François, & de se poster avec le reste, dans celle d'Antigoa, & y attendre les ordres du Milord.

Tous les navires marchands continuerent leur route: mais l'escadre de ce General croisant aux environs de nos Isles Françoises, nous prirent encore deux barques, dans l'une desquelles estoit le sieur Barry Medecin de la Guadeloupe, & six ou sept matelots: mais l'on fut beaucoup plus affligé de la seconde, à cause de la prise du Reverend Pere Simon Jesuite, qui apres avoir esté fort mal traité de cette Nation, fut dégradé dans une Isle des Grenadins. Ils luy prirent un jeune sauvage Chrestien, fort spirituel & si-bien instruit, que l'on esperoit qu'il serviroit infiniment à la conversion des autres sauvages: mais ce pauvre garçon ayant esté conduit dans l'Isle de Mont-Sarra, & s'estant voulu sauver sur un *pipery*, il se noya, au grand regret de ce bon Pere, de tous les sauvages, & particulièrement de ses parens, qui le font venus demander plusieurs fois à Monsieur de Clodoré.



§ X.

De tout ce qui s'est passé tant dans l'expulsion des Anglois, que dans la recompense de tous les vainqueurs.

A Pres que nos deux Messieurs eurent suffisamment pourveü à la seureté de la coste & de la ceinture de cette Isle, il estoit de leur prudence de la garantir des atteintes & des secousses qu'elle pouvoit ressentir dans ses entrailles. Elle se trouvoit remplie des veritables ennemis Anglois, qu'il

en faisoit faire sortir, & des habitans tirez des deux Isles, auxquels il faisoit donner des terres & des habitations en la place de celles qu'on leur avoit fait quitter; & enfin de tous les braves Habitans, qu'il faisoit recompenser sur les effets & sur les terres conquises sur les ennemis par le sang de ceux qui estoient morts en combatant, & par l'épée & la valeur de ceux qui avoient vaincu.

L'expulsion des vrais ennemis sembloit assez facile, & il ne faisoit qu'un peu de peine & de temps pour en venir à bout. Mais comme il est fort difficile de contenter des gens qui sont toujours persuadez qu'il leur est plus deû que l'on ne leur en peut donner; il y avoit lieu de craindre que ces amis mal satisfaits ne devinssent des ennemis domestiques, & ne missent l'Isle dans un estat pire qu'elle n'estoit entre les mains des ennemis.

Le huitième de May, nos deux Messieurs commencerent à travailler à faire sortir les Anglois, qui n'ayant pas voulu prester le serment de fidelité, ne devoient point demeurer dans l'Isle; & pour cet effet ils partagerent les soins de cette expedition entre-eux. Monsieur le Chevalier de saint Laurent se chargea de l'expulsion de cinq ou six cens Anglois vagabons, & apparamment les plus à craindre; & Monsieur de Chambré de la Nation Irlandoise: & pour ne m'étendre sur un détail ennuyeux de ce qui se passa dans cette expedition; je me contenteray de dire, que depuis le huitième de May jusqu'au huitième de Juin, l'on fit embarquer & sortir de cette Isle, près de quatorze cens personnes tant Irlandois qu'Anglois; & ce qui en est sorti ensuite, fait monter ce nombre (sans y comprendre les negres) à plus de huit mille personnes.

Une grande partie de ces peuples furent envoyez dans des terres de leur Nation selon leur desir, à Nieve, à Mont-Sarra, & à Antigoa, où les Anglois les refusoient, & faisoient des protestations de n'en plus recevoir; d'autres furent envoyez à la Jamaïque, à la Virginie, à la Vermude, & en terre neuve: quelques uns demanderent d'aller à saint

Domingue & y furent envoyez ; sept à huit cens Irlandois Catholiques furent mis dans l'Isle de saint Barthelemy, sur les habitations que les François avoient quittées, & ceux-cy haïssant les Anglois, receurent un Officier François dont je ne sçay pas le nom, pour leur commander. Trois ou quatre cens de ces Irlandois Catholiques furent aussi envoyez dans la Martinique & dans la Guadeloupe.

Nos deux Messieurs observerent fort prudemment d'éloigner autant qu'il leur fut possible, les jeunes gens les plus robustes & les plus vigoureux : & le Gouverneur de l'Isle de Nieve qui avoit reçu beaucoup de ces peuples inutiles, envoya dans un bateau sept François à saint Christophle, avec des députez, qui apres avoir fort civilement remercié nos Messieurs de leurs civilitez, les prierent de leur renvoyer les jeunes hommes qui n'estoient pas encore partis. Mais comme ils avoient affaire à des gens aussi fins qu'eux, ils luy renvoyerent incontinent onze familles, composées de dix vieillards, & de 70. femmes & enfans.

Nos deux Messieurs garderent si exactement les articles de la capitulation, que les Anglois en furent également surpris & satisfaits. L'on leur fournit des vaisseaux pour les transporter, au refus du Gouverneur de Nieve, qui en ayant plusieurs à la Rade, ne leur en voulut jamais prester un seul. Trois de nos navires furent vendus aux plus riches, & ils en eurent trois autres de la Compagnie, pour transporter les pauvres & les necessiteux. L'on vendit aussi des victuailles aux riches, & il en fut donné aux pauvres par pure charité, autant qu'ils en eurent besoing pour leur voyage.

Comme il avoit esté permis aux Anglois par le traité de vendre leurs habitations aux habitans François, il se trouve chez les Notaires de cette Isle, quatre cens contrats de vente d'habitations, & pour le moins autant sous seings privés, par lesquels il se justifie que les Anglois avoient reçu plus de trois millions de livres de sucre ou la valeur, qui n'estant estimé qu'à quinze livrés le cent, se monte à 450000.

livres monnoye de France.

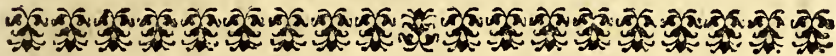
L'on leur permit auffi fort genereusement , d'enlever un grand nombre de negres , leurs marchandises , leurs meubles , leurs joyaux , leur vaiffelle & argent monnoyé , fans que les François en ayent fouillé un seul ; & il est constant qu'ils ont emporté de cette Isle , la valeur de six à sept cens mille livres d'argent monnoye de France : & les Anglois ont grand tort , apres avoir receu un traitement plus humain que celuy que l'on pouvoit attendre d'eux , d'avoir publié & fait imprimer que l'on les avoit chassez le baston blanc à la main.

Toutes ces choses achevées , les Commissaires designez par Messieurs le Chevalier de Saint Laurent & de Chambré pour la distribution des biens & des terres conquises & confisquées sur les Anglois tant fugitifs que morts dans le combat , en donnerent des petites portions aux habitans de saint Martin & de saint Barthelemy. Mais ces habitations ayant esté ou bruslées dans le combat , ou ruinées par les Anglois enragez de leur perte ; ces pauvres habitans s'y sont établis avec des peines & des miseres inconcevables , & ce qui leur tenoit lieu de recompense , n'a servi qu'à les faire plus malheureux qu'ils n'estoient auparavant.

Tous les braves qui s'estoient rendus recommandables par leur valeur , s'impatientans des longueurs que l'on apportoit à satisfaire aux promesses de bouche & par écrit que Monsieur l'Intendant leur avoit faites de les recompenser , se mutinerent & firent tant de bruit , que l'on se vid à la veille d'une sedition d'autant plus dangereuse , que la conjoncture de la guerre luy auroit esté favorable , & que les habitans se trouvoient reduits à une extreme misere , par le peu de secours qui leur estoit venu de France. Mais Monsieur de saint Laurent & tous les principaux Officiers estant fort persuadez des bonnes intentions de Monsieur l'Intendant , qui ne pouvoit pas tout faire à la fois , deux de ceux qui avoient fait plus de bruit , furent arrestez , & le reste s'estant payé de raison , ils furent ensuite recompensez
chacun

chacun selon son merite, & à proportion des effets qui avoient esté pris sur les Anglois.

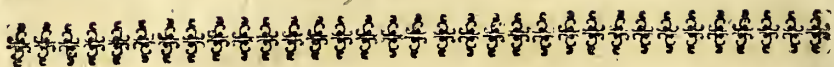
Monsieur l'Intendant poursuivit en Cour des lettres de Noblesse pour les sieurs de l'Esperance, du Poyet, Guilou, & de Contamine, qui s'estoient signalez entre tous les autres dans ces combats, & les obtint en telle forme qu'il les desira. Je n'en sçay pas les dattes, mais je sçay bien qu'elles ont eu leur entier effet à l'égard de ces quatre Messieurs, pour la recompense de leur merite.



CHAPITRE TROISIEME

DE QUELQUES ENTREPRISES DE guerre faites par les François dans les autres Isles sur la Nation Angloise, où ils ont heureusement réüssi.

LA multitude des choses qui se sont passées en diverses Isles presqu'en mesme temps, m'obligent à les entrelasser assez souvent les unes dans les autres : & les divers evenemens qui s'y rencontrent, m'obligent à les conduire quelquefois si loing, que je suis par après contraint de reprendre des choses qui ont devancé celles que j'ay déjà écrites : mais je croy que le soin que j'ay de marquer autant qu'il m'est possible, les dattes de chaque chose, pourra suppléer au défaut de l'ordre que le Lecteur pourroit désirer en cette occasion.



§ I.

Capture impreveuë de Vvaernard, Gouverneur pour les Anglois, sur les sauvages de la Dominique.

I'Ay fait mention dans le premier livre qui precede celuy-cy, d'un certain metif nommé Waernard, que le Milord Vvilloughby avoit honoré d'une commission de Gouverneur dans l'Isle de la Dominique pour sa Majesté Angloise, avec pouvoir de se faire obéir, mesme de chastier & punir de mort les mutins & les seditieux qui s'opposeroient à son autorité. Ce Gouverneur s'estoit establi à la Basterre de cette Isle, & avoit adroitement menagé une paix entre les Anglois & une grande partie des sauvages de ce quartier, & employé toute leur industrie & toutes leurs forces, pour obliger les autres sauvages (qui haïssoient mortellement Vvaernard & tous les Anglois) à suivre son party, jusqu'à y commettre plusieurs meurtres, & à manger la chair des autres sauvages qui ne le vouloient point reconnoistre.

Cela dura assez long-temps, & les pauvres sauvages qui tenoient le party des François, estoient déjà venus implorer nostre assistance pour se delivrer de ce cruel, lors que neuf piraugues pleines de sauvages arriverent à la Guadeloupe, desquelles quatre s'en allerent à Antigue, faire la guerre à leur mode; & les cinq autres s'en retournerent sur leurs pas pour surprendre Waernard, qui les ayant veü partir pour aller à la guerre, dormoit en seureté. Ceux-cy joints aux autres sauvages leurs amis, attaquerent Waernard à l'improviste, & le pousserent si vigoureusement, que sans un corsaire Anglois qui le receut dans son bord, il auroit infailliblement esté rosti, boucané, & mangé à son tour par ces barbares.

Les Gouverneurs de la Martinique & de la Guadeloupe, aussi-bien que l'Intendant, qui avoient receu cent plaintes de cet Espiegle, desiroient fort de le pousser à bout ou de le prendre : & pour cet effet, l'on se servit de l'occasion du navire du Capitaine Bourdet équipé en guerre, & sur lequel estoit Monsieur de Momville Lieutenant de la Compagnie auxiliaire, avec quarente braves soldats de cette Compagnie. Il alloit à la Martinique par ordre de Monsieur l'Intendant, & s'estoit arresté quelques jours à la Guadeloupe, pour y débarquer quelques Irlandois.

Je ne sçay pas bien de quelle maniere l'on s'y devoit prendre pour l'attraper, mais je sçay bien que ce Capitaine avoit ordre de M. de Chambré, de faire une tentative en passant ; & qu'au cas qu'elle eust esté inutile, d'aviser avec Monsieur de Clodoré sur les moyens que l'on devoit tenir pour arrester les cruautez de ce Barbare : si-bien que le vingtième de May ou environ, le Capitaine Bourdet estant par le travers de la Dominique, appercent un navire Anglois de cent ou six vingt tonneaux, armé en guerre de neuf pieces de canon, & monté de 75. soldats, auquel il donna incontinent la chasse, & luy ferra le vent de si prés, qu'en une heure de temps, il fut à la portée du mousquet de luy ; mais ce corsaire qui estoit plus fort de monde que luy, estant à la portée de la voix, sans attendre qu'on luy tirast un coup de mousquet, demanda quartier ; qui luy fut accordé, à condition que luy & tous ses gens seroient prisonniers de guerre.

Il y eut fort peu de pillage à faire dans ce navire : car comme il estoit équipé en guerre, tout son butin consistoit en quelques coffres & paquets de soldats, quelques munitions, & un bon nombre d'armes à feu en tres-bon estat : mais la conqueste en fut considerable, en ce que lors qu'on voulut s'asseurer de tous les prisonniers, le R. Pere Beaumont de nostre Ordre, appercent un sauvage parmi eux ; & l'ayant un peu considéré, il reconnut que c'estoit l'oyseau que l'on alloit chercher, c'est-à-dire waernard, qui s'estant veu poussé à bout par les autres sauvages, s'é-

toit sauvé dans ce navire, de peur de tomber entre leurs mains. Il en avertit aussi-tost le Capitaine Bourdet, qui bien joyeux de cette prise, le fit enfermer & garder tres-soigneusement, & retourna bien viste à la Guadeloupe, pour le mettre aussi-bien que les autres prisonniers, entre les mains de Monsieur du Lion, qui le fit incontinent chauffer de la meilleure paire de fers qu'il eust dans ses prisons; & luy donna pour brasselets, une forte paire de menottes, & le mit dans un cachot, d'où à moins que d'un miracle, qui ne se font point pour de telles gens, il luy estoit impossible de s'échaper.

L'on trouva aussi dans cette prise, le sieur Bary Medecin de la Guadeloupe, avec les 5. matelots qui avoient esté pris dans une barque quelques jours auparavant.

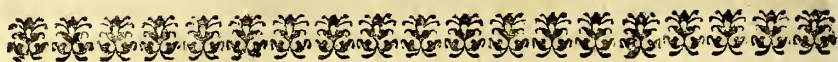
Peu de jours apres la capture de waernard, les quatre pirogues de sauvages que Monsieur du Lion avoit fait aller à Antigue, retournerent à la Guadeloupe avec un butin considerable de negres & d'armes qu'ils avoient pris sur les Anglois; apres avoir surpris & forcé le corps de Garde, encloué le canon, tué, rosté, & mangé plusieurs Anglois, lesquels ils avoient encore 2. mains toutes rosties & sèches comme du bois. Ils firent tout ce qu'ils purent pour avoir waernard & luy en faire autant; & quelque diligence que l'on fist pour les empêcher, l'un d'eux s'estant approché de luy, luy donna un soufflet avec une des mains Angloises boucanée sur le costé de la teste, dont l'on vit incontinent rejallir le sang, & luy dit, Tien, voila un soufflet d'un de tes amis. waernard endura ce coup avec une gravité & une constance toute Stoïque; & sans s'émouvoir luy dit en sa langue, avec une mine dédaigneuse; Tu es un lâche, si tu avois quelque chose à me dire, il falloit me venir trouver en mon carbet, & non pas me frapper en l'estat où je suis.

Il dit ensuite parlant à Monsieur de Malassis: Ces gens sont des bestes, des canailles & des miserables, indignes de moy; & je ne me suis retiré avec eux, que pour éviter la persecution de Madame waernard. Au reste je suis Gouverneur, j'ay une carte, voulant dire la Commission; &

Monsieur du Lion a tort de me traiter comme il fait, puis-que je suis prisonnier de guerre : & estant interrogé si les gros fers ne l'incommodoient pas, il reparut : j'y suis accoustumé, je les ay eu deux fois fort long-temps à Saint Christophle ; mais je sortiray bientost d'icy, & sçauray bien me vanger. Monsieur du Lion avoit esté d'avis de l'envoyer en France, & qu'on luy fist gagner sa vie dans une galere qu'il n'avoit que trop merité. Mais Monsieur de la Barre estant arrivé quelque temps apres, il le conferya jusqu'à la fin de la guerre, auquel temps il fut repeté & rendu, à condition qu'il vivroit comme Anglois, & non comme Careybe.

M. du Lion témoigne assez dans une lettre écrite à M. de C^{te} qu'il se lassoit fort de la garde d'un tel oiseau, *ce Drolle là, dit-il, est cause que je ne dors pas un bon sommeil : car encore qu'il soit enferré des mains & des pieds, & dans un cachot sous l'œil d'une sentinelle ; quand je pense qu'un Careybe a sauté du haut d'un chasteau en bas, de cinquante-deux pieds, & qu'il se porte bien ; je crois que Vvaernard en feroit autant s'il estoit deferré.*

L'affaire de cet habile sauteur de Sauvage duquel Monsieur du Lion parle en cet endroit, arriva au commencement de Septembre 1665. lors qu'une pirogue pleine de sauvages vint à la Guadeloupe, où s'estant soulé à leur ordinaire, d'eau de vie, rencontrèrent une femme Françoisse assez bien mise, laquelle ils traînerent à l'écart, luy déchirerent ses habits, & la voulurent forcer : mais elle jetta de si hauts cris que son mari & quelques François vinrent à son secours, épousterent nos sauvages en enfans de bonne maison, retirerent celuy dont elle se plaignoit le plus, & l'amenerent à Monsieur du Lion, qui l'ayant fait enfermer avec quelques gardes tout au haut du chasteau, il attendit qu'ils fussent endormis, & se confiant en son mabouya, sauta à bas d'une fenestre la hauteur de cinquante-deux pieds : mais son diable ne l'empécha pas de se faire un trou à la teste : de sorte que Vvaernard estant tout un autre homme que celuy-cy, Monsieur du Lion avoit sujet d'en avoir de l'inquietude.



§ II.

Action heroïque d'un Aventurier François, que Monsieur d'Ogeron récompense generousement.

TOut au commencement de la guerre, avant mesme que les François en eussent aucune connoissance dans la Tortuë, & dans la coste de saint Domingue, nous y avions un fameux Aventurier François, nommé Champagne, qui avoit couru ces mers sur une fregate d'environ cent tonneaux nommée la Fortune, armée de huit canons, & montée de quarante-cinq bons hommes, tant en équipage qu'en soldats. Les Anglois qu'il avoit fort frequentez dans la Jamaïque, connoissant sa valeur & sa conduite, & craignant d'en faire l'experience à leurs dépens, résolurent de le chercher, & de le prendre traitreusement avant qu'il sceust rien de la rupture entre les deux Couronnes.

Il leur fut fort aisé de le découvrir : Car comme il ne se deffioit nullement d'eux, & qu'il ne pensoit pas mesme à la guerre, il auroit esté aussi franchement dans leurs ports qu'il l'avoit fait auparavant. Il estoit alors dans les Kayes du cul de sac de l'Isle de Couve, ou de la Havane; où les Anglois l'ayant découvert, ils en donnerent avis au General de la Jamaïque, qui choisit promptement 140. soldats des plus déterminez de cette Isle, & les mit sur deux bons vaisseaux, pour l'aller prendre, comme j'ay dit, ou le faire perir dans le combat, sçachant bien qu'ils ne l'auroient jamais en vie.

Le plus grand des deux vaisseaux Anglois, qui estoit le meilleur voillier & commandé par le Capitaine Matrice, qui passoit pour homme vaillant parmy les Anglois, fut mouil-

ter au détroit ou à l'embouchure de Kayes, qui font une façon de port environné de roches, dans lequel estoit la petite fregate de nostre aventurier, qui ne sçachant rien de la declaration de la guerre, crut que c'étoit quelque navire Espagnol qui avoit envie d'en decoudre. Cela l'obligea à l'envoyer reconnoistre par onze de ses meilleurs soldats dans un canot, qui s'estant approché de ce navire Anglois, y virent plusieurs soldats de leur connoissance qui les inviterent à s'aller rafreschir & à boire avec eux dans le navire; & ayant esté assez simples pour les croire, ils ne furent pas plustost sur le Tillac, qu'ils se virent prisonniers de guerre, liez, garrotez, & jettez dans un fond de calle.

Nostre Aventurier qui s'attendoit à un prompt retour de ses gens, vit bien par leur retardement qu'ils avoient esté dupés, & que ce navire estoit Espagnol ou que la guerre estoit déclarée aux Anglois, & voyant que le second navire qui à cause du vent contraire, ne pouvoit joindre le premier, luy envoyoit ses meilleurs soldats dans une Chaloupe, afin de rendre le combat plus inegale; il leva l'ancre, & vint avec ses trente-cinq ou trente six hommes attaquer Maurice qui luy bouchoit le passage, & qui avoit sur son navire 78. soldats determinez. Il le combatit par l'espace de deux heures avec tant de conduite, de courage & de bonheur jusqu'à ce que voyant le sang ruisseler de tous les costez de ce navire, & les Anglois ne se voulant pas rendre, il fauta le premier le coustelas à la main dans le navire, & contraignit Maurice de se rendre, apres luy avoir tué cinquante hommes, & blessé tout le reste à la reserve de douze; & n'ayant eu qu'un seul homme de tué, & cinq ou six de blessez dans tout ce grand chamailly.

Monsieur d'Ogeron & tous ceux qui m'ont écrit de ce combat, disent qu'il ne s'est rien veü de plus vigoureux ni de plus brave pendant cette guerre.

Cependant Champagne voyant sa prise toute fracassée, & en estat de ne pouvoir plus servir, la brusta, apres en avoir tiré ce qu'il y avoit de meilleur, & ramena à la Tor-

tuë la pauvre petite fregate, en tel estat qu'elle ne put ja mais estre raccommodee. Mais le bon Monsieur d'Ogeron en recompense d'une action si genereuse, voida sa bource, & luy donna en pur don huit cent pieces de huit, qui font huit cens escus; le mit sur une fregate qui luy appartenoit, & l'envoya en course: mais apres qu'il eust couru & batu la mer sans rien prendre, il fut luy-mesme pris par deux navires Espagnols.



§ III.

Projet pour l'attaque de l'Isle de Nieve differé jusqu'à l'arrivée de Monsieur de la Barre.

Monsieur de Clodoré Gouverneur de la Martinique; avoit appris par des lettres interceptées dans des barques prises sur les Anglois, que le Lieutenant General, Henry Vvillougby avec sa flote, venu trop tard pour la premiere entreprise faite sur saint Christophle, avoit déchargé ses troupes dans l'Isle de Nieve & d'Antigoa; qu'il avoit permis aux navires marchands de continuer leur route vers la nouvelle Angleterre & vers l'Europe; & qu'il s'estoit arresté avec quelques navires de peu de deffense dans l'Isle d'Antigoa. Il sçavoit aussi que toutes les Ant-Isles Angloises ne pouvoient esperer aucun secours considerable d'Angleterre, attendu que les deux flotes Angloises & Hollandoises, estoient prestes à en venir aux mains; & que le Milord Vvillougby estoit malade au liët, & hors d'estat de pouvoir rien entreprendre.

Toutes ces choses faisant croire que la seule Isle de saint Christophle estoit en danger d'estre attaquée des ennemis
à cause

à cause du voisinage de l'Isle de Nieve, par laquelle toutes les forces des Ant-Isles Angloises pouvoient fondre sur elle à tout moment, sans que l'on s'en pût apercevoir: Il crut que l'on ne pourroit rendre un plus grand service au Roy, à la Compagnie des Indes Occidentales, & aux habitans de toutes les Isles, qu'en débusquant les ennemis de ce poste. Dans cette pensée, il conçut un projet pour l'attaque de cette Isle, lequel quoy que tres-bien conçu, me semble un peu trop long pour estre icy placé dans ses propres termes; & je crois que l'extrait que j'en ay fait, suffira pour satisfaire la curiosité du Lecteur.

Le trentième de May, ce vigilant Gouverneur voyant un bon nombre de vaisseaux, tant François qu'Hollandois à la coste de son Isle, fit assembler un conseil, dans lequel se trouverent les principaux Officiers de l'Isle de la Martinique, les principaux Commis, & tous les Capitaines des navires qui estoient en cette coste, desquels voicy les noms & les forces.

Navires.	Comman- dez par les capitaines	Du port de	Armez de	montez de Matelots, Soldats.
Le S. Sebastien.	Bourder.	250 tonneaux	20 canons	48. 40
L'Angelique.	Bras de fer.	400	16	34
Le Comte François	Iean Vaulin,	300	3	15
Le Saint Nicolas.	Ferand.	260	10	32
La Sainte Caterine.	Banneau.	180	5	20

Tous les Vaisseaux cy-dessus appartenoient à la Compagnie des Indes Occidentales.

Les Navires Hollandois qui se trouverent alors en cette Rade, & qui devoient estre de la partie.

Navires.	Commandez par	Du port de	Armez de	Equipages, Soldars.
Le fort de Nassau.	Pitre Sembik,	250 tonn.	28 canons.	150
Bracke.	Alincour,	150	18	60
Les deux Sœurs.	Pitre André.	100	12	20
Le Iupiter.	Alegret.	200	10	24
Le Saint Iean.	Pitre Guillaume.	100	11	20

Après que Monsieur de Clodoré eut exposé à tous ceux qui composoient ce Conseil, toutes les choses que j'ay dites cy-dessus, & qu'il leur eust montré que dans l'état present, le salut & la seureté de l'Isle de saint Christophle consistoit dans la prise de l'Isle de Nieve; il leur proposa d'y aller en personne; & d'y mener avec luy cinq ou six cens hommes choisis de son Isle, qui ne demandoient qu'à jouïr des cousteaux, & à gagner quelque chose: ajoutant que si les Gouverneurs de S. Christophle & de la Guadeloupe, & Monsieur l'Intendant agréoient cette entreprise, ils en pourroient tirer pour le moins autant de leurs Gouvernemens, & faire un gros de quinze à seize cens hommes, qui joints aux forces des navires, rendoient cette affaire infailible.

Il proposa aussi qu'au cas que Monsieur du Lion Gouverneur de la Guadeloupe, se trouva en estat & en volonté d'y venir, qu'ils partageroient ensemble l'honneur & le peril; & que chacun auroit son jour de commandement: que le premier seroit tiré au sort, & que celui à qui il écheroit commanderoit, & auroit la droite ce jour là, & que l'autre seroit la mesme chose le jour suivant.

Il les assura au mesme temps, que eu égard à l'estat present des ennemis consternez, foibles & sans secours, il ne doutoit nullement (avec ce peu de forces bien conduites) de se rendre maistre de l'Isle de Nieve; & ensuite de toutes les autres, à la reserve de la Barbade, qui estant un peu éloignée, n'estoit pas si à craindre.

Tous les Capitaines des vaisseaux assistans à ce Con-

feil, convinrent tous d'aller tres-volontiers quand il leur seroit commandé, pour rendre un bon service à sa Majeste très-Chrestienne, à Messieurs de la Compagnie, pour la cause commune, & joindre à la Guadeloupe ou ailleurs, les navires dont voicy les noms & les forces.

Navires.	Comman- dez par	Du port de	Armez de	Equipages, Soldats.
L'Armonie.	Du Vigneau.	300 tonn.	26 canons.	50
La Concorde.	Jamain.	300	28	50 25
Le S. Jean.	Descloisneuf.	300	8	50

Il y avoit encore quelques mediocres Navires, entre lesquels estoient la prise dans laquelle Vvaernard fut pris, & plusieurs barques.

L'on devoit faire cinq cens pallissades de six pieds de haut, pour se retrancher à la deffense, & porter toutes les choses necessaires pour une telle entreprise.

Les trois Capitaines Hollandois convinrent qu'ils auroient part au butin, à compagnon bon lor, & que chacun en profiteroit suivant sa force. Ils demanderent part à la terre, ce qui leur ayant esté refusé, ils prierent qu'au moins on leur accordast la permission du cōmerce dans les Isles conquises avec leur secours, & il leur fut repondu, que cette affaire regardant Messieurs de la Compagnie, qu'il n'en falloit parler qu'à eux-mesmes, & qu'ils auroient la consideration telle que le service rendu le meriteroit.

Ce projet avec toutes les raisons qu'il pouvoient appuyer, fut envoyé à Monsieur du Lion pour le faire tenir apres l'avoir examiné, à Messieurs de Saint Laurent & de Chambré qui estoient à saint Christophle, où ils tinrent conseil pour deliberer sur cette affaire. Mais tous les Conseillans eurent des raisons & des sentimens directement opposez à cette entreprise.

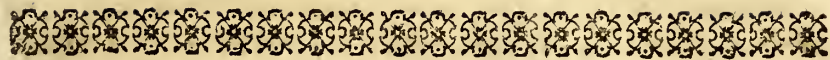
Bien-que Monsieur du Lion semble dans quelques-unes de ses lettres approuver cē projet, il ne s'y voulut pas neanmoins engager sans en avoir des ordres expres du Roy;

ou de la Compagnie, parce que l'ordre qu'il avoit receu de sa Majesté & de Monsieur Colbert, luy commandent de se mettre en estat de se deffendre contre les Anglois, & de porter l'offensive dans leurs habitations & Isles, en cas qu'il luy soit ordonné de le faire par les Directeurs.

Messieurs de saint Laurent & de Chambré qui avoient aussi les mesmes ordres, se contenterent d'asseurer la conquête de saint Christophle par l'expulsion des Anglois, & en se fortifiant; & comme les Directeurs Generaux mandoient, que Monsieur de la Barre menoit le secours que le Roy envoyoit dans les Isles, & celuy de la Compagnie; qu'il avoit une connoissance parfaite des volontez de sa Majesté pour le cours de la guerre présente; & qu'il devoit conférer avec le Gouverneur sur ce qu'il y auroit à faire; toute cette entreprise fut remise jusqu'à l'arrivée de Monsieur de la Barre. Tous ces Messieurs écrivirent leurs sentimens en Cour sur cette affaire, & je trouve une lettre de Monsieur Colbert, dans laquelle il approuve absolument ce dessein, & en donne des louanges à Monsieur de Clodré. Elle est écrite à Vincenne le quinzieme Septembre mil six cens soixante six.

L'ay, dit-il, veu par toutes les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire, les soins particuliers que vous apportez pour vous bien acquiter du commandement qui vous a esté confié; le secours que vous avez donné à propos à saint Christophle, & le sentiment où vous estiez, qu'après la défaite des Anglois, sans leur laisser le temps de se reconnoître & de se fortifier, il falloit attaquer Nieve, que l'on auroit vraisemblablement emportée, en faisant les detachemens de toutes les Isles; ainsi que vous l'aviez proposé; Je n'ay pas manqué de rendre compte du tout au Roy, qui m'a témoigné d'estre fort satisfait de vostre zele & de vostre conduite.

Laiſsons un peu reposer cette affaire jusqu'à ce que M. de la Barre à son arrivée la réveille, & la remette sur le tapis; avec aussi peu de succès que Monsieur de Clodré.



§ IV.

*La prise de Beauroum, en terre ferme, pendant laquelle
Monsieur du Lion & de Chambré envoyent reconnoître
l'Isle de saint Eustache.*

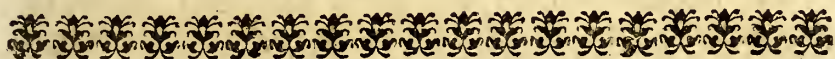
Cette belle entreprise manquée, le Gouverneur de la Martinique qui ne cherchoit que les occasions de courir sus aux ennemis, eut avis, que presqu'en mesme temps que les Anglois avoient pris l'Isle de Tabac sur les Hollandois, ils s'estoient aussi emparé du Fort de Beauroum en terre ferme, qui estoit de cette mesme dependance: qu'ils n'y avoient laissé qu'une mediocre garnison, & que bien qu'ils l'eussent pillé, il y avoit encore quelque chose à gagner pour ceux qui auroient assez de cœur pour entreprendre de la forcer. Son humeur toute disposée à battre les Anglois, luy fit écouter cette proposition; & apres en avoir meurement considéré toutes les circonstances, il s'y resolut, & donna pour cet effet sa commission & ses instructions aux sieurs Paviot, Sergeant, & des Marets, lesquels choisirent cinquante bons avanturiers de cette Isle, & les mirent sur deux barques que les sieurs Chappelle, le Roy, & Rosselan, auxquels elles appartenoient, avoient offert pour cette entreprise. Ils partirent de la Martinique le vingtième jour de Juin, & arriverent en peu de temps dans la riviere de Beauroum, où ayant mis pied à terre, & reconnu le fort, ils trouverent que ce n'estoit pas une piece à prendre par cinquante hommes: car c'estoit une forte maison de pierre, flanquée par deux grosses tours avec sept bonnes pieces de canon, & defenduë par soixante-dix soldats Anglois & quarante Mores. Cela leur

fit prendre le party de l'affamer; & pour cet effet, ils l'investirent, & se posterent en divers endroits, qui en ôtoient routes les avenues; & ainsi en huit jours de temps, ils les mirent en estat de composer, & de se rendre: & la composition faite de bonne foy ne contenant que deux articles, fut fidelement executée. Le Gouverneur, son Lieutenant & quelques autres, furent prisonniers de guerre, & les autres qui voulurent abandonner cette terre, furent portez dans une piraugue de sauvages à l'Isle de Tabac, laquelle nous verrons bien tost se rendre aussi honteusement que ceux-cy.

Nos aventuriers butinerent dans ce fort & dans cette terre, 80. pieces de negres, & huit équipages de chaudières à sucre, & plusieurs équipages de moulins, & d'autres nipes & meubles qu'ils apporterent à la Martinique, avec le pavillon Anglois, qu'ils mirent, avec la permission du Gouverneur, dans l'Eglise des Reverends Peres Jacobins: & ce qui est remarquable, un navire Anglois capable de battre ces deux barques, estant arrivé dans cette riviere pendant ce siege, n'osa jamais les attaquer, quoy-qu'elles fussent si petites, que l'on n'y pût embarquer que deux pieces de canon, & l'on fut contraint de jeter les autres dans la riviere.

Cependant Messieurs de saint Laurent & de Chambre apres s'estre débarassez de leurs ennemis domestiques, croyant le poste de l'Isle de saint Eustache necessaire pour la seureté de celle de saint Christophle, l'envoyerent reconnoistre le huitième de Juin, par quarante soldats choisis, qu'ils mirent dans une barque. La forme de cette Isle presque escarpée tout à l'entour, rendoit cette entreprise difficile: mais y estant arrivez à minuit, douze soldats descendirent à terre, monterent par un lieu apparemment inaccessible & si difficile, qu'ils furent contraints de s'aider les uns les autres à monter avec le bout de leurs fusils, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus avec des peines incroyables, au haut de la montagne sans estre decouverts. Ils y firent neuf prisonniers qu'ils amenerent à saint Chri-

stophe, & ils assurerent ces Messieurs, que si ils avoient esté soutenus par cent hommes, ils s'en feroient infailliblement rendus les maistres. Mais ces Messieurs s'estant contenté de cette découverte, remirent la partie à une autre fois, pour de certaines raisons, que je ne sçay pas. Elle fut glorieusement forcée peu de temps apres, comme je diray bien-tost,



§ v.

*Les sauvages font la guerre aux Anglois d'une maniere
cruelle, lâche & brutale.*

Pendant tout le mois de Juin, les sauvages des deux Isles de saint Vincent & de la Dominique firent une tres-cruelle guerre aux Anglois des Ant. Isles, les surprénans dans divers quartiers, bruslans, pillans & tuans, sans donner aucun quartier aux hommes, & en mangeant plusieurs, enlevant leurs plus belles femmes & tuant les autres, & faisant des cruantez & des degats si estranges, que les Anglois en estoient au desespoir.

Il faut icy remarquer, que Monsieur de Clodoré avoit esté averty par lettre expresse de Monsieur du Lion, de la disposition en laquelle les Kareibes se trouvoient d'aller à la guerre contre les Anglois, pourveu qu'on leur donnast des François pour les accompagner & combattre avec eux. Sur cet avis Monsieur de Clodoré deputa promptement vers les sauvages de la Dominique & de saint Vincent, deux sauvages nouvellement convertis, nommez Pierre Moulin, & Milet qui parloient tous deux bon François, pour les conduire. Ils n'eurent gueres de peine à les y resoudre, parce que le Baba de saint Vincent ayant esté pris

par les Anglois, les deux fils qui vouloient ravoir leur pere, souleverent incontinent quatre ou cinq cens sauvages, les mirent sur onze piraugues, & s'en vinrent avec eux à la Martinique, où le Gouverneur les receut, les caressa, & les traita le mieux qu'il luy fut possible, pendant le temps qu'ils y furent; & pour leur tenir la parole qu'il leur avoit envoye porter, il jetta les yeux entre tous les braves de son Isle sur les sieurs de saint Amour & de la Borde, lesquels suivant son ordre choisirent quarante-cinq ou cinquante braves soldats, qui sçavoient la langue & la maniere de vivre des sauvages.

Monsieur de Clodoré avant que les laisser partir, tint son Conseil dans la Sale de l'audiance, où les sauvages furent admis, & leurs avis receus comme ceux des François: & il y fut resolu qu'ils iroient à Antigüe, & tâcheroient d'y enlever quelque quartier, & iroient ensuite porter quelque lettre à saint Christophle.

Monsieur du Lion qui avoit promis à Monsieur de Clodoré de les favoriser, & de leur donner toute sorte de protection, les receut comme des gens que l'on devoit menager & conserver pour amis; de peur que se mettant du party contraire, ils ne fissent sur nous ce qu'ils faisoient sur nos ennemis. Mais pendant qu'on les regaloit avec d'assez grandes dépenses, qui tomboient sur le dos de la Compagnie, une barque Angloise arriva, portant un Trompette du Lieutenant General Henry Villoughby, qui venoit demander à traiter des Prisonniers de guerre. Auquel Monsieur du Lion répondit, qu'il ne pouvoit traiter par rançon; mais bien par échange, Capitaine pour Capitaine, Officier pour Officier, & ainsi du reste. Les Careybes qui ne font la guerre que comme des Loups, des Tigres ou des Leopards, sans aucune humanité, & qui ignorent les loüables coûtumes des pourparlers & des conferences des Europeans avec leurs ennemis, par des trompettes & des deputez, s'imaginerent qu'ils estoient trahis par les François; parce qu'ils n'avoient point tué ce trompette, & tous les autres Anglois qui estoient dans la barque avec eux. Ces brutaux furent
incontinent

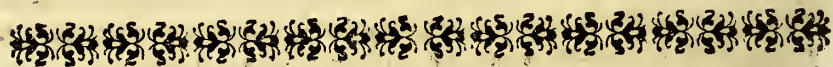
incontinent trouver le Reverend Pere Beaumon pour luy faire entendre leur grief; & quoy que ce Pere pût dire pour les desabuser, il ne les satisfit qu'à demy : de sorte que le Trompette estant prest à se rembarquer, ils coururent comme des chiens enragez au bord de la mer, criants, heurlans & luy disans mille injures, luy jettant des roches, & voulant malgré Monsieur du Lion, mettre leurs piraugues en mer, pour le suivre, le tuer & manger tous ceux qui estoient dans la barque avec luy.

Cependant Monsieur du Lion qui sçavoit que les Anglois s'estoient servis des sauvages pour prendre l'Isle de sainte Lucye, qui les avoit envoyé depuis peu combattre les Anglois à Antigoa, & qui s'en est servi depuis au combat des Sanites, conceut en ce rencontre tant d'horreur de la maniere d'agir de ces brutaux, & peut estre poussé par quelque autre motif qui ne m'est pas connu, qu'il arresta les cinquante François que Monsieur de Clodoré leur avoit baillé, & les envoya à S. Christophle, où il les croyoit plus utiles, & écrivit à Monsieur de Clodoré que *de sa part, il ne donneroit jamais de ses gens pour faire la guerre conjointement avec ces animaux, qui la font avec des cruautez que les Europeans, & particulièrement les Chrestiens doivent abhorrer : outre que se les Anglois en avoient connoissance, ils auroient droit de représaille & d'executer les mesmes cruautez sur les François.*

Cependant les sauvages voyant que M. du Lion ne leur avoit point voulu donner de barques pour les accompagner, s'en offenserent, & s'en allerent par dépit & sans dire adieu, à l'Isle d'Antigue, pour y faire leur degast ordinaire; nonobstant la priere que Monsieur du Lion leur avoit faite d'aller dans une autre Isle. Ils furent découverts en chemin par deux barques Angloises qui escarmoucherent long-temps contre eux, & se retirerent pour donner avis aux habitans de la venuë des Careibes; & peut estre qu'ils avoient déja esté avertis par le trompette.

Tous ces sauvages partirent tout mutinez & murmurans, de ce qu'on leur avoit osté les François; & s'estant separez en chemin, ceux de S. Vincent ne laisserent pas de

descendre dans l'Isle d'Antigue, sans vouloir attendre ceux de la Dominique, dans l'esperance d'avoir les meilleurs pillages, Mais ils eurent les meilleurs coups : car les Anglois qui les attendoient de pied ferme, les froterent d'importance, leur tuerent deux sauvages, en blessèrent plusieurs, & les poussèrent en sorte que ceux de la Dominique arrivans, les trouverent fuyants vers leurs piraugues; & comme ce n'est guere leur coustume de se ralier, & de faire face à des ennemis qui leur resistent; ceux de la Dominique tournerent aussi le dos, & les uns & les autres furent si confus d'avoir esté batus, qu'ils ne revinrent pas voir Monsieur du Lion en gros & comme triomphants comme ils avoient accoutumé; mais seulement piraugue à piraugue, & ils s'en revinrent à la Martinique à demi desesperez, crians qu'on les avoit trahis; de sorte que le Gouverneur de cette Isle eut toutes les peines imaginables pour les remettre, & il ne les appaisa qu'à force de presens & de boisson. Cela pensa causer une guerre qui auroit esté de la derniere consequence, eu égard à la conjoncture du temps; & les deux Gouverneurs de la Martinique se brouillerent sur cette affaire, & furent assez long-temps mal ensemble.



§ VI.

*Grande sedition dans la Martinique reprimée par la force,
& par la mort de plusieurs habitans.*

Pendant toutes les prosperitez de nos guerres étrangeres, les miseres de nos pauvres habitans, les rendant presque aussi malheureux que leurs ennemis batus & vaincus de toutes parts; & le Gouverneur de la Martinique & ses Officiers qui se rendoient redoutables aux ennemis avec les forces & le courage de ses habitans, se vont voir par

un insigne malheur, obligez de s'opposer à leurs soulèvements, & répandre le sang de ces pauvres-malheureux que la nécessité & la misere jettent dans le precipice.

La Compagnie qui avoit entrepris de faire tout le commerce de toutes les Isles tout à la fois, n'estant pas capable d'en faire la moitié, laissant manquer d'une infinité de choses necessaires, faisoit gemir les habitans de toutes les Isles; & ceux de la Martinique qui ont toujours porté leurs maux avec plus d'impatience que les autres, nonobstant les exemples des chastimens faits depuis peu dans cette Isle, recommencerent tout de nouveau une sedition qui fait répandre bien du sang, & perdre la vie à plusieurs pauvres habitans de cette Isle qui s'y estoient imprudemment engagez.

Un Mardy treizième de Juillet, Monsieur de Clodoré receut une lettre du sieur de Verpré Capitaine, par laquelle il luy mande, qu'ayant fait publier ses ordonnances pour quelques redoutes, les habitans avoient crié tous d'une voix, qu'ils ne vouloient point faire d'augmentations, mais seulement entretenir celles qui y sont; se plaignans qu'ils n'avoient pas de quoy manger, & disant qu'on les vouloit faire mourir de faim; & déclarant qu'à l'avenir ils ne vouloient plus faire de gardes le jour mais seulement la nuit. Ce Capitaine prie ensuite ce Gouverneur de les faire assister de quelque nourriture, & l'assure que la faim & la misere les obligent à faire ce qu'ils font.

Un quart d'heure apres la reception de cette lettre un autre negre arriva portant un billet du sieur Perrier Lieutenant qui contient ces mots; *Je vous donne avis que tous les habitans de la Cabsterre ont pris les armes, & vont par le Macouba prendre les autres, pour delà aller au prescheur où est leur rendez-vous. Ils nous ont tous pris prisonniers, sans excepter un seul Officier: donnez-y ordre s'il vous plait.*

Vostre tres-humble serviteur, PERRIER,
Au Marigot le 13. de Juillet à midy.

Quoy-que le negre qui portoit ce billet eust huit grandes lieuës à faire, il ne laissa pas de la rendre quatre heures apres au Gouverneur, qui voyant qu'il y alloit du tout en cette affaire, donna ordre aux Officiers de tous les quartiers, de reprendre les armes, assembler toutes les Compagnies, & de se tenir en estat jusqu'à nouvel ordre: & comme sur les pressantes instances de Messieurs de saint Laurent & de Chambré, il avoit envoyé quatre jours auparavant sa Compagnie à saint Christophle, menacé d'estre attaqué par les Anglois; il commanda au sieur de la Calle, Commis General, qu'il avoit fait Capitaine d'une Compagnie de soixante hommes de commis, sous commis & d'autres gens appartenans à la Compagnie, de la faire entrer dans le fort, qui n'estoit encore élevé que jusqu'au cordon.

Il pria à mesme temps le Reverend Pere Forcade Prefet des Missionnaires des Religieux de saint Dominique, qui estoit un homme acredité, estimé & aimé des habitans de la Cabsterre, de partir sans delay, de marcher toute la nuit jusqu'à ce qu'il fust arrivé au lieu où estoient les soulevez, & de faire son possible pour les remettre dans le devoir, de leur promettre toute assistance de la part du Gouverneur; mais qu'il ne s'engageast à nul pardon pour les Chefs: qu'il ne les en desesperast pas; mais que si ses exhortations ne servoient de rien, qu'il vlast de menaces, & qu'il leur dist que Dieu n'abandonneroit pas le Gouverneur, ni les gens de bien qui viendroient reprimer leur rebellion.

Ce bon Pere marcha toute la nuit à travers des Bois & des montagnes avec une peine incroyable, & il les trouva déja avancés jusqu'à la basse pointe, où ils avoient mis des sentinelles. Il parla aux deux Chefs, nommez la Riviere, & Daniel Jouffelin, qui estoit un torqueur de petun, mutin & insolent jusqu'à l'excès, & celuy qui avoit commencé & fomenté cette revolte. Il les prescha & les exhorta en presence de tout le peuple qui les avoit suivis; & n'obmit rien de tout ce qu'il leur pouvoit remontrer pour les remettre dans le devoir, sans les pouvoir flechir;

& les deux Chefs prenans la parole pour tous les autres, luy dirent qu'ils vouloient tous perir, ou qu'il falloit que la Compagnie fust chassée : qu'ils estoient asseurez de tous les habitans de la Basterre, & qu'ils envoyroient parler au Gouverneur ; Le Reverend Pere Forcade leur repliqua avec beaucoup de fermeté, & leur dit qu'ils s'alloient faire pendre, & que dans huit jours il les verroit tous fugitifs dans les bois, implorant une misericorde qui leur seroit déniée. Ils luy repartirent fort insolamment, & luy dirent qu'ils vouloient tous perir, ou qu'il falloit que la Compagnie fust chassée : qu'ils estoient asseurez de tous les habitans de la Basterre, & qu'ils envoyroient parler au Gouverneur. Ce Pere parla aussi aux Officiers detenus prisonniers, particulièrement aux sieurs Perrier & Bouillon, car ils avoient renvoyé les autres à cause de leur âge ou de leurs incommoditez : mais ces deux cy les suivirent jusqu'à combat, & témoignèrent à ce Pere qu'ils avoient bien du regret d'estre detenus, & de n'estre pas en estat de servir le Roy & la Compagnie.

Le Pere Forcade se rendit le lendemain à midy au fort de la Basterre, où il rendit compte au Gouverneur de tout, & l'assura qu'ils estoient mutinez jusqu'à vouloir tous perir ou chasser la Compagnie.

Le Gouverneur tint incontinent Conseil avec les Officiers qui estoient aupres de luy ; mais voyant que leurs opinions alloient à donner contentement aux revoltez, & à temporiser ; il les empecha de continuer, & leur remontra que c'estoit tout perdre, & mettre l'Isle en compromis dans le temps d'une guerre étrangere, & que si l'on donnoit du temps davantage à ces mutins, qui alloient de case en case menacer du feu & du poignard ceux qui ne prendroient pas les armes, que tous les habitans se trouveroient de gré ou de force avec eux ; & que le peu d'amitié qu'ils avoient pour la Compagnie leur feroit parler un mesme langage : & il conclut qu'il ne falloit point marchander d'aller à eux pour les dompter, & qu'il se faisoit fort de les battre, pourveu qu'il eust cinquante hommes bien

resolus avec luy, quoy-qu'ils fussent près de trois cens. Il ajoûta que si l'on ne prenoit ce party, toutes les personnes accommodées alloient estre pillées, & tres-malmenées; & que pour luy il estoit resolu de marcher droit à eux, & que ceux qui l'aimoient & leur devoir, le suivroient.

Sur l'assurance que le Reverend Pere Forcade avoit donnée au Gouverneur que les revoltéz passeroient par dessus la montagne pelée pour se joindre à ceux du quartier du Prescheur; il marcha de ce costé-là, & envoya ordre aux deux Compagnies de ce quartier, de le venir trouver au fond de Canouville. Mais les espions qu'il avoit envoyés sur la montagne, n'ayant point decouvert les rebelles, il s'en retourna au Fort à Soleil couché. Là il prit le party de diviser ses troupes en deux; & en mit deux cens cinquante commandez par leurs Officiers, sous la conduite de Monsieur de Valmenier Capitaine de Cavalerie, fort estimé des habitans, & en retint autant pour luy, entre lesquels estoit la Compagnie de Cavalerie composée des plus honnestes gens de l'Isle.

Il donna ordre à Monsieur de Valmenier de passer par dessus la montagne pelée, & d'aussi loin qu'il verroit les revoltéz, de faire tirer dessus, sans permettre aux habitans (desquels il n'estoit pas assure) d'avoir aucun entretien avec eux; de peur qu'ils ne devinssent de mesme sentiment. Cela fait, Monsieur de Valmenier prit la route de cette montagne, & le Gouverneur s'en alla par un autre chemin à la Cabsterre, afin d'enveloper les revoltéz, & les prendre tout d'un coup de filet, dans la pensée que si ils se voyoient chargez, ils ne manqueroient jamais de retourner vers leur poste, & qu'ainsi ils tomberoient entre ses mains.

Ces deux Messieurs s'estant mis en chemin le quinzième des la pointe du jour, Monsieur de Valmenier arriva sur les dix heures au haut de la montagne pelée, & trouva que les revoltéz en avoient déjà gagné le sommet; ce qui leur donnoit un si grand avantage, que l'on ne pouvoit aller à eux, que par un defilé d'un à un, & grim pant sur un ro-

cher escarpé. Monsieur de Valmeniere les ayant aperceu sur un poste si avantageux, au-lieu de les charger d'abord, prit le parti de leur faire perdre cet avantage, & pendant que les revoltéz crioient de toute leur force, Avance, avance, il tournoya autour de la hauteur avec tout son monde en bataille, jusqu'à ce qu'il se vit dans un lieu plus commode, enforte que les mutins avoient le vent au nez.

Cependant deux Officiers nommez Periere & Bouillon, que les revoltéz tenoient prisonniers, ayant adroitement gagné une vingtaine des meilleurs garçons, jouèrent adroitement leurs personages, & persuaderent aux revoltéz que ces troupes estoient leurs bons amis du quartier du Precheur qui les venoient joindre. Ceux-cy ayant crû ces Officiers, les laisserent aller parler à eux: ils ne manquerent pas de dire à Monsieur de Valmeniere, l'estat de ces revoltéz, qu'une grande partie estoit ébranlée, & qu'ils quitteroient les armes, lors qu'il en faudroit venir aux mains. Monsieur de Valmeniere les renvoya vers ces mutins, qui à la veüe d'un combat prochain, prenoient déjà l'épouvente. Ils leur dirent que Monsieur de Clodore n'y estoit pas, que c'estoit Monsieur de Valmeniere, & qu'ils pouvoient s'approcher de luy, & luy parler en assurance. Nos revoltéz les ayant crû, quitterent assez sotement leur poste, & lors qu'ils furent descendus, ces deux Officiers faisant semblant de les mettre en bataille par Compagnies, separerent ceux qu'ils avoient gagné, & demanderent aux revoltéz, s'ils ne les reconnoissoient pas pour leurs Officiers, & crièrent en mesme temps, vive le Roy, & Monsieur de Clodore. Ce cry estonna ces pauvres malheureux plus qu'un coup de foudre, de-forte que la plus grande partie crierent de mesme. Le sieur Periere se jetta sur Daniel Jouffelin, auteur de tout ce desordre, luy donna un coup d'estramaçon sur l'oreille, & le coleta. Les gens de Monsieur de Valmeniere marcherent & se meslerent parmy les revoltéz criant, Bas les armes, & sur la resistance de quelques-uns, l'on tira, & il y eut quinze ou seize des revoltéz qui tomberent roides morts, & un grand nombre de blesez. L'épouvante se mit parmy

eux, & chacun s'enfuit qui deça qui delà : & l'on en tua & bleffa encore plusieurs en les poursuivant. Daniel Jouffelin s'échapa tout blessé, & son compagnon en fit de mesme à la faveur des brouillards qui sont ordinaires sur cette montagne & si épais, que l'on n'y voit quelquefois pas un homme à quatre pas de distance. Monsieur de Valmeniere ne perdit dans ce combat que deux habitans qui furent tuez, & deux autres bleffez.

Ces pauvres fuyards se jettans dans les bois, & dans les precipices, sans sçavoir où ils alloient, douze ou quinze se trouverent au milieu des troupes de Monsieur de Clodoré; & le bruit que l'on fit en les prenant, en fit sauver plusieurs qui prenoient la mesme route. La prise de ces prisonniers fut cause d'un grand malheur; car une des armes du sieur Renaudot qui en prenoit un, lâcha, & tua roide mort un brave Gentilhomme nommé Hurault, frere de Monsieur de Gourfelay, qui fut fort regreté dans cette Isle.

Monsieur de Valmeniere estant venu avec ses troupes joindre le Gouverneur, luy remit tous les prisonniers entre les mains, lesquels il envoya chez eux, apres leur avoir dit qu'ils meritoient tous la mort, & que c'estoit au Roy ou à la Compagnie à leur faire grace, ou leur donner la punition qu'ils avoient meritée. Il en retint neantmoins six des plus coupables pour les punir.

Le Gouverneur estant de retour, fit publier qu'il donneroit deux negres à ceux qui prendroient un des principaux auteurs de la sedition, & ces pauvres malheureux apres avoir esté quelque temps dans les bois, se vinrent mettre entre les mains de quelques habitans, qui pour avoir les negres, les liverent au Gouverneur.

M. de Clodoré avoit reservé les deux principaux Auteurs de cette sedition, pour en referer le jugement à Monsieur de la Barre : Mais Daniel Jouffelin s'estant trouvé si mal dans la prison que l'on crût qu'il alloit mourir, Monsieur de Clodoré luy fit faire le mesme jour son procès, & le fit pendre. Monsieur de la Barre estant arrivé, con-

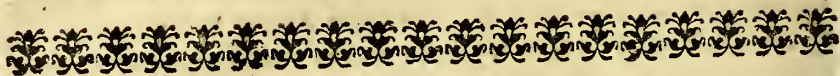
damna

damna la Riviere à estre roüé vif ; & quelques autres à servir trois ans la Compagnie , d'autres à une grosse amande , qui servit à payer tous les frais & les avarys que cette sedition avoit causé. Un autre aussi coupable que les deux premiers courant long-temps comme un pauvre malheureux dans les bois , y fut mordu par un serpent , & y mourut miserablement sans aucune assistance.

Voila bien des malheurs causez par la tromperie des Commis , & par la chereuté des marchandises envoyées par la Compagnie ; & il faut avoüer ingenuement qu'elle a esté heureuse en cette occasion , d'avoir eu un Gouverneur assez aimé & accredité parmi les habitans , pour les obliger à combattre & à détruire leurs Confreres , qu'ils ne croient dans le malheur de la revolte , que poussez par des motifs qu'ils ne pouvoient eux-mesmes condamner.

Le dessein de ces mal-contens estoit , apres avoir joint ceux du quartier du Prescheur , de venir au fort saint Pierre , où ils devoient commander au Gouverneur , de leur apporter sa commission , de chasser la Compagnie , & de l'établir Gouverneur sous Monsieur des Nabuc , pourveu qu'il permist le commerce aux Hollandois. Ils estoient neanmoins my partis sur le fait du Gouverneur ; quelques-uns voulans que ce fût Monsieur de Valmeniere ; d'autres M. de Clodré : mais Dieu en disposa autrement qu'ils ne l'avoient projettez.





§ VII.

Messieurs de saint Laurent, du Lion & de Chambré, sur un avis du Gouverneur de la Martinique, donnent ordre à la seureté des navires de la Compagnie, & luy envoient du secours.

LE septième de Juillet, le Capitaine nommé l'Angillet qui avoit traité à la Barbade (sur un vieux passeport du Roy d'Angleterre, & avec permission de quelques Directeurs de la Compagnie) arriva à la Martinique, & donna avis à Monsieur de Clodré, que le cinquième, il estoit arrivé à la Barbade deux grandes fregates du Roy d'Angleterre, escortant une flote, sur laquelle il y avoit des troupes du mesme Roy. Cela l'obligea à équiper la barque nommée l'Angelique, pour en donner avis à Messieurs de saint Laurent & de Chambré, leur conseillant d'envoyer au plustost tous les vaisseaux de la Compagnie au carenage de la Martinique, où ils seroient hors de peril de tomber entre les mains de ce Milord, & à l'abry des ouragans qui arrivent ordinairement en cette saison. Il les avertit en mesme temps de l'estat auquel il se trouvoit par ce dernier soulèvement, & les prioit de luy renvoyer sa Compagnie de soixante hommes, qui estoit depuis un mois ou environ à saint Christophle, avec six-vingt habitans de son Isle.

Cette barque qui devoit passer au vent de la Guadeloupe, sans y aborder, fut obligée par le mauvais temps, d'y relâcher, où le Capitaine donna avis de tout à Monsieur du Lion; qui ne voulant pas croire la venuë des vaisseaux du Roy d'Angleterre & de ses troupes, ne voulut pas envoyer les vaisseaux de la Compagnie au carenage de la Mar-

tinique ; & croyant qu'ils seroient suffisamment en assurance dans trois petites Isles à deux lieuës de la Guadeloupe, nommées les Saintes, lesquelles forment un port que l'on a toujours estimé assez seur contre les tempestes, il y envoya les Capitaines Barons & de Reauville, commandans deux vaisseaux de quatorze & de 18. pieces de canon, avec ordre en cas qu'ils fussent attaquez & ne fussent pas les plus forts, de brusler leurs navires, plustost que de se rendre aux Anglois : & afin qu'il ne manqua rien de sa part, il leur donna vingt. cinq soldats de sa Compagnie, qui joints aux habitans de cette Isle, & à l'équipage des vaisseaux, outre l'avantage du Fort & de deux bonnes batteries de seize pieces de Canon, luy faisoit croire qu'ils ne pouvoient estre forcez que par une flote considerable, laquelle se trouva plus proche de luy qu'il ne la croyoit.

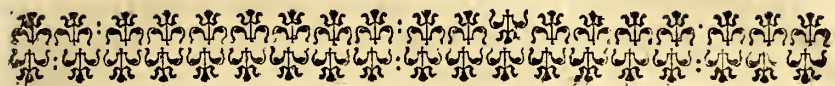
Monsieur de Chambré ayant appris cette nouvelle, en fit incontinent partir de saint Christophle deux, qui estoient chargez pour aller en France ; & un autre qui ne l'estoit pas encore estant resté, fut en grande risque de se perdre dans le ouragan qui arriva comme nous allons dire, & qui le mit en mauvais estat.

Monsieur du Lion craignant que la barque de Monsieur de Clodoré, qui alloit querir ses gens de guerre de la solde de la Compagnie lesquels il avoit envoyé au secours de S. Christophle, ne fût prise par les Anglois, ou ne tardast trop longtemps, luy depescha la barque du Capitaine Boivin, avec ordre de luy porter les vingt. cinq. soldats qu'il avoit aux Sanites, sous la conduite du sieur du Vigneaux, & de mettre en leur place trente soldats de la jeunesse de la Guadeloupe.

Messieurs de saint Laurent & de Chambré ayant aussi appris la tédition de la Martinique, firent incontinent partir le Capitaine Bourdet, qui commandoit le navire nommé le saint Sebastien, équipé en guerre & excellent voillier, pour reporter à la Martinique la Compagnie de Monsieur de Clodoré, commandée alors par le sieur de la Roque qui en estoit enseigne, & le Capitaine de Genito.

Ce navire arriva la nuit du vingt-cinquième à la Martinique, où il trouva quatorze navires & trois barques louvoyans comme pour aborder la terre, & l'obscurité de la nuit l'empêchant de les reconnoître, & croyant que ce fût la flote de Monsieur de la Barre, il se fourra parmi eux; & ayant demandé au premier navire en Anglois, d'où est le navire, les Anglois luy donnerent le mot, & repondirent *London Withall*. Bourdet fort surpris, mit promptement la cap à l'autre bord, se sauva à la faveur de la nuit & à l'aide de ses voiles, & en porta la nouvelle à Monsieur du Lion, qui plaignant Monsieur de Clodré; s'écria, *ha c'est trop qu'une sedition & une flote ennemie sur les bras*: & voulant mettre ce navire en assurance, & le tirer hors de la route de la flote Angloise, il commanda au Capitaine Bourdet de le conduire promptement à la Cabsterre, sous le fort de sainte Marie; mais le vent contraire, & les courans de marées le jetterent proche de la Dominique, entre trois grandes fregates Angloises, qui luy donnerent la chasse, & le poufferent jusques devant cette Isle. Il arriva à la Martinique le quatrieme d'Aoust jour de saint Dominique, & y fit un triste naufrage comme je diray bien-tost: mais le Capitaine de Genito commandant un petit navire de la Compagnie ne put échaper, & fut pris par quelques navires de cette flote devant la Dominique.





CHAPITRE QUATRIEME.

La malheureuse entreprise du Milord Willougby,
pour le recouvrement de l'Isle de saint Chri-
stophle.

§ I.

*Passage de la flote du Milord Vwillougby à la Mar-
tinique.*

SA Majesté Britannique fort mortifiée, de ce qu'après toutes les belles promesses du Milord Willougby, & les assurances qu'il luy avoit données de la défaite prochaine des François dans l'Isle de saint Christophle, & que tout au-contraire ils s'en estoient rendus les maistres, & en avoient chassé honteusement ses sujets; dès la premiere nouvelle qu'il en eut, donna ordre d'équiper deux de ses fregates armées de vingt-six & de quarante pieces de canon, & montées par six Compagnies de ses meilleures troupes, les fit partir avec une flote de quinze ou seize navires marchâds, qui alloient à la Barbade, pour se vanger des torts qu'il pretendoit que les François avoient faits à ses sujets.

Pendant que cette flote se preparoit à l'ordre, il fit donner avis au Milord du secours qu'il luy alloir envoyer, & luy commanda de ne rien épargner pour le recouvrement de cette Isle, d'y aller en personne, de prendre dans son Gouvernement tous les vaisseaux dont il auroit besoin,

& de faire marcher jusqu'au dernier homme capable de le servir en cette prise; de-sorte que cette flote arrivant à la Barbade, le Milord estoit dé-jà en estat de partir avec prés de deux mille hommes choisis, la plupart Officiers, Gentilshommes, & la fleur de cette belle Isle.

Le Milord s'embarqua avec tous ses braves sur les quatorze navires, sur les trois barques, & sur une cache qui composoient cette flote; partit le vingt-huit de Juillet de la Barbade, & se rendit à la Martinique le trentième. Il y parut à deux lieuës du fort saint Pierre, du costé du midy, tous les navires de sa flote portans le pavillon blanc à leurs mats. Son dessein estoit de surprendre & de faire (en passant) raffle de tous les vaisseaux qu'il trouveroit aux rades de la Martinique & de la Guadeloupe, pour s'en servir à transporter les soldats qu'il devoit prendre dans les Isles d'Antigoa, de Mont-Sarra & de Nieve, pour détruire la Nation Françoisé dans l'Isle de saint Christophle, & ensuite dans toutes les autres. Par ce moyen il auroit aussi réduit tous ces Gouverneurs dans l'impuissance de luy donner en queue, & de secourir l'Isle de saint Christophle, lors qu'il l'auroit attaquée : & il faut avouër ingenuëment, que eu égard à l'estat miserable où se trouvoit alors cette Isle, au mécontentement des Officiers & des peuples, qu'ils s'en seroient infailliblement rendus les maistres; & si ce que l'on assure dans les Isles qu'il avoit resolu de faire perir jusqu'aux femmes & aux enfans, est vray; il y a toutes les apparences imaginables que Dieu s'est manifestement opposé à ses iniques desseins; & tout ce que je vais dire en est autant de preuves évidentes.

L'attente où l'on estoit à la Martinique de Monsieur de la Barre, fit croire aux habitans aussi bien qu'au Gouverneur, que c'estoit luy : de-sorte que l'on fut fort long-temps sans tirer les deux coups de canon que le Gouverneur avoit donné ordre de tirer dans les quartiers où les Anglois paroïtroient, afin de donner l'alarme par tout; si bien que personne ne prit les armes, qu'apres que l'on fut averti que trois chaloupes bien armées, avoient esté au quartier du

Fond capot, où ils avoient pris une barque dont l'équipage s'estoit sauvé à terre ; & qu'en un autre lieu nommé le *Ponteau de mer*, les soldats des mesmes chaloupes y avoient mis pied à terre, bruslé une case, & pris prisonnier un vieil habitant, qui ne put courir assez viste pour se sauver.

Le Gouverneur voyant que le nombre de six navires qu'il avoit decouvert au commencement, croissoit, fit donner l'alarme, prendre les armes, & donna tous les ordres necessaires à ses Officiers. Il envoya aussi commander aux Capitaines des vaisseaux nommez le *Lys couronné*, le *Justice* & le *saint Antoine*, venus de Hollande avec trois autres navires de cette Nation deux jours avant l'arrivée de la flote Angloise, de s'approcher de terre entre les deux bateries de *saint Robert* & de *saint Sebastien*, & leur fit mettre six pieces de canon à terre pour garnir celle de *saint Sebastien*, afin qu'ils en pussent estre deffendus. Tous ces ordres ainsi donnez, il fut en diligence vers le carbet, & rencontra en son chemin l'équipage de la barque qui avoit esté prise, & plusieurs femmes nuës en chemise, portant des hardes, & criant que les Anglois estoient descendus, & qu'ils mettoient le feu par tout. Cela le fit haster & pousser son cheval à toute bride, jusqu'à la grande Ance, où les chaloupes ennemies s'estoient presentées : mais le sieur du Gas Lieutenant de ce quartier s'y estant rencontré avec vingt habitans, fit faire quelque décharge sur eux, qui les firent retirer vers leurs navires.

Toute la flote estoit alors en route comme tenant Conseil ; & Monsieur de Clodoré ayant fait partir une barque pour avertir Monsieur du Lion, la flote ne fit ce jour là autre chose que de luy couper chemin, & la contraignirent par quelques coups de canons & de mousquet, d'échoüer au fond de *Canouville*.

Le lendemain au matin, le Milord tint Conseil, & avant que de partir, il détacha quelques-uns de ses meilleurs voiliers pour éprouver si les navires qui estoient sous les bateries estoient de prises ; mais apres les avoir canonné, & nos

navires s'estant bien deffendus, ils se rejoignirent à la flote, qui continua sa route vers la Guadeloupe pour aller chercher son malheur, & la perte de sa flote.



§ II.

Ce que fit la flote Angloise à la Guadeloupe & aux Saintes, jusqu'à son naufrage.

LA flote du Milord Vvilloughby ayant quitté la Martinique le premier jour d'Aoust, arriva à la Guadeloupe le deuxieme, & délivra le Gouverneur & les habitans de cette Isle, de l'apprehension qu'ils avoient que les révoltez de la Martinique n'eussent appellez les Anglois à leur secours. Toute la flote abordant cette Isle, vogueit en bel ordre les chaloupes en queue, louvoyant bord sur bord tout le long de la coste, faisant quelquefois mine de vouloir descendre dans les endroits où il n'y avoit point de canon, & continuant cette manœuvre jusqu'à la nuit, pendant laquelle Monsieur du Lion n'obmit rien de tout ce qu'un vigilant Gouverneur qui croyoit estre attaqué le lendemain pouvoit faire.

Le lendemain troisieme d'Aoust, la flote continua tout le long du jour ce qu'elle avoit fait le jour precedent, & Monsieur du Lion qui avoit mis toute la coste en estat de s'opposer à la descente, couroit avec sa Compagnie de Cavalerie de cent maistres des plus braves de son Isle, de poste en poste, selon les manœuvres & les contenance des ennemis, faisant paroistre aussi bien que tous ses braves, une genereuse impatience de se voir aux mains avec les Anglois.

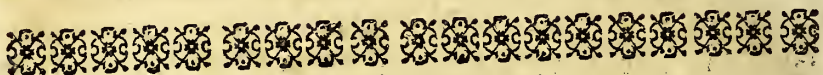
Le

Le Milord dont la principale pensée estoit la conquête de l'Isle saint Christophle, se contenta de donner un peu d'exercice à ses Gouverneurs; & le lendemain 4. d'Aouſt jour de saint Dominique, il fit assembler son Conseil, lequel estant fini sur les huit heures, trois grandes fregates, une chache & une barque commandées par le Vice-Admiral monté sur une de ses fregates de 26. pieces de canon, se separerent de la flote, & prirent la route des Saintes avec un vent tres-favorable, en sorte qu'ayant onze heures, l'on commença à entendre le tonnerre du canon des navires qui estoient aux prises avec les nostres. A ce bruit toute la flote suivit, & Monsieur du Lion marcha aussi avec sa Compagnie de Cavalerie, & cent hommes de pied, vers la grande Ance, d'où il apperceut en arrivant le navire du Capitaine Baron tout en feu dans le havre des Saintes; ce Capitaine y ayant luy mesme mis le feu, & s'estant retiré avec son équipage dans un fort de pallissade où commandoit le sieur Des Meuriers: le Capitaine Reauville s'estant opiniâtré à combattre, fut pris par les Anglois, avec son vaisseau & tout son équipage.

Cependant le feu du navire du Capitaine Baron s'estant pris aux voilles & aux hauts bants d'une fregate Angloise, la mit en tel desordre, qu'il falut du temps pour la raccommoder, durant lequel les Anglois mirent pied à terre, bruslerent des cases, & attaquèrent le fort de pallissade, où les Capitaines des Meuriers & Baron avec leurs gens, soutinrent une premiere attaque, avec assez de vigueur, tuerent huit Anglois, & en blessèrent plusieurs: mais voyant que l'eau leur manquoit, ils abandonnerent ce poste, & se retirerent sur le haut d'une montagne, dans un fort de rochers qu'il sembloit que la nature leur avoit préparé, y ayant tout aupres une petite ravine d'eau suffisante pour les en fournir; & ils y tinrent courageusement, sans que les Anglois les y pussent forcer.

Cependant le Milord qui estoit avec le reste de sa flote entre la Guadeloupe & les Saintes, qui est un détroit qui

n'est guere tenable, mouroit d'impatience de faire retirer ses navires, envoioit chaloupe sur chaloupe à son Vice-Admiral pour le faire revenir : mais la fregate n'ayant pû estre raccommodee devant la nuit, il falut que le Milord & tous ses gens se preparassent à recevoir le dernier malheur que Dieu leur avoit prepare.



§ III.

Vn furieux Ouragan fait perir le Milord Villoughby avec toute sa flote, & fait de grands desordres dans les Isles.

Tous les gens de bien des Isles fort informez des desfeins du Milord, qu'ils assurent avoir esté de ne donner aucun quartier aux François de saint Christophle, faisoient des vœux à Dieu, afin qu'il luy plust envoyer un bon Ouragan, qui abismaft le Milord & toute sa flote, pour les empêcher de nous faire tout le mal qu'il pretendoit; & l'on voyoit tout le long de la rive, les hommes, & les femmes levans les mains au Ciel, & faisants cette priere avec tant d'instance, qu'il y a quelque apparence qu'ils furent exaucez.

Cette horrible tempeste, que l'on peut appeller le fleau de Dieu sur les Isles, commença sur les six heures du soir à son ordinaire, par un grand vent du Nord qui dura six heures; & s'estant arresté l'espace d'un quart d'heure, il se tourna tout à coup à l'Est Sud. Est, & souffla avec tant d'impetuosité & de violence, qu'il poussa tous les navires, barques & chaloupes qu'il rencontra à la coste de la Guadeloupe, les brisa en mille pieces, & fit échouer ceux qui e-

toient dans le havre des Saintes. Mais il n'y a que Dieu seul qui sçache ce qui se passa durant cette effroyable nuit dans la flote du Milord Villougby. Ce que nous en pouvons dire, est que ces vaisseaux furent si maltraitez, que de toute la flote, on n'a jamais reveu qu'une flute de vingt-deux pieces de canon, qui se rendit à la Rade de Mont-Sarra en tel desordre, qu'elle n'avoit que la moitié du mats d'artimon entier; & le bruslot du Milord, qui aborda en mesme estat à Antigue. Il se trouva un cul de navire à la coste de la Cabsterre de la Guadeloupe, & un autre aux Saintes, un grand nombre de mats, de vergues, & une grande figure qui avoit esté au derriere du navire du Milord, & d'autres semblables débris, qui estoient autant de marques du naufrage de cette flote, & du dernier malheur de celuy qui la commandoit.

Les desordres que causa ce Ouragan dans l'Isle de la Guadeloupe, sont presque incroyables. Pendant vingt-quatre heures qu'il dura, le vent renversant les maisons, les arbres, les cannes & les maniois, tuant plusieurs personnes, & un grand nombre de bestiaux. Le Gouverneur pensa estre accablé d'une maison qui se renversa sur quelques-uns de ses Officiers, un moment apres qu'il en fut sorti; & il fut contraint de passer la nuit à l'abry d'une forte muraille, essuyant une si horrible pluye, qu'une goutte frapant le visage ou la main, y faisoit ouverture. La mer estoit si horriblement émeüe, que les ondes entroient dans la terre haute comme des montagnes, y renversoient tous les retranchemens, des bateries, des forts, & des murailles de pierre de taille de six pieds d'épaisseur, enlevoit mesme & entraînoit des canons de quatorze livres de balle: & la perte qu'il causa dans cette Isle, est estimée à plus de dix millions de sucre, qui valent en monnoye de France plus de quinze cent mille livres.

Les efforts de ce Ouragan passerent jusqu'à la Martinique, mais avec beaucoup moins de violence: car à la reserve de quelques cases, maniois & cannes renversées, la-

perte ne fut pas considerable dans cette Isle ; & auroit entierement esté évitée le long de la coste , si le Gouverneur en avoit esté crû. Le Lys couronné , la Justice , quelques autres navires & barques se sauverent par son conseil dans le carenage de la Martinique , où ils n'eurent aucun mal , & ils se seroient infailliblement perdus, s'ils avoient esté aux rades , ou le long de la coste.

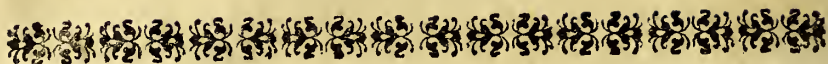
Le Capitaine Bourdet qui comme j'ay déja dit , arriva à la Martinique le quatrième d'Aoust à midy , sans qu'il y eust aucune apparence de tempeste ny de mauvais temps , fut neantmoins incontinent pressé par le Gouverneur , de conduire son navire au carenage avec les autres qui y étoient déja. Ce Capitaine qui avoit beaucoup gagné dans les Isles , & qui desiroit charger & s'en retourner vistement en France , y résista avec opiniâreté , jusqu'à se faire arrester , & il consumma plus de temps dans cette contestation , qu'il n'en falloit pour se sauver : si-bien que se voyant arresté comme prisonnier , il y consentit , mais trop tard ; car voulant aller à son navire , il trouva qu'il n'estoit plus temps , & les chaloupes que le Gouverneur y voulut envoyer pour le secourir , furent jettées à la coste , & mises en pieces , & l'on eut le déplaisir de voir ce beau navire donner à la coste sur les six heures du soir , & s'y briser entierement. Il y eut encore quelques barques & chaloupes , qui ne purent gagner le carenage , & qui perirent malheureusement.

Je ne sçay pas bien en détail les naufrages qui se firent à la coste de saint Christophle , non plus que les desordres du dedans , & les pertes des habitans ; mais je sçay bien qu'ils ne furent guere moindres qu'à la Guadeloupe ; & que depuis cette Isle jusqu'à la Dominique , l'on ne voyoit que des fracas & des débris de navires & de corps morts roulans dans les ondes.

Pendant que tous ces malheurs generaux affligent toutes les Isles , & que la plus grande partie tombe sur nos ennemis ; le navire nommé le saint Christophle , com-

mandé par le Capitaine Seguin, qui avoit essuyé le Ouragan en mer, arriva le neufvième d'Aoust à la Martinique, portant cent hommes du Regiment de Poitou commandez par le sieur de l'Alou, Capitaine de ce regiment, homme de cœur & de conduite. Ce navire réjoit toutes les Isles, par la nouvelle qu'il apporta que Monsieur de la Barre avoit paru à Madere avec un puissant secours; & en particulier la Martinique, par le retour de Monsieur de Loubiere qui avoit esté deputé vers les Seigneurs de la Compagnie, pour leur faire connoistre l'état de toutes les Isles, & celuy de leurs affaires en particulier. Les lettres que ce Capitaine apporta pour tous les Gouverneurs, & pour l'Intendant, remettoient la décision de toutes les affaires à Monsieur de la Barre, & faisoient esperer que le secours des vaisseaux, des munitions, des vivres & des marchandises, délivreroient toutes les Isles des miseres qui les environnoient de toute part. Mais toutes ces belles esperances, furent de la nature des bonheurs que les amours mondains promettent; & qui apres s'estre fait long-temps esperer, se trouvent si foibles, que l'on deteste la perte du temps que l'on a consommé à les attendre. Nous verrons cecy dans un autre Chapitre,





§ IV.

Monsieur du Lion bien informé tant de l'estat de ses gens, que de celui des Anglois dans les Saintes, y envoya du monde, & se dispose à les secourir en personne.

LE lendemain de cet heureux malheur, causé par cette horrible tempeste qui fit avorter tous les detestables desseins du Milord Villoughby, en l'abismant au fond de la mer, les habitans jetterent plustost les yeux sur la mer pour se consoler dans la creance de sa perte, que sur la terre pour y considerer leur defastre: Et apres avoir veu plusieurs debris le long de leur coste, qui estoient des témoignages du naufrage de cette flote, ils s'occupèrent ensuite fort soigneusement, par ordre de leur Gouverneur, à rétablir la communication des quartiers interdits par une infinité d'arbres abatus, & par les avallasses deseaux, & les débordemens des rivieres.

Cependant le Gouverneur de la Guadeloupe, qui mourroit d'impatience de sçavoir des nouvelles de ce qui se passoit aux Saintes, y envoya un canot avec cinq hommes, qui ne purent avoir aucune connoissance de nos François, & rapporta seulement que tous les vaisseaux des Anglois estoient échoués à la coste de cette terre: Mais un moment apres leur retour, deux matelots envoyez par le Capitaine Baron, arriverent sur un piperi, c'est-à-dire sur deux morceaux de bois liez ensemble, avec une lettre par laquelle ce Capitaine mandoit à Monsieur du Lion, que les ennemis les avoient sommer de se rendre, offert de belles con-

ditions, & donné deux jours de temps pour y répondre, & que s'il n'estoit pas en estat de les secourir, il le supplioit de faire ses efforts pour les retirer de ce lieu, & de ne les pas laisser tomber entre les mains des Anglois.

Monsieur du Lion bien joyeux de cette nouvelle fit promptement repartir le canot avec dix soldats, qui estoit tout ce qu'il pouvoit porter, avec de la poudre, du plomb & des provisions de bouche, & manda au Capitaine des Meuriers, de le venir trouver incessamment pour l'informer de toute chose; priant le Capitaine Baron de tenir ferme avec environ cent cinquante hommes au plus, soldats, habitans & matelots, en attendant qu'il le vint secourir en personne.

L'arrivée de ce canot aux Saintes fit un effet merveilleux dans les cœurs de nos François, qui n'estoient pas si fort investis, que l'on ne pût aller à eux & les secourir sans que les Anglois le pussent empêcher; & Monsieur du Lion le fit avec tant de diligence & de bonheur, qu'un jour ou deux apres le temps que les Anglois leur avoient prescrit pour se rendre, il se trouva dans les Saintes en estat de les vaincre, & de les reduire à la mesme extremité.

Le Capitaine des Meuriers partit incontinent dans le canot qui avoit apporté les dix soldats, & fut suivy d'une pirague qui estant arrivée aux Saintes, deux jours apres le Ouragan, mit une partie des sauvages à terre, & se chargea des blesez & des femmes pour les porter à la Guadeloupe. Ce Capitaine informa Monsieur du Lion de tout ce qui s'estoit passé aux Saintes, & s'en retourna le mesme jour dans la pirague, avec des munitions & dix soldats de renfort; lesquels s'estant débarquez aux Saintes, la pirague reprit ses sauvages, & fut promptement à la Dominique, avertir les autres sauvages, qui dans l'esperance de butiner, vinrent aux Saintes, au nombre de deux cens sur plusieurs piragues une desquelles servit à porter Monsieur du Lion. Et il faut avotier, que quoy qu'il n'y en eût que douze ou quinze qui se mirent dans les rangs, & qui com-

batirent à coups de fusils comme les François. Leur presence servit à épouvanter les ennemis, qui les apprehendent comme la mort.

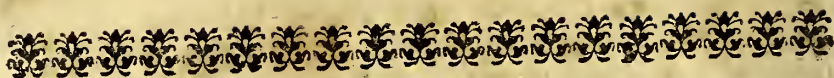
Cependant les Anglois qui voyoient cette communication de canots & de piraugues, & les deux jours que les Anglois avoient demandé pour capituler passez & au delà sans qu'ils leur fissent sçavoir de leurs nouvelles, vinrent au nombre de trois cens leur taster le poul, & monterent jusqu'à la petite ravine d'où nos François tiroient leurs eaux, & tout proche de la Roche; mais ils en furent si vigoureusement repoussez, qu'apres y avoir perdu quelques uns des leurs, ils perdirent aussi l'esperance de les pouvoir forcer, & ils s'appliquerent en suite de toute leur force à se fortifier, pour se deffendre jusqu'à ce qu'ils fussent secourus, ou qu'ils eussent raccommode leurs vaisseaux pour se sauver.

Cette nouvelle ayant esté rapportée à Monsieur du Lion, échaufa le sang dans les veines des François qui estoient apres de luy, & leur donna un tel empressement d'aller aux Saintes, que s'ils eussent pû passer ce trajet à la nage, les Anglois auroient esté expediez le mesme jour. Le Gouverneur bruslant aussi d'un plus grand desir de s'y rendre, fit toutes les diligences imaginables pour amasser tous les canots qui avoient échapé le Ouragan; & pour les mettre en estat de servir dans cette occasion. Il alla à pied, des trois rivieres jusqu'à la Cabsterre avec des peines incroyables, à cause des chemins rompus & embarassez par les arbres renversez par le Ouragan, & fit embarquer dans 3. canots qu'il y trouva, l'un des Capitaines de ce quartier nommé la Morandiere, avec soixante hommes choisis, auquel il donna ordre de passer au vent des Saintes, & de débarquer à l'ance du figuier, dont nos François estoient les maistres, où il arriva fort heureusement; les Anglois s'estant avisez un peu trop tard de faire croiser au vent de cette Isle, trois chaloupes pleines de soldats qui leur auroient disputé le passage,

Le Gouverneur estant encore à la Cabsterre, Monsieur

sieur de Themicour impatient aussi de sçavoir des nouvelles, y envôya une barque pour assurer Monsieur du Lion qu'il luy donneroit quelques hommes de son Gouvernement pour aller combattre les Anglois aux Saintes, en cas qu'ils s'en fussent rendus les maistres; & comme cette barque estoit mal équipée, Monsieur du Lion la fit raccommo-der, & à l'instant repartit, afin d'avertir Monsieur de Themicour de l'entreprise qu'il alloit faire en personne, & qu'il recevroit ses gens, & leur donneroit autant de part qu'il luy seroit possible à l'honneur de cette action; & apres qu'elle fut partie, il s'en retourna aux trois-rivieres, où étoit le rendez-vous, & où la Compagnie de Cavalerie, celle de Monsieur de Clodré, les hommes détachez de toutes les Compagnies de l'Isle, & tant de volontaires se rendirent, que les sept bastimens qu'il avoit, ne furent pas capables de les porter: de-sorte qu'il en laissa une partie à Monsieur du Blanc Major, pour les amener dans une barque qui n'estoit pas encore arrivée en ce lieu.

Pendant que Monsieur du Lion se dispoisoit à partir, M. de la Morandiere estant arrivé aux Saintes, nos François furent tellement animez de ce secours, qu'ils coururent aux ennemis qui estoient les maistres de la campagne, & les recoignerent dans leur fort, où ils se contenterent du depuis de tirer à coups de canon sur nos François, lors qu'ils les voyoient deux ou trois ensemble, sans les oser venir combattre.



§ V.

*Monsieur du Lion va attaquer les Anglois aux Saintes,
& les force de se rendre à composition.*

Toutes les choses disposées comme nous l'avons dit, M. du Lion partit de la Guadeloupe le quatorzième du mois d'Aoust dans une piraugue de sauvages, accompagné du Reverend Pere Carboniere Jacobin, & de cinq ou six des principaux de cette Isle, apres avoir donné tous les ordres necessaires pour la seureté de son Isle au sieur Inselin son Lieutenant. Sa petite flote (s'il la faut nommer ainsi) composée de sept voiles, tant canots que piraugues, remplis d'autant de monde qu'ils en pouvoient porter, eut le vent si favorable, qu'elle arriva en deux heures à l'Ance du petit figuier, où Monsieur du Lion fit débarquer son monde, & obligea les équipages des canots de gagner à force de rames, l'Ance du grand figuier, pour y débarquer les munitions de guerre & de bouche plus commodement.

Cependant il s'arresta en ce lieu, où il disna avec les sauvages, en attendant le reste des troupes, lesquelles s'y estant débarquées avec cinquante hommes de Marigalande, conduits par le S^r de Surmont, il marcha vers le lieu où il devoit mettre son camp, estant obligé de passer plus de 1000. pas à découvert sous le canon des ennemis qui ne māquerent pas à luy envoyer quelques volées, mais sans autre effer que la blessure du soldat qui fut frappé à la teste par l'éclat fait à un arbre par un boulet de canon. La barque de Marigalande apporta les deux pieces de canon de fonte, qui selon les memoires du Pere Carbonier qui y estoit, furent les seuls qui y parurent; quoy-que les autres Relations en ayent mis quatre.

— Monsieur du Lion estant arrivé au lieu où il devoit

mettre son camp, fut d'abord reconnoître les retranchemens des ennemis, qui furent trouvez flanquez d'un double rang de pallissade de cinq pieds de distance, garnis de fascines de puius & de terre; le rang de dehors estant à hauteur d'homme, & celuy de dedans plus élevé & percé de douze embrasures avec autant de canon. La face du retranchement de ce premier fort, estoit d'environ six toises, & chaque flanc de quinze; & le derriere estoit une falaise escarpée de la hauteur d'une pique. Les Anglois qui avoient fait arborer plusieurs beaux pavillons Anglois, faisoient retentir les fanfares des trompettes, & de temps en temps de cris comme s'ils eussent esté dans l'impatience de venir aux mains.

Monsieur du Lion ayant bien reconnu l'estat de ce fort; & la contenance des ennemis, retourna au lieu où il avoit destiné de mettre son camp. Il y fit devant toutes choses élever un Autel, & ensuite marquer les postes que chaque Compagnies y devoient occuper, & fit élever une baterie où il fit mettre deux petites pieces de canon, qui commencerent à dix heures du soir à tirer dans le fort des Anglois, que le clair de la Lune découvroit comme en plain jour; & il n'en falut pas davantage pour les obliger à plier bagage, & à se retirer dans le second fort, laissant leurs pavillons dans celuy cy.

Lors que l'on commença de battre ce premier fort, cinquante Anglois se glisserent fil à fil à la faveur du bois jusques proche du poste de Monsieur du Lion: mais la sentinelle les ayant decouvert & tiré dessus, Monsieur du Lion & ses gens, les repousserent avec beaucoup de vigueur, & les sieurs de la Boissiere & quelques autres volontaires les poursuivirent l'épée à la main jusques dans leur fort. Le quinzième, jour de l'Assomprion de la Vierge, Monsieur du Lion ayant reconnu l'estat du second fort & des ennemis, resolut de les attaquer le soir, & le Pere Carbonier dit la Messe dans le camp, & exhorta les soldats à bien faire dans un jour de bonne augure pour ceux qui combattoient contre des heretiques.

Le soir estant venu, l'on commença l'attaque du second fort avec tant de courage & de si près, que les Anglois se deffendoient à coups de demy pique : & le combat dura toute la nuit, & il s'y fit un feu presque continuel, tant des canons des navires, que des nostres, & de la mousqueterie de part & d'autre ; & c'est une merveille de voir que l'on ayt tant tiré, & perdu si peu d'hommes : car les Anglois n'en perdirent que trente-trois, & n'eurent que quatre-vingts blesez ; & de nostre part, il n'y eut que six ou sept hommes tuez, & vingt-six blesez. A la pointe du jour, Monsieur du Lion fit retirer ses troupes, pour les poster dans un lieu plus à couvert & plus avantageux ; d'où ayant recommencé à battre les ennemis, & eux n'osant plus paroistre dans leur retranchement, prirent le parti de demander quartier, & aux premiers coups de canon qui leur furent tirez, ils arborerent le pavillon blanc aupres du rouge ; & comme l'on continuoit à les battre, ils osterent le pavillon Anglois, & firent battre la chamade pour parlementer : ce qui leur ayant esté accordé, ils envoyèrent deux Capitaines vers Monsieur du Lion, qui reçut leurs soumissions proche d'une baterie où il avoit fait arborer le pavillon François, & à la teste de toutes les troupes rangées en bataille.

L'un des Capitaines qui parloit François, demanda de la part du Vice-Amiral & des autres Officiers, qu'il leur fust permis de se retirer en leurs Isles avec leurs armes, leurs munitions & leur bagage : mais Monsieur du Lion repartit, que les navires s'estant échoués dans les terres du Roy, ils estoient dès lors ses prisonniers ; & qu'ensuite ayant esté reduits par les armes à l'extremité, il ne leur pouvoit accorder la vie, & les recevoir prisonniers de guerre, à cause qu'ils s'estoient bien défendus, qu'il ne leur donnoit que deux heures de temps pour y penser.

Ce Capitaine retourna à l'heure prescrite, & apporta cet écrit signé des principaux Officiers Anglois.

Monsieur, nous avons receu de vostre grace & faveur vos conditions, & nous nous remettons absolument à vostre disposition, dans l'esperance que vous ne voudrez rien exiger de nous en cette affaire

qui ne soit honorable. Donnè sous nos seings aux Saintes, le seizième d'Aoust, fil François, mil six cent soixante-six. Signè Guillaume Hill, Jean Stapleton, Jean Gardyer, I. Dixxviell, Richard Pier-son, Florence Osullivan, Edonard Bard?

Il presenta cet écrit à Monsieur du Lion, & en mesme temps luy remit son épée entre les mains; & ce Gouverneur la luy rendit sur le champ & luy demanda pour ostage le Vice-Amiral de la flote, avec les Capitaines des Compagnies d'Infanterie, les armes des soldats & des matelots, les Enseignes des Compagnies, & les Pavillons des navires. Cet Officier promit toutes ces choses, à la reserve des Enseignes & des Pavillons que les soldats & les matelots avoient déchiré, de douleur de se voir vaincus.

Vne heure apres, il revint avec toutes ces choses, & le Gouverneur fit chanter la Messe en leur presence dans le camp, & ayant fait entrer cent hommes dans le fort, il y entra avec cent autres, & y fit chanter le *Te Deum*, & les prieres pour le Roy, par le Reverend Pere Carboni de mon Ordre.

Monsieur du Lion eut un grand soin d'empêcher le desordre dans le pillage, faisant renverser les bariques d'eau de vie, qui estoient defonçées dans ce fort, & faisant enfermer les autres. Il ordonna qu'une partie des troupes feroit le pillage pendant un temps, & l'autre ensuite, pour éviter la confusion, & leur abandonna ce qui luy pouvoit appartenir.

Le dix-huit d'Aoust, Monsieur du Lion commença de faire embarquer ceux dont il s'estoit servi dans cette action, pour s'en retourner chez eux, envoyant parmy eux une partie des Officiers prisonniers; & apres avoir donné les ordres necessaires pour le reste de l'embarquement, il en partit le dix-neuf, dans une barque avec les Capitaines des fregates & des Compagnies Angloises, pour se rendre à la Guadeloupe.

Monsieur du Lion fut receu au bord de la mer par le sieur Jusselin, avec les troupes en bataille, au bruit de l'artillerie,

avec un grand concours de peuple & des acclamations de joye qui l'accompagnerent jusqu'au chasteau, apres qu'un Pere Carme l'eust esté haranguer au bord de la mer, le pluvial sur le dos, & luy donnant de l'encens. Il y a une infinité d'autres choses dans la relation de la Guadeloupe, qui me font croire que si M. du Lion eust esté un homme à se repaistre de vent & de fumée, il en auroit eu jusqu'à la gorge. Mais l'on m'assure qu'il receut tous ces applaudissemens avec beaucoup de modestie, & mesme en refusoit quelques uns.

Monsieur du Lion en reconnoissance de cette victoire, a fait une fondation aux Peres Jacobins de deux mille livres de sucre de rente, pour les obliger à chanter un *Te Deum* tous les ans, le jour de l'Assomption. Le contract en a esté passé avec le Pere Carboniere le vingt-un de Juillet mil six cent soixante-huit.

La Relation de la Guadeloupe donne des loüanges particulieres au sieur de la Roque, fils du maistre des Couriers de Picardie, mais je scay de plusieurs personnes dignes de foy, qu'un jeune Gentilhomme de Bretagne, nommé Trevegar, ne s'y laissa vaincre de personne en bravoure. La Compagnie du sieur de Clodore qui porta les plus grands efforts, fut aussi la plus mal menée; car outre plusieurs soldats tuez, la Fleur Sergent, & son Caporal, y furent estropiez.

Monsieur du Lion fit raser le fort d'en-haut, & laissa dans celuy d'en bas qui estoit le meilleur, le sieur de la Forge avec six-vingts hommes sous sa conduite.





§ VI.

Le Neveu du Milord Willoughby vient avec une Flotte pour délivrer les Anglois des Saintes, laquelle est battüe & dissipée, & il n'eschappe qu'avec peine.

BIEN que les Anglois fussent les maistres du fort & de la terre des Saintes; la veüe de leurs vaisseaux échoüez en desordre, & en estat de ne pouvoir reprendre la mer de long-temps, les obligea d'envoyer un bateau à M. Henry Willoughby, Neveu du Milord & son Lieutenant general, qui depuis quatre mois estoit dans l'Isle d'Antigue, pour sçavoir des nouvelles du Milord & de ses vaisseaux, & pour luy demander du secours; craignant avec raison d'estre attaquez par les François de la Guadeloupe, avant que d'avoir fait raccommoder ses vaisseaux.

Ce Lieutenant general qui sçavoit déja la mort de son Oncle & le desastre de sa Flotte, & que par consequent il étoit le maistre de toutes les Ant-Isles qui sont au vent des autres; resolut de secourir ses Compatriotes, & fit diligence pour ramasser tous les vaisseaux, caches, & barques qu'il trouva aux Isles de Mont-Sara, d'Antigue, & de Nieve; & apres les avoir munis de toutes choses & remplis de soldats, il partit d'autant plus librement, que le bateau qui luy avoit apporté la nouvelle, l'avoit asseuré qu'il n'y avoit aucun navire à la coste de la Guadeloupe quand il avoit passé, & cela estoit veritable.

Mais par un rencontre assez remarquable, Monsieur du Lion craignant que les Anglois ne racommodassent leurs navires & ne luy échapassent avant que de les pouvoir forcer, envoya presque au commencement de l'attaque du premier

Fort, une barque à Monsieur de Clodoré luy porter une lettre, par laquelle il le prioit de luy envoyer deux navires de guerre, pour boucher le passage des Saintes, afin d'empêcher que les Anglois qu'il y tenoit assiégés, ne reprissent la mer, & ne luy fissent perdre la victoire, dont il se tenoit tout assuré.

Mais ce Gouverneur qui ne sçavoit pas assurément ce qu'estoit devenu la Flotte du Milord, fit assembler un Conseil, composé de Messieurs de Laubiere, de Valmeniere, de Dalou, de quatre Capitaines de Navires, & de quelques autres, dans lequel il fut resolu de faire partir les quatre navires qui estoient dans le cul de sac, de les bien armer, & de les faire devancer par deux barques, dont l'une partiroit incessamment pour avertir Monsieur du Lion du secours & retourneroit vers les navires, & l'autre les precederoit de deux ou trois lieues, afin de les venir avertir de ce qu'elle decouvrirait sur la route.

La diligence que fit M. de Clodoré dans cet armement fut si grande, que n'ayant receu la lettre de Monsieur du Lion que le sixième à quatre heures, les quatre navires de guerre estoient le soir ensuivant en Rade, & prêts à faire voile. Ce Gouverneur y fit embarquer pres de quatre cens hommes commandez par les sieurs de Laubiere, Lieutenant au Gouvernement de la Martinique, & le sieur d'Aloü Capitaine d'une Compagnie du Regiment de Poictou, il y avoit aussi quelques Capitaines & Officiers de la Martinique, & plusieurs braves volontaires, entre lesquels se trouva Monsieur Giraul de S. Christophle.

Ces vaisseaux partirent à minuit du sept au huit, & le neuf au matin comme ils cherchoient le passage pour entrer dans les Saintes, un navire apperçut la barque qui reportoit Monsieur du Lion, & luy donna la chasse comme à un ennemi : mais l'ayant reconnu, il fut salué du canon & de la mousqueterie des navires, & Messieurs de Laubiere & d'Alou, accompagnez des Officiers, & de quelques volontaires, le vinrent saluer & le congratuler du bon succès de son entreprise. Il ordonna, comme j'ay dit

dit, aux navires de le suivre, & ils arriverent avec luy à la Guadeloupe, & furent témoins de son triomphe.

Il faut icy remarquer, que presque en mesme temps que nos navires arrivoient par un bout de l'Isle de la Guadeloupe, conduisant les François victorieux & les Anglois prisonniers, M. Henry Willoughby, Lieutenant general du Milord son Oncle, paroissoit à l'autre bout de cette Isle, allant tenter la délivrance de ses Compatriotes, desquels il ignoroit la capture; & sans y penser, venoit chercher son malheur où son Oncle avoit rencontré sa mort. Mais il est certain que si le soir auparavant il n'eust esté arresté par le calme, il se seroit trouvé le lendemain matin aux Saintes au depart de Monsieur du Lion, & se seroit par sa capture, recompensé de toutes les pertes des Anglois.

Pendant que tout estoit en joye dans la Guadeloupe, Monsieur du Lion eut avis que l'on decouvroit huit voiles à la pointe des vieux habitans, qui venoient de devers Mont-Sarra; & cela l'obligea à donner ordre aux Capitaines de nos navires de se tenir prests: jugeant bien que cette flote pendant la nuit s'approcheroit des Saintes. Le vingtième au matin, elle se trouva devant la Rade à trois lieuës en mer; & aussi-tost les quatre navires leverent l'ancre, & fondirent sur eux, comme le Milan sur les poulets.

Le pauvre Lieutenant General des Anglois qui s'en aperçeut, fit incontinent assembler sa petite flote, composée de trois navires presque de mesme force, dont le plus grand n'estoit que de douze pieces de canon, d'une cache de soixante tonneaux, & de quatre moyennes barques; le tout monté par 300. soldats: & voyant bien qu'il n'estoit pas capable de prester le colet à nos quatre navires, dont le plus fort estoit de trente huit pieces de canon, & le moindre de quatorze, il dit adieu à ses gens; & s'estant jetté dans une barque qui alloit à voile & à rame, il gagna l'Isle de saint Vincent, & ensuite la Barbade, pendant que Nos navires choissoient les meilleurs bastimens de sa flote. Celuy qu'il avoit quité, fut attaqué par le navire du Capitaine d'Elbée, où étoit Monsieur d'Alou, qui se jeta dans

la chaloupe avec quelques soldats pour l'aborder, pendant que le Canon du nostre, donnoit dans ses manœuvres & dans ses deffenses : mais apres qu'il eust tiré huit ou dix volées de canon, il guargua ses voiles, & se rendit au Capitaine Delbée, qui commandoit le Lys couronné. Dans le mesme temps, le Capitaine Seguin qui commandoit le saint Christophle, où estoit Monsieur de Laubiere & les habitans de la Martinique, prit la cache Angloise, & le Capitaine Gauvin qui commandoit la troisieme fregate, prit un autre navire qu'il amena à la Martinique : de-sorte qu'il nous est demeuré trois navires de cette flote, & deux cens prisonniers ; les autres petits bâtimens qui estoient bons voiliers, s'échaperent.

Le Capitaine du navire dernier pris, qui est un Escossois, assure que le Milord se hastoit avec des empressemens étranges, pour aller attaquer saint Christophle avec six mille hommes, dont il en devoit prendre deux mille à Antigue, 1100. à Nieve, & trois ou quatre cens à Mont-Sarra, lesquels il devoit joindre avec 2800. qu'il avoit sur sa flote ; parce qu'il apprehendoit l'arrivée de la flote de Monsieur de la Barre : & ajoutoit, que la jalousie qui estoit entre le Milord & le Vice-Roy de la Jamaïque, avoit fort contribué à cette precipitation & à son malheur : car ayant appris que ce Vice-Roy preparoit une flote de dix-huit navires, entre lesquels il y en avoit de trente à quarante pieces de canon, pour luy ravir la gloire de cette entreprise, il precipita son voyage, sans avoir égard à la saison des Ouragans, de peur de manquer à la promesse qu'il avoit faite à son Roy, de perir ou de reprendre l'Isle de Saint Christophle sur les François.

Monsieur du Lion n'ayant pas de lieu pour enfermer tous les Officiers Anglois, ni de fond pour les faire subsister, il les distribua chez tous les sucriers, qui sont les meilleures tables de son Isle, pour y estre nourris à raison de dix livres de sucre pour chaque jour ; leur donnant l'estenduë de l'habitation pour prison, avec deffense d'en sortir, ni de parler à aucun autre prisonnier, sans permission de son hoste. Il re,

tint neantmoins le Vice-Amiral & les Capitaines de l'Infanterie, & les fit manger à sa table.

Il remercia ensuite les troupes de la Martinique, renvoya les vaisseaux à la Martinique & à S. Christophle, où il les croyoit estre necessaires.

Il se fit dans toutes les Isles ; des feux & des réjouissances publiques, & le *Te Deum* fut chanté dans toutes les Eglises en action de grace de tant de bons succez.

Les Capitaines Bourdet & de Reauville qui avoient perdu leurs navires, entreprirent avec la permission de Monsieur du Lion, de remettre à flot la fregate nommée les armes d'Angleterre, & la flute nommée la bergere ; & y travaillerent si heureusement avec leurs gens, qu'ils y réussirent : & ainsi ces deux braves Capitaines furent remontez.





TRAITE SECON D

DE TOVT CE QVI S'EST PASSE' DANS LES
Ant-Isles de l'Amerique, depuis l'arrivée de M.
de la Barre, jusqu'à la paix conlue à Breda, entre
la France, l'Angleterre, & les Estats des Provinces
unies.

CHAPITRE PREMIER.

*Du Gouvernement de Monsieur de la Barre, iusqu'à la
conqueste de l'Isle d'Antigoa.*

§ I.

*Les soins de la Cour & de la Compagnie, pour secourir
les Isles.*

LA Compagnie bien instruite par les conferences que
les Directeurs avoient eues avec Monsieur de Laubie-
re, & par les instructions & memoires que les Gouverneurs
& l'Intendant leur avoient envoyez, resolut de remedier
à plusieurs abus qui s'estoient glissez malgré elle, dans la di-
rection de ses affaires, tant en France que dans l'Amerique.
Le peu de retour (comme j'ay dé ja dit) des marchandises
qu'elle avoit envoyé aux Isles, & les grandes dépenses qu'elle
avoit faites pour leur subsistance, la mettoient presque

dans l'impuissance de continuer le commerce qu'elle y avoit entrepris, & l'apparence presque certaine d'une guerre contre un puissant ennemy, luy faisoit apprehender avec sujet, que la plus grande partie des frais venans à tomber sur elle, n'abismassent toutes ses belles esperances, & ne la fissent succomber avant mesme que les ennemis eussent aucun avantage sur les habitans.

Toutes ces considerations obligerent les Directeurs à rappeler Monsieur de la Barre un de leurs principaux associez, qui estoit alors en Hollande occupé à quelques affaires de la Compagnie, afin d'aviser avec luy aux moyens de rétablir leurs affaires; & pour prendre des mesures asseurées pour la deffense de ces Isles, en cas que les Anglois ne voulussent pas ratifier la neutralité concludë dans le dernier concordat fait à S. Christophle. Les Directeurs en avoient receu la nouvelle, & avoient appris les soins que les Gouverneurs & l'Intendant prenoient pour le faire ratifier par le Milord Villoughby; & ils s'en tenoient si asseurez, qu'ils avoient resolu de n'envoyer que deux ou trois navires de guerre pour la deffense de la coste, & des pilleries de quelques fribustiers & corsaires, qui n'auroient pas laissé d'y jouer de la grippe, s'ils n'en avoient esté empêchez par quelques navires de guerre.

Monsieur de la Barre se rendit incessamment à Paris, suivant la priere que les Directeurs luy en avoient faite. Et comme il connoissoit l'humeur du Milord Villoughby, pour avoir eu quelque affaire à démeller avec luy pendant son sejour à Cayenne, il ne fut point d'avis que l'on fist aucun poids sur les negociations que l'on avoit eu avec ce Milord, au sujet de la neutralité entre les deux Nations des Ant-Isles; asseurant qu'elle ne serviroit qu'à luy donner l'avantage de se preparer à la rompre avec plus de seureté; & que sans se laisser endormir par ses promesses, il falloit faire un puissant effort pour secourir les Isles, & les mettre en estat de se deffendre contre les Anglois, qui se voyant fix contre un dans les Ant-Isles, n'attendoient que l'occasion de cette guerre, pour regner seuls dans les Ant-Isles apres

en avoir chassé la Nation Françoisse. Tout cet article est du manuscrit de son livre, que j'ay veu avant que Cloufier l'eût imprimé.

Lés Directeurs balançans encore dans l'incertitude de ce qui arriveroit de cette affaire, resolurent neantmoins de faire équiper une Flotte de huit navires, dont voicy les noms & les forces.

Navires.	Commandez par	Forces.
Le Saint George.	Monté d'abord. par M. de la Barre	26. Canons.
Le S. Christophle.	Monté d'abord. par M. de S. Leon.	26.

Ces deux Vaisseaux ne firent point le voyage avec M. de la Barre, comme vous verrez cy-apres.

Le Mercier.	Tardonneau.	14. Canons.
L'Irondelle.	Malet.	14.
Le Lion d'or.	L'Escuier.	14.
La Dorothee.	Boulangier.	8.
Le Cher Amy.	10.
La Pucelle.	Lescouble.	..

Tous ces Vaisseaux furent suffisamment chargez de toutes les choses necessaires pour le soulagement des Habitans, & pour la conservation du País: & il est certain que si cet embarquement eust esté fait avec un peu plus de diligence, & conduit plus à propos dans les Isles, qu'il y auroit produit des effets autant avantageux pour les affaires de la Compagnie, que pour celles des Habitans. Mais la lenteur de ceux qui en avoient la charge, & les disgraces qui arriverent à cette malheureuse Flotte, ont asseurement privé les Isles de plusieurs bons succez qu'elles en pouvoient attendre, qui sans doute auroient soulagé les Habitans, & auroient remis les affaires de la Compagnie sur un meilleur pied.

Pendant que l'on équipoit cette flote vers la mi Mars, les Directeurs furent avertis par les sieurs de Clodoré & de Chambré du procedé peu sincere du Milord Willoughby; & de ce que l'on avoit perdu dans toutes les Isles, l'esperance d'une neutralité dont l'on s'y estoit flaté. Cela obligea la Compagnie à supplier sa Majesté de leur accorder quelques troupes, pour mettre les Isles en estat de resister aux premieres insultes des Anglois, ou pour les attaquer en cas de besoin. Le Roy acquiesçant à leurs justes prieres, leur fit expedier quatre Commissions en faveur des sieurs d'Orvilliers, d'Aloü, de Rougemont, & de Marquesi, pour lever quatre Compagnies de cent hommes chacunes, lesquelles furent incorporées au Regiment de Poitou. Elles furent levées autour de la Rochelle, telles que l'on les put rencontrer; & bien que les Officiers fussent des gens de cœur & de conduite, les soldats furent assez malchoisis, & n'ont pas fait tout ce qu'on en pouvoit esperer dans les Isles. M. de saint Leon, second Capitaine au Regiment de Navarre, eut aussi ordre de partir sur cette flote, pour aller aux Isles, & d'y commander en qualité de Marechal de bataille; ainsi qu'il paroist par cette lettre de cachet expediee en sa faveur.

Monsieur de Clodoré, *Ayant resolu d'envoyer quelques troupes d'Infanterie dans les Isles de l'Amérique pour leur seureté, mesme dans l'Isle de la Martinique, dont je vous ay donné le Gouvernement; j'ay choisi pour commander lesdites troupes, le sieur de saint Leon, Capitaine d'une Compagnie en mon Regiment de Navarre, & Sergent de bataille en mes armées: ce que j'ay bien voulu vous faire sçavoir par cette lettre, & vous dire que ledit sieur de saint Leon se transportera dans ladite Isle avec les hommes qui seront destinez pour y servir comme je luy ay ordonné de vous reconnoistre, & de s'employer sous vos ordres à faire agir lesdites troupes, à tout ce qui sera à faire pour mon service, & pour la seureté de ladite Isle. Mon intention est que vous le consideriez comme une personne de capacité & d'experience, & en qui j'ay particuliere confiance. Sur ce ie prio*

Dieu qu'il vous aye, Monsieur de Clodoré, en sa sainte garde.
Ecrit à Fontaine-Bleau, le septième iour de Iuin mil six centsoi-
xante-sept.

Signé LOVYS : Et plus bas, LE TELLIER.

Les troupes & tous les Passagers furent embarquez sur les principaux navires de la Flotte; Monsieur de S. Leon monta le saint Christophle, & Monsieur de la Barre commandant les troupes & toute la Flotte, monta le navire nommé le S. George, qui devoit estre Amiral de la Flotte. Elle fit voile le 26. de May avec un vent assez favorable; mais qui s'estant le mesme jour, changé & mis au Sud-Est, luy donna une si rude secouffe, qu'elle fut contrainte de relâcher: & le navire nommé le saint George que Monsieur de la Barre montoit, en fut tellement endommagé, qu'il se trouva dans l'impuissance de faire le voyage, à cause de la grande quantité d'eau qu'il faisoit: mais il fut assez heureux dans un si fâcheux rencontre, pour trouver proche de la Rochelle un navire de vingt-huit pieces de canon, nommé le florissant, appartenant à la Compagnie, dans lequel il fit décharger tout ce qui estoit dans le saint George, & se servit de ce florissant pour se transporter aux Isles.





§ II.

De ce qui se passa en France depuis le relaschement de Monsieur de la Barre : son voyage, & ses aventures, jusqu'à son arrivée à la Martinique.

Pendant que Monsieur de la Barre estoit occupé à changer de navire, celuy qui se nommoit l'Oranger, portant les femmes & les enfans des Officiers de l'Isle de saint Christophle, & la nouvelle du combat commencé, sans en déterminer le succès, arriva à la Rochelle : & ce fut alors que les Directeurs perdans toute esperance de neutralité dans les Isles, redoublerent leurs soins & leurs diligences pour remettre Monsieur de la Barre en estat de partir, & de porter promptement ce secours à nos insulaires, ausquels on le faisoit esperer dès le commencement de l'année; & qui leur estoit d'autant plus necessaire, qu'ils estoient dans une plus grande indigence, particulièrement de poudre, dont il y a toujours eu une si grande disette, que si les ennemis s'en estoient apperceus, ils en auroient tiré de tres grands avantages.

Cependant Monsieur Colbert du Terron & les Directeurs de la Rochelle, dépescherent un Courier à la Cour, pour informer le Roy de ce qui se passoit dans les Ant-Isles, & recevoir les ordres qu'il luy plairoit de donner dans une conjoncture si fâcheuse. Je ne sçay pas les motifs qui portèrent Monsieur de la Barre à partir devant le retour de ce Courier, qu'apparamment il devoit attendre : mais je sçay qu'apres avoir conféré avec Monsieur Colbert du Terron & les Directeurs de la Rochelle, il fut arresté qu'il chan-

Q

geroit ses premiers ordres de passer par l'Isle de Cayenne , & qu'il iroit droit aux Isles pour les secourir.

Cette resolution prise, Monsieur de la Barre se mit en mer avec toute sa flote pour une seconde fois , le huitième de Iuin , & dès le lendemain , le navire nommé le saint Christophle , qui portoit Monsieur de saint Leon Marechal de bataille , fut abordé en plein midy par une grande flote de la flote avec tant de violence , qu'elle le pensa couler à fond ; & il fut obligé de relâcher à la Rochelle , pour s'y raccommoder.

Pendant Monsieur de la Barre continua sa route vers l'Isle de Madere , où nous l'irons prendre pour le conduire aux Isles , apres que nous aurons fait partir les troupes que sa Majesté tres Chrestienne envoie aux Isles , apres avoir appris que les Anglois n'y avoient point voulu de Neutralité , & que la guerre y estoit commencée.

Pendant que Monsieur de la Barre fait sa route vers les Isles , la Cour à l'arrivée du Courier qui portoit la nouvelle du combat commencé à saint Christophle , prit resolution d'envoyer un secours plus considerable à nos Insulaires François , & l'on choisit pour cet effet quatre Compagnies du Regiment de Navarre , commandées par les sieurs de saint Leon , de la Nouë , Sanfon , & Beaumont , Capitaines de ce mesme Regiment ; & quatre autres du Regiment de Normandie , commandées par les sieurs de la Boiffiere , des Fontaines , de la Giraudiere & l'Ecossois , tous Capitaines de merite , accompagnez de braves Officiers subalternes ; les huit Compagnies faisant en tout quatre cens bons soldats effectifs ; & le tout fut mis sous la conduite de Monsieur de saint Leon , Marechal de bataille , second Capitaine du Regiment de Navarre.

Ces huit Compagnies furent embarquées sur une esquadre de cinq navires , dont les quatre premiers appartenoient au Roy , & le cinquième estoit un navire à fret.

Navires.	Commandez par les Sieurs	Armez de
Le Saint Sebastien.	De Pas de Jet.	28. Canons.
L'Aigle d'or.	Du Mainc.	26. Canons.
L'Aurore.	Du Pré.	16. Canons.
Le Cher Amy.	Jullien,	8. Canons.
L'Eglise.	Acar.	16. Canons.

Deux ou trois autres navires de la Compagnie se joignirent à cet escadre.

Les navires nommez la Justice & la Concorde, équippez en guerre, estoient arrivez aux Isles au milieu de la saison du Ouragan, aussi bien que le saint Christophle, & y avoient dé ja rendu tous les services dont j'ay parlé cy. devant : & cette derniere escadre ayant fait voile de la Rochelle le 27. de Juillet, arriva heureusement à la Martinique le 15. de Septembre. Les troupes furent mises à terre dans cette Isle, & logées dans les magasins, où ils eurent l'espace de dix-huit jours leurs estapes, consistant en pain de farine de France, bœuf & lard, vin & eau de vie raisonnablement; & elles furent en suite à saint Christophle, où estoit leur rendez-vous.

Monsieur Blondel, l'un des principaux Ingenieurs de sa Majesté & des plus experimentez de l'Europe, arriva aussi sur cette flotte; ayant pouvoir du Roy de faire construire des ports & bassins pour retirer les Navires en seureté, & de faire bastir des forts tels qu'il le jugeroit à propos. Il fut par toutes les Isles, en tira des plans, & je croy mesme qu'il a mis la main à ceux qui m'ont esté communiquez par d'autres. Il traça des Forts par toutes les Isles: mais le fond que le Roy luy avoit donné n'estant pas suffisant pour les bâtir, la plus grande partie sont demeurez en papiers.



§ III.

*Suite du voyage de Monsieur de la Barre, ses infortunes ;
son arrivée & sa reception dans l'Isle de la Marti-
nique.*

Monsieur de la Barre estant arrivé à Madere le vingt-huit de Juïn, fut aussi tost averti par le Consul des François, qu'une flote Angloise, composée d'un grand navire de quarante-quatre pieces de canon, & de quatre autres moyens navires de vingt-six & de vingt, & de sept autres petits bastimens quarrez, estoient partis de cette Rade le sixième de Juïn, pour aller aux Isles, apres avoir attendu douze jours l'escadre de Monsieur de la Barre pour le combatre.

Monsieur de la Barre ayant receu cet avis sans faire aucune diligence pour joindre sa flote aux navires & aux forces qui estoient déjà dans les Isles & qui n'attendoient que les munitions & les troupes qui estoient sur cette flote, pour pousser leurs victoires plus loin, changea la resolution qu'il avoit prise avec Monsieur Colbert du Terron, & les Directeurs, & prit le parti de s'arrester dix jours à Madere, pour y prendre quelques provisions, & ensuite d'aller à Cayenne: & il s'arresta encore à l'Isle de Yaguel'espace de dix jours, pour y prendre des bestiaux, dont il vouloit peupler l'Isle de Cayenne. Il en partit ensuite le vingt-cinq, & poursuivit sa route avec tant de malheur, qu'il semble que Dieu se soit manifestement opposé à ses desseins. L'inclination qu'il avoit de passer à l'Isle de Cayenne, luy fit faire des efforts extraordinaires pour y arriver; mais il fut traversé par des courans de marées, & si long-temps combatu par des vents

contraires, qu'après quarante jours de navigation tres-fâcheuse, il perdit sa flote; & s'estant veu réduit à n'avoir plus d'eau que celle du Ciel, il quita la route de Cayenne, & prit celle des Isles avec son seul vaisseau; & les autres navires continuerent leur route vers l'Isle de Cayenne, où ils arriverent fort en desordre, & presque toutes les Marchandises de la Compagnie, des Gouverneurs & des Habitans, se trouverent gastées & corrompuës, pour avoir esté trop long-temps sur mer. Cela a causé de grandes pertes dans les Isles, dont on n'a voulu tenir aucun compte à ceux qui les ont perduës. Les Gouverneurs des Isles se sont plaints hautement, de ce que la plus grande partie des armes & des munitions destinées pour le secours des Isles, y furent débarquées.

Monsieur de la Barre qui estoit parti de la Rochelle le huitième de Juin, à la teste d'une escadre de huit navires, parut (comme j'ay dé-jà dit) à la Rade de la Martinique, le premier d'Octobre, avec son seul navire, nommé le Florissant, dans lequel les Directeurs mandoient aux Gouverneurs des Isles & à l'Intendant, qu'ils leur envoioient toutes choses nécessaires pour les faire subsister, & se deffendre contre leurs ennemis. Comme ce secours estoit impatientement attendu depuis huit mois, le Gouverneur de la Martinique crut incontinent que ce navire estoit un égaré de la flote de Monsieur de la Barre, & dans cette pensée, il envoya le sieur le Breton, Aide de Camp, dans un esquif, pour aller reconnoistre ce navire; & en cas que ce fust Monsieur de la Barre, luy faire ses civilitez, & sçavoir de luy de quelle maniere il desiroit estre receu, & l'asseurer que de sa part, il estoit disposé à luy rendre tous les honneurs qu'il desireroit, & le prier de faire tirer trois coups de canon de son bord, pour le rendre assureé de sa venue. Toutes ces choses furent executées, & aussi-tost que les trois coups de canon furent tirez, le Gouverneur le fit saluër au remerciement de sept coups de canon.

Le sieur le Breton estant de retour, dit au Gouverneur,

que Monsieur de la Barre vouloit estre receu sans aucune ces remonie, & qu'il le prioit mesme de ne point faire prendre les armes aux habitans; mais le navire s'estant un peu approché de la Rade, Monsieur de la Barre descendit, & fut receu sur le rivage par le Gouverneur, avec tous les témoignages d'amitié & d'honneur qu'il pouvoit desirer, les soldats sous les armes, tambour batant, & au bruit de vingt-deux coups de canon. Tout son train logea chez Monsieur le Vasseur; vivant neantmoins chez le Gouverneur, & en assez bonne intelligence avec luy. Il luy donna en arrivant cette lettre de cachet du Roy, qui marque le pouvoir que sa Majesté desiroit qu'il eust dans les Isles.

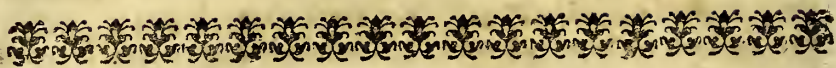
Monsieur de Clodoré, *La Compagnie des Indes Occidentales ayant donné au sieur de la Barre, Conseiller en mes Conseils, & mon Lieutenant General en la terre ferme de l'Amérique, le Commandement des vaisseaux de guerre que ie luy ay permis d'armer & envoyer aux Ant-Isles, pour les deffendre contre les ennemis de l'Estat; Et ledit sieur de la Barre ayant les ordres & instructions de ladite Compagnie, de ce qui est à faire dans lesdites Isles, à l'occasion de la guerre presente avec l'Angleterre: Je vous fais cette lettre pour vous dire, que suivant ce que ie vous ay cy-devant écrit; mon intention est que vous donniez entiere creance audit sieur de la Barre, & le reconnoissiez & fassiez reconnoistre par tous les Officiers de l'Isle où vous commandez, en ladite qualité, & agissiez de concert avec luy, pour la deffense desdites Isles, & en toutes autres choses qui seront du bien de mon service & utilité de ladite Compagnie. Ecrit à saint Germain en Laye le vingt-deuxième iour de Mars, mil six cent soixante-six.*

Signé LOVYS: Et plus bas, DE LIONNE.

Monsieur de la Barre eut d'abord une grande conférence avec Monsieur de Clodoré, sur l'estat du Gouvernement, de la guerre & du commerce; & Monsieur de la Barre sur ce dernier article, ayant témoigné au Gouverneur, qu'il estoit resolu de changer & d'abolir tout ce que Monsieur

de Tracy avoit statué & réglé dans les Isles pour le bonheur des peuples, le Gouverneur luy remontra que cette maniere d'agir estoit non seulement prejudiciable aux interets de la Compagnie & des peuples, mais encore tres-dangereuse à l'Etat, dans un temps de guerre, où tout freschement cette Isle avoit esté à la veille de sa perte, par une grande sedition, qui n'avoit eu d'autre pretexte que quelques nouveaux reglemens de la Compagnie, contraires à ceux qu'il pretendoit de détruire. Toutes ces raisons ne firent que l'échauffer & renouveler les ressentimens qu'il avoit contre Monsieur de Tracy; & il auroit apparamment fait ce qu'il avoit projeté, si le Gouverneur ne luy eust dit, que puisqu'il estoit invincible sur cet article, il luy alloit remettre son Gouvernement entre les mains. Cela le fit changer de pensée, & promettre au Gouverneur, de ne plus parler de cette affaire; & d'agir de concert avec luy en tout, pour le bien commun.

Or comme les pouvoirs, tant de sa Majesté que de la Compagnie, expediez en faveur de Monsieur de la Barre, sont conceus dans des termes, qui pris precisement (comme ils le sont d'ordinaire) ne luy donnent l'autorité absoluë que sur la mer, c'est-à-dire aux vaisseaux & aux troupes qui s'y trouveront avec luy; laissant les Gouverneurs & les Officiers des troupes Royales, & mesme l'Intendant de la Compagnie, dans un plein & entier exercice de leurs fonctions, sans les obliger à autre chose, qu'à agir de concert avec luy: l'ay crû estre obligé d'insérer icy les principales pieces dont il a esté autorisé dans les Isles, comme des pieces absolument necessaires à mon Histoire.



Procuracion passée par Messieurs les Directeurs des Indes Occidentales , à Monsieur de la Barre.

LA Compagnie des Indes Occidentales ayant resolu , pour la seureté & conservation des Isles de l'Amerique , d'esquiper en guerre nombre de ses vaisseaux , & les y envoyer incessamment , sous la conduite de Monsieur de la Barre , Lieutenant general pour le Roy , & Gouverneur de la terre ferme , interessé en ladite Compagnie ; Auquel elle donne le commandement general de ses vaisseaux : Et ayant trouvé à propos que ledit sieur de la Barre estant sur les lieux , prenne connoissance de ses affaires , & y règle au nom de ladite Compagnie , toutes les choses qui concernent le Gouvernement des Isles , la Justice & Police , le commerce & les revenus de la Compagnie , suivant que le bien , & la nécessité de ses affaires le pourront requerir ; & étant pour ce necessaire de donner aud. sieur de la Barre un pouvoir suffisant pour agir au nom de ladite Compagnie :
N O V S D I R E C T E U R S Generaux de ladite Compagnie , en consequence de la deliberation d'icelle du septieme Janvier dernier , **A V O N S** à iceluy sieur de la Barre , donné plein pouvoir , & en tant que besoin , l'avons nommé & commis , nommons & commettons pour commander les vaisseaux & forces maritimes de la Compagnie , qu'il menera ou qui seront envoyées dans lescites Isles , & y regir en son nom toutes les choses qui sont de son autorité , & qui luy ont esté accordées par l'Edit de son établissement , tant sur le fait du Gouvernement , la Justice & Police des Isles , que du commerce & revenu de la Compagnie ; voir & examiner l'estat de ses affaires , dont il sera informé par Monsieur de Chambré son Agent General , faire les reglemens necessaires

cessaires pour la distribution de la justice, la Police & la seureté dudit commerce, & revenus de la Compagnie; en sorte que les habitans en reçoivent du soulagement, qu'ils soient bien traitéz par les Officiers & Commis, & que les interests de la Compagnie y soient conservez, & finalement, agir & ordonner en toutes choses au nom de ladite Compagnie, suivant ce qu'il jugera estre necessaire pour le bien & avantage d'icelle. DONNE' à Paris le vingt-sixième de Fevrier mil six cent soixante-six. Signé Bechameil, Bibault, Menager, Dalibert, Berthelot, Landais, Thomas. Et plus bas, par Mefdits sieurs les Directeurs, Daulier. Et scellé des armes de ladite Compagnie: Signé par collation, P R E T I L, Greffier.



Instructions au sieur de la Barre, Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils, Gouverneur & Lieutenant General pour sa Maiesté en l'Isle de Cayenne, & terre ferme de l'Amerique.

SVr l'avis qu'a eu sa Majesté, qu'en consequence de la declaration de la guerre contre les Anglois, les habitans de l'Isle de saint Christophle, de l'une & de l'autre Nation, qui l'ont partagée jusqu'à present, ont pris les armes, & en font dé. ja venus aux mains, nonobstant les concordats cy devant arrestez & accordez entre-eux; en sorte qu'il y a lieu d'apprehender que cette guerre ne s'estende dans toutes les Isles & Colonies de l'Amerique: & sa Majesté voulant prevenir toutes les entreprises que pourront faire les Anglois dans ledit pays, & pourvoir à ce qui est necessaire, non seulement pour la deffense des Isles, mais encore pour se mettre en estat d'attaquer celles qui sont occupées par lesdits Anglois.

I

Elle a resolu à cet effet d'y envoyer incessamment deux de ses vaisseaux de guerre, & quatre cens hommes de ses meilleures troupes, pour avec pareil nombre, embarqués sur les navires de la Compagnie des Indes Occidentales, que commande ledit sieur de la Barre, composer un corps de gens de guerre considerable, soit pour jetter les renfors necessaires dans les Isles Françoises, ou faire descente dans celles qui sont occupées par lesdits Anglois.

II.

Sa Majesté entend que ledit sieur de la Barre ait le commandement sur lesdits deux vaisseaux, aussi tost qu'ils seront joints à ceux de la Compagnie, suivant la commission qui luy en a esté expediee, & les lettres de sa Majesté qu'on luy doit adresser à cet effet; & les Capitaines des vaisseaux seront tenus de luy obeïr en tout ce qui leur sera par luy ordonné pour le service du Roy.

III.

Lesdits vaisseaux de guerre de sa Majesté, & les quatre cens hommes des vieilles troupes qu'elle a resolu d'envoyer aux Isles, ne pouvant partir dans le mesme temps que ledit sieur de la Barre, qui est prest de mettre à la voile avec les vaisseaux de la Compagnie; ils auront ordre de le suivre incessamment pour le joindre ausdites Isles, au rendez-vous qui leur aura esté donné.

IV.

Ledit sieur de la Barre fera toute diligence pour se rendre luy-mesme ausdites Isles, sans faire escale qu'à Madere, où il laissera ceux des vaisseaux de la Compagnie, qui sont destinez pour y charger du vin qu'elle y fait achepter, pour porter ausdites Isles.

V.

Sa Majesté entend que ledit sieur de la Barre ait le commandement sur tous les gens de guerre qui seront sur lesdits vaisseaux, jusqu'à ce qu'ils ayent esté mis à terre dans les Isles qui en auront besoin, & alors les Gouverneurs ou

Commandans desdites Isles auront le commandement desdites troupes, pour les employer selon qu'ils l'estimeront à propos.

VI.

Que s'il arrivoit qu'il fût jugé necessaire de faire décente dans aucune des Isles occupées par les Anglois, soit pour les attaquer, ou y faire le degast; le commandement de ladite attaque, sera donné au sieur de saint Leon, second Capitaine du Regiment de Navarre, que sa Majesté fait passer avec lesdites troupes pour les commander en qualité de Sergent de bataille; & en son absence ou empêchement, au plus ancien Capitaine.

VII.

Le sieur de la Barre estant arrivé ausdites Isles, rendra aux Gouverneurs les lettres de sa Majesté, par lesquelles elle leur explique ses intentions sur le fait de ladite guerre; & concertera avec lesdits Gouverneurs & Officiers desdites troupes, ce qui sera expedient de faire, soit pour le renfort des Isles Françoises, ou pour l'attaque des ennemis, afin que toutes les choses se fassent dans l'union que requiert le service de sa Majesté, & la conservation desdites Isles.

VIII.

Que si en arrivant ausdites Isles, le sieur de la Barre trouve que les Anglois se soient rendus maistres de la partie de celle de saint Christophle, qui appartient aux François, il verra avec lesdits Gouverneurs & Officiers, si les troupes qu'il aura amenées, & qui le doivent suivre, jointes à celles qu'on pourra tirer desdites Isles, seront suffisantes pour les en chasser, ou attaquer quelques autres des leurs. A quoy sa Majesté ne doute pas que lesdits Gouverneurs & Officiers, ainsi que ledit sieur de la Barre, ne se portent avec tout le zele & le courage qu'elle en doit attendre.

IX.

Et au contraire, s'il eût jugé à propos d'attendre pour cela quelque nouveau secours de France; il prendra soin de dépescher en toute diligence quelque barque ou autre petit bâ-

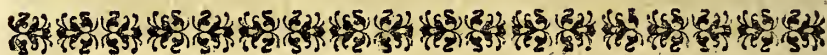
timent , pour informer le Roy de l'estat des choses;

X.

Remettant sa Majesté le surplus de ce qui sera à faire pour l'exécution de ses ordres, à la prudente conduite dudit sieur de la Barre. Fait à Fontaine-Bleau, le septième jour de Juillet, mil six cens soixante-six.

Signé LOVYS : Et plus bas, DE LIONNE.

Tous ces pouvoirs estoient appuyez par des lettres de cachet, aux Gouverneurs, aux Officiers des troupes Royales, & aux Capitaines des navires de sa Majesté, conformes à ses intentions exprimées plus au long dans les instructions de Monsieur de la Barre, & dans la procuration qu'il avoit receuë des Directeurs. L'on s'estonna dans les Isles, de ce qu'il n'estoit point Lieutenant General; & que mesme son pouvoir ne s'estendoit point sur les Gouverneurs ni sur les Officiers des troupes Royales, non pas mesme sur un seul soldat estant à terre. La Cour a eu ses raisons sur cela, que je ne veux pas approfondir.



§ IV.

Disposition des Gouverneurs, de l'Intendant, & des Officiers, à l'arrivée de Monsieur de la Barre, & les premiers reglemens qu'il fit à la Martinique.

Bien que je ne veuille pas entreprendre d'approfondir en détail les differends de Monsieur de la Barre, des Gouverneurs, de l'Intendant, & des Officiers des troupes Royales; je ne puis neantmoins me dispenser de dire un mot de la disposition dans laquelle estoient tous ces Messieurs entre-

eux à l'arrivée de Monsieur de la Barre, sans toutefois juger ni condamner personne ; mais seulement pour ne pas taire des choses inseparables de l'histoire.

Je ne sçay si quelques Gouverneurs, l'Intendant & les Officiers des troupes avoient d'autres motifs d'aversion contre Monsieur de la Barre que celui du défaut d'une commission de la part du Roy pour leur commander en qualité de Lieutenant General : mais je sçay bien qu'ils estoient également fort peu disposez à le reconnoître, & à luy obéir ; & j'ay en mes mains de quoy justifier que plusieurs aimoient mieux quitter leurs emplois & les Isles, que de s'y soumettre.

Le Chevalier de saint Laurent qui avoit esté déclaré par Monsieur de Sales son successeur, avant le combat, & par un consentement unanime reconnu pour tel par tous les Officiers de l'Isle de saint Christophle, en reconnoissance de son merite & de sa valeur ; fut neantmoins méconnu par les Officiers des troupes Royales, à cause qu'il n'avoit pas encore ses provisions du Roy, & quelques-uns d'entre-eux luy firent des insultes, mesme dans l'Eglise, qui auroient poussé à bout une ame moins genereuse, moins Chrétienne, & moins zelée pour le service de son Roy, que la sienne.

Monsieur de Clodoré estoit assez mal avec Monsieur du Lion, à cause de quelque difference de sentimens, dans quelques expéditions de guerre, & particulièrement à cause de la distribution du butin des Saintes, dans laquelle M. de Clodoré pretendoit que ses Officiers & ses soldats qui y avoient combattu en gens d'honneur, & dont plusieurs avoient esté tuez, estropiez & blesez, avoient esté les moins recompensez.

Il avoit aussi eu quelque démêlé avec Monsieur de la Barre, qui avoit blâmé l'entreprise d'un reduit que ce Gouverneur faisoit construire dans la Martinique ; & il sembloit que toutes ces brouilleries menaçassent toutes les Isles de quelque chose de funeste. Mais Monsieur de Clodoré ayant receu une lettre de Monsieur de Turenne, dans laquelle il

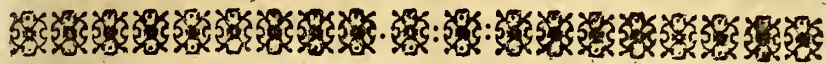
luy mandoit que Monsieur de la Barre avoit parlé fort avantageusement de luy au Roy ; Il s'en sentit si fort son obligé ; que malgré quelques-uns qui l'animoient contre Monsieur de la Barre , il se lia avec luy par une si étroite amitié , qu'il sembloit qu'elle ne devoit finir qu'avec la vie de l'un ou de l'autre.

Ce Gouverneur conseilla à Monsieur de la Barre de dissimuler tout ce que l'on disoit , & qui estoit vray de la disposition des Gouverneurs , de l'Intendant & des Officiers des troupes Royales ; & de leur écrire amiablement , & avec toutes sortes de civilité , se gardant bien de rien dire qui pût aigrir les esprits ; luy marquant mesme les interests d'un chacun afin de se les acquérir avec plus de facilité. M. de la Barre le crut , & ils écrivirent conjointement à ces Messieurs ; & cela réussit si heureusement , que Monsieur de la Barre ne receut d'eux que des marques d'honneur , de civilité & de soumission.

Il écrivit aussi à Monsieur de Chambré qui estoit à saint Christophle , & le pria de le venir trouver à la Martinique avec tous les navires de la Compagnie qui pourroient servir à la guerre : ce qu'il executa ponctuellement , & se rendit à la Martinique avec plusieurs navires de la Compagnie le 15. d'Octobre.

Les Directeurs de la Compagnie , sur les frequentes remontrances faites par les Gouverneurs en faveur des habitans irritez , tant à cause que l'on leur avoit osté la liberté du commerce , qu'à cause de quelque contravention faite aux promesses de Messieurs de Tracy , de Clodoré & de Chambré , leur avoient toujours fait esperer que Monsieur de la Barre à son arrivée remediroit à tout ; de sorte qu'il estoit attendu dans la Martinique comme un homme qui y devoit apporter tous les secours necessaires , regler tous les differens , & contenter tout le monde : si bien qu'à la premiere assemblée qui fut tenuë pour faire enregistrer la procuration de Monsieur de la Barre ; la noblesse , les Officiers tant de milice que de justice , & les principaux habitans des quar-

tiers de cette Isle firent les demandes qui suivent, à Monsieur de la Barre.



Demandes tres-humbles que font la Noblesse, les Officiers tant de milice que Justice, & principaux habitans de chaque quartier de l'isle Martinique: A Monsieur Le Febvre, Seigneur de la Barre, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Lieutenant general pour Sa Maiesté par mer & par terre es Indes Occidentales, & Gouverneur de la terre ferme de l'Amerique, ou France Equinoctiale.

I

Q V'il leur soitourny des Ecclesiastiques pour administrer les saints Sacremens, & faire les fonctions necessaires de l'Eglise pour le soulagement du public, & de faire bastir des Eglises aux lieux necessaires.

II.

Que la Noblesse, Officiers & Habitans privilegiez jouyront de leurs droits, privileges & dignitez, ainsi qu'ils en ont jouy cy-devant.

III.

Que les Articles faits par Monsieur de Tracy en l'année mil six cens soixante-cinq, soient continuez aux Habitans.

IV.

Sur la Proposition, que le Commerce soit permis aux Etrangers a esté acceptée par toute l'assemblée, avec tres-humbles remonstrances que les droits qui seront mis sur les marchandises desdits Etrangers, soient modicques, afin de faciliter le commerce; les suppliant autant que faire se pourra, de nous continuer leur assistance.

V.

Sur la proposition de l'introduction de l'argent dans le pays a esté pareillement acceptée par les habitans, suivant & conformément à l'ordonnance faite par mondit sieur de la Barre pour Cayenne.

VI.

Sur la proposition qu'il sera mis taxe sur les marchandises arrivants pour traiter en cette Isle selon la qualité & bonté d'icelles, selon l'occurrence des temps.

VII.

La taxe a esté resoluë suivant & conformément comme il a esté usité avant l'arrivée, de Messieurs de la Compagnie en cette Isle.

VIII.

Demande tres humblement ladite assemblée pour le public, que les habitans traiteront pour le fret de leurs sucres, indigots & petuns, à la meilleure composition qu'ils pourront; & pour ledit fret, qu'il ne soit payé au plus que dix deniers monnoye de France pour livre desdites marchandises, sur peine d'amende, sans que lesdits habitans soient obligez de demander permission aux Commis de Messieurs de la Compagnie d'embarquer leurs marchandises, ne leur devans rien.

IX.

Demandent pareillement que les Capitaines de navires qui chargeront en cette Isle, pour un port de France ou autres lieux, ne pourront porter les marchandises ailleurs qu'à celuy de leur connoissement, à peine de payer lesdites marchandises sur le prix qu'elles pourroient valoir dans ledit lieu; attendu que c'a esté la ruine totale de ceux qui ont chargé dedans plusieurs navires, pour n'avoir esté aux lieux de leurs connoissemens.

X.

Que les Commis de Nostres Seigneurs de la Compagnie seront obligez de bailler Receu des marchandises qu'ils recevront des Habitans, à la mesure qu'il leur en sera livré par chacun d'iceux,

XI.

XI.

Que les marchandises qui viendront en cette Isle, seront délivrées dans tous les quartiers à des Commis pour les distribuer à tous les habitans chacun en son égal; lesquels Commis seront obligez de mettre en veuë dans leur magasin, une copie de la taxe signée par collation du Greffier.

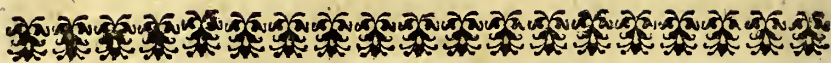
XII.

Qu'il sera établi deux visiteurs dans chaque quartier pour voir & visiter les marchandises, si elles sont de la mesme qualité portée par les taxes qui en seront faites; attendu que la viande qui a esté apportée dans le navire du Capitaine Hendris, s'est trouvée vitiée & gastée, dont la plupart des barils n'ont pesé que cent trente ou cent quarante livres.

XIII.

Qu'on prendra le tabac de tous les habitans dans toutes saisons de l'année, pourveu qu'il soit bon & visité bien & deuëment, & laissé le temps dans le poids qu'il a esté cy-deuant ordonné.

Quelques-unes de ces demandes furent contestées, & mesme rejettées, comme il se peut voir par les reglemens suivans: mais Monsieur de la Barre n'ayant accordé aux habitans, la liberté du commerce, qu'à condition que l'on prendroit deux & demy pour cent d'entrée, & autant de sortie sur les marchandises Françoises, & le double sur les étrangères, pour subvenir aux frais de la guerre; la liberté qui leur fut accordée de faire venir des marchandises pour leur compte sans payer aucun droit, ne put empêcher quelques-uns des principaux habitans de se plaindre, de ce que l'on vouloit introduire des nouveutez; qui ayant pour but un pretexte assez specieux, seroit dans la suite du temps perpetué; & que tout cela tomboit sur le peuple, qui estoit déjà assez pauvre: Mais le Gouverneur leur ayant parlé avec sa force & vigueur ordinaire, ils furent obligez de se contenter de ce que l'on leur avoit accordé, comme il s'ensuit.



SUR CE QUI A ESTE' REPRESENTE' EN l'Assemblée tenuë ceiourdhuy, composée de la plus grande partie des Officiers & aucuns des bons habitans de cette Isle, par Monsieur le Febvre sieur de la Barre, pour & au nom de la Compagnie des Indes Occidentales, qu'elle avoit eu bien du déplaisir d'apprendre les plaintes continuelles des habitans de cette Isle, tant de la qualité des marchandises qu'elle leur faisoit fournir, prix & payement d'icelles, que du fret des marchandises qu'ils font embarquer dans les navires, & autres choses concernant son commerce; qu'elle avoit envoyé ensuite des ordres du Roy, pour en prendre une exacte & parfaite connoissance, & y apporter tous les remedes possibles, eu égard au temps present, & à l'estat des affaires de ladite Compagnie: sur quoy ayant esté faites diverses propositions par lesdits Officiers & Habitans; ledit sieur de la Barre, & Messieurs de Clodoré & de Chambré sont demeurés d'accord au nom de ladite Compagnie des choses qui ensuiuent.

PREMIEREMENT.

QUE lesdits habitans pourront faire venir de France par les vaisseaux de la Compagnie, le nombre de Prêtres nécessaire pour deservir les Eglises du cul de sac marin, du crenage, de la Case pilote, du Carbet, du Prescheur, de la Basse pointe, du Marigot, & du cul de sac de la Trinité,

En cas que la Compagnie n'y pourvoye assez promptement: & pour l'entretien desdits Prestres sera payé six mil livres de sucre par an, avec les frais du passage desdits Prestres qui viendront de France, par le soin desdits habitans.

II.

Qu'ils pourront pareillement faire venir leurs provisions & celles de leurs habitations, de France ou d'autres lieux de son alliance, en ladite Isle de la Martinique, sans qu'ils soient tenus d'aucuns droits envers ladite Compagnie; mais seulement le fret d'icelles, en cas qu'ils se servent de ses vaisseaux.

III.

Que tous François auront le trafic libre en ladite Isle de la Martinique, où ils feront venir telles marchandises que bon leur semblera, dont ils pourront remporter le produit en marchandises du pays, en tel lieu qu'ils voudront de l'alliance Françoisise, en payant seulement à ladite Compagnie deux & demy pour cent de l'entrée desdites marchandises, & deux & demy pour cent de la sortie du produit.

IV.

Qu'il sera permis aux étrangers qui sont en paix & alliez de la France, de faire aussi le mesme commerce en ladite Isle, & aux mesmes conditions, excepté qu'ils seront tenus payer à ladite Compagnie cinq pour cent d'entrée de leurs marchandises, & cinq pour cent du produit d'icelles.

V.

Que les habitans traiteront de gré à gré pour le fret de leursdites marchandises, avec ceux qui leur en feront le transport; mais n'en pourront embarquer aucunes, qu'au préalable ils n'ayent fait apparoir qu'ils ne doivent rien à la Compagnie.

VI.

Que les Commis d'icelle seront tenus de fournir recepissés des marchandises qu'ils recevront des habitans, au fur & à mesure qu'il leur en sera par eux livré; qu'il sera élu des Officiers & marchands qui visiteront les marchandises, lesquels en feront le prix & taxe de gré à gré avec les marchands

& en cas qu'ils ne conviennent, lesdits marchands auront la liberté de lever l'ancre, & porter vendre les marchandises ailleurs.

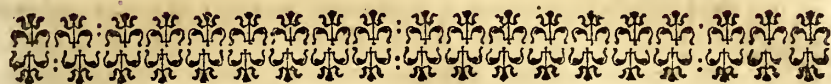
VII.

Que les taxes qui seront faites ainsi qu'il est dit en l'article precedent, seront affichées au Greffe, lieux principaux & magasins de l'Isle; & que le petun sera taxé selon sa qualité, par ceux qui seront à ce commis,

VIII.

Toutes lesquelles choses demandées par lesdits Officiers & habitans leur ont esté très agreables, se sont soumis à l'exécution d'icelles. Enjoint au Procureur du Roy de faire registrer ces presentes sur les registres du Greffe du Conseil Souverain de cette Isle, & icelles faire publier & afficher où besoin sera, afin qu'elle soit notoire à un chacun. Fait & arrêté à la Martinique, le dix-huitième Octobre mil six cens soixante-six: Signé le FEVRE DE LA BARRE, DE CLODORE', & DE CHAMBRE', avec Paraphes,

Et plus bas est écrit, collationé & signé IVETIL Greffier; Et au dos est écrit, le present placart a esté publié & affiché par tous les quartiers de cette Isle Martinique, à la diligence de Monsieur le Procureur du Roy; & ce du lendemain de la datte d'iceluy jusqu'à present, ce que je certifie. Fait ce troisieme Février mil six cens soixante-huit: Signé IVETIL Greffier, avec Paraphe,



CHAPITRE SECOND.

Conqueste de l'Isle d'Antigoa.

§ I.

Messieurs de la Barre, de Clodoré & de Chambré sur les instructions des deux transfuges, resolvent d'aller tenir Conseil à Saint Christophle, pour entreprendre sur les ennemis.

A Pres que Messieurs de la Barre, de Clodoré & de Chambré, eurent donné ordre aux affaires de la Police & du commerce par les reglemens dont j'ay parlé cy-dessus, ils mirent les affaires de la guerre sur le tapis : Mais avant que de m'y engager, je me trouve obligé de commencer cet article par une digression, qui outre que je la crois necessaire à cette Histoire, ne déplaira peut-estre pas au Lecteur.

Avant que la guerre fut déclarée, plusieurs François s'estoient retirez par divers motifs, & diverses aventures dans l'Isle d'Antigoa voisine de la Guadeloupe. Ils y subsisterent & vécurent paisiblement avec les Anglois, chacun dans leur service & dans leur vacation, jusqu'à l'arrivée du sieur Henry Willoughby, lorsqu'estant venu trop tard pour attaquer S. Christophle, il fut obligé de se barquer dans cette Isle : Et comme son déplaisir alloit jusqu'à la rage, il en fit incontinent ressentir les effets aux François qu'il y

rencontra , leur faisant deffenſe de ſe communiquer & de ſortir de leurs habitations à peine de la vie ; & les voulant obliger à preſter ſerment de fidelité à ſa Majeſté Britannique , une grande partie par crainte ou par intereſt , s'y ſoumirent aſſez lâchemēt ; & d'autres qui avoient le cœur mieux placé , n'en voulurent jamais rien faire.

Il ſe trouva alors dans cette Isle un jeune Chirurgien nommé Grand-maiſon , qui depuis a eſté long. temps valet de Chambre de M. de la Barre , qui nonobſtant lerefus , avoit un peu plus de liberté que les autres , à cauſe de ſon art qui le rendoit neceſſaire. Il ſ'aboucha avec un jeune François nommé Baſton adroit ſur mer & ſur terre , courageux & ſi brave , que nous le verrons bien. toſt mourir en faiſant admirer ſe fermeté & ſa conſtance. Celuy-cy portant impatiemment ces outrages , tourna ſes penſées à ſe délivrer de cette ſervitude ; & ayant trouvé Grand-maiſon de meſme ſentiment , il reſolut d'enlever une petite chaloupe qui eſtoit attachée avec une chaine de fer à un pyü ; & comme l'on en avoit retiré les avirons , ils gagnerent un menuiſier François qui ſe chargea d'en faire d'autres , dans quelque lieu écarté du bois , où il ne ſeroit apperceû de perſonne.

Grand-maiſon qui ſervoit un maiſtre fort riche , prit le ſoin de tirer en cachetté des victuailles de chez luy ; & tous trois enſemble amafferent cinq fuſils , quelques paires de piſtolets , quelques coutelats , vingt. cinq ou trente livres de poudre , & du plomb à proportion : Mais ne ſe ſentant pas aſſez forts pour conduire cette chaloupe , Grand-maiſon qui eſtoit aimé des negres , en gagna deux des plus forts & des plus propres à la rame , ſans leſquels il leur eſtoit impoſſible de venir à bout de leur entrepriſe.

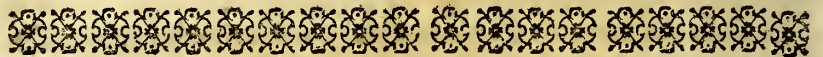
• Toute l'affaire eſtât ainſi arreſtée chacun d'eux exécuta ce dont il ſ'eſtoit chargé , & tout eſtant préparé ils ſe déroberent la nuit de chez leurs maiſtres , apporterent piece à piece leur petit équipage au bord de la mer ; & l'ayant embarqué , le menuiſier ſcya à petit bruit le pyü qui tenoit la chaloupe attachée , & partirent de cette Isle pour aller à la Guadeloupe : mais après avoir fait inutilement tous leurs efforts

pour vaincre les vents & les marées contraires, après avoir relâché plusieurs fois mesme dans cette Isle, après avoir fait des efforts extremes, & couru mille risques de vie, ils changerent de resolution, & tirerent vers l'Isle de Saint Christophle, passerent au vent de l'Isle de Nieve, & arriverent à la Cabsterre de saint Christophle, justement dans le temps que Monsieur de Chambré estoit tout prest à partir pour aller trouver Monsieur de la Barre à la Martinique, avec tous les vaisseaux qui pouvoient servir à la guerre.

Le sieur du Sannois Capitaine de ce quartier les accueillit & les traita fort humainement; & apres qu'ils se furent reposez & rafraischis, il envoya Baston & Grand-maison à M. de saint Laurent, qui les ayant trouvés fort instruits du fort & du foible de l'Isle d'Antigoa, ayant mesme tracé un plan des lieux où l'on pouvoit descendre, & que Baston qui estoit un vaillant soldat, s'offroit de servir de guide pour conduire les troupes aux lieux où l'on pouvoit faire quelque resistance, & d'estre par tout à leur teste, il resolut de les envoyer tous deux sur les navires qui portoient Monsieur de Chambré, à Monsieur de la Barre.

Je reviens apres cette digression (quoy. qu'un peu longue, mais necessaire) au Conseil de nos trois Messieurs, qui ayant examiné Baston & Grand-maison, & trouvé leurs rapports dignes d'y faire poids & des reflexions solides; Monsieur de Chambré Intendant de la Compagnie, dit franchement, que les Officiers des troupes Royales sembloient estre resolus de se contenter de conserver la conquête de l'Isle de Saint Christophle, & de ne rien entreprendre de nouveau, sans avoir des troupes plus nombreuses que celles qui estoient dans les Isles: qu'il croyoit neantmoins que si Monsieur de Saint Laurent avoit entendu les raisons puissantes qu'alleguoit Monsieur de Clodoré, qu'il tomberoit dans son sentiment d'attaquer les ennemis, & que mesme il ne croyoit pas Monsieur de Saint Leon ni les autres Officiers invincibles dans leur resolution, apres qu'ils l'auroient entendu; & demanda sur le champ à Monsieur de Clodoré, s'il ne seroit pas d'humeur à venir jusqu'à Saint Christophle

pour essayer à les persuader. Il repartit qu'il estoit tout prest, pourveu que Monsieur de la Barre l'en requist par écrit, ce qu'il fit aussi tost de fort bonne grace. Sur cette resolution, l'on fit voile le ving-cinquième d'Octobre avec tous les vaisseaux que je mettray avant que les faire partir de la Guadeloupe, où ces trois Messieurs arriverent le vingt-sept de ce mesme mois.



§ II.

Resolution du Conseil tenu à la Guadeloupe ; ensuite duquel ces Messieurs ne voulant que reconnoistre l'Isle d'Antigoa , emportent les forts de la Rade, & prennent le Gouverneur prisonnier.

Messieurs de la Barre, de Clodoré, du Lion & de Châbré bien informez par les deux transfuges & par quelques prisonniers Anglois, de la foiblesse de l'Isle d'Antigoa, causée tant par les détachemens que le Lieutenant General Henry Willoughby y avoit fait, que par la consternation où tant de funestes succez avoient jetté celles de Nieve & de Mont-Sarra ; Il fut resolu, parce que le Gouverneur de S. Christophle & les Officiers des troupes Royales estoient trop voisins de l'Isle de Nieve, pour quitter cette Isle, qu'il falloit aller tenir Conseil avec eux, sur ce que l'on avoit à faire pour attaquer les ennemis, qui pour lors paroissoient fort en estat d'estre batus.

Et sur ce que le sieur de Clodoré avoit persuadé à Monsieur de la Barre, qu'il falloit avant que d'arriver à Saint Christophle, visiter de si près les Isles de Nieve, de Mont-Sarra & d'Antigoa, que l'on en pût remarquer les difficultez & les facilitez de les attaquer ; Il fut resolu que l'on comenceroit

menceroit par l'Isle d'Antigoa, & que si l'on trouvoit de la facilité à la descente, l'on mettroit pied à terre pour prendre des prisonniers, & brusler un quartier, afin de faire voir aux Officiers des vieux corps, que les Anglois dans ces Isles, n'étoient pas si difficiles à battre comme ils se l'estoient persuadés. Sur cette conclusion Monsieur de Clodoré pria Monsieur de la Barre plusieurs fois de prendre cent cinquante ou deux cens hommes de la Guadeloupe; mais je ne sçay par quel motif il n'en voulut rien faire, & au contraire il tira de dessus les vaisseaux une Compagnie du Regiment de Poitou, qu'il envoya à Marigalande sans en rien dire à Monsieur de Clodoré.

Le deuxiême de Novembre, les huit navires tous appartenans à la Compagnie des Indes Occidentales, se trouverent en estat de partir; voicy les noms & les forces des vaisseaux.

Navires.	Commandez par	Armez de
Le Florissant.	Admiral.	28 pieces de canons
Le Lys.		40.
La Justice.		32.
Le Saint Sebastien.		26.
La Vierge.		18.
La Bergere.		8.
L'Afriquaine.		14.

Tous ces vaisseaux estoient montez par Monsieur de la Barre commandant sur toute la flote, par Messieurs de Clodoré, Gouverneur de la Martinique, par Monsieur du Lion Gouverneur de la Guadeloupe, par Monsieur de Chambré Intendant des affaires de la Compagnie, & par 130. hommes du Regiment de Poitou, commandez par le sieur d'Orvilier Capitaine de ce Regiment; & deux Compagnies d'Infanterie, entretenues pour le service de la Compagnie des Indes Occidentales, & les équipages des navires. Monsieur de la Barre laissa à la Guadeloupe une fregate nommée les armes d'Angleterre, montée de vingt-quatre pieces de

canon, & un petit navire nommé le Pigeon, monté de six pieces, pour apporter M. de Themicour, qui devoit assister au Conseil qui se devoit tenir à saint Christophle.

Cette flote vogoit du fort bon vent vers l'Isle d'Antigoa, lorsque Monsieur de Clodoré dit à Monsieur de la Barre, qu'il estoit temps de disposer les chaloupes & les gens, pour en cas que l'occasion parût favorable, faire la décente; & que peut-estre fondant à l'improviste sur les ennemis, l'on pourroit brusler un quartier & faire des prisonniers. Monsieur de la Barre qui s'en rapportoit fort à ce Gouverneur pour ces sortes de choses, le pria d'en dresser luy-mesme les ordres, ce qu'il fit aussi tost, & ils furent incontinent envoyez à tous les vaisseaux.

Le quatrième de Novembre cette flote portant le pavillon Anglois pour ne pas épouvanter, aborda l'Isle d'Antigoa, regeant la terre de fort près, & faisant effort pour arriver à la grande Rade; mais en ayant esté empêchée par le vent contraire, elle revira & tira vers le cul de sac des cinq Isles, qui est une grande baye couverte par cinq petites Isles qui font un fort bon & beau port, lequel est défendu par deux bateries, une de huit & l'autre de six pieces de canon. Les vaisseaux y entrèrent en louvoyant & la sonde à la main, de sorte que les navires nommez le saint Christophle & la Vierge qui mouillèrent les premiers sous la baterie, essuyèrent les premières décharges, & le Saint Christophle eut plusieurs coups de canon en bois sans perdre un seul homme. La Vierge en perdit un: mais aussi-tost qu'ils furent mouillez, ils firent si beau feu, & leurs canons furent si bien servis que ceux qui défendoient cette baterie, qui n'avoit ny paraper, ny gabion, ny embrasure, l'abandonnerent.

Pendant que ces deux premiers vaisseaux effuyoient les premières décharges des deux bateries, le navire nommé la Justice suivi de fort près par le Florissant qui estoit l'Amiral, où estoient nos quatre Messieurs, passerent sous le second fort, qui estoit une bonne demy Lune de pierre, où les Anglois avec un grand pavillon rouge, bleu & blanc, faisoient

grande mine de se bien défendre : mais ces deux navires leur ayant donné leur bordée , & ayant essuyé quelques coups de canon , mouillèrent à la portée du pistolet , & les Anglois n'ayant pas le courage d'attendre une seconde décharge , abandonnerent ce fort avec tant de precipitation , qu'ils y laisserent le pavillon Royal.

Monsieur de Clodoré qui s'apperçeut de leur fuite par-dessous des arbres , en avertit Monsieur de la Barre & luy dit , qu'il estoit temps de mettre le signal de la descente , & il luy repartit : Il le faut faire. Monsieur de Clodoré en parla aussi à Monsieur du Lion & au sieur d'Orvillier , qui en demeurèrent d'accord ; & aussi tost la flame fut mise au mast d'Ar-timon qui estoit le signal , & tous les navires disposerent leurs gens & leurs chaloupes.

Monsieur d'Orvillier Capitaine au Regiment de Poitou , receut les ordres de Monsieur de Clodoré , qui furent de s'aller promptement saisir de la baterie d'en bas comme la plus prochaine , y mettre du monde en bataille , envoyer à bord de l'Amiral le pavillon Anglois , mener des gens avec luy pour enclotier le canon en cas qu'il fût repoussé ; & ensuite aller en diligence avec une chaloupe gagner un endroit que Baston luy monroit pour couper chemin aux fuyards , & prendre des prisonniers : & sur tout de ne brusler pas une maison , puisqu'on le feroit toujours aisement quand on y seroit contraint.

Les chaloupes se détacherent en mesme temps des vaisseaux , & le sieur d'Orvillier descendit dans les deux chaloupes de l'Amiral , avec quarante hommes tant soldats que volontaires , & quarante autre soldats des troupes de la Compagnie le suivirent dans les chaloupes de la Justice , & ces quatre-vingts hommes furent soutenus par cent autres qui se débarquerent des chaloupes du Lys , du saint Christophle , & de la Vierge. Estant descendu à terre , il executa ponctuellement ses ordres , à la reserve du brûlement ; car en moins d'une heure de temps , l'on vit tout ce quartier en feu , & d'aller couper le chemin aux ennemis , par un endroit que Baston qui les guidoit , leur avoit montré.

Monsieur de Clodoré craignant que le sieur d'Orvillier ne s'engageast par trop, n'ayant en tout qu'environ deux cens soldats & quelques valets, proposa à Messieurs de la Barre & du Lion de descendre pour faire faire la retraite, & pour faire embarquer le canon. Ces Messieurs en estant demeurez d'accord, ils descendirent à terre, & trouverent d'étranges desordres; tout ayant passé par le pillage & par le feu, & Monsieur de la Barre fit battre la retraite.

Le sieur d'Orvillier estant de retour, proposa d'aller à une sucrerie du Gouverneur, qui estoit à une demy lieuë de là, croyant l'y trouver. Monsieur de la Barre l'ayant trouvé bon, il y fut conduit par Baston qui marchoit par tout en teste, & combatant comme le plus brave de la troupe: mais n'ayât trouvé personne en ce lieu, le sieur d'Orvillier revint à nuit fermée au bord de la mer; & sur ce que Baston dit que le Gouverneur seroit dans une forte maison de pierre à une demy lieuë de là; il fut resolu que le sieur d'Orvillier partiroit 2, heures avant le jour pour y aller, afin de ne leur pas donner le temps de se reconnoistre.

Il y fut à la teste de deux cens hommes, & conduit par Baston qui sçavoit parfaitement toutes les routes de cette Isle. A la pointe du jour ils se trouverent si proche de cette maison, que le Gouverneur qui y estoit avec environ deux cent les découvrit, & les Anglois firent incontinent retentir les cris de vive le Roy, battre le tambour, & faire la contenance de gens qui ne respiroient que le combat. Nos François en firent de mesme, & le sieur d'Orvillier sans perdre un moment, fit faire la priere, donner l'absolution à ses gens, détacha ses volontaires qu'il mit sous la conduite des sieurs Giraud & de Villars, & monta tout le premier gravissant par un petit défilé assez aspre, un petit tertre sur lequel étoit la maison, estant obligé d'essuier tout en desordre, & à la portée du pistolet, la premiere décharge des ennemis, qui ne tuerent neantmoins qu'un soldat & en blessèrent cinq ou six autres.

Mais le Gouverneur & ses gens voyant venir les François comme des Lions furieux, qui n'ayant pas encore tiré un seul

coup, alloient jeter une bonne partie des Anglois par terre, chacun s'enfuit qui de-çà qui de-là; & le Gouverneur se retira dans la maison avec le Colonel Mouk & une trentaine d'Officiers, & des plus braves, où ils ne firent qu'une foible résistance, qui ne laissa pas de coûter la vie à quelques-uns des leurs. La maison fut forcée, pillée & brûlée en mesme temps; le Colonel Mouk & une vingtaine d'Officiers, furent faits prisonniers de guerre, & le sieur d'Orvillier revint triomphant aux bateries, d'où l'on avoit dé-jà fait enlever le canon.



§ III.

Messieurs les Gouverneurs de la Martinique & de la Guadeloupe achevent la victoire & la premiere conquête de cette Isle.

TOUS ces succès avantageux firent croire à ces Messieurs, qu'ils n'avoient qu'à pousser leur pointe, & qu'infailliblement les Anglois voyant des troupes plus nombreuses remettroient l'Isle entre les mains des François; & Monsieur du Lion dans le Conseil, proposa à Monsieur de la Barre que si il le trouvoit à propos, le sieur de Clodoré & luy achemineroient cette expedition. Il y consentit sur le champ; mais Monsieur de Clodoré craignant qu'on ne s'engageast mal à propos dans une Isle sans avoir des troupes suffisantes, demanda que l'on leur fournist 300. hommes effectifs pour cette expedition: & qu'en ce cas il estoit tout prest de partir. Cela luy fut accordé, & il fut aussi resolu que Monsieur de Clodoré & du Lion auroient le commandement des troupes: & comme ces Messieurs n'avoient aucuns corps de leurs Gouvernemens, & que le sieur d'Orvillier estoit Chef de celuy du Regiment de Poitou dans les Isles, il ceda à ces

Messieurs toutes ses pretentions pour le bien du service à la priere que luy en fit Monsieur de la Barre son Beau-pere. Il y restoit encore une difficulté à regler en cette occasion ; car le rang entre les Gouverneurs n'ayant encore esté réglé comme il l'a esté du depuis par sa Majesté, qui donna à M. de Clodoré la qualité de premier Colonel entre les Gouverneurs ; il falut tirer au sort pour voir qui auroit la droite & le premier jour de commandement, & il écheut à Monsieur du Lion Gouverneur de la Guadeloupe. Toutes ces choses ayant esté concluës, l'on remit la partie au lendemain ; & comme l'on s'y dispoit, Monsieur de Clodoré demanda encore à Monsieur de la Barre deux chaloupes armées avec des munitions de bouche, & deux petites pieces de canon ; mais tout cela luy fut refusé sur des raisons que Monsieur de la Barre allegua, & qui penserent brouiller ces Messieurs, & nuire à une si belle entreprise.

Le Lendemain à la pointe du jour, l'on descendit à terre, & il ne se trouva au lieu de trois cens hommes effectifs que l'on avoit promis, que 240. hommes soldats volontaires, matelots & valets, lesquels furent separez en deux corps, dont le premier estoit composé du sieur d'Orvillier commandant les troupes de son Regiment, & d'une partie des volontaires desquels Monsieur du Lion donna la conduite aux sieurs Garnier & de Vilers : Monsieur de Clodoré qui devoit commander la gauche, avoit un petit corps composé des troupes de la Compagnie, commandées par les sieurs de la Grange & de Praille leurs Capitaines, & l'autre moitié des volontaires commandez par les sieurs Giraud & de Rose cy-devant Gouverneurs de saint Martin.

Ce mesme jour sixième, Monsieur du Lion marcha estant conduit par Baston, jusqu'à la maison qui avoit esté bruslée le jour auparavant : où l'on vit quelques Cavaliers qui estoient venus reconnoistre, & l'on apperceut en mesme temps à trois quarts de lieuë de là, une grande maison de pierre sur un haut, & en demy costiere, une forte & longue palissade, dont les deux extremittez finissoient à un grand bois. La grande fumée qui sortoit de cet endroit fit

croire qu'indubitablement les ennemis y estoient, & l'on continua la marche en bon ordre à travers d'un grand bois, jusqu'à ce que l'on apperceut à une bonne portée de mousquet, la maison & la pallissade. Les troupes furent aussi-tost mises en bataille, & l'on envoya un Trompette pour sommer les ennemis de se rendre à sa Majesté. Ce Trompette leur portoit aussi une lettre que le Colonel Cardens leur Gouverneur écrivoit à sa femme, par laquelle il luy mandoit qu'il estoit bien traité, & que les habitans n'attendoient pas à se rendre à la dernière extremité. Ils receurent le Trompette & la lettre, & répondirent qu'ils estoient obligez du bon traitement que l'on faisoit à leur Gouverneur, mais qu'ils estoient resolu de faire leur devoir.

Sur cette réponse, l'on se resolut de les attaquer; les troupes furent mises en bataille, & les Religieux, qui estoient les Reverends Peres Barthelemy, Carme, Brion Jesuite, Fourcade & du Bois de mon Ordre, firent les prieres, donnerent l'absolution aux soldats, & les exhorterent à bien faire; & cela fait les hommes détachez des deux corps marcherent. Monsieur du Lion les suivit avec ses gens, & Monsieur de Clodoré avec les siens, marchans quatre à quatre par un chemin de charrete, & ayant d'un costé un tailly, & de l'autre des grands bois abatus.

Il avoit esté resolu qu'en arrivant sur la prairie, ces deux Messieurs se mettroient en bataille, l'un à droit, & l'autre à gauche du chemin, ayant leurs gens détachez devant leurs bataillons, & qu'ainsi ils marcheroient tous ensemble aux ennemis. Mais les sieurs Garnier & de Vilars s'estant un peu avancez avec les volontaires, & les sieurs de Rose & Giraud en ayant fait autant sur la gauche, Monsieur du Lion fut obligé de les suivre avec ses gens; & avant que Monsieur de Clodoré fust arrivé sur la prairie, les ennemis qui estoient postez au nombre de 400. tant derriere la pallissade qu'aux environs de la maison, firent un si grand feu sur ces gens avancez qui montoient aux ennemis tout à decouvert, qu'ils furent renversez & mis en desordre. M. du Lion y fut blessé d'un coup de mousquet qui luy perça la jambe, & le mit hors

de combat : la plus grande partie du Regiment de Poitou ; qui estoient peu aguerris, gaignerent les bois, nonobstant la diligence que faisoit le sieur d'Orvillier pour les r'allier. Ce malheur fit voir que les deux pieces de canon demandées à Monsieur de la Barre eussent esté fort utiles en cette occasion, & eussent sauvé la vie à bien du monde qui la perdirent à cette attaque.

Cependant Monsieur de Clodoré suivant à la serre-fille de Monsieur du Lion approchant de la prairie, & trouvant le chemin jonché des corps de la droite, fit doubler le pas, & y estant arrivé, il en découvrit le desordre. Il mit aussi tost l'épée à la main, encouragea ses gens par sa parole & par son exemple; & sans attendre qu'ils fussent tous arrivez sur la prairie, il courut au sieur de Monville, soutenent ses hommes détachés, qu'il trouva à cinquante pas de la pallissade le genouil en terre, combattant genereusement avec le reste de ses volontaires, ses deux Sergens ayant esté tuez, le Maistre d'Hostel de M. de la Barre, & plusieurs de ses domestiques; & luy mortellement blessé de deux mousquetades.

Monsieur de Clodoré voyant avec douleur tous ces desordres, commanda à ceux qui estoient avancez d'aller à la pallissade : mais l'épouvante y estoit si grande, que personne ne branla. Cependant ses soldats en arrivant, & faisant une longue traînée sur la gauche se tirant vers le bois où les ennemis firent deux décharges sur luy & sur eux qui en jetterent plusieurs à terre, & voyant que ses gens s'estonnoient du grand feu des ennemis, apres avoir fait tout ce qu'un grand Capitaine peut pour les rassurer, il s'écria, A moy, à moy, allons mes Camarades, plus viste que le pas, & courut l'épée à la main à la pallissade, où il fut devancé de 3. ou 4. pas par le sieur de Rose, qui appliqua le bout de son fusil sur le ventre d'un Officier Anglois & le tua tout roide mort; & un nommé Boutillon, Chirurgien du sieur Giraud, en fit autant que le sieur de Rose.

Plusieurs volontaires & soldats s'estant joints à Monsieur de Clodoré, tirerent au travers de la pallissade sur les ennemis

nemis qui lâcherent le pied & s'enfuirent à droit & à gauche, & Monsieur de Clodoré qui est un homme fort, se jeta à la palissade; & en arracha deux pyüs, & à l'aide de quelques volontaires, fit une ouverture suffisante, par laquelle il fit entrer ses gens, & entra avec eux; & les ayant mis en bataille, fit charger en flanc les ennemis sur la droite, lesquels se voyant tuez, blessez & forcez; voulurent gagner la maison, & ils y furent poursuivis; mais un bataillon ennemy qui estoit sur la hauteur, s'avança jusques sur le bord de la pente, & y fit une décharge qui tua & blessa plusieurs François: & alors Monsieur de Clodoré ayant gagné le haut avec une trentaine de soldats à travers des broussailles, & faisant tirer sur eux, les mit en desordre; & ensuite les poussa luy-mesme plus de trois cent pas au de-là de la maison, où voyant qu'on ne les poursuivoit plus, ils y formerent un bataillon, & s'y arrestèrent.

Pendant que Monsieur de Clodoré forçoit la pallissade, le sieur d'Orvillier ayant fait tout son possible pour rallier ses troupes, quelques Officiers & plusieurs braves volontaires s'estant joints à luy, entrèrent dans la pallissade, & arriverent au bas de la maison justement comme le bataillon faisoit sa décharge; & ce fut là que plusieurs volontaires qui l'accompagnoient furent blessez à ses costez.

Le sieur de Rose avec plusieurs braves volontaires & soldats, s'estans tous joints au sieur d'Orvillier pendant que Monsieur de Clodoré pouffoit les ennemis, & les mettoit en fuite, monterent droit à la maison, d'où l'on tira plusieurs coups sur eux: mais comme cette maison n'estoit pas bien flanquée, & n'avoit aucun fossé, ils gagnerent aisement la porte, la rompirent avec une pince de fer, & entrant dedans, trouverent dans la premiere salle, le Colonel Quests environné de plusieurs braves Anglois. Il estoit assis dans son fauteuil, & presentant un pistolet tout bandé, il demanda à celuy qui entroit le premier, s'il y avoit quartier; & il luy fut répondu d'un coup de fusil qui le perça au travers du corps, & l'on fit ensuite main basse sur tous ceux qui estoient avec luy.

Cette tuerie dura quelque temps, pendant laquelle le sieur d'Orvillier vint à la rencontre de Monsieur de Clodoré qui retournoit pour faire attaquer la maison. Il luy dit, qu'elle estoit forcée, & que l'on y faisoit main basse sur tous les Anglois : cela luy ayant fait horreur, il commanda au sieur d'Orvillier de prendre les cinquante soldats qu'il avoit posté à une barriere, & d'aller pousser le reste des Anglois qui sembloient se vouloir rallier, jusqu'à un bois qu'il luy montra ; & cependant courut à la maison, pour arrester ce massacre. Il en trouva une trentaine de tuez dans deux Chambres, & donna quartier à cinquante autres qui étoient enfermez dans les autres, & qui sans luy n'auroient pas évité la mort. Il les fit tous enfermer dans une Chambre, & mit un Sergent avec des soldats à la porte pour les garder.

Pendant que ces choses se passent, plusieurs soldats du Regiment de Poitou (qui n'avoient rien fait qui vaille) sortirent du bois où ils s'estoient ralliez, & voyant nos soldats autour de la maison, croyant que c'estoient des ennemis, firent une grande décharge sur eux ; mais par bonheur ils en estoient si loin, qu'ils ne leur firent aucun mal.

Toutes ces choses estant achevées, Monsieur de Clodoré donna ses ordres pour faire rallier tout le monde, & ayant veu les soldats attachez au butin & à la boisson, il fit deffoncer les barils & renverser toutes les eaux de vie, de peur qu'ils ne s'enyvraissent ; & apres les avoir mis en estat de ne pouvoir estre forcés ni surpris, il prit le soin des blesez, entre lesquel's estoient le sieur de Monville, le fils du Capitaine d'Ebée commandant un petit corps tiré des équipages des navires, & le sieur de Vilars, qui moururent à Saint-Christophle de leurs blessures ; aussi bien que le pauvre Baston, qui apres avoir marché en teste des troupes pour les conduire, receut un coup de mousquet au travers du corps à la pallissade, dont il mourut à saint Christophle avec tant de fermeté & de constance, que ceux qui l'ont veü mourir, m'en ont parlé avec étonnement.

Il ne demeura sur la place que deux Sergens, & dix ou douze tant soldats que volontaires : mais il y eut cinquante ou soixante blesez, lesquels il falut porter à col jusqu'au bord de la mer, avec des peines incroyables, & comme on les portoit, un Officier de consideration envoya dire à M. de Clodoré, que le Colonel Quests estoit si mal, que l'on auroit trop de peine à le porter; & que si il luy vouloit permettre, il le feroit achever : mais ce Gouverneur detestant une si horrible cruauté, luy manda qu'il se gardast bien de le faire; & fut incontinent luy-mesme prendre le soin de luy donner des soldats pour le porter le plus commodement qu'il luy seroit possible au bord de la mer, & le fit embarquer avec les autres, pour aller à saint Christophle, où il mourut peu de jours apres.

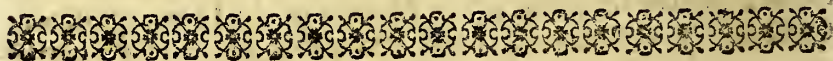
Monsieur de Clodoré manda à Monsieur de la Barre qui estoit dans son navire pendant le combat, qu'il luy avoit le matin refusé deux chaloupes; & que presentement il luy en demandoit trois ou quatre pour porter aux navires les blesez, entre lesquels estoit Monsieur du Lion, plusieurs Officiers & volontaires : que le combat avoit esté grand, mais que Dieu leur en avoit donné la victoire. Par malheur Monsieur de la Barre ayant envoyé les chaloupes à la petite guerre, il manda à Monsieur de Clodoré qu'à leur retour il les envoyroit, & que cependant son avis, celuy de M. de Themicourt, & de Monsieur de Chambré, estoit qu'il se retirast au plustost. M. du Lion l'en ayant aussi pressé, il fit sa retraite, apres avoir fait brusler la maison & tous les bastimens d'alentour qui estoient très-beaux, bien bastis de pierre de taille & couverts de thuile, comme aussi les moulins, les sucreries & les magasins pleins de sucre & de tabac, pour apprendre aux ennemis à ne pas attendre à la dernière extremité à se rendre; & à ne pas faire des deffenses à toutes les maisons qui peuvent resister.

Les chaloupes estant arrivées à neuf ou dix heures de nuit, les blesez furent conduits par mer aux navires, & Monsieur de Clodoré fit aussi embarquer dans ces chaloupes deux pieces de canon de fonte qu'il trouva en ce lieu, & re-

conduisit les troupes par terre, vis à vis des navires.

Il demeura cinquante ou soixante des ennemis sur la place, sans un grand nombre de blesez, qui s'enfuirent dans les cannes & dans les bois, & l'on y fit cinquante prisonniers.

Il est constant que tous les Officiers & les volontaires se signalerent dans cette occasion, & y donnerent des preuves de leur courage : mais il en faut avec justice attribuer l'heureux succez à l'action autant vigoureuse que pleine de peril de Monsieur de Clodoré, sur lequel le Colonel Bayart a assuré, que l'ayant distingué à la teste des autres l'épée à la main avec une grande écharpe blanche, il avoit fait porter toutes les décharges des soldats sur luy, & qu'il s'étonnoit comme il en estoit réchappé. Cependant il faut avouër que s'il fût mal arrivé de sa personne, tout estoit perdu, & que les ennemis coupoient la gorge à tout ce qu'il y avoit de François dans cette Isle.



§ IV.

De tout ce qui s'est passé pendant la Capitulation, & jusqu'à l'arrivée de Monsieur de la Barre à Saint Christophle.

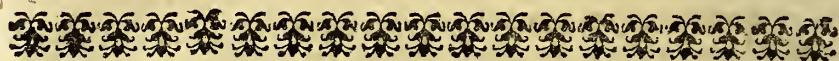
LE lendemain Monsieur de la Barre tint un Conseil, où il fut arrêté que l'on envoyeroit un Trompette, sommer les Officiers & les Habitans de cette Isle de la remettre entre les mains des François, & qu'il leur diroit en mesme temps que s'ils ne le faisoient dans 24. heures, l'on y mettroit tout à feu & à sang. Il y fut aussi arrêté que s'ils n'en vouloient rien faire, on leveroit l'ancre le mesme jour pour aller à Saint Christophle.

Le Trompette y fut, s'acquitta de sa commission, & rapporta pour réponse, que les Officiers & les Habitans feroient le lendemain sçavoir leur résolution.

Ils n'y manquèrent pas; car le lendemain au soir un Officier arriva de leur part, qui demanda un lieu pour traiter, & l'on luy offrit la baye de saint Jean, comme le lieu le plus commode pour les uns & pour les autres, & l'on luy dit qu'il falloit que les deputez s'y rendissent le lendemain après midy. L'Officier Anglois fit instance pour avoir un jour davantage, & Monsieur de la Barre y consentit: mais Monsieur de Clodoré se défiant des Anglois, ne fut point de ce sentiment; soutenant qu'ils avoient du temps de reste, & qu'ils n'en demandoient que pour se mettre en estat de résister. Monsieur de la Barre le voulant faire changer d'opinion, & celuy-cy ne le pouvant faire, on alla tenir Conseil au navire de Monsieur du Lion, qui estant blessé, ne pouvoit venir à l'Amiral; & il y fut resolu que le Mercredi dixième Novembre, l'on se rendroit à la Rade de saint Jean, & que de peur de manque de foy du costé des Anglois, nos deputez s'y rendroient, escortéz, & avec des chaloupes armées.

Monsieur de la Barre qui sur le petit demelé qu'il eut avec Monsieur de Clodoré, avoit resolu d'y aller en personne, changea d'avis; & le pria d'y aller avec Monsieur de Chambré, & après quelque résistance il y consentit: si bien que le Mercredi matin dixième Novembre, Monsieur de Clodoré & de Chambré partirent avec quatre chaloupes armées de quatre-vingts hommes, & escortées d'une bonne fregate nommée les Armes d'Angleterre. La conférence fut tenuë dans la baye de saint Jean, & l'on passa toute la journée à conclure les articles; de sorte que la nuit estant survenue, nos deux Messieurs les apporterent à l'Amiral sans les mettre au net. Le lendemain matin les deputez vinrent à bord de l'Amiral: il y eut encore quelques éclaircissements à faire sur les articles, apres lesquels ils furent signez & dattez du dixième.

Monsieur de Clodoré estoit d'avis que l'on retinst des otages ; mais Monsieur de la Barre se contentant de la bonne foy des Anglois, & de la parole qu'ils donnoient d'exécuter ponctuellement dans deux jours le traité, il renvoya les deputez sans en retenir aucun pour garantie.



ARTICLES ET CONDITIONS ACCORDEES au nom du Roy, par Messieurs de Clodoré Conseiller du Roy en son Conseil Souverain de l'Isle de la Martinique & Gouverneur d'icelle, & de Chambré aussi Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant des troupes de sa Maiesté aux Ant-Isles, & Agent General de la Compagnie des Indes Occidentales, ayant plein pouvoir de Monsieur M^r Antoine le Febvre de la Barre, Conseiller du Roy en ses Conseils & son Lieutenant General tant par mer que par terre en Amerique, aux Officiers, & habitans de l'Isle d'Antigoa; representez par Jean Bonché Colonel, Sebastien Bayart, Lieutenant Colonel, Joseph Lée, Samuel Vvintthrop, Capitaine, Phil. Vvaernard aussi Capitaine, & Jacques Holliaday; ayant des Officiers, Commandeurs & habitans pour l'effet des présentes, pouvoir, par Acte du trente Octobre stil Anglois, revenant au nostre, au dixième Novembre present mois 1666.

PREMIEREMENT.

QUE les Officiers & Habitans remettront de bonne foy dans deux jours entre les mains dudit sieur de la Barre & des troupes Françoises de sa Majesté, tous les forts, bateries, redoutes & maisons fortes servans à la défense de l'Isle d'Antigoa, ensemble leurs canons, armes & munitions, si aucuns y a.

II.

Que les Officiers & soldats estant dans l'Isle, pourront y demeurer si bon leur semble comme engagez ou habitans, aux conditions cy-apres, & ceux qui s'en voudront retirer, il leur sera permis; à l'effet de quoy ils seront embarquez dans les vaisseaux du Roy & conduits en France pour se retirer où bon leur semblera, le tout aux frais de sa Majesté, & en consideration de leur pauvreté, & remettront toutes les armes ainsi que lesdits habitans.

III.

Que lesdits Officiers & habitans seront tenus de prester serment de fidelité au Roy, entre les mains de celuy qui sera à ce commis; & moyennant ce, jouiront eux & leurs heritiers de leurs biens en toute liberté, & des privileges & exemptions dont ils ont cy-devant jouy, & seront reputéz Regnicoles & Originaires François.

IV.

Que les Commandeurs, Officiers & Habitans reconnoistront pour leurs Seigneurs, la Compagnie des Indes Occidentales Françoisse, & conformement à l'Edit du mois de May mil six cent soixante quatre,

V.

Que ceux d'entre lesdits Habitans qui voudront se retirer, soit en Angleterre ou ailleurs, excepté à Nieve, le pourront faire, & toutes fois & quantes dans l'espace de six mois, emporter le provenu de leurs habitations, dont il leur sera libre de faire la vente: sinon pourront laisser le soin de l'admena-

ment ou de la vente à personnes chargées de leurs procurations, qui auront presté le serment à sa Majesté.

VI.

Que les Officiers & habitans auront toute liberté de conscience en l'estenduë de toute l'Isle, où ils pourront bastir deux ou trois Temples; excepté au quartier où sera cy-apres destiné le logement du Gouverneur pour sa Majesté.

VII.

Que l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine sera libre en toute l'estenduë de cette Isle, à l'effet de quoy seront basties des Eglises & Chapelles, au nombre qui sera jugé à propos pour desservir; dans lesquelles seront establis des Prestres ou Religieux suffisamment.

VIII.

Que les Officiers & Habitans qui demeureront sous l'obéissance de sa Majesté seront par elle maintenus envers & contre tous, mesme contre les Sauvages & contre les Indiens.

IX.

Que lesdits habitans qui se voudront retirer en Angleterre ou ailleurs, ainsi qu'il est porté au cinquième article ne seront tenus de prester serment à sa Majesté; mais seront obligez de ne faire aucunes pratiques, ni avoir aucunes correspondances avec ceux de leur Nation, au prejudice du service de sa Majesté; ni ne pourront prendre les armes contre elle, à peine d'estre traités comme criminels de leze Majesté: & s'il paroïssoit aucuns ennemis du Roy pour insulte cette Isle, ou autrement, seront tenus de demeurer pour lors dans leurs maisons à peine d'estre traités comme ennemis.

X.

Que ceux d'entre lesdits Officiers & Habitans qui prestent le serment de fidelité à sa Majesté, leur seront rendus leurs armes.

XI.

Pourront lesdits Officiers & Habitans faire commerce avec les Isles Françoises, les François venants de l'Europe,

pe, Hollandois, & autres alliez de sa Majesté, qui seront tenus payer les droits d'entrée & de sortie deûs à la Compagnie des Indes Occidentales. Ne seront tenus lesdits Officiers & Habitans payer aucuns droits des marchandises qu'ils feront venir d'Europe pour leur usage particulier.

XIII.

La Barboude estant une des dependantes de l'Isle d'Antigoa, la moitié en est laissée aux habitans dudit Antigoa, qui presteroient serment de fidelité à sa Majesté, pour y faire telles nourritures & habitations que bon leur semblera: bien entendu que leurs habitations leur demeureront, seront partie de la moitié.

XIV.

Que les biens des absens de l'Isle seront acquis & confisquez au profit des Seigneurs de la Compagnie, suivant qu'il leur est accordé par le Roy, excepté pour le Colonel Milleton, & la plantation des marchands; à la charge que ceux qui feront l'admenagement desdits biens, seront tenus prestere serment de fidelité dans huit mois; sinon ledit temps passé, seront tenus de vendre leurs biens, & d'en tirer le provenu, & en attendant seront tenus d'avoir en chacune plantation, deux ou trois François pour Officiers, ouvriers ou engagez.

XV.

Que si le Lieutenant Colonel Daniel Fische qui est presentement à Nieve veut conserver sa plantation en ladite Isle d'Antigoa & y venir demeurer, il le pourra faire huit jours apres que l'avis luy en sera donné, à condition de se rendre à Saint Christophle dans le mesme temps, où il prestera le serment de fidelité à sa Majesté. Pour donner lequel avis, Monsieur de Chambré Intendant fournira une barque pour aller à Nieve aux dépens & risque dudit Fische.

XVI.

Ne seront tenus lesdits Habitans & Officiers de prendre les armes contre sa Majesté Britannique, pendant la presente guerre seulement; mais s'il se presente aucuns vaisseaux & troupes dudit Seigneur Roy, pour s'emparer de

l'Isle d'Antigoa, ou autrement ils seront tenus de demeurer en leur maison.

XVII.

Les Commandeurs, Officiers & Habitans seront tenus payer pendant deux ans, outre les droits ordinaires & accoustumez dans ladite Isle, dix pour cent de toutes les marchandises qui se fabriqueront; surtantmoins desquelles, sera presentement payé cent mille livres de sucre poids Anglois, ou la valeur en marchandises du pays, bonnes & loyales, & cent autre milles livres dans le mois de Mars prochain: pour assurance desquels derniers cent milles livres seulement, & jusqu'à payement entier d'iceux, ledit sieur Colonel Boncley demeurera ostage; lesquelles deux cent mille, de sucre seront precomptez & déduites sur les dix pour cent pendant les deux années également: & en consideration de dix pour cent accordés, ne seront lesdits Habitans tenus de faire guet, ni garde, ni fournir aux fortifications; si ce n'est quelques dix journées de negres en tout pour y servir.

XVIII.

Que le Colonel Carden Gouverneur pour sa Majesté Britannique prisonnier de guerre, sera rendu, lequel jouyra en liberté de ses biens, à la charge aussi de prester serment de fidelité à sa Majesté; & que si ceux de la Nation se presentent pour insulter l'Isle d'Antigoa, il se remettra es mains du Commandant pour le Roy; & s'il estoit pris de ladite Nation, il ne pourra porter les armes contre le service de sa Majesté directement ou indirectement.

XIX.

Que si aucuns des Gouverneurs ou autres personnes de marque, François, estoient pris prisonniers des ennemis durant la presente guerre, le sieur Colonel Carden sera obligé de le faire rendre sans rançon, sinon se remettra prisonnier comme il est presentement.

XX.

Que tous autres prisonniers seront rendus, lesquels jouiront en liberté de tous leurs biens, à la charge qu'ils pré-

teront serment de fidélité à sa Majesté, & ne pourront prendre les armes contre son service pendant la présente guerre, directement ou indirectement, quand mesme ils sortiroient.

XXI.

Que la maison qui sera trouvée la plus fortifiée de l'Isle; sera jusqu'à nouvel ordre destinée pour le Gouverneur & sa garnison; neantmoins sans pouvoir en oster la propriété au possesseur non plus que les terres: & quant aux autres maisons, dont il est cy-devant fait mention, il en fera de mesme, à la charge que les fortifications y seront demolies s'il y en a.

Fait & arresté double en l'Isle de saint Jean en Antigoa, le dixième de Novembre mil six cent soixante-six, & le dernier d'Octobre stil Anglois, mil six cent soixante-six.

Il parut dès le lendemain, que Monsieur de Clodoré avoit eu raison de s'opiniâtrer à demander des ostages comme l'on a accoustumé de faire en semblables occasions; car dès le douzième au soir, les députez renvoyerent le Colonel Boncley pour avertir que trois cent soldats venus de la Barbade en empêchoient l'exécution, pillans les habitans comme des ennemis; & que si l'on vouloit aller à eux pour les combattre ils ne s'en mesleroyent point.

Monsieur de Clodoré qui avoit fait le traité avec le Colonel, pria Monsieur de la Barre de luy permettre de luy parler & de luy dire ses sentimens; & luy ayant esté permis, il dit avec assez de force & mesme d'aigreur à ce Colonel, que luy & les autres députez, devoient avoir pris des pouvoirs asseurez & valables, & des precautions si justes & si seures pour traiter, qu'il n'y devoit avoir aucune difficulté; & que si Monsieur de la Barre le vouloit croire, il l'arresteroit pour ostage, ainsi qu'il avoit esté conclu dans le traité. Il se dit encore plusieurs autres choses assez rudes, sans que Monsieur de la Barre dist un seul mot.

Le lendemain Monsieur de la Barre renvoya le Colonel Garden qu'il tenoit prisonnier, & le Colonel Boncley à terre, afin qu'ils disposassent les habitans & les soldats, à

recevoir les conditions du traité, pour dire aux Officiers & aux habitans, que si dans dix jours ils ne se mettoient en estat d'exécuter le traité en tous ces points, ils ne devoient attendre aucun quartier. Mais Monsieur Giraud premier Capitaine de saint Christophle voyant le Colonel Boncley, & ne sçachant point les intentions de Monsieur de la Barre, il le ramena de son propre mouvement à bord del'Amiral, où Monsieur de la Barre ayant changé d'opinion, l'arresta pour servir d'ostage.

Monsieur de la Barre fit lever l'ancre le mesme jour qui estoit le quatorzième, & fut si heureux qu'il fit ce trajet en vingt-quatre heures, sans reconnoistre les Isles de Mont-Sarra & de Niève, comme il avoit esté resolu, sans que Messieurs de la Barre & de Clodré se parlassent; ce dernier estant choqué, de ce que Monsieur de la Barre avoit donné la liberté au Gouverneur Garden prisonnier de guerre sans luy en communiquer. Mais Monsieur de la Barre dans le besoin qu'il avoit de luy à saint Christophle, fit rechercher son amitié par le Reverend Pere Brion Jesuite, & par le sieur d'Orvillier son gendre. Laissons les dans cette Isle, où nous les irons reprendre apres que nous aurons dit quelque chose de ce qui se passé dans quelques expéditions de guerre qui se font faites dans d'autres Isles,





CHAPITRE TROISIEME.

Diverses entreprises de guerre sur les Ennemis par les Habitans des autres Isles Françoises.

§ I.

La plaisante prise de l'Isle de Tabago, par les Habitans de l'isle de la Grenade.

PEV de temps avant l'arrivée de Monsieur de la Barre dans les Isles, Monsieur Vincent, Gouverneur de l'Isle de la Grenade, qui estoit la plus foible quoy que la meilleure de toutes les Isles habitées par les François; fit une entreprise sur l'Isle de Tabago, que les Anglois avoient conquise depuis environ un an sur les Hollandois, & y avoient laissé une garnison d'environ 50. hommes, apres l'avoir entièrement pillée, comme j'ay dit dans ma Troisième Partie.

Ce Gouverneur apprenant tous les bons succez de nos principales Isles Françoises, voulut aussi tenter de cueillir quelques unes des palmes & des lauriers dont nos François se couronnoient de toutes parts dans nos Ant-Isles. Il se servit à cet effet de la barque d'un nommé Gilles Gaspard, qui estoit dans son Havre sur la fin d'Aoust 1666. Il y fit embarquer un Officier, dont je n'ay pû apprendre le nom, avec 25. braves volontaires de son Isle, bien armez, avec des

munitions & deux Tambours. Il les envoya à l'Isle de Tago tenter fortune, & voir s'il n'y avoit point moyen d'en dénicher les Anglois.

Ils arriverent heureusement sans estre découverts, & mirent pied à terre dans un quartier nommé l'Ance de Courland; & laissant dans leur barque neuf de leurs hommes avec l'equipage pour lagarder, l'Officier avec 15. hommes & un tambour, marcherent vers le fort, & sur le declin du jour, ils arriverent à la belle sucrerie du sieur Lamps qui estoit le Seigneur de cette Isle, lorsqu'elle appartenoit aux Hollandois. Ils avoient conservé cette place, pour en tirer des vivres, & y faire des eaux de vie de canne, & quoy-qu'elle ne fut qu'à une portée de fusil du fort, il y avoit neantmoins un corps de garde de quinze hommes. Nostre petite troupe fut divisée en chemin par une forte pluye qui en fit arrester une partie dans une maison pour remétre leurs armes en état; de sorte qu'ils ne se trouverent que sept pour forcer ce corps de garde. Ils tuerent d'abord la sentinelle, mais ne s'estant pas apperceû qu'il y avoit deux portes à cette maison, les quatorze Anglois sans faire aucune resistance, s'enfuyrent vers le fort, & y donnerent l'alarme.

Le lendemain à la pointe du jour, l'Officier fit battre la dianne par les deux tambours, & en envoya un sommer le Commandant de se rendre à l'armée Françoise sans aucun delay, parce que s'ils ne le faisoient, que l'on les alloit forcer sur le champ, & qu'on ne donneroit point de quartier; parce que l'armée Françoise qui estoit à cinquante pas de là, ayant d'autres entreprises plus considerables à faire, elle ne se vouloit point arrester dans cette Isle, & que les navires estoient à l'autre costé de l'Isle qui n'attendoient que leur retour pour faire voile.

Le tambour qui estoit un galand homme qui meritoit un autre employ que de battre la caisse, s'y en alla; & contre les formes de la guerre s'approcha de la porte avec son fusil sur son épaule, il le mit aupres de luy, batit la chammade, & fit son appel. Le Commandant fut assez sot pour venir en

personne, sans autres armes que son épée, recevoir la sommation du tambour, qui la luy fit avec fierté & resolution.

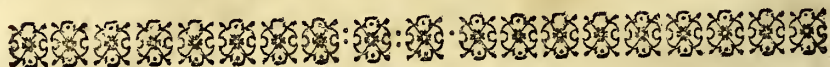
Le commandant apres luy avoir donné un ostage afin d'avoir du temps pour capituler, il demanda au Tambour où estoit cette armée Françoisise : le Tambour luy repartit qu'elle estoit à cinquante pas de là, & que s'il vouloit venir sur une petite éminence voisine, qu'il la pourroit voir. Le Commandant continuant sa premiere sottise accompagna le Tambour sur cette hauteur, d'où il luy fit voir l'Officier & ses quatorze volontaires, sous des bannaniers tous prests à bien faire; & luy dit, la voila. Le pauvre Commandant se voyant duppé, voulut reprendre le chemin de son fort : le Tambour changeant aussi-tost de figure jetta sa caisse par terre, & luy appliquant le bout du fusil sur le ventre, luy dit qu'il étoit mort s'il ne luy rendoit son épée : Il fut promptement obéy, & ce Commandant fut fait prisonnier de guerre.

Se voyant pris, il demanda d'aller dire à la garnison qu'elle se rendist aux François; mais il y fut accompagné de toute la bande qui le tenoit seurement gardé. Le Tambour qui marchoit devant, s'approcha de la sentinelle, & l'ayant couché en jôü, luy fit mettre les armes bas. L'Officier & ses gens entrèrent dans le fort, & tous les Anglois qui étoient sous les armes, croyant que ce fût une partie des troupes qui venoit prendre possession, donnerent toutes leurs armes au Tambour, qui les faisoit renger les uns apres les autres dans un petit coin du fort.

Ainsi cette petite troupe s'empara du fort de Tabago qui estoit capable de soutenir un siège, y firent cinquante prisonniers de guerre, prirent tout le canon, plusieurs belles & bonnes armes de toutes façons, chargerent leurs barques, & s'en revinrent avec les prisonniers & le butin. M. Vincent y entretint une petite garnison jusqu'au mois de Mars de l'année 1667. & en la retirant, il fit mettre le feu par tout.

Cette Histoire a esté donnée au public d'une maniere bien differente de celle-cy, à laquelle je ne donne point d'autre garand que Monsieur Vincent Gouverneur de l'Isle

de la Grenade qui fit l'entreprise & qui m'en a donné les mémoires de sa propre main, lesquels je conserve, aussi bien que les autres, pour justifier tout ce que j'écris.



§ I.

Conqueste de l'Isle de Saint Eustache, attaquée par les Hollandois & par les François, mais rendue aux François.

L'Isle saint Eustache qui a toujours esté considérée par les Nations de l'Europe, qui ont habité les Ant-Isles, (à cause de sa situation & de sa force) comme un poste considerable, avoit esté honteusement conquise par les Anglois sur les Hollandois un peu auparavant que les François fussent entrez dans cette guerre, & eussent pris les armes contre les Anglois, & avoit déjà fait sentir aux François de S. Christophle, combien ce poste leur estoit dangereux par les renforts qui en sortirent lorsque le sieur Wats entreprit d'y détruire la Nation Françoisé. Cela avoit déjà fait penser Messieurs de saint Laurent & de Chambré à s'arracher cette épine du pied, & les avoit obligé dès le mois de Juin precedent, de l'envoyer reconnoître par quarante aventuriers, qui l'eussent prise s'ils avoient esté soutenus par cent bons soldats, comme je l'ay dit ailleurs.

Cette entreprise qui avoit esté remise à un temps plus cōmode, fut faite par un Fribustier Holādois, qui ayant pris une cōmission du Gouverneur de Carassol pour la reprendre, vint vers la fin d'Octobre, ou au commencement de Novembre, à Saint Christophle, & communiqua son dessein à Monsieur de Saint Laurent, qui luy permit de ramasser dans cette Isle

tous

tous les Hollandois qui s'estoient sauvez de saint Martin & de saint Eustache, & luy donna pour les conduire le sieur de Vandelbourg Aide-Major de la Cabsterre, avec cinquante bons soldats François, qui joints aux Hollandois faisoient environ cent cinquante hommes au plus.

Tout cela fut embarqué sur 4. ou 5. tant navires que barques, qui les furent débarquer à la Cabsterre de l'Isle de saint Eustache, qui estoit le seul lieu où ils pouvoient descendre; & neant-moins assez mal gardé par les Anglois; car les attaquans les forcerent, leur firent quitter ce poste, & entrèrent dans l'Isle sans perdre un seul homme. Ils se cantonnerent dans cette Isle, & pressant le fort assez mollement, s'arrestèrent quelques jours à faire bonne chere des bestiaux qui estoient en abondance dans cette Isle.

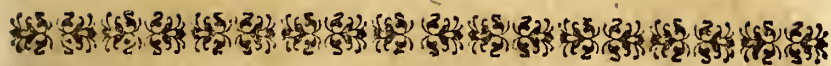
Monsieur de la Barre estant arrivé à la my Novembre à saint Christophle, & ayant eu avis de cette entreprise, envoya en diligence le sieur d'Orvillier son Gendre sur un navire de sa Majesté, nommé le saint Sebastien, commandé par le sieur Padiou, & sur le saint Christophle, avec cent cinquante hommes. Ces vaisseaux partirent de saint Christophle le quinzième, & arriverent à saint Eustache le mesme jour, où apres avoir joint ses troupes avec celles du sieur Vandelbourg, il apprit de luy que les Hollandois avoient commencé à traiter avec les Anglois, & que cela tiroit trop en longueur. Sur ce rapport, il fit avancer tous les François jusqu'à la portée du mousquet du fort, & ayant fait ses détachemens, alloit donner un assaut vigoureux pour emporter le fort d'embleye. Cela étonna si fort les Anglois, qu'ils envoyerent promptement le Lieutenant Colonel Zéebroug, qui demanda à capituler avec le sieur d'Orvilliers, & ne voulut jamais entendre parler des Hollandois, ny faire aucun traité avec eux.

Les conditions du traité furent que les Anglois sortiroient de l'Isle, sans armes ny munitions de guerre; mais seulement avec leurs hardes & équipages; & que Monsieur d'Orvillier leur feroit fournir un navire pour les transporter droit à la Jamaïque.

Le dix-septième, Monsieur de la Barre en ayant eu avis, leur envoya un petit navire nommé le Pigeon, apres en avoir osté le canon & le grand hunier, pour les empêcher de louver, & de regagner les Isles du vent. Trois cens cinquante personnes Angloises furent embarquées sur ce navire, entre lesquelles il y en avoit environ cent cinquante de soldats; & apres leur sortie, le sieur d'Orvillier prit possession du fort, où il trouva seize pieces de canon, un mortier de fonte, douze bombes, & cent cinquante bonnes armes à feu en bon estat; mais tres peu de munitions.

L'on tint Conseil à saint Christophle, pour sçavoir si l'on devoit abandonner ce poste, ou le conserver; & les opinions ayant esté partagées, Monsieur de la Barre jugea à propos d'y laisser une suffisante garnison pour conserver ce fort, qui entre ceux qui ne sont bastis que de terre dans l'Amérique, passe pour le mieux situé, & pour le plus fort. Il choisit pour cet effet le sieur de Rose, assez recommandable par sa valeur; mais particulièrement par l'illustre témoignage que M. de Tracy en donne à Monsieur Colbert, dont j'ay fait mention dans ma troisième Partie. Il luy donna quatre-vingts soldats tant du Regiment de Poitou, que des troupes de la Compagnie pour le garder, avec ordre de se servir des negres conquis dans cette Isle, pour les faire travailler à le reparer.





§ III.

Entreprise de Marecaye , faite par quatre cens Avanturiers François , portant commission de Portugal.

I'Avouë ingenuement , en traittant de l'entreprise de Marecaye, que les memoires qui m'en ont esté donnez par Monsieur d'Ogeron , Gouverneur de la Tortuë & de la coste de Saint Domingue , ne m'ayant pas specifié le temps aussi bien que plusieurs circonstances de la route des Avanturiers & de l'attaque de ce poste ; je m'estois resolu de n'en rien écrire , ne me sentant pas assez instruit pour satisfaire pleinement & avec certitude le Lecteur. Mais mes amis m'ayant prié de donner au public ce que ce bon Gouverneur m'en avoit communiqué ; je me suis laissé aller à la mettre en ce lieu , quoy que je me sois persuadé que cette entreprise ait esté faite ou un peu auparavant , ou au commencement de cette guerre.

Monsieur d'Ogeron assure dans ces memoires , qu'environ quatre cens Avanturiers François entreprirent sur une commission de Portugal , d'aller piller la ville de Marecaye , qui est un lieu de grand commerce , situé en Terre Ferme dans un grand Golfe nommé Marecabo , à environ dix degrez au Nord de la ligne Equinoxiale , & quasi en parallele de la ville de S. Domingue en l'Isle Hispagnola , sous la domination du Roy d'Espagne.

Monsieur d'Ogeron , duquel ils dépendoient en partie , ayant besoin de ses gens , fit tout ce qu'il pût pour les en dissuader ; mais ne les pouvant plus retenir , il trouva à propos de leur donner des Officiers , & de mettre à leur teste le sieur d'Artigny son Major ; & apres avoir fourny les vaisseaux

de vivres & de tout ce qu'ils eurent besoin pour se mettre en estat de faire cette entreprise, il les laissa aller.

Les Espagnols qui avoient eü quelques avis secrets de leur dessein, abandonnerent Marecaye, & se retirerent avec tout ce qui leur appartenoit à 32. lieuës plus haut dans la riviere, & se fortifierent dans un lieu que l'on appelle Gilbatar; & comme ils estoient cinq ou six cens bons hommes, ils faisoient bonne garde, fort resolu de se bien deffendre contre les *Ladrones*, c'est ainsi qu'ils appellent nos Avanturiers.

Les aventures que le sieur d'Artigny & ses gens coururent en chemin, aussi bien que les circonstances de l'attaque & tout ce qui se passa dans ce combat, auroient fort enrichy cette histoire; mais tout ce que j'en ay pü apprendre est que le combat fut grand & fort opiniastré, avec carnage de part & d'autre, & que les Espagnols succomberent, que Gilbatar fut pillé; & l'on peut juger du reste du pillage par deux seuls Articles que j'en ay dans mes memoires, dont le premier est de quatre-vingt mille pieces de huit d'argent monoyé, & l'autre pour 32000. livres de toilles, sur le pied qu'elles furent vendues, c'est à dire à la moitié: Jugez de tout le reste des autres richesses qui furent trouvées en ce lieu. Nos Fribustiers s'en retournerent à la Jamaïque, & une partie des François revint à la Tortuë avec une prise de cacao, dont l'on fait la chocolate: & cette marchandise n'estant pas encore fort connue dans cette Isle, M. d'Ogeron l'eut à grand marché, & y a bien gagné.





CHAPITRE QUATRIEME.

Prise de l'Isle d'Antigoa.

§ I.

La réduction de l'isle d'Antigoa ayant esté resoluë dans le conseil, Monsieur de Clodoré, par l'ordre de Monsieur de la Barre, se dispose à cette entreprise.

Monsieur de la Barre, accompagné des Gouverneurs de la Martinique, de la Guadeloupe, & de Marigalande, & de l'Intendant de la Compagnie, arriva le 15. de Novembre 1666. à S. Christophle. Il y fut receu & regalé tout d'une autre maniere qu'il ne l'esperoit : les sieurs de S. Leon & de S. Laurent le vinrent saluer dans son Navire, & luy firent faire une double décharge de tout le canon à sa descente : les Habitans & la Compagnie du sieur de S. Leon qui estoient sous les armes en firent autant ; & le Chevalier de S. Laurent fit un magnifique festin à M. de la Barre & à toute la Compagnie. Apres le dîner, il fut prendre son logis au Château de la grande montagne, où une Enseigne monta la garde avec 30. soldats, lesquels prenoient les armes, & l'Officier la picque à la main & le tambour batant, faisoient honneur à Monsieur de la Barre, autant de fois qu'il entroit & qu'il sortoit.

Le lendemain l'on resolut d'aller tenir un Conseil General au navire de Monsieur du Lion, qui ne pouvoit decendre à cause de sa blessure. Monsieur de la Barre fit l'ouverture de ce Conseil, par un discours qui fit connoistre l'estat de nos forces tant par mer que par terre, & la facilité des attaques des Isles de Nieve & de Mont-Sarra, par celle qu'on avoit eu à Antigoa : & bien que le jour auparavant l'on eust dit au sieur de saint Leon, que cette entreprise s'estoit faite sans premeditation, les Gouverneurs n'ayant que leurs valets avec eux, & que l'épouvante & la fuite des ennemis, avoient obligé à pousser la pointe de cette entreprise; il ne laissa pas de se plaindre de ce que l'on l'avoit faite sans luy. Il en vint jusqu'aux paroles injurieuses contre M. du Lion, à cause du commandement qu'il avoit pretendu à terre, sur les troupes & sur les Gouverneurs; & toutes ces contestations ne cesserent que sur la resolution d'en attendre des ordres de la Cour: & de peur que cette mesintelligence des Chefs n'apportast du prejudice au service du Roy, l'on resolut que M. de la Barre commanderoit à terre comme sur mer, & que pour cet effet, il descenderoit autant de fois que l'on feroit quelque entreprise.

Monsieur de la Barre proposa ensuite l'attaque de l'Isle de Nieve; mais la pluralité des voix l'ayant rejettée, l'on resolut de faire executer le traité d'Antigoa; & en cas de contravention, de les y forcer par les armes, & qu'ensuite l'on iroit attaquer l'Isle de Mont-Sarra; que pour cet effet, Monsieur de saint Leon Mareschal de bataille, prendroit cent hommes de Navarre, & autant de Normandie, le Chevalier de saint Laurent deux cent de saint Christophle, & Messieurs de la Barre & d'Orvillier, les troupes de Poitou, que Messieurs du Lion & de Clodré, prendroient chacun 500. hommes de leurs Gouvernemens, & Monsieur de Thericour quatre vingts de son gouvernement, & cinquante du Regiment de Poitou.

Deux jours apres que toutes ces choses furent resolues les Gouverneurs partirent pour aller prendre leurs troupes &

se rendre à la Guadeloupe, suivant le projet fait avec Monsieur de la Barre.

Mais avant le départ des Gouverneurs, comme si M. de la Barre eût prévu ce qui luy devoit arriver, il requit par écrit Monsieur de Clodoré de vouloir prendre la conduite de cette entreprise. Voicy les copies du Requisitoire & des ordres qu'il luy donna pour cette entreprise.

Copie du requisitoire de Monsieur de la Barre.

Nous requierons Monsieur de Clodoré, Gouverneur de la Martinique, de se transporter à la Guadeloupe en toute diligence, pour y prendre les troupes qui doivent estre arrivées de son Gouvernement, & se rendre sans perdre de temps, en l'Isle d'Antigoa pour l'exécution de nos ordres: le dix-neuf Novembre mil six cens soixante-six. Signé LE FEVRE DE LA BARRE.

Copie des ordres de Monsieur de la Barre à Monsieur de Clodoré.

Monsieur de Clodoré partant d'icy sur le navire nommé le Lys, ira à la Guadeloupe, où il prendra les troupes, vaisseaux & barques venues de la Martinique, & où il sera joint par les troupes de la Guadeloupe & la Compagnie du sieur d'Aloü, Capitaine au Regiment de Poitou, de Margalande, de là ira avec tous les vaisseaux & bastimens à Antigoa.

Y estant arrivé, il fera sommer les habitans d'exécuter le traité qu'ils ont fait avec nous, dont il porte l'original; & en cas qu'ils s'y accordent, travaillera en mon absence à son exécution, ainsi que je pourrois faire estant présent.

Et en cas de difficulté ou inexécution de leur part, rompra ledit traité, & les soumettra par la voie des armes; employant à cet effet toutes les troupes & vaisseaux qu'il aura avec luy en la forme & maniere qu'il trouvera le plus con-

venable ; ordonnant à tous les Capitaines des vaisseaux , & Officiers des troupes , mesme à ceux de la Guadeloupe , de luy obeir en l'absence de Monsieur du Lion , & exécuter les ordres qui leur seront par luy donnez.

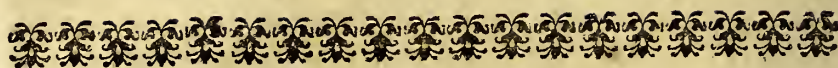
Que si Monsieur du Lion pouvoit se transporter audit lieu d'Antigoa , ce que nous ne croyons , ils agiront de concert pour l'exécution de ce que dessus , en nostre absence avec plein & entier pouvoir , selon leur prudence & leur experience.

Monsieur de Themicourt estant sur les lieux , Monsieur de Clodoré luy communiquera toutes choses , & concertera avec luy sur les entreprises à faire ; l'exécution desquelles je ne doute pas que Monsieur de Themicourt n'ait agreable de ceder à son experience. Fait à S. Christophle le 18. de Novembre mil six cens soixante. six Signé, LE F E B V R E
DE LA BARRE.

Monsieur de Clodoré estant arrivé à la Guadeloupe , y trouva les troupes de son Isle ; qui par les ordres qu'il y avoit donnez & par la vigilance du sieur de Laubiere , s'estoient embarquez au nombre de six à sept cens hommes , avec les Compagnies de Praille & de Rougemont , tous en resolution de bien faire. Mais en mesme temps Monsieur de Laubiere apporta un avis , qui partagea les soins des Gouverneurs , & les obligea à en prendre un peu plus pour la protection de leur Isle , que pour seconder ces beaux desseins. Car il les assura que les chasseurs de l'Isle de la Martinique avoient pris un peu avant son départ , dans l'Isle de sainte Lucie , les Anglois d'un canot qui y avoit esté poussé par les vents & par les marées ; & qu'apres les avoir interrogez en particulier , ils avoient tous assuré qu'une puissante flotte de 48. navires , entre lesquels il y avoit six grandes fregates du Roy d'Angleterre , de 50. & de 60. pieces de canon , se preparoit à la Barbade pour passer à la Martinique & à la Guadeloupe , & aller en suite fondre sur l'Isle de Saint Christophle.

Sur cet advis, qui fut confirmé d'ailleurs, Monsieur de Clodoré ne retint que 350. hommes avec luy, & renvoya M. de Laubiere avec le reste de ses gens, pour conserver son Gouvernement en attendant son retour. Monsieur du Lion dans la mesme pensée, se referra aussi, & se contenta de luy donner 250. hommes, sous la conduite de M. Hinsselin son Lieutenant, & ayant mandé cette nouvelle à M. de Théméricourt, il n'y voulut envoyer personne; de sorte que M. de Clodoré fut contraint de partir de la Guadeloupe avec six ou sept cens hommes, au lieu de 1300. ou plus qu'il devoit avoir pour cette expedition. Ils furent mis sur huit navires & trois barques, & il partit incontinent pour Antigoa, où il arriva le dernier de Novembre.

Messieurs de la Barre & de S. Leon se devoient rendre à Antigoa avec les troupes Royales & les hommes destachez de S. Christophle aussi tost que M. de Clodoré. Il y eut de petites intrigues, dont M. de la Barre parle dans ses Memoires imprimez chez Cloufier, dont M. de Clodoré ne tombe pas d'accord, & c'est une affaire entre eux de laquelle je ne me veux pas mesler: Mais il me suffit de dire que le Navire nommé le S. Sebastien, le meilleur de tous les vaisseaux François, qui portoit Messieurs de la Barre & de S. Leon, relâcha à S. Christophle, apres avoir appris en chemin la nouvelle de la flotte qui se preparoit à la Barbade, & que les autres vaisseaux qui estoient les plus pesans, arriverent à Antigoa, comme nous dirons cy-apres; & que mesme M. de la Barre retint le sieur de Nabon, qui luy avoit apporté la nouvelle de la flotte Angloise, sans luy permettre de retourner à la rencontre de M. de Clodoré, pour luy déterminer ce qu'il avoit à faire sur cette occurrence, comme il en avoit ordre special.



§ II.

Monsieur de Clodoré fait sommer les Habitans d'Antigoa d'exécuter le traité; & sur leur refus, il fait sa descente & les contraint de se rendre.

Monsieur de Clodoré qui s'estoit soumis (pour le bien du service du Roy , sans en avoir aucun ordre de sa Majesté ny de la Compagnie) d'obeir à Monsieur de la Barre sur mer & sur terre , trouva en arrivant à Antigoa , que les affaires y avoient changé de posture , que les Anglois y avoient receu du renfort de la Barbade , & que le Colonel Fische y avoit esté envoyé de Nieve par le Lieutenant general Willoughby , pour y commander en qualité de Gouverneur en la place du Colonel Garden ; qu'ils estoient neuf cens hommes effectifs , retranchés dans leur propre pays , fort de sa nature , & faisant grande mine de se vouloir bien deffendre. Ils donnerent tout d'abord avis au Colonel Boncley , qui estoit en ostage dans le Navire de Monsieur de Clodoré , qu'ils attendoient à tous momens cette puissante flotte dont nous avons parlé.

Toutes ces choses mirent Monsieur de Clodoré dans une grande perplexité. Les ordres qu'il avoit de Monsieur de la Barre portoient expressement de forcer les ennemis , en cas qu'ils eussent rompu le traité , mesme dans son absence ; supposant toujours qu'il devoit avoir douze ou treize cens hommes effectifs. Il n'en avoit neantmoins que six ou sept cens ; il n'avoit aucune nouvelle de Monsieur de la Barre , qui devoit arriver aussi-tost que luy à Antigoa avec quatre ou cinq cens hommes des meilleures troupes. La nouvelle de l'arri-

vée de la flotte le pressoit de diligenter l'exécution, ou de s'en retourner honteusement. D'ailleurs le bon succès de cette entreprise estoit autant glorieux aux armes de la France, que la retraite sans rien faire luy en auroit esté honteuse; & tous les accidens qui y pouvoient arriver menaçoient sa personne, & n'avoient point d'autre garand que sa teste: si bien que se trouvant seul à démesler cette mauvaise fusée, il eut recours à Monsieur Blondel, Ingenieur de sa Majesté, envoyé aux Isles pour les fortifier, homme plein de lumiere & de grande experience dans les affaires de la guerre, auquel apres avoir exposé sincerement toute cette affaire, il en tira cette judicieuse réponse, Que de deux partis également perilleux, il falloit toujourns prendre le plus honorable, & qu'il falloit continuer avec vigueur l'exécution de cette entreprise.

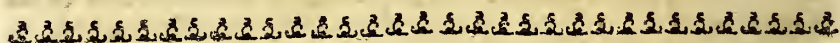
Monsieur de Clodoré soutenu de l'avis de Messieurs Blondel & Hinscelin, dressa aussi-tost la sommation suivante; & apres l'avoir communiquée à ces Messieurs, il l'envoya le lendemain matin par un Trompette au Gouverneur Garden, qui la receut en presence de quelques Officiers, par lesquels il fut la nuit suivante arresté prisonnier par ordre du Colonel Fische; & la pauvre Femme du Gouverneur Garden pensant que Monsieur de la Barre fust present en cette flotte, luy écrivit la Lettre suivante, & son Mary écrivit aussi un Billet à Monsieur de Clodoré. Je mets icy routes ces pieces en leur ordre, comme necessaires à cette Histoire.

Coppie de la Sommation.

LE sieur de Clodoré, Gouverneur pour le Roy de l'Isle de la Martinique, ayant les ordres de M. de la Barre, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, & son Lieutenant general en toute l'Amérique tant par mer que par terre.

Nous sommons les Officiers, Habitans & soldats de l'Isle d'Antigoa, de remettre ladite Isle entre nos mains, suivant le traité & la capitulation faite & arrestée le dixième du mois de Novembre passé, signé & ratifié de tous les Officiers & principaux Habitans de ladite Isle, pour lequel effet ils ayent à nous remettre (en cette Rade des cinq Isles) dans Jeudy matin deuxième du présent mois de Decembre, les armes, canons & munitiōs de guerre : à faute de quoy leur declarons qu'ils y seront forcez par la voye des armes, sans avoir égard audit traité. Enjoignons au Colonel Garden, Gouverneur de ladite Isle, & aux autres prisonniers qui ont esté remis en liberté sous leur foy, serment & parole, & en execution dudit traité & capitulation, de se venir remettre prisonniers : & que tous les deputez qui ont signé ledit traité, & ceux qui leur en ont donné le pouvoir se rendent aussi à nostre bord, sinon seront traitez comme gens sans foy, qui ont manqué à leur seing & parole. Et afin qu'il soit notoire à un chacun que nous avons fait la presente sommation, nous l'avons fait signer en double par le Colonel Boncley demeuré en ostage prés de nous, par un article dudit traité, dont nous avons envoyé l'un par nostre Trompette, & l'autre gardé par devers nous pour servir & valoir ce que de raison.

Fait au mouillage des cinq Isles d'Antigoa, le premier jour de Decembre mil six cent soixante-six. Signé DE CLODORÉ, & I. BONCLEY.



Lettre de Madame Garden à Monsieur de la Barre.

MONSIEUR,

Mon mary cette nuit a esté enlevé d'auprès de moy par deux Officiers & deux soldats, & ce qu'ils pretendent faire de moy & des miens, jusqu'à present ie n'en scay encore rien ; mais ie crains qu'il ne nous en arrive mal. Je vous supplie tres-humblement, M O N S I E U R, voyant que moy, les miens, & ma famille est delaissee &

abandonnée de nostre Nation; qu'il vous plaise nous prendre sous vostre protection, nous qui n'avons levé la main ni le cœur contre vous; & moy & les miens, & beaucoup d'autres, prieront pour vostre prosperité, & ie prend la hardiesse de me qualifier,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble & tres-obeissante servante;

MARIE GARDEN.

2. Novembre, vieux stil,

1666.

Il paroist par cette lettre, que les femmes Angloises prennent le surnom de leurs maris.

Ce mesme jour le Colonel Garden écrivit de sa prison, ce billet à Monsieur de Clodoré.

MONSIEUR, *J'aurois eu l'honneur de vous aller trouver, mais j'ay esté intercepté par ordre de Monsieur le Gouverneur Fische, & il ne m'a pas esté permis de sortir. J'espere, MONSIEUR, que ne croirez, ni ne jugerez autre chose de celuy qui prend la liberté de se sousscrire.*

Vostre tres-obeissant & plus humble serviteur,

ROBERT GARDEN.

Deux heures apres que le Gouverneur Garden eut envoyé ce billet, il fit une action assez rare entre ceux de cette Nation: car pour ne point manquer à sa parole, il se déroba adroitement de ses gardes, & vint au bord du navire de Monsieur de Clodoré, & se remit volontairement entre ses mains. Il luy confirma tout ce qu'on luy avoit écrit, & ajouta que les Officiers, les soldats & les habitans avoient presté le serment au nouveau Gouverneur Fische, qu'ils estoient tous campez au quartier de Popsede, bien armez & tous en resolution de perir plustost que de se rendre. Monsieur de Clodoré fit incontinent lever l'ancre, & passa tout le jour à louvoyer pour aller mouïller tout proche de leur camp, & estant arrivé la nuit, il receut le matin ces deux lettres.



Copie de la lettre écrite à Monsieur de Clodoré, par Messieurs les Colonels & Officiers Anglois d' Antigua, le deux Septembre mil six cent soixante-six, vieux stile, trente-un stile nouveau.

MONSIEUR,

Nous avons receu vos semonces de venir à bord delivrant en vostre possession nos armes & munitions de guerre, laquelle chose, le changement de nos affaires est tel depuis vostre depart, qu'il ne vous la peut pas permettre. Monsieur le Lieutenant General de nostre Roy ayant envoyé icy le Colonel Daniel Fische pour son Gouverneur, luy a donné pouvoir sur toute la milice de cette Isle: si bien, MONSIEUR, que nous sommes devenus tout-à-fait incapables de vous donner aucune reponse satisfaitoire; & sur l'examination des affaires passées, a trouvé qu'elles estoient beaucoup à nostre preiudice; & en particulier envoyant les Careibes deux fois sur nous contre l'obligation de vos Articles, & les loix des Nations, des personnes qui sont cruels, tout-à-fait barbares & ignorans de Dieu & de toutes civilitez: Neanmoins MONSIEUR, nous vous supplions suivant ce que nous avons déjà fait, d'en faire vos demandes à nostredit Gouverneur, qui est uniquement expérimenté en matiere de guerre. En attendant nous demeurons.

MONSIEUR,

Vos tres-humbles serviteurs,
BASTIEN BAYARD, PHILIPPE WAERNARD, RICHARD BARASTON, SAMUEL VVINTROP, GILBERT GREGORIE, HARNEY, KEINEL.

Ils en joignirent à celle cy une autre pour le Colonel Boncley, qui estoit en ostage, & qui leur écrivit pour les obliger à garder le traité dont il estoit l'ostage & le garand.

MONSIEUR,

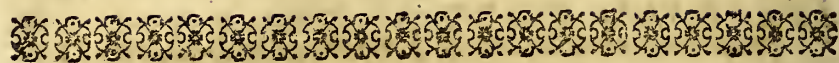
Nous avons receu la vostre, à laquelle nous ne pouvons à present faire aucune reponse, sinon qu'il n'est pas en nostre pouvoir de convenir à vos semonces, ni à aucunes choses cy-devant faites; parce que depuis vostre depart d'icy, est arrivé le Colonel Daniel Fische, avec commission de Monsieur le Lieutenant General, pour Gouverneur en vertu d'un mandement du Roy, lequel a esté publié: c'est pourquoy ces affaires-là sont entierement demeurées entre les mains dudit Gouverneur, auquel vos semonces & demandes doivent estre faites, comme estant seul Commandant de la milice. Nous trouvons que nous avõs receu grand preiudice à la rupture des Articles concernant les Careibes, qui ont deux fois attenté sur nous à leur maniere accoustumée, qui est cruelle & barbarienne. Nous serions esioüis de vous voir si le souhaitez; car on attend icy quinze navires de la Barbade, dont il y en a cinq de trente pieces de canon chacun, & deux de soixante, & huit navires marchands de vingt à trente pieces de canon, avec mil soldats du Roy vestus de casaques rouges, avec quantité d'armes: vous presentant vous rendrez service. Nous demeurons.

MONSIEUR,

Vos assurez amis & serviteurs

BASTIEN BOYER, PHILIPPE VVAERNARD, RICHARD BARESTON, SAMVEL VVINTROP, GILBERT GREGORIE, HENEY, KEINEL.

Ces deux lettres ayant esté receuës en mesme temps; Monsieur de Clodoré voyant bien qu'il en faudroit venir à la force pour punir les Anglois qui se soucioient si peu de violer un traité si authentique, tint un Conseil dont voicy le resultat.



Resultat du Conseil tenu entre Messieurs de Clodoré, Blondel, & le Chevalier Hinselmin, sur la réponse des Colonels, Officiers, & habitans d'Antigoa, sur la sommation qu'on leur a faite.

SVR ce que les ennemis n'ont fait aucune réponse à la sommation qui leur a esté faite il y a trois jours, de satisfaisable aux conditions du traité qui a esté fait avec eux ; & qu'au contraire ils ont envoyé ce matin une Lettre, par laquelle apres avoir cherché de vains pretextes de rupture, ils déclarent n'estre point en volonté de le tenir ; qu'au mesme temps ils ont disposé des Corps de garde au long des côtes, & fait paroistre diverses personnes armées pour s'opposer à la descente :

Il a esté trouvé bon d'accepter la rupture qu'ils ont faite du traité, & apres leur avoir tiré un coup de canon à balle, descendre à terre pour les mettre dans le devoir, sans avoir égard à la lettre qu'ils ont envoyée : & d'autant qu'en l'absence de M. de la Barre, & dans la necessité presente qu'il y a de renvoyer promptement les troupes des Isles à la Martinique & à la Guadeloupe, pour s'opposer aux ennemis qui selon les avis, sont prests d'y arriver par mer, il est impossible de pouvoir presentement conserver l'Isle d'Antigoa pour le Roy : il a esté jugé à propos apres la descente de chercher les ennemis pour les combattre, & en cas de bon succès mettre ladite Isle en estat que les ennemis n'en pussent tirer aucun avantage. Fait de concert entre nous souffignez, à la Rade d'Antigoa, le troisiéme de Decembre mil six cent soixante-six. DE CLODORÉ, BLONDEL, HINSELIN.

Pendant que l'on tenoit ce Conseil plusieurs bendes de
soldats

Soldats armez, impatiens de sçavoir la réponse que l'on feroit à leurs lettres, parurent sur le rivage, & le coup de canon à balle que l'on avoit dé. ja resolu de leur tirer fut lâché, & du depuis personne ne parut qu'avec le pavillon blanc à la main; & avant que l'on eut fini le Conseil, un Officier de l'Isle apporta cette lettre à Monsieur de Clodoré.

MONSIEUR,

Nous vous avons envoyé ce matin telle réponse que nous pouvions, estant sous le commandement & autorité de Monsieur le Gouverneur, au pouvoir duquel n'estions pas capables de résister; mais depuis que nous luy avons fait voir amplement la raison de nostre premier Traité & nostre refus de rompre, avons tant fait qu'il en est demeuré d'accord, moyennant qu'il y soit compris comme le reste des habitans; ledit traité & accord sera ponctuellement ratifié & effectué en toutes ses particularitez.

MONSIEUR,

A Antigoa le vingt-trois Novembre,
vieux stile.

Vos tres. humbles serviteurs

BASTIEN BAYART, PHILIPPE
WAERNARD, SAMUEL BARA-
STON, JEREMIE VVATHIER

Mais sans avoir aucun égard à cette lettre, Monsieur de Clodoré leur écrivit celle-cy.

MESSIEURS,

L'ay esté fort surpris, lorsque i'ay veü que vous n'avez pas répondu à la sommation que ie vous ay fait faire, & encore davantage lorsque i'ay leü la lettre que vous m'avez envoyée ce matin, où vous nous accusez de vous avoir traité avec rigueur, pour chercher pretexte de rompre comme vous avez fait, en manquant à vostre foy & à vostre parole. Je descends à terre & vous vais trouver, pour vous mettre à vostre devoir par la voye des armes: ceux qui les po-

seront, auront de moy bon quartier, & les autres seront traittez selon la rigueur de la guerre.

Vostre serviteur DE CLODORÉ.

Ala Rade d'Antigoa le 3. Decembre
1667. stile nouveau.

Incontinent apres, Messieurs de Clodoré & Hinscelin descendirent, & toutes les chaloupes tirant vers la terre en fort bel ordre; & toutes les troupes témoignant tant d'impatience d'en venir aux mains que les Anglois en prirent l'épouvante, & le témoignèrent par un pavillon blanc qu'ils mirent sur une petite éminence voisine de leur camp, & deux Cavaliers vinrent le pavillon blanc à la main, dire que tout le monde estoit prest à poser les armes, pourveu que l'on comprist le Gouverneur Fische dans le traité.

Cependant Monsieur de Clodoré qui n'écoutoit plus toutes ces propositions, pria le sieur de Gomofat Lieutenant au Regiment de Champagne, de faire la charge de Major de sa petite armée, & il s'en acquita avec une conduite qui corespondoit à la bonne opinion qu'on avoit de son experience. L'on marcha ensuite pour aller combattre ce nouveau Gouverneur & ces huit ou neuf cens hommes; & deux coups de mousquets furent tirez par les ennemis à l'entrée d'un bois sur un Sergent François, mais si mal adroitement, qu'ils tuerent une de leurs sentinelles; & ce fut tout le sang qui fut repandu dans cette conquête; car tous les pauvres habitans mirent les armes bas sans y estre forcez: & le Gouverneur Fische ayant appris que Monsieur de Clodoré marchoit vers luy avec toutes ses troupes & quatre pieces de canon, se sauva dans une barque avec le Colonel Vvaernard & quelques autres, sans dire autre chose à ses soldats que ces paroles, *Dieu soit avec moy & avec vous.* Voyons ce qui se passa ensuite dans cette réduction, avant que de parler de la conquête de l'Isle de Mont-Sarra par M. de la Barre, Monsieur de saint Laurent, Monsieur de saint Leon, les troupes Royales, & les habitans de saint Christophle.



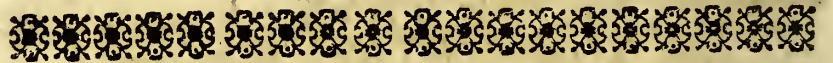
§ III.

*Ce qui s'est passé depuis la reduction de cette Isle, inf-
qu'à la conquête de l'Isle de Mont-Sarra.*

A Pres que le Gouverneur Fische eut abandonné cette Isle, tout ce qu'il y avoit d'Officiers, de soldats & d'habitans posèrent les armes, & se soumirent à la discretion de Monsieur de Clodoré. Il leur ordonna de s'assembler le Dimanche suivant, croyant qu'estant un jour de priere & d'assemblée, il leur pourroit plus facilement faire sa declaration. Mais ces miserables ne faisant aucune distinction de ce jour pour s'assembler, n'y ayant ny Eglise, ny Temple, ny Prestre, ny Ministre, ny aucune marque de la Religion Chrestienne dans toute l'Isle, ils ne s'assemblerent que sur le soir, & avec assez de peine.

Monsieur de Clodoré les voyant assemblez, leur declara que leur manque de foy meritoit un traitement plus rigoureux que celui qu'on leur vouloit faire; qu'ils en avoient l'obligation à sa Majesté, qui commandoit à tous ses Officiers d'estre indulgens, & de pardonner facilement à ceux qui se soumettoient à ses armes; qu'ils estoient tous prisonniers de guerre, tous leurs biens acquis au Roy & à la Compagnie des Indes Occidentales; mais que tous ceux qui voudroient prester le serment de fidelité à sa Majesté tres. Chrestienne, seroient remis dans la possession de leurs biens, reputés François, & jouïroient des mesmes privileges que les sùjets du Roy. Il leur declara en suite qu'ils devoient payer les frais de la guerre, & se redimer du pillage; en baillant 800. Nègres, & qu'ils fourniroient des vivres à toute la flotte; que les Colonels Garden & Boncley, en consideration de leur fi-

delité à garder leur parole & de leur charge, seroient exempts de cette contribution, à la charge qu'ils ne prendroient point les armes contre sa Majesté, qu'ils ne fussent remis en liberté; & que les habitations, meubles & immeubles des absens fugitifs demeureroient confisquez au profit de la Compagnie des Indes Occidentales.



Du 5. de Decembre 1666. stil nouveau.

Acte de serment fait par les Officiers, chefs de famille, & habitans de l'Isle d'Antigoa, assemblez presentement au camp de la maison du Capitaine Vwintrop, quartier de Maerfon: Entre les mains de Nous sieur de Clodoré, Gouverneur pour le Roy de l'Isle de la Martinique, & commandant les troupes & vaisseaux de sa Maiesté, pour la conqueste de l'Isle d'Antigoa.

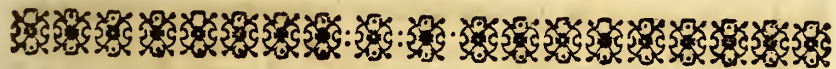
NOVS Officiers, chefs de famille, & Habitans de l'Isle d'Antigoa, Jurons & promettons devant Dieu & sur les saintes Evangiles, de tenir & garder la foy, fidelité & obeissance au Roy de France, lequel nous reconnoissons pour nostre Maistre & Seigneur, sous la seigneurie de Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales, & de ne rien attenter, & souffrir qu'il ne soit rien attenté directement, ou indirectement, ny prendre jamais les armes contre son service; supplians tres-humblement sa Majesté, de ne vouloir nous obliger à prendre les armes contre le Roy d'Angleterre, pendant le cours de cette guerre seulement. Et en consequence du present acte, nous avons approuvé & consenty, approuvons & consentons unanimement, que les soussignez par nous deputez, ausquels ayons donné pouvoir

verbal de signer ledit acte pour nous, qui validera tout ainsi que si nous l'avions signé.

Et nous sieur de Clodoré déclarons au nom de sa Majesté, que sous son bon plaisir avons accordé ausdits Officiers, chefs de familles & habitans, qu'ils ne seront point cōtraints pendant le cours de cette guerre, seulement de porter les armes contre le Roy d'Angleterre.

Fait & arresté double entre nous au camp susdit, ledit jour & an que dessus. Signé DE CLODORE, & quatorze des principaux de ladite Isle.

Ensuite du serment, les habitans de cette Isle qui estoient desarmez, & qui se voyoient exposez aux insultes de toute sorte de Nation, particulièrement des Careibes, demanderent à Monsieur de Clodoré une garnison & un Gouverneur François: mais ne se trouvant pas en estat de le faire, il se contenta de leur laisser la sauve-garde suivante, & une centaine de fusils pour se deffendre contre les Careibes.



Sauve-garde de Monsieur de Clodoré aux habitans d'Antigoa.

Le sieur de Clodoré Gouverneur pour le Roy en l'Isle de la Martinique, sous l'autorité de la Royale Compagnie des Indes Occidentales, Commandant les troupes & la flote pour la conquête d'Antigoa.

Nous mettons sous la protection & sauvegarde de sa Majesté, tous les biens, personnes & familles de tous les Officiers & habitans de l'Isle d'Antigoa, les ayant conquis & fait prestre serment d'estre fidels sujets de sa Majesté très-Chrestienne; & en cette consideration, leur permettons

d'avoir cent armes à feu pour leur défense contre les Careibes, défendant à tous ceux sur qui nostre pouvoir s'estend, & prions tous les alliez de sa Majesté, de ne leur faire aucun tort : voulant que la presente ordonnance soit enregistree au Greffe de cette Isle, pour y avoir recours, & que foy soit ajoustée aux copies collationnées d'icelle, pour tous ceux qui les desireront. En foy de quoy, avons fait apposer le sceau de nos armes, & signé de nostre main, contresigné par nostre Secretaire, à ce qu'elle soit plus authentique.

Signé DE CLODORE,

Et par mondit sieur, GONTIER, avec sceau.

Mais apres toutes ces precautions, cette pauvre Isle ne fut guere plus heureuse que si elle avoit esté ruinée de fond en comble. L'on retint tous les soldats prisonniers de guerre, & les pauvres habitans n'ayant pas 800. negres dans toute l'Isle, n'en purent fournir que cinq cent, toutes les armes, & tout ce que l'on put emporter de canon furent enlevez, comme aussi les engins & les chaudières à faire du sucre, aussi bien que tous les meubles & bestiaux des habitations confisquez.

Monsieur de Clodoré commanda au sieur de Praille, & à quelques Officiers avec des troupes, d'aller à la grande Rade, faire embarquer 16. pieces de canon : mais il n'en fit embarquer que cinq des plus petites, & luy & ses troupes s'attacherent au pillage & au butin, & firent tant de desordre en celieu, que Monsieur de Clodoré en ayant esté informé, il le suspendit de sa charge.

M. de Clodoré ayant esté obligé de retourner à son navire pour donner ordre à diverses choses, laissa le sieur de Rougemont avec cent soldats au logis du Colonel Ouintrop, avec ordre de le conserver & de faire retraite le lendemain : mais au lieu de le faire, luy & ses soldats pillerent la maison de ce Colonel, & il s'en revint le mesme jour pour mettre son butin à couvert. Les troupes du Regiment de Poitou commandées par le sieur d'Orvillier, fâchées de ce que l'on ne les avoit pas attendues, pillerent la maison du Colonel Garden,

auquel Monsieur de la Barre avoit donné la liberté & la jouissance de ses biens & de ses Negres, nonobstant la Sauvegarde de Monsieur de Clodré; & outre tous ces maux, il falut que les habitans fournissent des vivres pour toute la flotte: Et bien que Monsieur de Clodré se fust plaint à Monsieur de la Barre de tous ces desordres faits contre sa volonté & contre ses ordres; Monsieur de la Barre, je ne sçay par quel motif, sans avoir aucun égard à ses plaintes, restablit ce Capitaine dans sa charge, & ne fit aucune justice des autres.

La jalousie & l'intérêt particulier, qui ont tant de fois gâté & brouillé les meilleures affaires, & qui ont miné & empêché le succès des plus belles entreprises par mille divisions des Chefs qui les conduisoient, se glissa en cette occasion parmy les nostres; & tous les vaisseaux de Monsieur de la Barre estant arrivez à Antigoa, à la réserve du sien, les Officiers parlerent d'aller attaquer Mont-Sarra. Mais tous ces Messieurs ne s'estant pû accorder pour le commandement, Monsieur Blondel conseilla à Monsieur de Clodré d'attendre que Monsieur de la Barre fust present dans la flotte, & de se retirer dans son Gouvernement.

Monsieur de Clodré creut le conseil de Monsieur Blondel; & apres avoir fait avec des soins & des peines incroyables, rapporter autant de butin qu'il put à la masse, il écrivit à M. de la Barre, l'informa de tout ce qui s'estoit passé, & luy en envoya toutes les pieces, à la réserve de la Sauvegarde. Il fit incontinent lever l'ancre pour s'en retourner à son Gouvernement; & les Officiers des troupes, & les vaisseaux du Roy firent aussi voile pour retourner à Saint Christophle. Monsieur de Clodré en passant par la Guadeloupe, y fit débarquer la partie du butin qui devoit estre distribuée dans cette Isle, & la mit en deposit entre les mains du Commis de la Compagnie: Et estant arrivé dans la Martinique, il remit aussi tout le reste entre les mains du Commis, en attendant que Monsieur de la Barre y fust, pour en faire la distribution.

Cependant les Directeurs de la Compagnie, qui furent informez de quelle maniere Monsieur de Clodoré s'estoit conduit dans cette conquête, luy en témoignèrent leur reconnaissance en ces termes :

Vostre dernier voyage à Antigoa n'a pas esté inutile, puisqu'il a servi à la prendre pour la seconde fois, & vous a fourny une belle occasion pour faire paroistre vostre courage & vostre conduite. La Relation que vous en avez écrite, a esté veüe du Roy & de Monsieur Colbert; nous l'avons fait imprimer, aussi-bien que celle de la premiere attaque que Monsieur de la Barre avoit tres-bien écrite, afin que de si belles actions soient connuës de tout le monde. Vous avez bien fait de faire part du butin que vous avez gagné sur les ennemis, à ceux qui se sont trouvez à cette expedition, en y conservant les interets de la Compagnie; si l'on en eût usé de la sorte dans les autres occasions, elle s'en seroit mieux trouvée, & n'auroit pas laissé de rendre à un chacun la justice qu'il eût meritée.

La Compagnie est si satisfaite de vostre bonne conduite en cette rencontre comme par ailleurs, qu'elle vous fait present de 20. negres à prendre sur ceux qui luy reviennent de ce butin dont vous ferez le choix: vous priât de les recevoir comme une marque de sa reconnaissance & de l'estime qu'elle a pour vostre merite, & en attendant occasion de vous témoigner &c.

Cette lettre est du seize Avril mil six cens soixante-six.

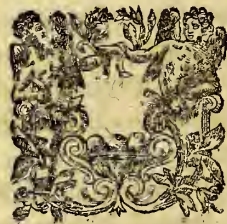
Cependant les Officiers des troupes Royales malcontentes de ce qu'ils avoient trouvé la besogne faire sans leur participation, quoy-que M. de Clodoré eust fait voir à Monsieur d'Orviller l'ordre exprés qu'il en avoit de Monsieur de la Barre, firent tant de bruit sur cela, & sur ce qu'ils ne s'estoient pû accommoder avec luy pour le commandement, que Monsieur de la Barre pour les appaiser, leur offrit l'attaque de l'Isle de Mont-Sarra, sans le secours & la participation des Gouverneurs des autres Isles Françoises. Cette proposition ayant esté bien receüe de ces Officiers, Monsieur de la Barre donna ordre au retour en France, de l'escadre des vaisseaux de sa Majesté commandez par le sieur de Padjeu,

Padjeu, & partit le 18. Decembre, pour aller à la Guadeloupe & à la Martinique.

En passant par la Guadeloupe, il y receut des Lettres de Monsieur de Clodoré, & la copie de la Sauvegarde donnée à Antigoa, qu'il avoit oubliée à luy envoyer. Il la communiqua sur le champ à Monsieur du Lion, qui s'en offensa & dit tout haut, que puis qu'elle n'estoit pas faite en son nom, qu'il alloit envoyer ses soldats piller (tout de nouveau) cette Isle & tous les habitans. Il est à croire que Monsieur de la Barre l'appaisa & l'en empêcha; car il ne s'en mit pas en devoir.

Monsieur de la Barre estant arrivé à la Martinique, apres quelque conference avec Monsieur de Clodoré, il luy dit, que cette sauve-garde en son nom avoit pensé causer bien du bruit; & sur cela Monsieur de Clodoré luy en demanda son sentiment, & il luy dit, Il auroit esté mieux de la faire en mon nom; & Monsieur de Clodoré luy repliqua, En quelle qualité vous mettre à la teste d'une sauve-garde? & Monsieur de la Barre repartit, en qualité de Lieutenant General; Monsieur de Clodoré dit, Jusqu'icy il ne nous a point paru que vous le soyez. Il repartit qu'il l'estoit; & l'autre luy repondit qu'il falloit le faire voir, & qu'il n'avoit encore veû aucun ordre du Roy qui luy donnast cette qualité dans les Isles. Ils se fâcherent tous deux, & en vinrent jusqu'aux paroles piquantes & à de grosses invectives, rappellans tous les sujets de mécontentement qu'ils avoient eu ensemble: & sur ce que Monsieur de la Barre dit à Monsieur de Clodoré qu'il avoit pouvoir, en vertu de sa procuracion, de le destituer de son Gouvernement; Monsieur de Clodoré luy dit, Si cela est, je quite mon Gouvernement tout à l'heure, & je n'en voudrois pas pour quoy que ce fust à cette condition: mais je doute que le Roy trouvast bon que je le quittasse ainsi; cela m'obligera à m'en éclaircir. Il en écrivit aux Directeurs, qui luy écrivirent que cela n'estoit pas. Il ajoûta que jusqu'icy il luy avoit rendu toutes les déferences possibles pour le bien du service, & qu'il les luy rendroit encore, pourveu qu'il crût que ce fût par honnesteté: mais

ques'il pretendoir le contraire, qu'il ne luy rendroit que ric à ric ce qui luy estoit deû. Il y eut encore plusieurs choses assez fâcheuses que je n'ose ni ne dois approfondir. Il sembloit que cette rupture ne deust finir que par quelque grand malheur : Mais les Reverends Peres Brion & Grillet Jesuites travaillerent avec tant de charité & d'empressement à les reünir, qu'en trois ou quatre jours ils en vinrent à bout, & les remirent apparamment dans une bonne intelligence. Ils concerterent ensemble d'envoyer des vaisseaux croiser vers la Barbade pour avoir des nouvelles des ennemis, & conclurent qu'ensuite ils renouïeroient la partie pour l'attaque de Mont-Sarra, & mesme pour celle de Niève, pourveu que l'on y pust engager les troupes Royales, Monsieur du Lion & Monsieur le Chevalier de saint Laurent : & Monsieur de la Barre en partant de la Martinique, promit à M. de Clodore de venir faire Carefme. prenant avec luy : mais les mauvaises suites de ces demélez, ont bien fait voir que cette reünion n'avoit point penetré jusqu'au cœur.





CHAPITRE CINQUIEME.

La conquete de l'Isle de Mont-Sarra par Monsieur de la Barre.

§ I.

Monsieur de la Barre, apres avoir reconnu l'Isle de Mont-Sarra, fait une armée navale, & la vient attaquer.

Monsieur de la Barre qui (avant son départ de l'Isle de saint Christophle) avoit resolu avec les Officiers des troupes Royales, l'attaque de l'Isle de Mont-Sarra, sans la participation des Gouverneurs des autres Isles, ne laissa pas échaper l'occasion de la reconnoistre en passant; car estant parti le quinzième de Janvier mil six cens soixante-sept de la Guadeloupe, il arriva le seizième à la premiere pointe de cette Isle. Il rengea la terre de fort près jusqu'à la premiere batterie, & nonobstant deux décharges des canons des 2. forts, desquels il receut quelques-uns en bois, il prit le loisir de considerer pendant deux heures tous les retranchemens des ennemis, leur contenance & leurs forces, & de determiner les lieux des attaques qu'il y devoit faire. Il continua ensuite sa route vers l'Isle de saint Christophle, où il arriva le dix-septième de ce mesme mois.

Il mit aussi-tost les fers au feu, & parla tout de bon à Messieurs de S. Leon & de S. Laurent, d'aller attaquer l'Isle de Mont-Sarra; & ces 2. Messieurs ayât receu cette proposition avec joye, resolurent de l'executer avec toute la vigueur & le zele que le service du Roy le requeroit.

Dix jours furent employez aux preparatifs de cet armement, pendant lesquels Monsieur le Chevalier de saint Laurent receut ses provisions du Roy pour le Gouvernement de l'Isle de saint Christophle, & y fut reconnu en cette qualité avec un applaudissement general de tout ce qu'il y avoit d'honnestes gens dans cette Isle. Monsieur de la Barre fit en cette expedition, la charge de Lieutenant General par mer & par terre, & Monsieur de saint Leon, celle de Maréchal de bataille, sans consequence avec Monsieur le Chevalier de saint Laurent qui ne se soûmit à luy que pour certaines considerations.

Ces Messieurs avec toutes les troupes Royales & cinq cens hommes de la milice de l'Isle de saint Christophle, s'embarquerent sur 25. navires tant de haut bord, que barques & brigantins, dont mes memoires ne specifient ni les noms ni les forces, & firent voile le vingt-neufvième de Janvier, pour se rendre dans la baye du petit Islet au Goyaves de la Guadeloupe, où Monsieur de la Barre avoit donné le rendez-vous; afin qu'estant au vent de l'Isle de Mont-Sarra, il pust venir fondre, vent arriere, sur les ennemis; & sans leur donner temps de se reconnoistre, faire sa descente dans les lieux qu'il avoit projecté.

Monsieur de la Barre fut aussi malheureux dans cette route, qu'il l'avoit esté six semaines auparavant; car les vents & les marées luy furent si contraires, que toute la flote fut separée, & pas un des vaisseaux ne put gagner le rendez-vous assigné: si bien qu'apres avoir batu la mer quatre jours entiers, il fut contraint de mouiller l'ancre le vingt-quatre de Fevrier à une pointe de Mont-Sarra qui s'avance vers l'Oest, où il fut joint sur le soir par trois autres navires, deux barques & un brigantin. Il envoya en diligence le brigantin au rendez-vous porter ses ordres à tous les vaisseaux qui

estoyent relâchez à saint Christophle ; & leur dire qu'en cas que les navires ne pussent gagner cette pointe, qu'ils luy envoyassent les troupes dans des barques qui pouvoient mieux tenir le vent.

Le mesme jour trois navires & trois barques se joignirent à la flote , & Monsieur de la Barre se voyant assez fort pour attaquer les ennemis , fit lever l'ancre , & donna ordre à tous les vaisseaux , d'aller moufller à la portée du mousquet du fort , qui n'estoit qu'une batrie de pierre , avec des Ambratures pour le canon. Les Capitaines Gauvin , commandant la Justice ; & la Jaunay le Fleurissant , mouillèrent les premiers , & essayèrent deux ou trois décharges de tout le canon du fort , avant que l'Amiral fut mouillé. Ils receurent chacun dix ou douze coups de canon en bois , sans autre perte que de deux hommes : mais l'Amiral ayant aussi mouillé avec quatre autres navires , ils firent tout ensemble un si grand feu de leurs canons , que les ennemis furent contraints de cesser le leur , & Monsieur de la Barre les fit ensuite canonner tout à son aise.

La nuit estant venuë , Monsieur de saint Leon voulut voir la posture des ennemis qui estoient retranchez dans un méchant fossé , dont ils avoient jetté la terre du costé de la mer , & si mal à propos , qu'elle nous pouvoit aussi bien servir de parapet comme à eux. Il détacha son Lieutenant avec plusieurs mousquetaires dans une chaloupe , suivie de deux autres remplies de volontaires de la milice de saint Christophle. Il avoit ordre de mettre un Sergent avec quelques soldats à terre , pour reconnoistre le poste des ennemis : mais ils ne leur en donnerent pas le temps ; car ils firent feu sur eux , à coups de mousquets , leur blessèrent quelques matelots , & les obligerent de se retirer.

Cependant Monsieur de la Barre voyant cette nuit fort claire , se resolut de ruiner cette batrie à coups de canon ; & quoy-que la poudre fût assez rare , il fut tiré plus de 1200. coups de canon sur cette muraille , sans en abatre une seule pierre. Les ennemis firent aussi grand bruit & grand feu de leur part , & l'on tient qu'il y eut deux ou trois cent

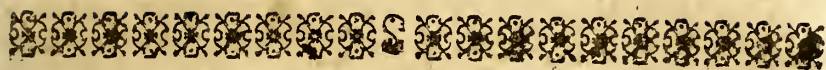
vollées de canon fort inutilement de part & d'autre.

Le lendemain Monsieur de la Barre persistant dans sa resolution de continuer & d'attaquer l'Isle, Monsieur de saint Leon, de S. Laurent, & les Officiers des troupes qui avoient veü tant de feu, & entendu tant de bruit avec si peu de succès, ne furent point de son sentiment; & il fut resolu que l'on attendroit la jonction de toutes les troupes, afin de continuer cette entrepr̄ise avec plus de seüreté.

Pendant que l'on tenoit ce Conseil, trois navires parurent à la pointe du vent, lesquels furent d'abord estimez François, & des égarez de la flote; mais ayant peu de temps apres esté reconnus pour ennemis, Monsieur de la Barre se resolut de leur donner la chasse. Il commanda à trois des meilleurs navires de le suivre, & au reste de sa flote de l'aller attendre à la pointe d'Oest où l'on avoit mouillé le premier jour, & y attendre le reste des navires & des troupes. M. de la Barre fit jusqu'au soir force de voile pour attraper les trois navires Anglois, sans les pouvoir approcher que de quatre lieuës; & fut contraint de s'en revenir sans rien prendre.

Pendant que Monsieur de la Barre donnoit la chasse aux trois navires Anglois, les autres vaisseaux restez, découvrirent qu'une cache Angloise s'estant glissée la nuit parmy nos vaisseaux, avoit mouillé sous le fort pendant qu'on le battoit, y avoit déchargé des provisions de bouche & de guerre & plusieurs armes. Elle fut poursuivie de tous les navires; mais en vain: car elle estoit si bonne voilliere, qu'à moins de rien ils la perdirent de veü.

Ce mesme soir Messieurs de la Giraudiere, Sanson & des Fontaines, Capitaines de Normandie avec leurs troupes qui avoient relâché à saint Christophle fort en desordre, & les hunieres de leurs navires brisez, furent par la diligēce de l'Intendant mis en estat de repartir sur d'autres barques & navires qui arriverent à Mont-Sarra presqu'en mesme temps que Monsieur de la Barre, qui voyant toutes ses forces réunies, resolut de ne plus differer l'attaque de cette Isle.



§ II.

Monsieur de la Barre attaque l'Isle de Mont-Sarra, & s'en rend le maistre.

LE 9. au matin Monsieur de la Barre commanda à tous les Capitaines des Navires & des Barques de lever l'ancre, & d'aller mouiller à une portée de fusil du fort dans une petite Ance, où il avoit déterminé de faire la descente, & où les ennemis s'estoient retranchez, comme j'ay dit cy-dessus. Tous les Navires & les Barques se rendirent à leur poste, à la reserve de trois vaisseaux que Monsieur de la Barre laissa dans ce premier poste avec quelques troupes commandées par le sieur de Praille, pour y faire diversion & une fausse attaque. Il y eut encore un autre Navire qui ne s'estant pu rendre avec les autres, fut cause que l'attaque fut différée jusqu'au lendemain.

Cependant Monsieur de la Barre envoya un Trompette sommer le Gouverneur de se rendre aux mesmes conditions de ceux de l'Isle d'Antigoa. Il fit réponse que luy & ses habitans estoient trop serviteurs de leur Roy; qu'ils n'estoient point traistres à leur patrie; qu'ils s'asseuroient sur la justice de leur cause; & qu'ils se croyent assez forts pour s'opposer à nos attaques. Un peu apres le retour du Trompette, un Irlandois se vint rendre à bord de l'Amiral, qui assura que les ennemis n'estoient que neuf cens hommes, la plupart de sa Nation, qui avoient esté forcez de prendre les armes, & qu'on en auroit bonne composition.

Le soir auparavant la descente l'on disposa les attaques, qui furent reduites à trois, sans comprendre la fausse que devoit faire le sieur de Praille. Les hommes destachez de la

premiere, devoient estre commandez par le sieur Sanson Capitaine au Regiment de Navarre, & les sieurs d'Assis & d'Offremont Lieutenants & Enseignes de ce mesme Regiment. Ils estoient soutenus par les sieurs de la Noüe & par le sieur d'Orvillier Capitaine du Regiment de Poitou qui batailloit avec Navarre, & tenoient la droite des attaques.

Les hommes detachez de la seconde, estoient commandez par le sieur l'Ecossois Capitaine de Normandie, avec les sieurs du Mesnil & Veignon Lieutenant & Enseigne. Ils estoient soutenus des sieurs de la Boissiere, des Fontaines, & de la Giraudiere Capitaines de ce Regiment, & tenoient la gauche des attaques.

Les hommes detachez de la troisieme attaque, estoient commandez par le sieur Giraud premier Capitaine de saint Christophle, & les sieurs Geoffroy & de saint Amour Lieutenant & Enseigne; & estoient soutenus par le Chevalier de saint Laurent Gouverneur de cetre Isle, & des sieurs Guillou, Preciamont, & d'Aigremont Capitaines; & ce bataillon de milice de saint Christophle qui faisoit environ cinq cens hommes, devoit faire l'attaque du milieu.

Celuy de Navarre estoit d'environ trois cens & celuy de Normandie de deux cens hommes; & Monsieur de saint Leon qui conduisoit toutes ces troupes, faisoit la charge de Marechal de Bataille.

Le signal de la descente ayant esté donné par un pavillon rouge mis au mats d'Artimon de l'Amiral, les barques & les chaloupes chargees de leur monde, partirent les unes de leur bord, les autres de leurs postes pour aller à terre; & Monsieur de Saint Laurent les voyant parties, dit à Messieurs de la Barre & de Saint Leon: Hé nous! que faisons nous icy? & se jeta incontinent dans un esquif; & le sieur de saint Leon en ayant fait autant, ils furent à terre aussi tost que les troupes.

A l'approche de nos troupes, les ennemis firent la plus belle contenance du monde, & attendirent qu'elles fussent à la portée du pistolet sans tirer un seul coup. Le brigantin où estoit le sieur de la Boissiere qui commandoit les detachez

de la droite, mouilla à un jet de pierre de la terre, & fit un si grand feu de son canon & de sa mousqueterie, qu'il délogea les ennemis d'un boyau qu'ils avoient en cet endroit, duquel ils voyoient le fort à découvert : mais les autres barques ayant mouillé un peu trop loin pour favoriser de leur feu les chaloupes, les ennemis firent une si furieuse décharge sur celles qui avoient devancé les hommes détachez de Navarre, que s'estant arrêté un moment pour les laisser passer, cela donna le temps aux ennemis de se préparer à une seconde décharge qui pensa nous arracher la victoire des mains. Ils tuerent quelques matelots, & estonnerent si fort les autres, que ces braves détachez eurent toutes les peines imaginables à faire avancer leurs chaloupes.

Dés que les chaloupes furent à dix ou douze pieds de la terre, deux braves jeures Gentilhommes, Lieutenant & Enseigne de Navarre, nommez d'Assy & d'Offremont, apres avoir crié qu'on les soutinst, sauterent à terre, & le sieur d'Offremont qui y fut le premier, tira son coup de pistolet, & ayant mis l'épée à la main, résista aux Anglois, & se batit comme un César : mais accablé par la multitude, il tomba mort à quatre pas de la mer. Le sieur d'Assy qui avoit déjà esté blessé au bras, sauta aussi tost à terre, & poussa avec la mesme vigueur jusqu'à l'entrée du retranchement, tira son coup de pistolet, mit l'épée à la main, & combattant avec autant de valeur que son compagnon, tomba mort, apres avoir receû vingt coups de sabre, tant sur sa teste que sur son corps : cela se fit à la veüe de toutes les troupes, sans que personne les pust secourir, tant le desordre estoit grand parmy les matelots.

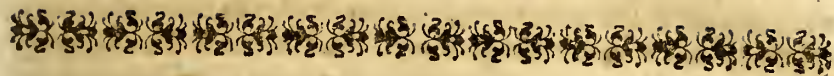
Dans ce mesme temps, le sieur d'Orvillier qui estoit dans une petite scute avec le Major de Poitou, & deux autres Officiers, se jeta à terre, où ayant trouvé trois soldats de Navarre, entra luy septième dans la tranchée, & ayant tué le Major de cette Isle qui la défendoit le sabre à la main, & qui avoit donné le dernier coup au sieur d'Assy, les hommes détachez des corps l'y suivirent, & firent un ploton avec lequel ils poussèrent les ennemis hors du fond de la

tranchée; & cependant toutes les troupes mirent pied à terre, où elles furent mises en bataille devant le retranchement, & les ennemis ne parurent plus devant eux pour les combattre.

Durant cette expedition, le sieur de Praille qui avoit esté commandé avec sa Compagnie & quelques habitans de saint Christophle pour faire une fausse attaque à deux lieues delà, y mit pied à terre, poussa galamment les ennemis, les mit en déroute, & n'y eut que trois hommes de blesez.

Toutes les troupes ayant esté mises en ordre, le bataillon de Normandie fut droit au fort, celui de Navarre gagna une éminence pour empêcher les ennemis de se retirer chez le Gouverneur, celui de saint Christophle suivit la route des ennemis; & Monsieur de la Barre estant descendu & ayant rallié le reste des troupes les dernières débarquées, tint le mesme chemin, & joignit le Chevalier de saint Laurent qui estoit à la teste du bataillon de saint Christophle. Il se resolut de camper, & ayant luy-mesme cherché un lieu propre pour cet effet, choisit une éminence, où il fut joint selon ses ordres, par toutes les troupes, lesquelles il fit mettre en bataille, & l'on passa le reste du jour & toute la nuit fort en repos.

Pendant que l'on estoit en ce lieu, les trois navires que Monsieur de la Barre avoit envoyé croiser, arriverent avec deux prises, & mirent à terre 150. hommes du Regiment de Poitou; de sorte que la petite armée de Monsieur de la Barre se trouva de douze cens hommes effectifs. L'on apprit des Capitaines qui furent croiser, qu'ils avoient approché de la ville de Pont dans la Barbade à la portée du canon, & n'avoient veü en cette Rade, que deux navires d'environ trente pieces de canon, & plusieurs autres qui estoient fort petits: mais les lettres interceptées portoient, que l'on attendoit une flotte.



§ III.

Suite de ce qui s'est passé pour l'accomplissement de cette conquête.

A Peine les troupes avoient pris un peu repos en ce lieu, lorsque Monsieur de la Barre eut avis que les ennemis avoient paru au coin d'un bois, à un quart de lieuë du camp; ce qui l'obligea à détacher quelques Capitaines & des troupes pour les pousser : mais ils ne les attendirent point.

Le lendemain l'on eut avis que les ennemis au nombre de six à sept cent, s'estoient retirez dans un lieu appellé les Jardins, entre deux montagnes. Monsieur de la Barre se mit à la teste de toutes les troupes avec le sieur de saint Leon & le Chevalier de saint Laurent; & s'estant fait preceder par trente hommes détachez de tous les corps, commandez par le sieur de la Tour Lieutenant de Navarre, il marcha par un long défilé dans un bois fort épais; & ayant fait une bonne lieuë de chemin, l'on découvrit environ soixante hommes qui s'estoient posté sur une montagne presque inaccessible. Monsieur de la Barre jugea à propos de camper en ce lieu, & y demeura deux jours, pendant lesquels il envoya divers partis qui ne trouverent pas un ennemi, sinon quelques Irois, qui se venoient rendre, lesquels Monsieur de la Barre faisoit traiter fort humainement. Ils luy dirent que le Gouverneur estoit à la Cabsterre luy quinzième, qui ne demandoit que le bon quartier pour se rendre; & Monsieur de la Barre luy envoya aussi-tost un Tambour pour l'en assurer.

Cependant les sauvages estant arrivez le quinzième avec dix piraugues, Monsieur de la Barre commanda au sieur

d'Orvillier de prendre cent bons hommes, & de s'en aller avec eux dans les quartiers les plus éloignez pour les soumettre; & ces sortes de gens qui sont redoutez des Anglois comme des Demons, & qui broussent dans les bois comme des loups, le servirent si bien, qu'il prit la femme du Gouverneur prisonniere avec plus de quatre vingts Anglois, obligea le Gouverneur & la meilleure partie de se venir rendre avec plus de deux cent Anglois, que l'on fit prisonniers de guerre; & toutes ces choses se firent en six jours.

La conclusion de cette affaire est, que les ennemis ont perdu dans la premiere attaque environ trente hommes, sans un grand nombre de blesez, & que de nostre part, nous y avons perdu sans comprendre ces deux braves Officiers de Navarre d'Offremont & d'Assy, qui furent en cette occasion les deux victimes de la generosité Françoise, le sieur Geoffroy Lieutenant de la milice de saint Christophle, 15. ou seize soldats, habitans & matelots; & il y eut environ une vingtaine de blesez.

Tout y fut mis en feu, hormis ce qui appartenoit aux Irlandois: il y eut plus de quarante sucreries de bruslées, où des truittes & plusieurs magasins remplis de riches marchandises (qui auroient fort augmenté le butin) furent bruslées par nos soldats, sans qu'ils sceussent ce qui estoit dedans: plus de trois cent Anglois furent faits prisonniers de guerre, avec le Gouverneur, la femme, & toute sa famille & plusieurs Officiers: l'on y prit seize pieces de canon, un grand nombre de negres, de chevaux, & de bestes à cornes. Monsieur de la Barre laissa dans cette Isle 500. hommes Irlandois, apres leur avoir fait prester le serment de fidelité, lesquels avec leurs femmes & enfans faisoient plus de deux mille personnes. Il y laissa aussi en partant le sieur de Praille avec 80. hommes pour accommoder les affaires des Irlandois, & luy donna deux bonnes fregates pour faire sa retraite, apres en avoir fait retirer les sauvages, & empêché qu'ils ne fissent tort à ces pauvres gens.

Toutes ces choses achevées, Monsieur de la Barre partit de cette Isle, & arriva à saint Christophle le dix-neuf tout

trionphant. Sa flote chargée des prisonniers & des dépouilles des ennemis, y estant arrivée, il y fut receu au bruit du canon des forts & des vaisseaux, & y receut tous les honneurs deus au conquerant d'une Isle.

Pendant que l'on estoit encore à Mont-Sarra, un navire nommé l'Hercule arriva à la Martinique, & apporta pour nouvelle que les Directeurs ne pouvoient tenir les reglemens que Messieurs de la Barre, de Clodoré & de Chambré avoient fait pour la liberté du commerce, d'autant qu'ils estoient convenus avec les Hollandois, qui avoient pris leur permission pour aller traiter aux Isles Francoises, qu'ils donneroient dix pour cent de toutes les marchandises qu'ils porteroient aux Isles, & autant de toutes celles qu'ils en rapporteroient, payables au depart & au retour des vaisseaux; ou à leur option dans les Isles; & qu'ils avoient convenu avec les marchands François particuliers, qu'ils ne payeroient que la juste moitié de ce droit.

Cela causa de la rumeur dans la Martinique, où ces reglemens avoient esté faits, & Monsieur de Clodoré fâché d'y avoir engagé sa parole & son seing, en écrivit à Monsieur de la Barre pour l'engager à soutenir & faire valoir ces reglemens. Mais Monsieur de la Barre ne s'estant pas voulu opposer aux volontez des Directeurs, le Gouverneur & les habitans de la Martinique furent contraints de ronger leur frain, & de s'en tenir là.

Les premiers soins de M. de la Barre estant arrivé à S. Christophle, furent de faire embarquer tous les prisonniers de guerre (à la reserve du Gouverneur, sa femme, & quelques Officiers) dans un navire pris par nos croiseurs sur les Anglois, & les envoya à la Jamaïque.

Le vingt-quatrième de Fevrier, le sieur de Praille revint à saint Christophle avec les deux fregates sur lesquelles il avoit encore soixante prisonniers Anglois; & rapporta à Monsieur de la Barre qu'il y en avoit bien autant de tuez dans les bois, & qu'ils avoient perdu plus de cinq cens hommes. Monsieur de la Barre fit de grandes largesses du butin, & en distribua genereusement une grande partie à

ceux qui'estoient les plus signalez en cette action : mais la pauvre Compagnie sur laquelle tomboient tous les frais de ces armemens de mer qui sont des abismes de bien, se plaignoit de ce qu'on ne luy en faisoit point de part qui püst remplacer une partie de ses dépenses;

Laiſſons un peu reposer tous nos braves Insulaires à l'abry de leurs palmes & de leurs lauriers, & allons voir ce qui se passe en Angleterre & en France à l'égard de nos Isles. Je n'en feray qu'un Chapitre, & puis nous remettrons tous nos guerriers en campagne.





CHAPITRE SIXIEME.

De ce qui se passe dans l'Europe à l'égard des Ant-Isles, pendant que toutes les Nations qui les habitent, y font la guerre.

§ I.

De ce que le Roy de la Grande-Bretagne fait pour se-courir les Isles Angloisès.

LES nouvelles de tous les bons succez dont Dieu avoit manifestement favorisé les armées de la France dans les Ant. Isles estant arrivées à Londres, & particulièrement celle du naufrage du Milord François Willoughby & du desordre de sa flotte, comme aussi des prises des Isles de Tabago, de S. Eustache, de Beauroum en terre ferme, & de la conquête d'Antigoa, affligerent étrangement la M. Britannique, & luy firent apprehender avec sujet, que toutes ces infortunes ne fussent suivies de la perte de toutes les Isles qui sont sous son autorité dans l'Amérique; & par consequent d'un commerce tres-considerable & tres-utile à une grande partie de ses sujets, qui y envoient tous les ans plus de 200. Navires chargez de toutes sortes de marchandises, & dont les retours enrichissent & font les fortunes d'une infinité de personnes en Angleterre.

Ces considerations firent resoudre ce Roy à faire des efforts pour arrester les progrès des armes Françoises, & pour reparer tous les dommages que ses sujets avoient soufferts, en reprenant sur nous ce que nous avions conquis sur eux. Mais apprehendant que le temps qu'il faudroit necessairement employer à un armement assez puissant pour venir à bout de son dessein, ne donnast lieu aux François de pousser leurs victoires & d'étendre leurs conquestes sur le reste des Isles Angloises, il donna ordre d'équiper incessamment 4. de ses fregates, nommées le Gloucester, la bonne Avanture, le Quakers, & la Coronation, toutes de quarante à cinquante pieces de canon.

Ces quatre grands vaisseaux de guerre furent chargez de soldats, d'armes & de munitions de guerre & de bouche; & il y eut ordre exprés de les faire partir incessamment pour se rendre à la Barbade, en attendant que le Milord Guillaume Willoughby fût en estat de partir avec quatre grandes fregates du Roy d'Angleterre, & plusieurs autres navires, sur lesquels devoit estre embarqué le Regiment de Breisis, pour se joindre à toutes les troupes Angloises qui estoient déja dans les Isles, pour rendre aux François ce qu'ils leur avoient presté.

La diligence que l'on fit à Londres pour équiper cette premiere Escadre fut telle, qu'elle se trouva en estat de partir vers la fin du mois de Fevrier mil six cent soixante-sept, comme elle fit effectivement, & arriva au commencement de Mars à la Barbade, où elle trouva tous les Anglois dans la plus profonde consternation qu'ils furent jamais. L'arrivée de ce secours les réveilla comme d'un profond sommeil, & leur fit esperer (ainsi qu'ils le témoignèrent hautement sur l'heure) qu'aussi tost que le Milord seroit arrivé, non seulement ils reprendroient tout ce qu'ils avoient perdu; mais qu'ils chasseroient les François de toutes les Isles. Laissons-les preparer à cette belle expedition, & voyons ce que l'on fera en France pour s'y disposer.



§ 11.

Ce que le Roy de France fait pour soutenir les victoires de ses sujets dans les Ant-Isles de l'Amerique.

SUR les avis que l'on eut à la Cour de France, des grands preparatifs qui se faisoient en Angleterre pour envoyer combattre les François des Ant-Isles, pour les destruire ou les chasser des Isles de l'Amerique, sa Majesté tres-Christienne resolut de sa part d'y envoyer des forces suffisantes pour rendre les secours de l'Angleterre inutiles dans ce pais, pour affermir ses conquestes, & pour assurer le repos de ses sujets. L'ordre fut aussi-tost donné à Monsieur l'Amiral de détacher de son Armée navale huit de ses vaisseaux, & au sieur Colbert du Terron de prendre le soin de les faire équiper & fournir de toutes les choses necessaires, & de faire en sorte qu'ils fussent en état de partir dans trois semaines ou un mois apres l'expedition de ses ordres. Vingt Compagnies de ses meilleures troupes qui se trouvoient alors dans diverses places en garnison aux environs de la Rochelle, receurent aussi ordre d'en sortir & de se rendre incessamment en ce port, pour estre embarquées sur cette flote, aussi tost qu'elle seroit preste pour aller en l'Amerique.

Sa Majesté jetta aussi les yeux sur un de ses anciens Lieutenants Generaux de ses armées nommé de Baas, & fit expedier en sa faveur la commission de Lieutenant General, pour commander absolument par mer & par terre dans toutes les Isles de l'Amerique, & mesme dans la terre ferme : & pour conserver Monsieur de la Barre dans le rang & l'honneur de son merite & à sa qualité. Il luy fit expedier une commis-

sion de Lieutenant General, pour en l'absence de Monsieur de Baas, & en sa presence sous son autorité, commander dans toutes les Ant-Isles & dans la terre ferme comme il est fort amplement porté par sa commission que je mets cy-apres avec les ordres de sa Majesté, envoyés aux Gouverneurs & aux Officiers des troupes Royales, pour le faire reconnoistre & luy obéir en cette qualité.

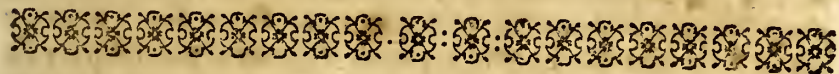
Et comme les Directeurs virent bien qu'il falloit un peu plus de temps pour l'exécution des ordres de sa Majesté, & pour l'équipement de cette flote, que la necessité des affaires de nos Ant-Isles ne l'exigeoit; ils donnerent ordre aux Directeurs de la Rochelle, de presser l'équipement de trois grands vaisseaux de trente à trente-deux pieces de canon, & une grande flute de huit pieces, lesquels on avoit commencé d'équiper. L'on n'obmit aucune diligence pour l'exécution de cet ordre; & ces vaisseaux furent en tres-peu de temps chargez de toutes sortes de munitions de guerre & de bouche, remplis de monde, & envoyez aux Ant-Isles.

Il y eut un ordre particulier pour faire charger vingt-mille livres de poudre, par dessus celles qui estoient necessaires aux navires: mais je ne sçay pourquoy il ne fut pas executé. Je ne veux pas soustenir l'imagination des habitans des Isles, qui ont toujours crû que la Compagnie vouloit éviter l'abondance des poudres dans le pays, de-peur qu'ils ne s'en servissent contre elle. mesme dans leurs soulevemens: mais il est constant que les Directeurs ont laissé les Isles pendant cette guerre dans une si grande disette de poudre, que si les ennemis l'eussent connuë, ils s'en fussent indubitablement prévalu.

Les Directeurs faisant de leur part tout leur possible afin que les Isles ne manquassent d'aucunes choses necessaires dans cette conjoncture, envoyerent des ordres en Hollande pour faire charger une grande flute de mats, de planches de sapin, goudron & d'autres choses necessaires pour le radoubement des navires, selon ce que Monsieur de la Barre leur avoit mandé; & elles arriverent fort à propos à la Martinique, &

servirent infiniment à reparer les navires, apres le combat qui fut donné à la Rade de cette Isle, dont nous parlerons cy apres.

Voicy diverses pieces qui sembleront un peu longues : mais elles m'ont semblé si necessaires à mon histoire, que j'ay crû ne les devoir pas obmettre : ceux qui ne les voudront pas lire passeront par dessus.



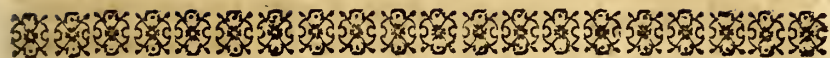
*Lettre de Cachet à Monsieur de la Barre pour le reglement
des rangs & du commandement.*

Monsieur de la Barre, J'ay esté bien satisfait d'apprendre le succès qu'ont eues mes armes dans l'Amerique, par la prise de l'Isle d'Antigoa, saint Eustache & Tabac; & je vous fais cette lettre pour témoigner le gré que je vous sçay de la bonne conduite & diligence que vous avez apportée en cette expedition; d'autant plus que les vaisseaux & troupes qui estoient partis avec vous des ports de mon Royaume, vous estiez arrivé avec vostre seul vaisseau : mais à present que le tout vous aura joint, je ne doute point que vous n'ayez attaqué l'Isle de Niève, que les Anglois tiennent encore à la veüe de celle de saint Christophie; afin d'assurer cette Isle, & reduire les Anglois dans celle de la Barbade; & en cas que cette attaque ne fust point encore faite, par la difference d'avis des Officiers de mes troupes & Commandans dans les Isles, qui sont sur les lieux; je vous fais cette lettre pour vous dire, que mon intention est, qu'aussi-tost que vous l'aurez receüe, à moins que tous les Officiers unanimement, n'en fussent point d'avis, ou que vous y visiez des difficultez insurmontables, vous ayez à faire l'attaque de ladite Isle, & en chasser les ennemis à force ouverte. Cependant je vous donne avis que j'ay resolu d'envoyer le

sieur de Baas, Lieutenant General en mes armées, pour commander toutes mes troupes, tant par mer que par terre dans ce pays; que j'envoye avec luy cinq ou six vaisseaux de guerre, avec vingt Compagnies d'Infanterie des meilleures troupes de mes armées, & que toute cette flote partira dans 15. jours ou 3. semaines; que je luy donne ordre de se rendre à la Rade de la Martinique, où je veux que vous fassiez assembler tous les vaisseaux & les troupes qui sont dans lesdites Isles, aussi tost que vous aurez fait l'attaque de celle de Nieve. Et afin de vous donner d'autant plus de moyen de bien servir en des occasions si importantes au bien de mon service; je vous envoye mes ordres pour servir en qualité de Lieutenant General en mes armées, sous le commandement dudit sieur Baas, en sa presence; & mesme pour le reglement des rangs, du commandement tant du sieur de saint Leon, que de tous les Gouverneurs des Isles, afin que vous ne receviez aucune difficulté dans l'exécution des ordres que vous leur donnerez pour le bien de mon service. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur DE LA BARRE, en sa sainte garde.

Ecrit à saint Germain en Laye le trente-un Janvier mil six cent soixante sept. Signé LOVYS: Et plus bas, DE LYONNE.





*Commission de Lieutenant General sur les Ant-Isles de
l'Amerique, expediee en faveur de Monsieur de La
Barre, le premier de Fevrier 1667.*

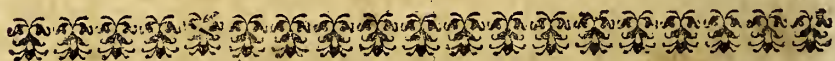
LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY
de France & de Navarre : A tous ceux qui ces presen-
tes Lettres verront, Salut. Dans la resolution où nous som-
mes de ne rien obmettre de ce qui est en nostre pouvoir, non
seulement pour maintenir & conserver ce que nos Armes ont
acquis dans l'Amerique ; mais aussi pour y faire de nouveaux
progrez, & y étendre nostre domination autant qu'il se
pourra, en repoussant les forces barbares, & autres qui
voudront s'opposer à nos justes desseins, qui n'ont pour
but que l'accroissement du Christianisme, l'avantage & aug-
mentation du commerce : Nous avons donné nos ordres
pour faire passer audit pays un bon nombre de troupes, ou-
tre celles qui y sont déjà ; ensemble une armée navale, &
tout ce que nous avons crû necessaire pour l'execution de nos
entreprises : Et nous avõs fait expedier nostre pouvoir au
sieur de Baas l'un de nos Lieutenants Generaux en nos ar-
mées, pour en ladite qualité commandèr à tous nos gens de
guerre, tant de cheval que de pied, François & Etrangers
estans & qui serõt cy-apres dans lesdites Isles de l'Amerique,
& dans la terre ferme & autres pais de nostre obeissance de ce
costé-là ; aux Officiers qui y commandent pour nous &
aux habitans desdites Isles & pays, comme aussi à nostre
armée navale, & aux vaisseaux de la Compagnie des Indes
Occidentales. Et considerant que dans les occupations
qu'un employ si considerable & de si grande estenduë don-
nera au sieur de Baas, il est necessaire de le faire soulager
par un Lieutenant General qui puisse s'employer & agir sous

les ordres, & par tout où il pourra se trouver en personne, & à tout ce qui se fera à faire pour le bien de nostre service, & l'employ util de nos armes; Nous avons jetté les yeux sur la personne du sieur de la Barre, Gouverneur & nostre Lieutenant General en l'Isle de la Cayenne & terre ferme de l'Amérique; sçachant que nous ne pouvons pour cette fin, faire un meilleur choix, parce qu'outre la connoissance qu'il a du païs & de sa situation, il a toutes les bonnes qualitez necessaires pour s'en acquiter dignement; ayant aussi une confiance particuliere en sa valeur, courage, diligence, prudence & bonne conduite; & en sa fidelité & affection à nostre service, dont il a donné des marques en diverses charges & employes, mesme dans les commandemens qu'il a exercez depuis qu'il est audit pays; ce qui nous donne lieu de croire qu'il s'acquitera de celuy-cy. Sçavoir faisons que nous pour les causes & autres considerations à ce nous mouvantes, avons ledit sieur de la Barre fait, constitué, ordonné & estably, faisons, constituons, ordonnons & establissons par ces presentes signées de nostre main, nostre Lieutenant General representant nostre personne, pour en l'absence dudit sieur de Baas; & sous son autorité, en sa presence commander à tous nos gens de guerre tant de cheval que de pied, François & Estrangers qui sont à present & qui seront cy-apres esdites Isles & pays de l'Amérique; comme aussi à nostre armée navale qui y sera envoyée, & aux vaisseaux de la Compagnie des Indes Occidentales, ordonner aux Gouverneurs & à nos Lieutenants Generaux par nous establis ausdites Isles & pays, aux Gouverneurs particuliers des villes, places & forts, & aux habitans estans en iceux, tout ce qu'ils auront à faire pour nostre service; exploiter & faire agir nosdites troupes & nostredite armée navale, mesme les vaisseaux de ladite Compagnie des Indes Occidentales, par tout & en la maniere qu'il verra estre à propos pour le bien & avantage de nos affaires & service, & l'effet de nos intentions; entrer dans les pays & forts des ennemis, assieger & faire battre les forts, villes & châteaux,

Bourgs & autres places qui refuseront de nous obéir, y donner assaut, les emporter par force, s'il est possible, ou les prendre à composition; combattre nos ennemis tant par terre que par mer, leur livrer bataille, rencontre, escarmouches, & faire tous autres actes & exploits de guerre que besoin sera pour le bon succès de nos desseins, faire fortifier les places qui seront reduites en nostre obéissance, y laisser des garnisons suffisantes pour leur conservation; faire faire conduire & exploiter des pieces d'artillerie par tout où besoin sera, & où l'importance des lieux le requiera, & establir nostre autorité dans les pays qu'il pourra conquerir, assujétir & soumettre à nostre obéissance les peuples d'iceux, les conserver par nos forces, faire faire les monstres & reveuës de nosdits gens de guerre, par les Commissaires & Controolleurs ordinaires de nos guerres, & en leur absence, en commettre d'extraordinaires; faire vivre lesdits gens de guerre en police & discipline, suivant nos reglemens & ordonnances, les faire entretenir & garder inviolablement en tous lieux où nosd. armées seront employées, faire punir & châtier severement ceux qui y oseront contrevénir; ordonner les payemens de nos gens de guerre tant de cheval que de pied, suivant nos Estats; comme aussi de toutes les autres dépenses ordinaires qui seront à faire prés lesdites troupes, & expedier toutes les ordonnances necessaires; & generalement faire & ordonner par ledit sieur de la Barre en ce que dessus, circonstances & dépendances; & en l'absence dudit sieur de Baas, & sous son autorité en sa presence, ce que nous-mesmes ferions ou faire pourrions, si nous y estions present en personne; Jaçoit que le cas requist mandement plus special qu'il n'est porté par lesdites presentes. **SI DONNONS** en mandement à tous nos Officiers desdites Isles, & terre ferme de l' Amerique, aux Gouverneurs particuliers des villes, places & forts desdits pays, aux habitans d'iceux, aux Marefchaux & maistres de nos Camps, Colonels, Capitaines, Chefs & Officiers commandans & conduisans nosdits gens de guerre, Officiers d'artillerie, & autres de nostred. armée; comme aussi au Lieutenant General, chef desdites escadres,

Capitaines de nos vaisseaux & autres de nostre armée navale, ensemble aux Capitaines des vaisseaux de ladite Compagnie des Indes Occidentales, de reconnoistre ledit sieur de la Barre, & luy obeir & entendre en tout ce qu'il leur commandera & ordonnera pour nostre service, & pour l'exécution de nos desseins, tout ainsi qu'ils feroient à nostre propre personne, en l'absence (comme dit est) dudit sieur de Baas, & sous son autorité en sa presence : CAR TEL EST NOSTRE PLAISIR. En témoin de quoy, Nous avons fait mettre nostre scel à cesdites presentes.

Donné à saint Germain en Layé, le premier jour de Fevrier mil six cent soixante-sept; & de nostre Regne le vingt-quatre. Signé LOVYS : Et plus bas, LE TELLIER.



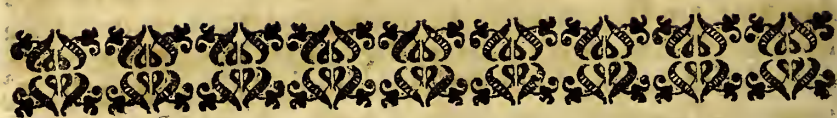
Lettre de Cachet à Monsieur de Clodoré, pour faire reconnoistre Monsieur de la Barre.

Monsieur de Clodoré, Ayant donné au sieur de Baas la charge de mon Lieutenant General, pour commander à toutes les troupes tant d'infanterie que de cavalerie éstant & qui seront cy-apres és Isles de l'Amerique, terre ferme, & autres pays de ces quartiers-là, comme aussi à tous les Officiers generaux & particuliers estant audit pays & aux habitans d'iceux; ensemble à l'armée navale que j'y enverray, & aux Vaisseaux appartenants à la Compagnie des Indes Occidentales : J'ay au mesme temps fait expedier un pouvoir au sieur de la Barre, mon Lieutenant General en l'Amerique, pour en l'absence dudit sieur de Baas, & sous son auctorité en sa presence commander à mesdites troupes tant sur terre que sur mer. Et voulant leur donner moyen de se bien acquitter de leur employ & de faire agir utilement

lement mesdites troupes. Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est, que vous ayez à reconnoître les sieurs de Baas & de la Barre, & obeir audit sieur de Baas, & en son absence, & sous son autorité en sa presence audit sieur de la Barre esdires qualitez de mes Lieutenants Generaux; voulant que vous commandiez & soyez reconnu tant dedans les Isles tenuës par mes armes, qu'autres où mes troupes seront ensemble, comme Colonel d'Infanterie; que hors de celles de vostre Gouvernement, vous serviez sous les ordres desdits sieurs Baas & de la Barre, sous ceux du sieur de saint Leon Sergent de bataille en mes armées; & que lors que mesdites troupes seront employées, & agiront dans l'Isle de la Martinique où vous commmandez, soit pour la défense d'icelle ou autrement; vous obeissiez seulement aux ordres desdits sieurs de Baas & de la Barre, & commandiez à tous autres; vous assurant que les services que vous me rendrez dans les occasions qui se presenteront, me feront en particuliere consideration. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur DE CLODORE, en sa sainte garde.

Ecrit à saint Germain en Laye, le premier de Fevrier, mil six cent soixante-sept. Signé LOVYS: Et plus bas, LE TELLIER, avec paraphe.





CHAPITRE SEPTIEME.

De tout ce qui s'est passé dans les Ant-Isles, jusqu'au combat navale de l'Isle de Niéve.

§ I.

Sur l'avis d'une puissante flote Angloise, Monsieur de la Barre & les Gouverneurs se preparent à la recevoir.

Pendant que l'Angleterre de son costé fait des preparatifs pour reparer les pertes & les dommages que les armes Françoises luy avoient causez dans les Ant-Isles de l'Amérique; & que la France du sien travaille à se mettre en estat de s'y opposer, un Corsaire Flaïssingois, nommé la *Glace*, natif de Calais, se signale dans les Ant-Isles par plusieurs prises qu'il y fait sur les Anglois. La premiere qu'il y fit fut une flute de deux cens cinquante tonneaux, chargée de mille barils de bœuf d'Irlande, & d'une grande quantité de farine, qui vint fort à propos à Monsieur du Lion Gouverneur de la Guadeloupe, & à ses habitans qui pour lors en avoient grand besoin. Monsieur du Lion apprit, tant par des lettres interceptées que par la déposition des prisonniers, que l'on armoit à la Barbade deux grands navires de guerre de soixante pieces de canon;

qu'il y estoit arrivé quatre fregates du Roy d'Angleterre de mesme force , auxquels se devoient joindre 70. navires marchands de toutes grandeurs ; & qu'ils attendoient onze grands navires de guerre commandez par le Milord Guillaume Willoughby , qui devoit avec les deux flotes jointes ensemble , se rendre le quinzième du mois de Mars à la Barbade ; & en cas qu'ils n'y fussent arrivez en ce temps , cette premiere flote descendroit incessamment à Niève , où estoit son rendez vous.

Cependant Monsieur de la Barre qui estoit pour lors à saint Christophle , ayant eu avis que quatre grandes fregates du Roy d'Angleterre , & deux autres navires équipez en guerre , devoient bien tost arriver à la Barbade , resolut d'envoyer sept des vaisseaux de la Compagnie équipez en guerre , croiser au vent de la Barbade sur la route de l'Europe pour tâcher à rencontrer ce secours , le combattre & le défaire s'il estoit possible , avant qu'il pust joindre les forces Angloises qui estoient à la Barbade & à Niève. Mais parce que Monsieur de la Barre ne pouvoit tirer de l'Isle de S. Christophle , assez de monde pour monter ces croiseurs , il se contenta de leur donner deux cens hommes du Regiment de Poitou , & manda au Gouverneur de la Martinique , d'y faire embarquer au moins cent cinquante hommes de son Isle , à compagnon bon lot , c'est-à-dire , avoir sa part du butin , ou bien à deux cens livres de sucre par mois. Il luy donna aussi ordre de livrer quinze cent livres de poudre aux Capitaines de ses navires , qui n'en avoient pas suffisamment pour une telle entreprise.

Monsieur de Clodré par deux premiers Dimanches consecutifs , fit publier aux portes de toutes les Eglises que s'il y avoit des habitans qui voulussent aller en course à ce prix , ils n'avoient qu'à donner leurs noms à l'Aide-Major. Mais comme les peuples de cette Isle estoient assez mal satisfaits du partage du butin d'Antigoa , où on les avoit traité comme les soldats des troupes qui ont payé du Roy , aussi-bien qu'à cause de l'infraction des reglemens de Monsieur de la Barre faits à leur avantage pour la liberté du com-

merce, il ne s'en presenta que trois; & je trouve dans les memoires de Messieurs de la Barre & de Clodoré, qu'ils eurent quelques petits démélez à cette occasion, lesquels je ne veux pas approfondir.

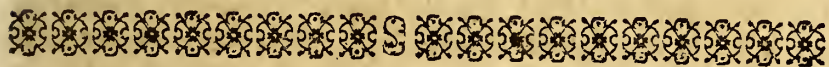
Les Capitaines des vaisseaux, nommez le Lys, la Justice, & les armes d'Angleterre, estant arrivez le quinzième de Mars à la Guadeloupe, & y ayant appris les nouvelles trouvées dans la prise du Capitaine la Glace, pousserent jusqu'à la Martinique, & manderent à Monsieur de la Barre, qu'ils n'en partiroient point sans un nouvel ordre de sa part: & M. du Lion Gouverneur de la Guadeloupe luy envoya à mesme temps toutes les dépositions des prisonniers, & les lettres interceptées qui confirmoient cette nouvelle. Monsieur de Clodoré luy manda aussi qu'il ne doutoit point que cette nouvelle ne le fist venir en diligence avec tous les vaisseaux de la Compagnie à la Martinique, afin de les mettre à couvert dans le Carennage, qui estoit le seul lieu où ils pouvoient estre en seureté contre toutes les forces d'Angleterre; & que selon ce que l'on apprendroit de l'estat des ennemis, il pourroit descendre à eux quand il luy plairoit.

Monsieur de la Barre qui avoit déja receu la nouvelle de l'arrivée de cette flote à la Barbade, tint un Conseil à saint Christophle; & sur la pluralité des avis, qui alloient à faire revenir tous les vaisseaux de la Compagnie pour les mettre à couvert sous la baterie de saint Christophle, dépécha un brigantin pour leur porter cet ordre, sur lequel tous les vaisseaux prirent aussi-tost cette route, & quelques-uns pousserent jusques là. Mais Monsieur de la Barre ayant receu une lettre de Monsieur de Clodoré, qui luy mandoit qu'il n'y avoit aucune seureté sous cette baterie, & qu'ils seroient incomparablement mieux dans le carennage de la Martinique; il fit assembler un autre Conseil, où il fut resolu de dépécher une barque pour faire retourner tous les vaisseaux à la Martinique. Ceux qui receurent cet ordre en chemin, revinrent, & cinq arriverent à la Martinique; mais les autres qui n'estoient pas si bons voilliers, tomberent à vau le vent, & furent jusqu'à la Grenade; & sans ce

bienheureux malheur qui les déroba de la veuë de la flote Angloise , ils ne l'auroient pû éviter.

Monsieur de la Barre donna ordre à Monsieur de Clodré, de faire assembler tous les Capitaines des navires de la Compagnie, & de resoudre avec eux, en quel lieu de cette Isle les navires seroient plus en assurance.

Lors que cet ordre fut apporté à la Martinique, il n'y avoit encore que cinq des navires arrivez, dont Monsieur de Clodré fit aussi-tost assembler les Capitaines, qui resolurent avec luy ce qui s'enfuit dans ce resultat, qui fut néanmoins changé comme je diray cy-apres.



*Resultat du premier Conseil tenu à la Martinique,
pour mettre les vaisseaux de la Compagnie en
seureté.*

A Ujourd'huy vingt-quatrième jour de Mars mil six cens soixante sept, Nous sieur de Clodré, Gouverneur pour le Roy en l'Isle de la Martinique sous l'autorité de la Compagnie des Indes Occidentales, & en consequence de la Lettre de Monsieur de la Barre, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, & Lieutenant en Amerique tant par mer que par terre, ladite Lettre du dixième du mois courant, par laquelle il nous donne avis d'assembler les Capitaines des navires de Messieurs de ladite Compagnie, pour aviser entre eux en quel lieu de cette Isle les navires seroient le plus en seureté contre la flote Angloise, que l'on tient se preparer à la Barbade: Apres avoir sur ce oüy les sieurs Capitaines d'Elbée, Tadourneau, Mallet, & Ferrand, qui sont tous tombez d'accord qu'attendu la foiblesse des batteries qui sont à present au carenage, & l'impossibilité d'y mener du canon de force, faute de chaloupe, celle du Capitaine Tadourneau estant rompuë ce matin en voulant y décharger,

& le peu de vaisseaux de force qu'ils sont, les autres n'estant pas arrivez, qui sont apparamment tombez à vault le vent; & le bon estat auquel se trouve la Rade ordinaire, tant par les trois bateries de fort canon qui y sont construires, la difficulté de son abord, la bonté du mouillage, & la proximité de la terre, où ils peuvent mettre leurs Navires, qui seront deffendus des habitans qui sont en plus grand nombre qu'au cul de sacq Royal. Sur ce ouy le sieur de la Cale, Commis general desdits Seigneurs de la Compagnie, Novs ORDONNONS, conformement aux raisons cy-dessus, que tous les vaisseaux se rendront incessamment en cette Rade, & se posterot entre nos bateries le plus proche qu'il se pourra, pour se deffendre les uns les autres en cas d'attaque, & que tous les Capitaines desdits Navires tiendront leurs chaloupes prestes & armées, pour destourner les brulots qui pourroient leur estre envoyez par les ennemis. En foy de quoy nous avons tous signé le present Escrit, fait double, dont l'un demeure entre nos mains, & l'autre desdits Capitaines, pour servir & valoir ce que de raison. Fait les jour & an que dessus. Signé, de Clodoré, la Cale, d'Elbée, Pierre Mallet, Ferrand, & Tadourneau.

Mais tous les Navires s'estant rendus à la Martinique apres que la flotte dont je vay parler incontinent, fut passée, Monsieur de Clodoré fit assembler tous les Capitaines & les principaux Officiers de son Isle, & à la pluralité des voix fut conclu ce qui s'ensuit.

Aujourd'huy douzième jour, d'Avril mil six cens soixante-sept, Monsieur de Clodoré Gouverneur de la Martinique, ayant assemblé tous les Capitaines des navires de la Compagnie des Indes Occidentales, presentement mouilleez en la Rade du fort S. Pierre, à ce present, Monsieur de Laubiere Lieutenant audit Gouvernement, Monsieur du Guery interessé en ladite Compagnie, & les sieurs de Ville & de la Calle, Commis Generaux de ladite Compagnie, pour avi-

ser avec eux du lieu de l'Isle où lesdits navires seront plus en seureté, sçavoir de ladite Rade, ou du carennage, afin de les mettre là où la pluralité des voix avisera; il a requis tous les susnommez de donner leurs sentimens par écrit; & luy-mesme le premier a esté d'avis que tous les navires allassent audit cul de sac, comme au lieu le plus asseuré: Messieurs de Laubiere, Seguin, Gauvin, saint Leger, Garnier, Paligny, Sanson, L'Escouble, Ferrand, & Mallet, avec les sieurs de Ville, & de la Calle, ont esté du mesme sentiment en presence de Monsieur du Guery. Le sieur du Vignau, disant qu'ils ne connoissoit pas le carenage, n'a pû donner son avis.

Et les sieurs d'Elbée, la Jaunaye & Tadourneau ont esté d'avis contraire, & de demeurer à la Rade.

Et la chose réglée comme est dit cy-dessus, sur la pluralité des voix, il a esté arresté que lesdits navires partiront tous demain matin pour se rendre ensemble audit lieu du carennage, où l'on fera deux bateries nouvelles pour leur plus grande seureté, & où il sera mis des canons par lesdits Capitaines des navires: a esté aussi conclu qu'on accommoderoit incessamment en bruslot, les deux navires le Soucy & le cher amy.

Fait & arresté le jour & an que dessus, & ont tous signé. Et au bas est écrit; Je suis bien d'avis que nous allions au cul de sac; mais je déclare ne consentir que le cher amy soit mis pour bruslot. Signé, FRANCOIS L'ESCOUBLE.

Dés le lendemain de ce dernier Conseil Monsieur de Clodré fit partir tous les navires pour aller au carennage, où une grande partie des Capitaines qui aimoient un peu le beau monde, n'avoient pas grande envie d'aller.

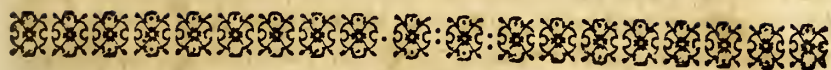
Bien que tous les avis portassent que cet armement n'avoit point d'autre fin que le recouvrement de l'Isle de saint Christophle, tous nos Gouverneurs ne laisserent pas de se tenir sur leur garde, & de se preparer à recevoir & à combattre cette flote ennemie, comme si elle n'eust esté preparée que

pour chacun d'eux en particulier. On les vit tous allertes aussi-bien que l'Intendant à faire agrandir les chemins, à faire de nouveaux retranchemens, redoubler les corps de Garde & les redoutes, & faire travailler les prisonniers Anglois & tous les negres sans excepter ceux des Religions & des Officiers.

Monsieur de Clodoré prit à tâche de rendre le carenna-ge du cul de sacq Royal de cette Isle, inaccessible à toutes les forces des ennemis. Il fit achever les bateries qui avoiēt esté resoluës par Monsieur Blondel, Ingenieur du Roy, outre celles que l'on avoit commencées avant la guerre. Il fit boucher l'emboucheure de ce carenna-ge par une baume, ou stecade composée de mats de Navires, enchaînées & liées avec un gros cable, & il fit dégréer une grande flûte, pour la couler bas dans l'emboucheure du Canal, en cas que les ennemis fussent assez forts pour franchir la baume ou stecade de mats; ce qu'apparamment les ennemis n'auroient jamais tenté, parce qu'ils n'y pouvoient venir qu'en louvoyant & les uns apres les autres, & en essuyant le feu de soixante pieces de canon.

Ce Gouverneur fit encore faire deux brullots avec une merveilleuse diligence, & une peine incroyable, estant contraint de faire chercher dans les bois une espece de gomme Elecuye, qui brulle mesme dans l'eau, & d'envoyer tirer du soufre dans les mines de l'Isle de la Dominique: & il est tres certain qu'il n'oublia rien de tout ce qu'il crut estre necessaire pour mettre tous les navires à couvert, & en estat de servir à l'arrivée de Monsieur de la Barre.





§ II.

Monſieur de la Barre combat & coule à fond avec ſa petite patache, une grande fregate du Roy d'Angleterre.

Pendant que l'on ſe prepare dans toutes les Isles à recevoir les ennemis, & à les combattre avec la meſme vigueur qu'on les avoit batu par le paſſé; & que Monſieur de la Barre eſtoit arreſté à ſaint Chriſtophle pour quelques affaires particulieres, les ennemis parurent au vent de la Martinique, le premier d'Avril, au nombre quinze voilles; & ſans s'y arreſter, baiſſerent vers l'Isle de Niève: on les vit auſſi à la Guadeloupe dans le meſme jour, faiſant cette meſme route.

Le deuxieme de ce mois, Monſieur de la Barre fut averti que l'on avoit découvert ſur la hauteur de ſaint Chriſtophle, douze grands navires & quelques barques, qui tiroient vers l'Isle de Niève. Ce jour là s'eſtant neantmoins paſſé ſans que l'on les euſt apperceû, l'avis fut traité de chimere: mais le lendemain ſur les dix heures du matin une grande fregate du Roy d'Angleterre ayant mouillé à la Rade de Niève, l'on ne douta plus que l'avis ne fût vray, & que les Anglois n'eufſent deſſein d'attaquer l'Isle de ſaint Chriſtophle. L'arrivée de cette fregate fit retentir tous les canons du fort de Niève & de rous les navires qui eſtoient mouillez dans la Rade; & les Anglois ne ceſſerent de tirer cette matinée, & de témoigner la joye qu'ils avoient de la venuë de leur flote.

L'arrivée de cette flote fit croiſtre le deſir à Monſieur de la Barre d'aller joindre la ſienne, qui eſtoit en aſſurance dans le carennage de la Martinique, & de la mettre en eſtat

de s'opposer aux ennemis, il résolut de partir le mesme jour sur une petite parache, nommée les armes d'Angleterre, armée de vingt-quatre petites pieces de canon de trois, quatre, & de six livres de balles, laquelle il avoit reservé exprés comme bonne voilliere, pour le transporter à la Martinique.

Messieurs de saint Laurent, de Chambré, & plusieurs autres ne purent entrer dans ce sentiment, ni consentir à le voir risquer sa personne, & les affaires des Isles à un peril si évident. Le Capitaine Bourdet, l'un des plus braves & plus expérimentés Capitaines de la mer qui commandoit la parache sur laquelle il devoit s'embarquer, fit aussi tout ce qu'il put pour le dissuader: mais il passa par dessus tous leurs avis, & traita mesme de peureux, ceux qui n'estoient pas de son sentiment. Il ne voulut pas mesme attendre la nuit pour n'être point apperceû des ennemis, qui vray-semblablement ne le devoient pas laisser passer sans le combatre.

Sa resolution estant prise, il choisit six vingts hommes presque tous volontaires, gens de merite & de courage, & s'estant embarqué avec eux sur cette parache le troisieme d'Avril entre trois & quatre heures apres midy, il fit voile, se faisant suivre d'un brigantin d'environ soixante tonneaux. En partant, il fit ferrer le vent autant qu'il put, regeant la pointe des salines, & approcha si près des ennemis, que l'on voyoit ce que l'on faisoit dans la fregate Angloise, qui estoit trois fois aussi grande que la parache. Ils le laisserent passer sans faire aucun semblant: mais un peu apres qu'il eust doublé la pointe de Nieve, & qu'il n'y avoit plus de moyen de regagner saint Christophle, la fregate Angloise appareilla & luy donna la chasse à toute voile, & la petite parache éprouvant ses voilles contre celles de la fregate, n'y gagna rien: l'on abandonna mesme la chaloupe qu'elle trainoit en queue, & qui la retardoit: mais tout cela n'empêcha pas que la fregate ne la joignist à moins de trois heures; de sorte qu'il estoit environ huit heures quand le combat commença.

Le Capitaine Anglois qui avoit fait embarquer les quatre-

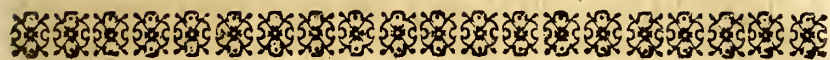
vingt volontaires du Capitaine Holman, qui croyoit enlever ce petit navire, comme un faucon fait une alouëte, dédaigna de se servir de son gros canon de bas, & sans en ouvrir les sabors, vint aborder la parache, se servant seulement de ses petits canons de haut & de la mousqueterie. Il fit d'abord une furieuse décharge de ses canons de haut & de sa mousqueterie, dans laquelle M. de la Barre qui estoit sur la dunette, fut blessé de deux coups de fusils à la main & à la cuisse, & mis hors d'estat de combattre, & porté à fond de calle pour y estre secouru & penié.

Après cette première décharge, nos François firent leur avec tant de vigneur, d'adresse & de succès, & le canon fut tiré si à propos toujours à double charge, que les ennemis en furent troublez, le Capitaine de la fregate qui s'estoit jetté le premier aux hauts bans, fut tué de deux coups de pistolets consecutifs par le sieur de la Nouë, Capitaine au Regiment de Poitou; & tous les volontaires firent si va-leureusement leur devoir, que les ennemis furent repoussez dans leurs bords: la fregate s'estant rangée le long du petit navire, fit un second abordage par les hauts bans du Beau-pré, où lesd. sieurs de la Nouë & de Colombier avec leurs gens, essayèrent encore une furieuse décharge de mousqueterie, de pots & de lances à feu, & quelques coups de canons chargez de mitraille, qui tuerent quelques soldats & volontaires, entre lesquels les sieurs Picot & Bosseve perdirent la vie, apres avoir fait des merveilles de leurs personnes. Ce premier avoit esté Valer de Garderobe du Roy; & le second, Cor-nette dans le Regiment de la Milleraye.

Le brave Capitaine Bourdet, qui ne se voulut jamais rendre nonobstant la priere qui luy en fut faite, mit fin à ce combat, prenant la méche d'un soldar, & mettant si à propos le feu à quatre grosses pieces de canon de son avant, chargées de pincés de fer & de balles à deux testes, que la fregate déborda incontinent, & il s'y fit un profond silence; tous les Anglois courant aux escoutilles pour remedier à l'eau qui les gaignoit: & comme il faisoit beau claire de Lune, l'on

vit son grand mats tomber à la mer, & la fregate qui n'estoit pas fort éloignée de la parache disparut. Quelques uns disent qu'ils la virent couler à bas; & quoyque plusieurs Anglois ayent soustenu le contraire, & dit qu'elle a esté veüe depuis à l'Isle de Nieve, l'opinion la plus commune dans toutes les Isles, est qu'elle perit dans ce combat, laissant ce petit navire victorieux de cette grande fregate, qui l'auroit pû embarquer toute entiere. Il ne se sauva pas un seul homme, quoy qu'en apparence il y eût près de trois cens hommes dessus. Nous y avons perdu dix ou douze hommes; & outre Monsieur de la Barre, il y eut encore vingt-quatre ou vingt.cinq blesez.

Il estoit plus de neuf heures quand ce combat finit, & le Capitaine Bourdet fit pendant la nuit tout ce qu'il put pour remettre son navire qui estoit fort en desordre, en estat de retourner à saint Christophle & gagner la pointe de sable: mais ayant apperceü la flote ennemie qui y portoit, & n'y pouvant arriver devant elle, il relâcha à l'Isle de sainte Croix, où Monsieur du Bois Gouverneur de cette Isle, traita pendant trois semaines Monsieur de la Barre avec tant de soin & de generosité, que l'on peut dire qu'il luy en est fort redevable. Il le faut un peu laisser dans cette Isle pour y faire penser ses blessures & y radouber son vaisseau: cependant allons voir ce qui se passe dans les autres,



§ III.

Toute la flote Angloise arrive à l'Isle de Nieve , & combat trois navires particuliers à la Rade de Saint Christophle.

LE lendemain du depart & du combat de Monsieur de la Barre quatrieme d'Avril au matin, il parut à la pointe de l'Isle de Nieve , une flote de treize vaisseaux , dont neuf estoient équipez en guerre, l'Amiral monté de cinquante-deux pieces de canon , & les autres de trente cinq & de quarante, avec deux bruslots & deux caches. Leur arrivée donna l'alarme dans l'Isle de Saint Christophle , & par le commandement du Gouverneur , tout le monde se mit sous les armes ; & chacun se rendit à son poste , pour y soustenir en cas de besoin.

Il y avoit alors deux vaisseaux de la Compagnie , commandez par les Capitaines Mancel & l'Ecuyer , à la grande Rade de la Bafterre , qui voyant venir la flote Angloise & fondre sur eux , le vent en poupe & portant le pavillon blanc, leverent l'Ancre , & mirent à la voile pour se sauver à la pointe de sable. Le Capitaine l'Ecuyer qui avoit un navire plus leger que son compagnon , s'y sauva , & le Capitaine Mancel fut contraint de mouiller sous le morne , où il receut commandement de suivre son compagnon , & de se sauver à la pointe de sable : mais s'estant mis en chemin , sept des plus grands navires le presserent de si prés , qu'il fut contraint de mouiller à la pointe des Palmistes , sous le fort , & tout proche de terre.

Là il fut incontinent investi par sept grandes fregates,

dont quelques-unes mouillèrent tout proche de luy, & le canonnerent si furieusement, qu'ils luy envoyerent plus de trois cent volées de canon. Il se deffendit assez long-temps, estant fort bien soustenu de la baterie du fort, qui endommageoit fort les vaisseaux ennemis, ne tirant presque pas un coup perdu: mais Mancel s'estant effrayé, fit échouer son navire, ou le feuse mit incontinent aux poudres, sans que l'on ait scéu au vray comme la chose s'est passée. Il fut reduit en cendre, & il est vray que sans cet accident, il ne pouvoit estre perdu.

Pendant que ces sept navires canonoient celui de Mancel, trois grandes fregates ayant changé le pavillon blanc en celui d'Angleterre, louvoyoient toujours devant la Rade, pour empêcher que l'on ne jettast quelque secours dans saint Christophle.

Un autre navire Hollandois qui estoit arrivé à la Rade de la Basterre deux jours avant l'arrivée des ennemis, les ayant apperceû, se rengea sous la pointe du vieux fort, où il croyoit estre fort en seureté: mais dès le lendemain il fut attaqué par la flote Angloise, dont il essuya les bordées de chaque navire, & leur rendit vigoureusement chacun la sienne, & comme il estoit fort bien soustenu des canons du fort, & de la plate-forme, le combat dura toute la journée, sans que les Anglois pussent avoir aucun avantage sur luy, & ils furent contraints de reprendre le large pour raccommoier leurs vaisseaux, dans lesquels ils avoient quantité de morts: & ils mouillèrent leurs ancres hors de la portée du canon, faisant un demy cercle qui environnoit la Rade, de-peur de perdre cette proye, qu'ils croyoient ne leur pouvoir échapper.

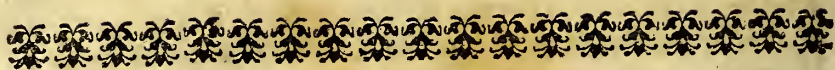
Pendant tout le combat & durant la nuit, ce Capitaine déchargea presque toutes ses marchandises, & se disposa genereusement pour le lendemain à recevoir les ennemis, & à les combattre comme il avoit dé-jà fait. Le lendemain sur les dix heures, trois des plus grandes fregates s'approcherent du navire & du fort, tirant de toutes leurs forces sur l'un &

sur l'autre, & le fort & le navire faisant de mesme : mais les Anglois ayant à la faveur du feu & de la fumée, attaché un bruslor au navire, il fut réduit en cendre comme celuy de Mancel.

Ce Capitaine dont je n'ay pû apprendre le nom, est unanimement loüé pour avoir fait paroistre autant de courage en se deffendant, que de conduite pour sauver le bien de ses marchands ; deux desquels avec un matelot furent bruslez dans le navire : mais le Capitaine n'en sortit qu'apres avoir veü le navire tout en feu, & sans esperance de pouvoir estre secouru.

Après cela la flote Angloise se retira vers l'eau, laissant neantmoins jusqu'au neuvième d'Avril, cinq, quatre, trois, & finalement deux fregates louvoyant devant la Rade de cette Isle, la tenant comme investie ; en sorte qu'il n'y pouvoit rien arriver.

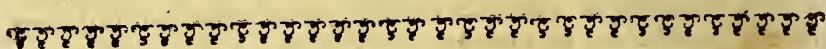
Le 10. d'Avril, jour de Pasques, le Capitaine Lincourt Commandant un beau navire de Flessingue, nommé la prosperité du pais, arrivant à la pointe de sable de l'Isle de saint Christophle, fut poursuivi de près par deux grandes fregates Angloises. Il mouilla tout proche de terre sous le fort saint Louïs, où il fut furieusement cannoné & batu presque tout le long du jour par ces deux navires, qui n'épargnerent rien pour le brusler ou le mettre en morceaux : mais luy & ses gens se batirent si genereusement, & furent si bien deffendus du fort, qu'une des fregates ayant receü six coups de canons à l'eau & l'autre ayant esté dématée, ils furent contraints de se retirer avec deux hommes morts & quantité de blessez. Depuis ce temps les fregates n'en voulurent plus goustier, & ils se contenterent de tenir toujours deux, trois, ou quatre fregates à louvoyer devant la Rade de saint Christophle, pour tenir cette Isle bloquée, & empêcher qu'il n'y entrast aucun secours. Laissons un peu reposer la flote Angloise, apres tant de vains efforts, & voyons passer celle d'Espagne dans les Isles.



§ IV.

La flote d'Espagne passe & se rafraichit a la Martinique.

Pendant que nos François & Hollandois se chamaillent d'une belle maniere contre les Anglois, une flote de 22. navires, dont la plus grande partie étoient prodigieux, parut à l'Orison, faisant effort pour gagner la Rade de la Martinique. Elle fut d'abord prise pour une flote Angloise : mais le Gouverneur l'ayant envoyé reconnoître, l'on trouva que c'estoit la flote des gallions du Roy d'Espagne qui alloit à Cartagene & à Portobelle. Elle estoit commandée par le Prince de Monte Sarachio, qui écrivit une lettre de compliment toute galante au Gouverneur, qui merite bien d'occuper icy une place.



La lettre du Prince.

MONSIEUR,

Les soldats de fortune ont la hardiesse d'incommoder en toutes occasions ; & quoy-que ie n'aye pas le bonheur de connoistre vostre excellence, neantmoins puisque i'ay celuy de passer par ces Isles, ie ne veaux pas laisser de luy baiser les mains par ces lignes, ne le pouvant faire en personne. L'envoye ces barques chercher un peu de rafraichissement ; c'est pourquoy ie supplie vostre Excellence, d'ordonner à quelques-uns de ses gens, d'assister en cela mon Maistre d'Hofel, afin qu'il soit promptement dépêché. L'envoye aussi à vostre Excellence

lence un peu de nos fruits d'Espagne ; la priant de me pardonner la liberté que ie prends ; comme aussi de me commander beaucoup de choses pour son service, l'assurant que par la maniere dont ie les executeray, elle connoistra mon affection, & que dans cette occasion comme en toute autre, i'auray beaucoup de ioye que vostre excellence me mette à l'épreuve, luy estant tres-acquis. Je prie Dieu qu'il conserve vostre Excellence longues années :

De cette Capitane le quinziesme
d'Avril mil six cent soixante six.
Au bas est écrit.

Monsieur le Capitane des Isles
de Barlovento.

Le tres-humble serviteur
de vostre Excellence, qui luy
baise les mains,

DOM ANDRES D'ANA-
LOS, Prince de MONTE-
SARCHIO.

Il accompagna cette lettre d'un beau présent composé de parmesans, de quatre Jares d'un tres-excellent vin d'Espagne, de deux barils d'olives, & d'un baril de biscuit : & le Gouverneur pour ne se pas laisser vaincre par sa courtoisie, luy en fit un autre d'une grande quantité de tous les plus beaux fruits du pays, & d'un bon nombre de gros poulets d'Indes, de chapons & de volailles, qui sont les choses dont l'on regale ordinairement ceux qui abordent les terres apres de longs voyages.

Ce Prince & ce Gouverneur s'écrivirent reciproquement plusieurs lettres : mais il ne voulut jamais mettre pied à terre, ni le Gouverneur aller à son bord, se contentant l'un l'autre de se faire des civilitez par des Officiers & des Gentilshommes envoyez de leur part.

Le jour mesme que ce Prince arriva à la Martinique, un Avanturier, compagnon de la Glace nommé Lonbardon, fit vers la Barbade, une prise d'un petit bastiment Anglois chargé de negres. Apres qu'il s'en fut assuré, & qu'il eut mis des François suffisamment pour conduire sa prise à la Martinique, la joye le transportant, il la quita, & s'en vint devant à la Martinique en avertir le Gouverneur, qui luy de-

manda aussi tost s'il avoit laissé dans cette prise, la commission qu'il luy avoit donnée; & celui-cy luy ayant répondu que non; il luy repliqua, Ta prise est en risque de tomber entre les mains des Espagnols. Elle n'y manqua pas; car ayant esté prise le mesme jour, & ce Prince ayant appris que les François reclamoient Monsieur de Clodoré, il luy écrivit cette lettre.

MONSIEUR,

Vn de mes vaisseaux a arresté une bellandre avec quelques negres, l'ayant trouvée sans commission: & comme il y avoit quelques François dessus, & que ie ne scay point si ce sont forbans ou corsaires; j'ay trouvé à propos de vous dépêcher cette barque en diligence, afin que vous me fassiez sçavoir s'ils ont une patente de vous, desirant s'ils en ont une, d'entretenir une bonne correspondance: ainsi quand j'auray receu réponse de vous, ie la relâcheray si elle a commission de vous; m'asseurant que si elle n'en a point, vous m'en ferez sçavoir la verité. Dieu vous conserve longues années.

*De cette Capitane le seize
Avril, mil six cent soixante-sept.
Au bas est écrit.
Monsieur le Gouverneur de
Clodoré.*

Vostre serviteur,
DOM ANDRES D'ANALOS,
Prince de MONTESARCHIO.

Cependant Lombardon envoya promptement sa patente au Prince, qui relâcha la barque; & écrivit cette lettre à Monsieur de Clodoré: mais la barque ayant esté emportée par les vents & les marées, le corsaire apporta la patente du Gouverneur au Prince, qui relâcha incontinent la prise, & la renvoya à Monsieur de Clodoré, apres en avoir pris quelques negres dont il avoit besoin, & quelques civettes qu'il paya un peu moins qu'au juste prix. Cependant le Prince ignorant le retardement de la barque que Monsieur de Clodoré n'avoit point veüe, se fâcha, & écrivit cette lettre au sieur de Clodoré: mais les choses ayant esté connuës, ils se separerent bons amis.

Tout la flote se rafaischit durant quatre ou cinq jours à cette Rade , achetant tout ce qui leur estoit necessaire : & apres qu'ils y eurent pris du bois & de l'eau , ils continuerent leur route vers Carthagene , sans passer dans les autres Isles.

MONSIEUR,

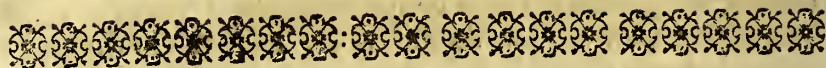
Je fais fort fâché que le retardement de la barque empeche que ie reçoive vostre réponse ; & certainement ie ne voudrois que ce fut par aucune défiance , puisque ie vous ay écrit que si la belandre avoit une commission de vous , ie relâcherois cette prise. Je ne pouvois pas avoir une autre intention : car desfrant garder bonne correspondance , suivant ce que le Roy mon maistre me commande , ie dépêcheray aussitost pour vous donner l'avis. Et afin que vous reconnoissiez que ie n'avois pas d'autre dessein , i'ay executé le relâchement aussitost que le Capitaine m'a montré vostre patente , ayant fait rendre la belandre par les mains de l'écrivain ; afin que l'on ne puisse pas dire en aucun temps que ce soit , que les ministres du Roy mon Maistre , n'entretiennent pas la bonne correspondance qu'ils doivent. Mais ie ne puis pas m'empêcher de vous faire connoistre le ressentiment que i'ay du retardement de la barque , parce qu'il suppose une defiance. Dieu vous conserve longues années.

De cette Capitane , le dix-septième Avril mil six cent soixante-sept.

Je vous supplie d'envoyer le paquet cy joint à Madrid.

Au bas est écrit Monsieur le Gouverneur de Clodorè.

Vostre serviteur
DOM ANDRES D'ANALOS , Prince de MONTE-SARCHIO.



§ v.

Messieurs de Clodoré & du Lion, iettent du monde dans l'Isle de Saint Christophle, nonobstant le blocus des Anglois.

Monsieur le Chevalier de saint Laurent & Monsieur de Chambré aussi-bien que tous les autres Gouverneurs assurez du combat de Monsieur de la Barre, par le brigantin qui s'estoit sauvé, mais fort incertains du succès, faisoient toutes les diligences imaginables, & envoient des barques de tous costez pour en apprendre des nouvelles: & cette inquietude dura jusqu'au quinzième d'Avril, que la barque retournant de l'Isle de sainte Croix, apporta des lettres de luy, & la relation de tout ce qui s'estoit passé.

Pendant cet intervalle, Messieurs de saint Laurent & de Chambré se voyant accablez par les fregates de la flore Angloise, qui bouchoient toutes les avenues du secours qui leur pouvoit venir & les menaçoient tous les jours de les attaquer, écrivirent à Messieurs de Clodoré & du Lion Gouverneurs de la Martinique & de la Guadeloupe, & les prierent de faire quelques efforts pour les secourir, en attendant que l'on eust des nouvelles de Monsieur de la Barre, qui pourroit faire de plus grands efforts, & chasser tous les ennemis qui les avoient investis.

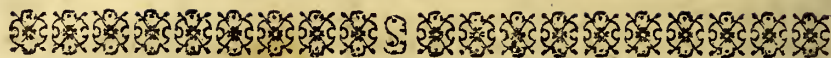
Monsieur de Clodoré sur cette nouvelle, fit promptement équiper un brigantin & deux barques, sur lesquels il fit embarquer cent cinquante hommes choisis, commandez par le sieur de la Vallée de son Isle, remplit les barques de victuailles, & donna ordre à ce Capitaine de passer à la

Guadeloupe, pour se joindre au secours que Monsieur du Lion voudroit envoyer.

Monsieur du Lion fit aussi embarquer sur deux barques environ cent bons hommes commandez par le sieur Desprez, lesquels suivant les ordres que leur avoit donné Monsieur de Clodré, passerent au vent de Nieve, & arriverent heureusement à saint Christophle, sans estre decouverts des ennemis. Ce secours consola fort les habitans de cette Isle: mais il ne les délivra qu'en partie de la disette & de la faim.

M. de Clodré ayant receu des nouvelles de Monsieur de la Barre, luy dépécha une petite fregate nommée la Nostre Dame, de bon port, excellente voilliere, pour le passer à la Martinique. Elle estoit venuë de France en trente jours, & avoit apporté une commission à Monsieur de la Barre pour commander sous Monsieur de Baas, qui devoit commander absolument sur toute l'Amerique meridionale, & y devoit amener comme j'ay déjà dit, une escadre de huit navires du Roy & vingt Compagnies des vieux corps, afin d'achever la conqueste entiere de toutes les Isles Angloises. Mais le peu de soin que prit la Compagnie de solliciter ce secours, & ensuite le traité de paix qui se faisoit à Breda ayant fait changer les affaires, cet armement qui se faisoit à la Rochelle, fut differé, & peu de temps apres entierement rompu, comme je diray cy-apres.





§ VI.

Vne escadre de la flotte Angloise combat & s'empare de cinq vaisseaux Hollandois dans le cul de sac de la Guadeloupe.

Pendant cette conjoncture, quelques prisonniers Anglois s'estant échapez de la Guadeloupe dans une fregate qu'ils déroberent, donnerent avis au General de la flotte, que le corsaire nommé la *Glace*, dont j'ay déja parlé, s'étoit retiré avec trois de ses prises, aussi bien que quelques autres de Hollande, dans le petit cul de sac de la Guadeloupe, & s'y croyoient fort en assurance.

Ce General ne laissa pas perdre cette occasion : car dès le dix-neuf d'Avril, l'on vit partir de l'Isle de Nieve, six grands navires, dont deux estoient montez de quarante & de trente pieces de canon, & les autres de dix-huit & de vingt, avec une barque armée en guerre, lesquels tirerent au vent de toutes les Isles, & parurent le vingt-cinq devant le petit cul de sac de la Guadeloupe en disposition de combattre les Hollandois, qui se disposerent de leur part au combat & à vendre bien cher la conquête de leurs navires aux ennemis.

Le combat dura près de quatre heures, & la *Glace* & les autres Hollandois se deffendirent vigoureusement : mais ayant esté contraints de succomber à la force, les hommes se sauverent à terre, & le navire de la *Glace*, trois prises Angloises, un fort beau navire de Fleissingue commandé par Paul Yance, & une barque demeurèrent aux ennemis.

Ils ne se contentèrent pas de cette victoire ; mais ils dé-

cendirent à la grande terre, sur l'habitation d'un nommé Boivin, où il y avoit une vingtaine d'hommes, qui la pouvoient deffendre, lesquels s'épouvanterent & gagnerent les bois : Ils la pillerent & mirent le feu par tout. Ils en firent autant sur l'habitation de Monsieur du Coudray, sans que Monsieur du Lion y pust apporter aucun remede. Ils se retirerent de ce trou à vent contraire, & avec bien de la peine, & leurs navires fort endommagez du canon des Hollandois; & on les vit revenir le douzième à la Rade de Nieve, au nombre de treize navires. C'est une des plus grandes conquestes qu'ils ayent fait dans les Isles pendant toute cette guerre.





CHAPITRE HVITIEME.

Combat Naval donné par Monsieur de la Barre ,
contre la Flotte Angloise devant l'Isle de
Niéve.

§ I.

*Monsieur de la Barre arrive à la Martinique , où il
lie la partie avec les Hollandois , pour combatre
la Flotte Angloise.*

Pendant que Monsieur de Clodré estoit dans des inquietudes continuelles , à cause de la longueur du temps que mettoit Monsieur de la Barre à venir joindre à la Martinique les vaisseaux de la Compagnie , qui par ses soins estoient en estat d'estre employez contre les ennemis ; trois beaux navires des Estats , commandez par les sieurs Crissen , Cuvelard , & Lickemberg , qui venoient de prendre Surinasse sur les Anglois , arriverent à la Martinique. Le sieur Crissen envoya aussi-tost quelques-uns de ses Capitaines avec le Gouverneur au carennage , où estoient les navires de la Compagnie ; & ils les trouverent si bien postez , qu'ils protestèrent que toutes les forces de l'Angleterre ne leur pouvoit nuire en cet endroit. Apres qu'il les eut bien consideré , il
s'offrit

au Gouverneur de se joindre avec eux pour aller combattre la flote Angloise en quelque lieu qu'elle put estre.

Le Gouverneur tint Conseil sur cette proposition ; mais la pluralité des voix conclud avec luy, qu'il ne falloit point sur l'evenement d'un combat doureux, commettre toutes les Isles, & particulièrement celle de la Martinique, qui dans ce rencontre devoit se dégarnir de ses poudres pour en fournir les vaisseaux, aussi bien que de ses meilleurs hommes pour les monter, & qu'il falloit attendre le secours & l'escadre de Monsieur de Baas, ou qu'un plus grand nombre des vaisseaux de la Compagnie que l'on attendoit de moment en moment, fussent arrivez.

Dés le lendemain neuvième de May, Monsieur de la Barre arriva dans cette Isle avec les deux fregates nommées les Armes d'Angleterre & la Nostre. Dame de bon voyage, & un brigantin. Il fut receû du Gouverneur & de tout le peuple, qui rémoignerent toute la joye imaginable de le voir delivré du peril où il s'estoit rencontré, & apres les civilités & les complimens faits, le Gouverneur luy presenta une lettre du Chevalier de S. Laurent, par laquelle il luy mandoit que l'Isle de saint Christophle estoit bloquée depuis un mois par la flote Angloise, & que la necessité de toutes choses estoit si grande, que sans un prompt secours, elle seroit bien-tost reduite dans une grande necessité.

Le Gouverneur luy rendit compte de toutes choses, & particulièrement du Conseil tenu le jour precedent & de ce qui y avoit esté resolu. Monsieur de la Barre entra dans ce sentiment, & crut que l'on n'estoit pas encore assez fort pour aller aux ennemis : Mais le mesme jour quatre vaisseaux de la Compagnie estant arrivez, dont trois estoient de forces considerables, le moindre estant monté de vingt-huit pieces de canon, & dans lesquels il y avoit des munitions de guerre suffisamment pour une telle expedition (car ils avoient apporté outre leurs munitions ordinaires, plus de six milliers de poudre & un tres-grand nombre de boulets) de sorte que Monsieur de la Barre voyant un renfort si considerable arrivé, demanda à Monsieur de Clodré son senti.

ment sur ce qu'il y avoit presentement à faire, & ce Gouverneur impatient de se voir aux prises avec les ennemis, luy reparti; Hé Monsieur, nous ne sommes pas encore partis? Dieu nous favorise visiblement; Parlez s'il vous plaist aux Capitaines de Messieurs des Estats, & convenez de tout avec eux.

M. de la Barre parla au sieur Crinssen, & aux Capitaines de son escadre, qui convinrent avec luy que les deux flotes Françoisse & Hollandoise jointes ensemble, avec les hommes détachez des Gouvernements de la Martinique & de la Guadeloupe, iroient chercher & combattre la flote Angloise, & en mesme temps secourir saint Christophle.

Cela ayant esté arresté, Monsieur de la Barre avec les plus experimentez Capitaines de la flote, dressa un ordre fort exact de tout ce qui se devoit faire & garder, tant de la route de cette flote, que dans le combat: mais comme il me semble un peu trop long, je le mettray à la fin de cet article, où ceux qui desireront de le lire, le trouveront; mais les autres pourront se contenter de ce qui suit.

Noms des vaisseaux & leurs forces.

Noms des Vaisseaux.	Nombre des Canons.	Noms des Capitaines
Le Lis Couronné Amiral.	38.	Delbée.
La Justice Vice-Amiral.	32.	Gauvain.
La Concorde Contre-Amiral.	32.	Jamain.
Le Florissant.	30.	La Jaunay.
Les Armes d'Angleterre.	24.	Bourdet.
Le Saint Christophle.	26.	Seguin.
L'Armonie.	32.	Pingault.
Le Saint Sebastien.	34.	Chevalier.
L'Hercule.	26.	Garnier.
L'Irondelle.	14.	Mallet.
La Nostre-Dame.	10. 12. pierriers	Du Vigneau
Le Mercier.	24.	Tadourneau
Le Marfoüin.	12.	Santon.
Les deux Brulots.		

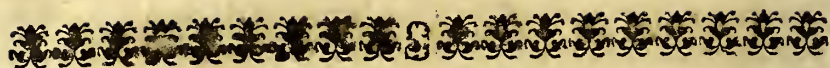
Vaisseaux des Estats de Zelande & Hollande.

Criffem Amiral.	32. canons.
Cuvelard Vice-Amiral.	26.
Contre-Amiral.	28.
Vn Hollandois.	22.

Toute la flote fut divisée en deux escadres, ayant toutes deux Amiral, Vice-Amiral & contr'Amiral, portans chacun les pavillons de leurs Nations. La premiere escadre Françoise estoit de neuf vaisseaux & un bruslot; & comme les Hollandois n'avoient pas assez de navires, il leur en fut fourni de la Compagnie pour rendre leur escadre forte de huit navires & un bruslot, afin qu'elles fussent à peu près de mesme force.

Monsieur de la Barre en qualité de Lieutenant General, commandant toute la flote, fit porter à son vaisseau le pavillon d'Amiral; à celuy de Monsieur de Clodoré, en qualité de premier Colonel entre les Gouverneurs, celuy de Vice-Amiral; & à celuy de Monsieur du Lion, Gouverneur de la Guadeloupe, celuy de Contre-Amiral.

Monsieur de Clodoré donna six cens hommes de son Gouvernement, & Monsieur du Lion environ cinq cens du sien: & comme ce premier avoit préparé avant l'arrivée de Monsieur de la Barre quantité de victuailles, & tenu tous les navires en estat & prests à partir, & fait équiper les deux bruslots; en moins de quatre à cinq jours la flote fut en estat de faire voile pour aller chercher les ennemis.



*Ordres que tiendra la flote, tant pour sa route & marche,
que pour le combat.*

LA flote partant de cette Isle, fera sa route droit à la Guadeloupe, dans laquelle tous les vaisseaux observeront de suivre la manœuvre de l'Amiral, & ne s'en point écarter : Et afin qu'aucun navire n'ayt pretexte de s'en tenir éloigné, l'Amiral reglera ses voilles sur le moindre voillier de la flote, & les meilleurs voilliers se regleront sur l'Amiral.

L'Amiral François portera deux feux de nuit, & l'Amiral de Messieurs les Estats un, afin que chacun puisse reconnoître son escadre. Toute la flote sera divisée en deux escadres. La premiere de l'Amiral François, sera composée de son Vice-Amiral & Contr'Amiral, du Florissant, des Armes d'Angleterre, de l'Armonie, de la Nostre-Dame, du Marsoüin, du saint Christophle, & du Bruslot le Cher amy.

La seconde escadre sera composée des quatre navires de guerre de Messieurs des Estats, du Levier, & des navires François le saint Jean, l'Hercule, le Mercier, l'hirondel, & le Soucy.

Allant d'icy à la Guadeloupe, la flote marchera avec ordre, & à la pointe du jour, la Nostre-Dame se détachera de l'escadre de l'Amiral, & se détachera pareillement de l'escadre de Messieurs des Estats, pour aller une lieuë devant la flote à la découverte, & se rejoindront à la flote sur le soir.

Toute la flote partant de la Guadeloupe, tâchera de passer au vent de MontSarra, & reglera sa marche, en sorte qu'elle puisse arriver au petit jour à la pointe du Sud-Est de Nieve.

Si les ennemis demeurent à la Rade, & ne mettent pas sous voile, lors que la flote sera à la pointe du Sud sur ou Est, elle changera son ordre de marche: & chaque vaisseau à la file, ferrera la terre la sonde à la main, le plus près de la baye qu'elle pourra, pour passer au plus loin à la portée du pistolet des navires mouillez, afin de les pouvoir empêcher en mettant à la voile, de tenir le vent sur nous. Tous les navires passants de file, donneront leur bordée, & iront le plus avant qu'ils pourrôt dans la baye de Niéve. Les armes d'Angleterre tiendra la teste de tout, suivi du Florissant, puis de l'Amiral & du reste de son escadre: celle de Messieurs des Estats suivis aussi de file, & dans cette manœuvre, les deux bruslots prendront le dessous du vent, & dans cette marche, les navires iront ferré beaupré sur poupe avec le moins de distance qu'ils pourront.

Que si dans le temps de cette manœuvre, les ennemis mettoient à la voile pour tomber à vaut le vent de la seconde escadre; la premiere escadre reviendra sur les ennemis, faisant ses efforts pour tomber entre la terre & eux, & les mettre sous le vent; ce qui ne se fera qu'après que l'Amiral aura reviré.

Que si les ennemis mettent à la voile avant que la flote eust doublé la pointe de Nieve du Sud sur ou Est, chaque navire ferrera la terre le plus proche qu'il pourra, pour l'oster avec le vent aux ennemis.

Que si la flote venoit à passer sous le vent de la nostre, pour tâcher de nous gagner le vent à la seconde bordée, chacun fera ses efforts pour aborder le navire ennemi le plus proche, & si-tost qu'un navire sera à bord, il sera secouru par le navire qui le pourra faire le plus commodement, lequel rabordera nostre vaisseau pour jetter son monde dedans; & dans cette manœuvre, les bruslots feront leurs efforts pour afin de border les navires ennemis s'il se peut.

En cas que les ennemis demeurent mouillez, ou se tirent sous leurs bateries, la flote ira le plus loin qu'elle pourra dans la baye de Nieve, où elle tiendra Conseil.

Par ordre de Monsieur le General.
Separation & ordre de la marche des vaisseaux.

L'Amiral aura pour ses deux matelots, les armes d'Angleterre & le Florissant.

Le Vice-Amiral aura pour son matelot, le saint Christophe.

Le Contre-Amiral aura pour son matelot, l'Harmonie.

Ordre de la Marche.

LES Armes d'Angleterre & le Florissant, tiendront la teste; & sur tout, ils seront suivis de l'Amiral.

Le vice-Amiral suivra l'Amiral avec son matelot; il sera suivi de la Nostre-Dame & du Marsouin.

Le Contr'Amiral avec son matelot, fera l'arriere Garde de l'Escadre Françoise.

Le bruslot le cher Ami, se tiendra au vent de l'Amiral, proche & un peu sur son arriere.

L'Amiral de Messieurs des Estats, fera la marche & la division de son escadre.

Les barques armées & autres bastimens, se tiendront un peu sous le vent de la flote, s'ils n'ont ordre au contraire.

Fait à la Martinique ce quatorzième May, mil six cent soixante-sept.

Par ordre de Monsieur le General.

L'Amiral voulant faire voile de jour, defressera son artimon, & tirera un coup de canon; chacun des vaisseaux defressera son Artimon, & se mettra en estat de le suivre, si c'est de nuit, tirera un coup de canon, & allumera deux feux à son arriere, chacun des vaisseaux en allumera un

qu'il esteindra lors que tous les vaisseaux seront en route & hors d'estat de s'aborder, à l'exception de l'Amiral de Messieurs des Estats qui tiendra son feu allumé.

S'il arrive que l'Amiral veuille mouiller de nuit, il tirera deux coups de canon à peu de temps l'un de l'autre, mettra trois feux à l'arrière & un sur son beaupré, afin d'éviter les abordages, chacun des navires en mettra à l'arrière & un sur le beaupré, & mouillera avec ordre.

Si un des navires de la flote apperçoit quelques navires, il mettra pavillon rouge, & tirera un coup de canon.

Lors que l'Amiral voudra que l'on donne chasse à quelques navires qui auront esté reconnus, mettra son pavillon rouge, & sa flamme blanche au dessus.

Si l'Amiral veut rappeler un ou plusieurs navires de la chasse, il mettra pavillon blanc & tirera un coup de canon.

S'il arrive accident de jour à quelque navire, il mettra costé en travers & son pavillon blanc, & carguera sa grande voile, auquel signal les vaisseaux les plus proches arriveront sur luy pour le secourir.

Que s'il arrivoit accident de nuit, ou que par le mauvais temps ou autrement, un navire se trouvast trop éloigné de sa flote, il tirera un coup de canon & mettra plusieurs feux dans ses hauts bancs, auquel signal toute la flote arrivera sur luy.

Si un navire estant écarté de sa flote la rencontroit, pour la reconnoistre sans estre connu, il arisera les deux huniers tout bas & mettra pavillon blanc, & luy sera répondu par le navire le plus proche de luy en carguant ses deux basses voilles, mettra un pavillon rouge; & sera observé que si la flote est au vent, un de ses vaisseaux fera le premier le signal; que si le vaisseau écarté est au vent, il le fera le premier.

S'il se mesloit de nuit quelque navire dans la flote, pour le reconnoistre, il sera demandé d'où est le navire: à quoy il doit répondre *d'Orleans never*, & à la demande qu'il fera, sera répondu *Daparis roterdam*: que si le navire ne donnoit cette réponse, il sera tenu pour ennemi & suspect, &

pour le faire connoître à la flote, tirera un coup de canon, & mettra un feu à sa poupe.

Signaux pour le combat.

LE signal du combat sera le pavillon rouge à l'arrière de l'Amiral, auquel chacun des vaisseaux mettant pavillon rouge, prendra son poste pour suivre les ordres qu'il doit tenir dans le combat observant exactement le matelotage.

Lors que l'Amiral mettra la flâme rouge au haut de son mats d'artimon, les brulots apprestent leurs artifices, & celui qui doit suivre l'Amiral s'approchera de luy tenant le vent afin de pouvoir aborder sous son feu, le navire ennemi que l'Amiral attaquera; & lors que l'Amiral voudra qu'il aborde ledit navire, il osterà ladite flâme du haut mats d'artimon, & la fera mettre au haut de la vergue d'artimon.

Lors que l'Amiral mettra sa flâme rouge au haut de sa vergue d'artimon, le Vice-Amiral, le Florissant & le saint Christophle enverront leurs chaloupes à bord bien équipées & armées de soldas avec piques & armes à feu pour soutenir le brulot, & empêcher que les chaloupes ennemies ne luy descendent l'abordage.

Que si dans le combat un navire apperçoit un brûlot ennemi venant sur luy, il mettra son pavillon rouge en berne, & en ce moment les chaloupes des vaisseaux les plus proches, iront à eux en toute diligence avec leurs gafes & grapins pour tâcher de détourner le brûlot & le faire arriver, & empêcher qu'il ne puisse aborder nostre navire.

Lors que l'Amiral voudra que les navires abordent ceux des ennemis, il mettra sa flâme rouge au haut de son pavillon de grand mats, auquel signal chacun des vaisseaux fera son devoir d'aborder son ennemi, & les matelots de l'Amiral le seconderont de tout leur pouvoir, ainsi que les autres matelots des pavillons.

Si un navire estoit blessé dans le combat en ses mats & vergues, en sorte qu'il fust en estat de tomber sous le vent,

il

il mettra la flâme à la vergue de fougue , auquel signal le plus prochain navire luy donnera le cap d'ermorgue pour l'oster d'entre les mains de l'ennemi.

Que si un navire est blessé au corps , & qu'il fasse trop d'eau , & soit en peril de couler bas , il mettra un pavillon aux hauts bancs d'Artimon , auquel signal les plus prochains navires envoyront leurs chaloupes équipées de matelots & charpentiers , le plus prochain navire donnant pareillement le cap d'ermorgue.

Lors que l'Amiral voudra les barques pour venir à luy recevoir ses ordres , il mettra sa flamme blanche au haut du mats de misane , auquel signal toutes les barques viendront pour recevoir ses ordres.

Lors que l'Amiral voudra tenir Conseil , il mettra sa flâme blanche au perroquet d'artimon , auquel signal tous les Capitaines de la flore se rendront à bord.

Que si dans le combat , l'Amiral juge à propos de faire retraite , il osterà son pavillon de la poupe , & mettra pavillon blanc , auquel signal chacun des vaisseaux suivra la manœuvre de l'Amiral , se retirant sans confusion , & arrivant sans fuite ; en sorte que les ennemis ne puissent prendre avantage de nostre retraite. Le quatorzième May , mil six cens soixante-six. Signé RIVEY , Scellé.

Par ordre de Monsieur le General.

LEs Capitaines des navires sont avertis , que dans le commencement du combat , chacun doit mettre pavillon blanc pour combattre sous iceluy.

Que le signal lors que l'on appercevra un brûlot , se ra du pavillon blanc en berne , au lieu du pavillon rouge.

Et que le signal de retraite , sera la flâme rouge à l'Amiral sous le pavillon blanc.

Fait à bord de l'Amiral le dix-huit May , mil six cens soixante-sept.



§ II.

Le recit tant du combat de Nieve, que de tout ce qui le concerne, jusqu'au retour de Monsieur de la Barre à la Martinique.

Toute la flote mit à voile le quatorzième de May, & arriva le seizième à la Guadeloupe, où Monsieur du Lion qui en estoit Gouverneur, fit tant de diligence, qu'en moins de deux jours, il fut prest de s'embarquer avec six cens hommes choisis entre les plus honnestes gens & les plus braves de son Isle. Monsieur Hinscelin qui estoit Lieutenant du Roy au Gouvernement de cette Isle, fut en cette occasion un peu plus heureux que Monsieur de Laubiere qui possedoit la mesme charge au Gouvernement de la Martinique : car celuy cy presque au desespoir de voir partir tous les braves de cette Isle pour aller à la guerre avec leur Gouverneur, fit toutes les instances possibles pour aller partager avec eux, ce qu'il y auroit de peril & de gloire, sans pouvoir fléchir M. de Clodré, qui ne se put jamais résoudre à laisser son Gouvernement destitué de sa personne, de celle de son Lieutenant, & de sept cent des plus braves habitans tout à la fois : mais Monsieur de la Barre eut un peu plus de cōdescendance pour contenter la generosité de Monsieur Hinscelin, & sans réfléchir sur la severité de Monsieur de Clodré, ni sur les raisons qu'il pouvoit avoir eues pour arrester son Lieutenant, il accorda à celuy-là d'estre de la partie.

Toute cette armée navale partit le dix-huitième de la Guadeloupe, & tira droit à l'Isle de Nieve, où l'on s'attendoit de trouver la flote ennemie, que l'on estoit fort résolu de combattre. Le vingtième à la pointe du jour, nostre

armée navale se trouvant entre l'Isle de Nieve & de la Rondonde où elle découvrit la Garde Angloise avancée, on luy donna incontinent la chasse, & elle fut canonnée; mais comme elle estoit bonne voilliere, elle s'échapa, & se retira sous le fort de la pointe de Nieve; & la flote ennemie estant avertie par le bruit de la cannonade, eut le temps de se disposer au combat.

Nostre flote s'avançoit toujours vers la pointe de Nieve lors que l'on découvrit la flote ennemie au nombre de 17. voilles, doubler cette pointe; & cela fit penser que toutes les fregates attenduës s'estoient jointes à cette flote, & apprehender le succès du combat qui se devoit donner: Mais quatre navires s'estant incontinent retirez, & n'en paroissant plus que onze de combat, cette pensée se dissipa, & l'on se disposa à combattre.

La présence des ennemis empêcha que l'on ne tint un Conseil qu'on avoit resolu de tenir, pour y resoudre ce que l'on avoit à faire. Nostre Amiral changea tout l'ordre du combat qui avoit esté donné par écrit à tous les Chefs; & le Vice Amiral qui devoit suivre l'Amiral, eut ordre de le preceder avec ses matelots, c'est à dire ses navires ajoints.

Le signal fut donné aux brûlots pour accommoder leurs artifices; cela dura plus d'une grosse heure, apres laquelle l'on descendit aux ennemis, ferrant la terre de Nieve pour conserver le vent. Le Vice Amiral & ses matelots approcha des ennemis, & il y eut quelques cannonades données de part & d'autre: mais le reste de la flote surprise du changement d'ordre dont elle n'avoit aucun avis, demeura fort loin derriere, attendant l'instruction de l'ordre nouveau. L'Amiral au-lieu d'envoyer sa chaloupe pour les avertir, mit le vent en panne pour les attendre; & ceux-cy en firent autant pour attendre son ordre. Cela causa un peu de confusion, & dura un peu trop de temps; enforte que le Vice-Amiral s'impatientant, cria au Capitaine Seguin, Allons à l'abordage, & l'on se mit en devoir de le faire.

Toute la flote dans ce moment, fit vent arriere vers les ennemis jusqu'à demi portée de canon: mais une grande

partie des vaisseaux n'ayant pas assez avancé, l'Amiral remit encore en panne pour les attendre.

Cependant les navires des Estats qui faisoient la seconde escadre, confus de tant de mauvaises manœuvres, crurent que nos Chëfs estoient plus grands Capitaines sur terre que sur mer, & cinglerent à toutes voiles sur les ennemis. Nostre Amiral reprit le vent : mais le navire du Vice-Amiral ne s'estant pû rabatre, & ayant esté contraint de faire le tour, fut precedé par celuy de Monsieur de la Barre. Toute la flote suivoit alors, ayant le vent sur les ennemis, qui voyant qu'on alloit à eux pour les aborder, tournerent le cap pour s'approcher de leurs forts où il y avoit deux bruslots. L'on se cannoit alors de bonne sorte, & l'Amiral Crinssen voulut aborder l'Amiral Anglois ; mais ayant eu peur d'un bruslot qui fondoit sur luy, il prit le dessous de l'Amiral Anglois, & perdit l'avantage du vent que l'autre ne manqua pas de prendre, revirant promptement à l'autre bord.

Toute nostre flote avoit jusqu'alors poursuivi la flote Angloise, combatant avec l'avantage du vent jusques vers leurs forts & batteries, qui commençoient dé-jà à les défendre de leurs canons : mais Monsieur de la Barre ayant veü que l'Amiral Crinssen estoit déchü de son avantage, & que l'Amiral d'Angleterre l'avoit pris ; sans se vouloir opiniâtrer au combat, fit vent large vers les salines de saint Christophle.

Ce fut alors que les ennemis profitant de leur avantage, poursuivirent nostre flote à grands coups de canons, & la nostre luy repondant de sa part assez vigoureusement. M. de Clodoré qui suivoit de fort près nostre Amiral, luy cria de toute sa force, Qu'il estoit honteux de fuir ainsi devant les ennemis, & qu'il falloit revirer sur eux ; & il luy fut répondu, qu'il alloit reprendre le vent pour retourner avec plus d'avantage sur eux ; & c'estoit à-dire qu'il falloit faire une bonne lieüe & demie avec un peu de s'avantage. Peu de temps apres l'Amiral & toute sa flote revira, & les ennemis cessèrent incontinent leur chasse, & se tirèrent fermes & serrez au vent de nostre flote ; & comme les vaisseaux Anglois

estoyent incomparablement meilleurs voilliers que les nostres, ils conserverent si bien cet avantage, qu'il fut impossible de le regagner sur eux, & cela fit cesser le combat.

Ils avoient détaché deux navires les uns apres les autres, pour prendre une flûte Hollandoise qui avoit pris le large pendant le combat, & elle auroit apparemment tombé entre leurs mains; mais l'Amiral Anglois ayant veü que le nôtre avec son Vice-Amiral les coupoit, tira deux coups de canon pour faire revenir les deux fregates, & ainsi cette flûte fut sauvée.

Pendant tout ce combat qui dura près de trois heures, car il commença apres huit heures, & finit autour de onze, le feu prit aux poudres d'un navire de la flote Angloise, & le fit sauter en l'air avec tout son monde. Quelques-uns disent qu'un autre s'échoüa sur les Kayes, & qu'il y en eut un qui coula à fond: mais cela n'a pas esté unanimement crû dans nostre flote. Monsieur de la Barre perdit en cette occasion un Secretaire nommé Rivey, qui fut tué d'un coup de canon tout proche de luy; son Maistre d'Hostel y fut aussi blessé à mort, un soldat, cinq matelots, & un laquais negre, y perdirent aussi la vie. Le sieur Capagne volontaire & quinze autres y furent aussi blesez; & il y eut dans les autres vaisseaux, vingt ou vingt-cinq blesez. La Relation imprimée chez Cloufier dit, que les ennemis y perdirent quatre-vingts hommes, mais je n'en ay rien d'asseuré d'ailleurs.

La nuit estant venuë, toute la flote vint motüiller à la Rade de saint Christophle, où quelques barques s'estoient déja renduës, & avoient fait la relation au Gouverneur & à l'Intendant, de tout ce qui s'estoit passé dans ce combat.

Il est certain que nostre armement navale estoit capable de combattre la flote Angloise, & de prendre l'Isle de Nieve, sans les mauvaises manœuvres qui y furent faites. Les Anglois ne le connurent que trop, & se servirent prudemment de l'avantage du vent & de la legereté de leurs vaisseaux, pour ne pas retourner au combat. L'Amiral Crinssen

qui fit un peu mieux que les nostres, ne le put dissimuler, & dit hardiment à saint Christophle en presence des principaux de cette Isle, que si elles avoient esté faites par des gens de sa Nation, il y en auroit eu de punis.

Monsieur de la Barre en son particulier, a toujours esté si persuadé que cette victoire luy estoit échapée, qu'estant de retour à la Martinique, comme je diray bien-tost, il en voulut jeter le chat aux jambes au Capitaine Jamain commandant le navire nommé la Concorde contr'Amiral, sur lequel estoit monté Monsieur du Lion, & je trouve un extrait imprimé des faits sur lequel ce Capitaine fut interrogé par le sieur Turpin, Juge de l'Isle de la Martinique, par l'ordre de Monsieur de la Barre, conceû en ces termes.

I.

S'il n'est pas vray que le iour du combat contre les Anglois le vingtième May à leur veüe, le sieur de la Barre Lieutenant General, luy fit commandement de sa bouche de le suivre de près au combat, usant de ces mots, Vostre beauprè sur ma poupe.

II.

S'il n'est pas vray qu'allant aux ennemis, ledit sieur de la Barre fit mettre le vent sur les voilles d'avant, sur ce qu'il vit que ledit navire la Concorde, estoit non seulement fort éloigné de luy, mais retenoit les trois contre vaisseaux.

III.

S'il n'est pas vray qu'au-lieu de suivre ledit sieur de la Barre son Amiral pour aller aux ennemis, il fit mettre le vent sur les voilles d'avant comme il fut vetü de toute la flote, & retint par ce moyen toute l'arriere Garde près de luy, & l'empêcha de suivre ledit sieur de la Barre au combat suivant l'ordre qu'il en avoit.

IV.

Qui le peut avoir obligé à faire cette méchante manœuvre qui a osté la victoire entiere des mains des François? si c'est par intelligence qu'il a eüe avec les ennemis, ou par quelque raison.

V.

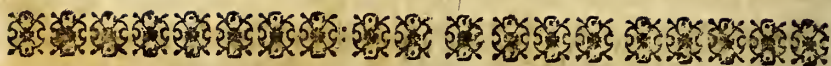
S'il n'est pas vray qu'il a receu les ordres de Monsieur de la Barre tant pour le combat que pour la route; & s'il n'a pas sceu

qu'il luy devoit obéir en tout & par tout.

Mais Monsieur de Clodoré, qui estoit alors le grand amy de Monsieur de la Barre, luy ayant representé que cette poursuite estoit d'une dangereuse consequence, parce qu'elle réfléchissoit indirectement sur Monsieur du Lion, qui estoit sur le Vaisseau de Jamain, il cessa sa poursuite.

Celuy qui a donné des memoires à Cloufier pour faire la Relation qui traite de ces combats, s'est avisé d'en vouloir jeter toute la faute sur Monsieur de Clodoré, l'accusant d'avoir par ses mauvaises manœuvres, arraché la victoire des mains des François. Cela obligea Monsieur de Clodoré qui avoit sujet de croire que Monsieur de la Barre estoit l'Auteur de ce Livre, de se plaindre de luy aux Ducs & Pairs de France, qui avoient esté arbitres de leur différent, de ce qu'au prejudice de leur jugement, il luy avoit ravi l'honneur: mais Monsieur de la Barre détestant les faussetez de ce livre, fit une déclaration qui non seulement met l'honneur du sieur de Clodoré à l'abry, mais aussi fait voir clairement quelle foy l'on doit ajoûter à tout le reste de ce livre.





§ III.

Monsieur de la Barre apres avoir combattu la Flotte Angloise & secouru l'Isle de Saint Christophle, reconduit sa Flotte aux Isles du Vent.

LE Samedi 21. de May Monsieur de la Barre & Messieurs les Gouverneurs, accompagnez de plusieurs Capitaines & Officiers tant des Isles que des Vaisseaux, descendirent à terre. L'Amiral Crinssen, avec les Capitaines & Officiers de son escadre, descendirent aussi, & ils furent tous receus par Messieurs de saint Laurent & de Chambré, qui firent tout ce qui leur fut possible pour les regaler jusqu'au quinzième. Ces quatre jours furent employez en diverses conferences sur l'occurrence des affaires, à jeter quelques troupes du Regiment de Poitou dans cette Isle, à rafraichir celle des Isles de la Martinique & de la Guadeloupe qui y servoient utilement depuis quelque temps, à faire débarquer avec assez de peine à cause de la rudesse de la mer, des vivailles que l'on y avoit apporté qui n'estoient pas capables de les faire subsister long temps.

Cependant l'Amiral Crinssen ayant trouvé à saint Christophle une petite fregate qu'il attendoit de barbarie, pressa pour son depart afin d'aller vers la nouvelle Angleterre executer les ordres qu'il avoit receus de Messieurs des Estats, & Monsieur de la Barre fut obligé, quoy qu'à regret, d'y consentir. Il falut ensuite deliberer sur ce que l'on feroit de nostre flote, qui par cette separation alloit estre fort affoiblie, & comme il n'y avoit point d'apparence de pouvoir avant la separation des Hollandois, engager les ennemis

mis à un nouveau combat qu'ils pouvoient accepter & refuser quand il leur plairoit, ayant l'avantage du vent, & leurs vaisseaux estant meilleurs voillers que les nostres, il fut résolu d'aller à la Guadeloupe, en attendant le puissant secours que Monsieur de Baas devoit amener de France.

Les opinions furent différentes sur le choix de la route qu'elle devoit tenir. Monsieur de Clodoré & quelques autres vouloient que l'on tint la route ordinaire, & mesme que l'on passast à la veüe des ennemis. Mais M. de la Barre avec quelques autres, jugerent à propos de passer au dessous de S. Christophle, & de débarquer entre cette Isle & celle de S. Eustache, afin d'oster aux ennemis la connoissance du départ de la flote & de la separation des Hollandois : cette route luy paroissant plus seure & moins exposée à la disgrâce des vents contraires, qui jettent tres-souvent les navires hors de leur route, & les font demeurer trois fois autant de temps qu'ils n'en auroient employé dans une route plus seure.

Cette resolution prise, Monsieur de la Barre fit lever l'ancre sur les neuf heures du soir à toute la flote, laissant à la Rade de saint Christophle, un navire marchand nommé le Levrier, qui avoit quelques vivres, & une galliote chargée de vin d'Espagne. Il y a apparence que ce départ fut un peu precipité, & que tous les Capitaines des navires ne furent pas suffisamment instruits de la route que la flote devoit tenir, parce que le navire nommé le Marsoüin & quelques autres, tinrent la route de Nieve, & ne revinrent qu'après s'estre apperceü qu'il n'y avoit ni Amiral, ni flote sur cette route.

Le lendemain à la pointe du jour toute la flote se joignit devant la Cabsterre de saint Christophle, hors de la veüe des ennemis ; & le vent leur ayant esté assez favorable le 26. & vingt sept, ils débouquerent fort heureusement au-dessus de l'Isle de saint Barthelemy. Le matin l'Amiral Hollandois croyant nostre flote hors du risque de rencontrer les ennemis, fut prendre congé de nostre Amiral, qui le regala le mieux qu'il luy fut possible. Il fut ensuite visiter le Vice-Amiral & contr'Amiral, & fit sa route vers la nou-

velle Angleterre, où les ordres de ses Maistres l'obligeoient d'aller.

La route que Monsieur de la Barre avoit prise, estoit effectivement fort seure pour arriver à Marigalande, en passant au vent de toutes les autres Isles : mais pour la bien tenir, il falloit au sentiment des bons pilotes, élever jusqu'au vingt-deuxième degré. Mais M. de la Barre ayant eu avis qu'il y avoit peu d'eau dans la pluspart de ses navires, voulant abregé chemin, revira sur l'entrée de la nuit, dès la hauteur du dix-huitième degré ; & comme il ne fit point tirer de canon, & que son fanal ne fut pas apperceû de toute la flote, le Contr'Amiral où estoit Monsieur du Lion & l'Hirondelle continuerent leur route, & arriverent huit jours auparavant les autres à la Guadeloupe.

Le reste de la flote qui n'estoit plus en estat de combatre les ennemis, continua cette route jusqu'au lendemain, & se trouva à la pointe du jour proche de la Rodonde, d'où l'on apperceut à trois ou quatre lieuës au dessous du vent la flote ennemie, égale en nombre de vaisseaux à la nostre ; mais plus grands, meilleurs voillers, plus forts de canons, & mieux amunitionez. Tous nos Chefs crurent fermement que tout estoit perdu, & il faut avouër que Dieu fit paroître en cette occasion sa protection toute visible sur les François : car les ennemis ayant sceu le depart de nostre flote, se doutèrent bien que les Holandois la quitteroient, & que vraysemblablement elle reviendroit par Antigoa & Nieve pour gagner la Guadeloupe. Ils s'estoient déja mis en chemin pour la venir attendre au passage : mais ayant donné ordre dans l'Isle de Nieve, que si l'on voyoit nostre flote retourner par la mesme route qu'elle avoit tenuë en partant, que l'on fist un grand feu sur une hauteur, afin de les en avertir ; Dieu permit que par un accident, le feu prit en ce mesme endroit à une piece de cannes de sucre ; & ce faux signal ayant fait revirer les ennemis, empêcha que nostre flote ne se trouvast au matin au milieu des Anglois, qui ne manquerent pas de retourner bien viste à leur embuche ; mais par bonheur nôtre flote estoit déja passée.

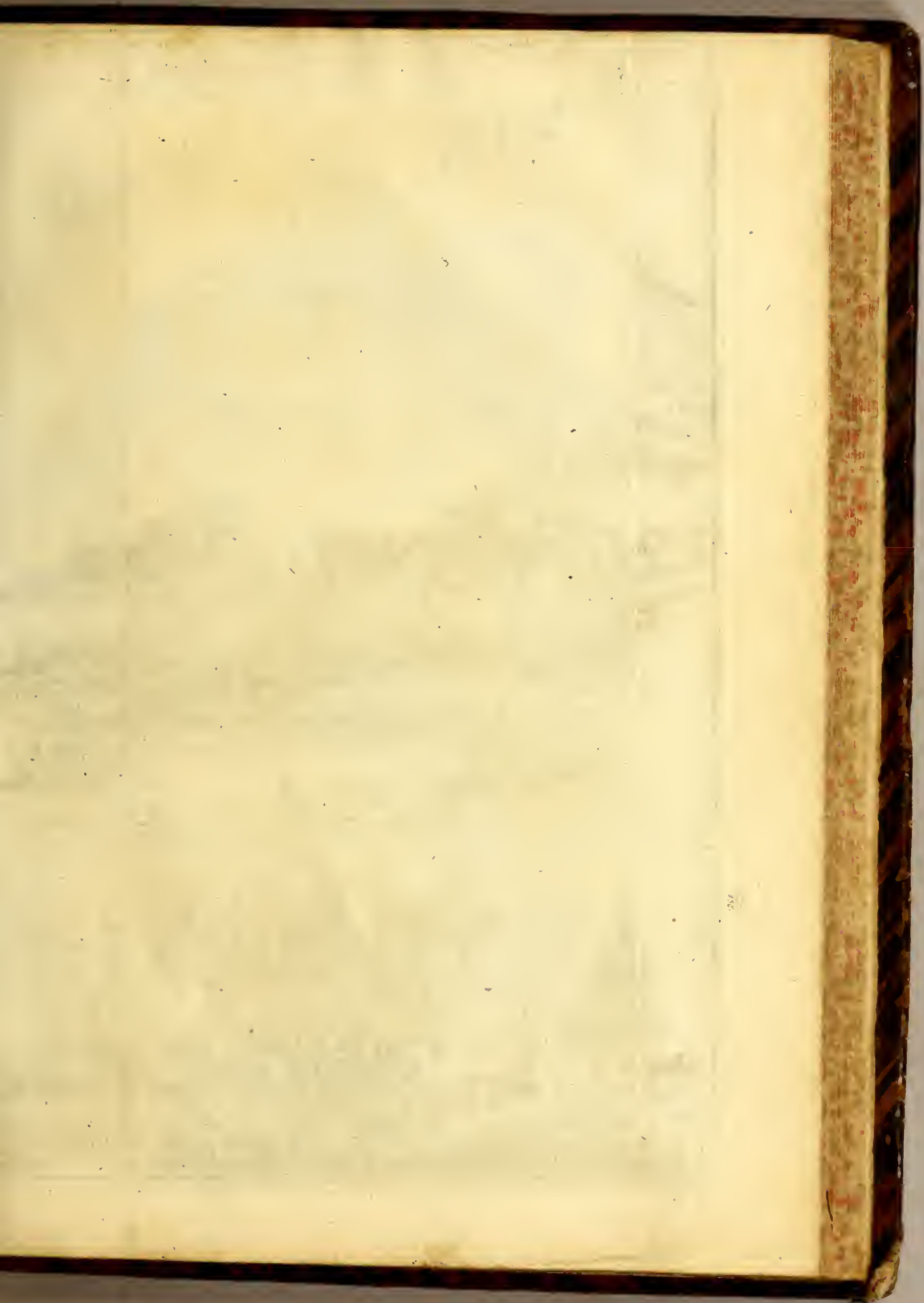
Les trois navires qui apperceurent les premiers la flote ennemie, & qui firent le signal pour en avertir, penserent en estre la proye : car estant demeurés fort derriere, on eut de la peine à se determiner à les abandonner pour sauver le reste des navires, ou à les attendre : mais Monsieur de la Barre prit enfin le parti de se risquer à un combat fort inegal, en revirant sur eux pour les aller joindre. L'on fit ensuite de grandsefforts, mais inutilement, pour regagner par dessus Mont. Sarra, & il falut passer au dessous pour aller à la Guadeloupe.

Le lendemain au matin, nostre flote se trouva prise de calme devant la Guadeloupe à quatre ou cinq lieuës avant le vent; & trois navires de la flote fort écartez, faisant signal que la flote ennemie donnoit la chasse à la nostre, Monsieur de la Barre fit force de voile pour tenir le vent : mais les ennemis gagnant & s'approchant, il tint un Conseil, où l'on resolut quoy-qu'en perdant le vent, d'aller joindre les trois navires écartez, dont la perte estoit inevitable, & Dieu se déclara encore en cette rencontre le protecteur de nostre flote: car il osta le vent aux navires ennemis, & nous le donna si favorable, que nostre flote rejoignit ses trois navires; & ainsi ferrée & en bon ordre, elle continua sa route vers la Martinique, les ennemis faisant tous leurs efforts pour nous joindre, & nous pour les éviter : mais ils furent si contrecarrez par les calmes & par les courants des marées, qu'il n'y eut que cinq de leurs vaisseaux qui purent gagner le vent dessus les nostres, & la nuit estât proche, l'Amiral Anglois tira un coup de canon pour rappeler ses navires, & s'en retourna vers l'Isle de Nieve.

Toute la nuit l'on fit route pour gagner la Martinique, mais le troisiéme au matin, la flote se trouvant prise de calme devant la Dominique, & à sept ou huit lieuës avant le vent, l'on desespera de pouvoir gagner la Martinique en continuant cette route. Monsieur de Clodoré & la plus grande partie des Capitaines vouloient revirer & faire une grande bordée qui les auroit remis en route pour la pouvoir atteindre.

mais Monsieur de la Barre n'estant pas de ce sentiment, fit courir vers la Grenade, & le lendemain quatrieme, la flote fut tellement emportee par les vents & les courants des marées, que l'on perdit toutes les Isles de veuë, & le lendemain l'on avoit si peu avancé, que l'on crût que l'on seroit obligé d'aller chercher de l'eau en terre ferme. Mais apres de grands efforts, la flote arriva le 6. à la Grenade, où elle demeura deux jours à prendre de l'eau & à se rafraichir, & ayant remis à la voile le huitieme, elle arriva heureusement le 11. à la Martinique, d'où M. de la Barre dépêcha aussi-tost les navires nommez l'Hercule, le saint Christophe, & la Nostre Dame, qui estoient les meilleurs voilliers de sa flote, pour reporter à la Guadeloupe Monsieur le Chevalier Hincelin & les hommes détachés de ce Gouvernement. Ils en revinrent le vingt-deux avec le navire nommé la Concorde, qui estoit arrivé comme j'ay déjà dit. Il arriva aussi le vingt-trois deux navires qui revenoient de l'Isle de Cayenne.

Tous les navires de la Compagnie estant à la Martinique à la Rade du fort saint Pierre, Monsieur de Clodré representa plusieurs fois à Monsieur de la Barre, qu'il n'y avoit point de seureté, à cause qu'un certain vent de mer que l'on nomme en ce pays *Aigryon*, regnoit en ce temps, & qu'il les falloit envoyer au carennage où ils seroient à l'abry de toutes choses. Mais il n'y voulut pas consentir, pour des raisons qui me sont inconnuës. Laissons-les à la Rade saint Pierre attendre le malheur qui leur arriva, & dont je parleray apres que nous aurons veü les François triompher glorieusement des Anglois dans l'Isle de S. Christophe.



deffaite des Anglois à la Riviere Pelan





CHAPITRE NEUVIEME.

Les Anglois attaquent l'Isle de Saint Christophle,
& y sont glorieusement deffaits par les
François.

§ I.

*Ce qui se passa de part & d'autre avant le
Combat.*

NOus avons laissé la Flotte Angloise à la Rade de l'Isle de Nieve, attendant le reste, ou plustost la principale partie du secours que le Roy d'Angleterre y devoit envoyer sous la conduite du Milord Guillaume Willoughby, pour executer le grand dessein, qui estoit le recouvrement de l'Isle de saint Christophle. Tous les vœux de l'Angleterre butoient à cette fin; & il n'y avoit pas une goutte de sang dans les veines des habitans des Isles Angloises, qui ne fût en feu pour cette entreprise. Tous les François de leur part s'y attendoient, & M. de la Barre n'eust pas manqué avec toutes les forces navales de ses Isles, de s'y aller opposer, s'il en eust esté averti: mais comme il avoit esté unanimemēt resolu d'attendre à la Martinique l'arrivée de M. de Baas avec des forces considerables, & que ce secours fut arresté en Frâce pour des raisons, qui sont des lettres closes à mon égard,

nous fûmes prevenus par les Anglois, & les forces de l'Isle de saint Christophle assistées de quelques détachemens des autres Isles, furent obligées de prester le collet à toutes celles des Isles Angloises, pour en triompher plus glorieusement.

Le Milord Guillaume Willoughby estant arrivé vers la fin de May à la Barbade, envoya aussi-tost le sieur Cartret, qui commandoit la fregate nommée le Jargé de soixante pieces de canon, avec deux autres grands vaisseaux & quelques barques chargées de soldats à l'Isle de Nieve, pour y joindre la flote Angloise qui les attendoit.

Cette fregate qui avoit apporté ce Milord, & portoit le pavillon d'Amiral, estant arrivée le cinquième de Juin à la Rade de l'Isle de Nieve, tous les navires de la flote se mirent sous voilles pour luy faire honneur; & aussi-tost le tonnerre des canons tant des vaisseaux que des forts, firent connoistre à nos François, que c'estoit à ce coup qu'il falloit décider l'affaire, que leur proces estoit fait en Anglerterre & dans les Isles Angloises, & qu'il falloit vaincre, mourir, ou plier bagage.

Le Lieutenant Henry Willoughby fort persuadé que toutes les forces navales des Isles Françoises, mesme renforcées par les détachemens de douze cens hommes des autres Isles (apres avoir esté separez des Hollandois) n'avoient pû résister à leur flote, & qu'elles s'estoient retirées dans leurs Isles en estat de se tenir seulement sur la déffensive, crût qu'il n'auroit jamais un temps plus favorable pour executer ce grand dessein. Il avoit déjà huit cens hommes du Regiment de Brakgeis, huit cent autres venus de la Barbade, cinq cent de l'Isle d'Antigoa, neuf cent de celle de Nieve, & les Capitaines des navires luy ayant promis cinq cens hommes de leurs equipages, il composa un corps de 8500. hommes, avec lequel il se crut plus fort qu'il ne falloit pour en venir à bout, & pour en sortir avec honneur.

Tous nos Christophorains François n'obmirent rien de leur part pour se preparer à une vigoureuse déffense. Leur brave Gouverneur à l'arrivée de ces vaisseaux, fit donner

l'alarme par toute l'Isle, & Monsieur de saint Leon Maréchal de bataille, avec les troupes Royales & tous les Officiers de milice avec les habitans & les hommes détachés des autres Isles, se rendirent à leurs postes, attendirent fort résolus, l'heure du combat, qui devoit décider du sort de cette Isle, en faveur de l'une ou l'autre Nation.

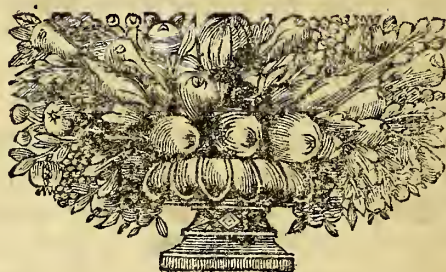
Toute la flote Angloise demeura mouillée à la Rade de Nieve jusqu'au dix-septième, à la réserve de quatre grandes fregates qui vinrent vers la pointe de sable, & dont une le treizième, s'approcha si-près de terre en rengeant la coste, qu'elle fit croire qu'elle venoit reconnoître le lieu le plus propre pour faire la descente, & que l'Amiral estoit dessus. Elle fut canonée en passant devant les forts & les bateries, qui n'estoient pas fort éloignées les unes des autres, & elle recut deux ou trois coups de canon en bois.

Le seizième, Monsieur de saint Laurent au avis du quartier de la grande Saline, qu'ensuite d'un coup de canon pour signal, l'on avoit veü plusieurs barques & bateaux remplis de monde, aller & venir de la terre aux navires, & des navires à terre, qu'apparamment la flote ennemie se preparoit à l'attaque, & que mesme ce pourroit estre dès cette nuit. Il fit aussi-tost donner l'alarme, fut visiter les corps de Garde, & luy & toutes les troupes, coucherent cette nuit dans les tranchées.

Le dix-sept à la pointe du jour, la flote ennemie parut composée de 14. grands navires, & de quinze ou seize barques ou bateaux tous remplis de soldats. L'Amiral divisa sa flote en deux corps, & avec le premier fit vent arriere vers la grande Rade; & son Vice-Amiral avec l'autre, tira vers la Basterre. Toute la matinée ils ne firent qu'aller & venir, comme s'ils n'eussent pas encore esté déterminés pour le lieu de la décente; & sur le midy l'Amiral ayant réuni sa flote en un corps, il la fit mouiller au vent de la Basterre, hors de la portée du canon.

Toutes ces allées & venuës ne donnoient pas peu d'inquiétude à Monsieur le Chevalier de saint Laurent, par

ce qu'il y avoit quatre grandes lieues de coste dans cette Isle, où les ennemis pouvoient en plus de trente endroits également commodes pour la descente, choisir celuy qui leur sembleroit le plus propre. Cela l'obligea à diviser toutes ses troupes, & à les poster dans les lieux où il y avoit le plus à craindre, & de tenir la cavalerie, qui faisoit environ trois cens hommes, auprès de luy, pour se transporter en diligence aux lieux que les ennemis attaqueroient; & pour les soutenir, en attendant que les autres troupes les pussent joindre. Ayant veü la flote mouillée vis à vis d'un lieu appellé le Morne, il y courut en diligence, y fit mettre pied à terre à ses Cavaliers, & monta sur la hauteur pour observer la contenance des ennemis; où l'Amiral & le Vice-Amiral l'ayant apperceü, luy envoyerent les uns apres les autres les décharges de leur canon, qui ne firent que du bruit. Toute la flote ennemie passa la nuit en cet endroit, & Monsieur de saint Laurent la fit fort soigneusement observer par des canots remplis d'hommes, qui s'approchoient assez près pour découvrir ce qui s'y passoit.





§ II.

De tout ce qui s'est passé depuis le commencement de ce combat iusqu'à la fin de cette glorieuse victoire.

Toute la nuit du dix-sept au dixhuit se passa à l'égard de la flote ennemie, dans une grande tranquillité; & les François de cette Isle, la passerent dans une continuelle attente de se voir attaquez: mais on s'apperceut un peu devant le jour d'un signal de trois grandes amorces de poudre qui prirent les unes apres les autres dans le navire de l'Amiral. Monsieur de saint Laurent en ayant esté aussi tost averti, fit monter toute la cavalerie de cette Isle à cheval: mais comme elle n'avoit pas encore esté redigée en Compagnie comme à la Guadeloupe & à la Martinique, il n'en fut pas fort secondé dans cette occasion.

Peu de temps apres les 3. amorces brûlées, l'on s'apperceût que la flote estoit à la voile, & faisoit route vers la pointe du Palmiste; de sorte que M. de S. Laurent ne doutant plus que ce ne fût le signal du combat, marcha en diligence vers le vieux fort, où le jour cōmençant à poindre, il découvrit toute la flote qui descendoit en bel ordre vers le lieu où ils avoient resolu de faire la descente. Voyant qu'elle alloit plus vifte qu'un homme de pied ne pouvoit courir, il se contenta de donner ordre aux troupes qu'il trouvoit en son chemin, de le suivre en toute diligence, & poussa au gallot jusques vers la pointe des Palmistes, essayant en chemin les décharges des canons des ennemis. Il découvrit en ce lieu que les barques & bateaux chargez de monde, tournoient tout à coup, & alloient mouïller à la portée d'un mousquet de la terre, devant une petite riviere nommée Pelan.

Les ennemis voyant qu'on les pressoit de près, & que la

décente seroit disputée, firent tant de diligence, qu'avant que Monsieur de saint Laurent se pust rendre au lieu de la décente, ils avoient dé-jà mis près de trois cens des plus braves Anglois à terre, & les mettoient en bataille sur la rive, lors que Monsieur de saint Laurent arriva sur la hauteur avec dix Cavaliers, seulement, & non avec vingt ou vingt-cinq Cavaliers comme ceux qui ont fait quelques Relations de ce combat, & particulièrement celuy qui a donné des memoires à Cloufier, a avancé : puis que j'ay une lettre de ce Chevalier, où il se plaint de l'injustice qu'ils luy ont voulu faire, en luy ravissant ou diminuant la gloire de cette action.

Les Anglois avoient choisi un lieu fort commode pour la décente, mais tres-difficile pour l'entrée de la terre : car c'estoit une estenduë de terrain limitée par deux ravines d'un tres-difficile accès, à cause des roches bouverfées les unes sur les autres dont elles estoient remplies. La face estoit une mediocre falaise, où il falloit monter par un défilé, où l'on ne pouvoit passer qu'un à un, entre deux terrains couverts de broffailles ou buissons, aussi ferrez que le sont deux fortes hayes d'épines en Europe.

Monsieur de saint Laurent ayant gagné cette hauteur avec ses dix Cavalliers, qui estoient les sieurs du Sannois, & du Poyet Capitaines, du Mouchet cy-devant Juge, S. Amour, des Turray Gentilhomme, Renou, Pivot, de la Calliere Procureur du Roy, le jeune fils du sieur de l'Espérance, & un autre que l'on ne m'a pû nommer ; il leur fit mettre pied à tere, & ayant mis l'épée à la main, nonobstant le grand feu du canon des navires, & de la mousqueterie continuelle, il fut sur le bord de la falaise, leur cryant à moy, à moy ; monte, monte : & à mesme temps, une Compagnie grimpa courageusement la falaise ; & l'Enseigne qui la devançoit, vint droit à Monsieur de saint Laurent, qui voulant prendre un pistolet qui s'estoit accroché dans son écharpe, fut contraint de parer de son épée, un coup de la demy pique du drapeau que l'Enseigne luy portoit au corps. Le sieur de saint Amour qui estoit proche de luy, tua cet Enseigne d'un coup de mousqueton, & voulant se saisir de son

drapeau, le Colonel Stapleton, brave entre les Anglois qui s'estoit fort avancé, se saisit d'un autre bout de la demy pique du drapeau, & nonobstant un coup de pistolet tiré par le sieur du Poyet qui luy cassa le bras, il enleva le drapeau, & ravit cette gloire au sieur de saint Amour.

Pendant que Monsieur de saint Laurent & ses dix Cavaliers s'opposoient aux premiers efforts des plus braves Anglois, & qu'ils en culbutoient à bas de la montagne, autant qu'il s'en presentoit, une vingtaine des Cavaliers mieux montez que les autres, arriverent & soustinrent avec luy pendant un demy quart d'heure, tous les efforts que firent les Anglois pour emporter ce poste, qui estoit de telle importance, que s'ils s'en estoient une fois emparez, ils divisoient toutes les forces de cette Isle, qui venoient à droit & à gauche, ne leur laissant que des défilez tres-désavantageux : & quoy-que l'on ait voulu dire de l'action heroïque que fit le Chevalier de saint Laurent en cette occasion, il est constant que le salut de saint Christophle & de toutes les Isles en dépendoit.

Les ennemis s'estant veus si vigoureusement repoussez de cette attaque, s'estēdirent à droit & à gauche, & se fourerent partie sous la falaise, où on les accabloit à coups de pierre. Les plus forts de leurs troupes entrerent dans la riviere Pelan sur la gauche, dont l'entrée est assez large, quoy-que fort embarassée de pierres & de grosses roches. Mais comme ils estoient sur le point d'entrer dans la terre découverte, le sieur d'Orvillier arriva à la teste de 120. hommes du Regiment de Poitou. Monsieur de saint Laurent luy fut au devant, l'embrassa, & luy commanda d'aller charger les ennemis dans cette Ravine; & en mesme temps ce Capitaine fut charger les Anglois en ce lieu avec tant de courage, que nonobstant la vigoureuse resistance qu'ils firent, il les en delogea, s'empara de l'entrée, & s'y posta avec ses gens pour la défendre. Il ne perdit en cette action, qu'un Sergent & sept de ses soldats, & quelques autres qui y furent blesez.

Les ennemis qui s'étoient aussi avancés sur la droite, & estoient aussi entrés jusque sur une indigoterie, y furent aussi barus & défaits par Monsieur de saint Laurent à la teste d'une partie de la Cavalerie qui l'estoit venu joindre, & pendant qu'il estoit aux prises avec les ennemis en ce lieu, il y fut joint par quatre Compagnies de Navarre commandées par les sieurs Samson & de Beaumont : Ce premier ayant eu de grands démélez avec Monsieur de saint Laurent, fut en arrivant luy demander pardon, de ce en quoy il le pouvoit avoir offensé ; & apres que Monsieur de saint Laurent l'eut tendrement embrassé & baisé, il s'en alla l'épée à la main, comme un lion donner sur les ennemis : mais à peine eut il donné quelques coups, qu'il fut tué d'un coup de mousquet.

Monsieur de Saint Laurent ne jugeant pas que Monsieur d'Orvillier eust assez de monde pour deffendre l'entrée de la riviere Pelan, que les ennemis tâchoient toujours de forcer, luy envoya promptement cinquante hommes du Regiment de Navarre, commandez par le sieur de la Vauguyon, Lieutenant de ce Regiment, pour le renforcer : Mais ce pauvre Lieutenant marchant à la teste de ses gens fut coupé en deux d'un coup de canon ; & les cinquante soldats ne laisserent pas de se joindre au sieur d'Orvillier, & de l'aider vigoureulement à deffendre ce poste, qui estoit celuy où les Anglois s'attachoient le plus.

Cependant deux Compagnies des Milices de Saint Christophle, & ceux des troupes auxiliaires de la Guadeloupe & de la Martinique estant arrivées au lieu de l'attaque, non-obstant le feu que les canons des navires faisoient sur eux, Monsieur de Saint Laurent se voyant ainsi secouru renforça promptement tous les lieux qui estoient attaquez : & ce fut alors qu'il se fit un horrible chamailly de part & d'autre ; & nos François firent un si grand feu tant sur les Anglois descendus à terre que sur ceux qui estoient encore dans les barques (qui se battoient en braves gens, mais dont plus de la moitié furent ruez dans ces mesmes barques,) que les ennemis commencerent à s'ébranler, & à se ranger sous la falaise, ne faisant plus que se deffendre à droit & à gauche, &

estant battus par les deux flancs & par le haut de la falaise, d'où l'on leur faisoit tomber des pierres, qui leur faisoient presque autant de tort que les bales des mousquets.

Cependant M. de Saint Leon, Marechal de bataille, qui avoit avec luy quatre Compagnies de Normandie, deux de Poitou, & deux des milices de saint Christophle, fit faire halte à toutes ces troupes à la grande Rade, d'où il entendoit les coups, & voyoit le feu de l'attaque; dans la pensée que les ennemis ne feroient qu'une tentative à la Riviere Pelan, & qu'ils viendroient faire leur principale décente à la grande Rade. Mais ayant veû que ce feu & ce grand bruit continuoit trop long-temps, il marcha à grande haste avec toutes ses troupes, vers le lieu du combat, & y arriva assez à temps pour avoir part à la gloire des autres, & aider à achever la victoire.

Pendant le plus fort de ce combat, trois grandes chaloupes chargées de soldats Anglois, se presenterent pour mettre à terre sur la droite, un peu écartez du lieu du combat, afin de le faire avec moins de peril: mais plusieurs soldats tant des troupes Royales, que de cette Isle, de la Guadeloupe & de la Martinique les ayant apperceû, sans attendre d'estre commandez, y coururent comme des lions, essuierent les décharges des Anglois, firent la leur; & voyant qu'ils n'approchoient pas assez viste, ils jetterent leurs fusils, entrerent dans la mer jusqu'à la ceinture, & les passerent tous au fil de l'épée, sans qu'il en réchapast un seul; & les chaloupes avec ce qui estoit dedans, leur demeurèrent.

Cependant les Officiers des troupes conduites par Monsieur de saint Leon, & les dernieres venues au combat, mortifiées de n'avoir point eu de part à tant de belles actions qui s'y estoient faites, presserent Monsieur de saint Laurent de faire donner l'épée à la main sur les Anglois qui s'estoient retirez sous la falaise, & qui se batoient toujours en gens de cœur, afin de terminer le combat, & d'achever la victoire. L'on délibera sur cette proposition; & tous ces Officiers s'y estant aheurtéz, Monsieur de saint Laurent quoy qu'avec beaucoup de repugnance, s'y laissa aller. Les détache-

mens furent faits de tous les corps, & les ennemis estant venus escarmoucher à la Ravine Pelan, le S. de la Bouquette, Lieutenant, à la teste des hommes détachés de Normandie, poussa les ennemis l'épée à la main jusque sur le bord de la mer : mais il y reçut tant de coups de sabre, qu'il tomba comme mort. Les Anglois qui estoient sous la falaise estant venus au secours, repousserent les nôtres jusque dans la Ravine : mais un Capitaine nommé la Giraudiere, s'estant avancé avec quelques autres, tua d'un coup de pistolet l'Officier Anglois, les repoussa jusques sous la falaise; & ayant trouvé le sieur de la Bouquette qui n'estoit pas mort, il le fit rapporter parmy les François.

Ce Capitaine alloit retourner une seconde fois à la charge; mais Monsieur de saint Laurent qui n'avoit consenti qu'à regret à cette entreprise, ne voulant point sacrifier tant de braves gens à des ennemis qui ne luy pouvoient échaper, fit deffendre à tous les François de quitter leurs postes, & leur ordonna seulement de tirer sur les ennemis quand ils paroistroient.

Tous les navires Anglois, qui pendant tout le combat qui avoit duré près de cinq heures, avoient tiré un nombre incroyable de coups de canons, s'estant apperceû que le plus fort de nos troupes estoit posté dans la Ravine Pelan, quelques-unes de leurs fregates se mirent à l'emboucheure, & y cannonerent d'une telle furie, qu'ils y tuerent & blessèrent plusieurs François, & y mirent presque tout en desordre.

Il y avoit près de six heures que ce combat duroit, lors qu'un soldat Anglois, que ceux qui estoient sous la falaise avoient envoyé à l'Amiral, revint à la nage leur dire, qu'ils ne pouvoient estre secourus ni retirez d'entre les mains des François. Jusqu'alors ils n'avoient osé implorer la clemence des François, se doutant bien qu'ils avoient connoissance de l'ordre que leur General avoit donné de ne leur faire aucun quartier : mais ne voyant aucune ressource à leurs maux, ils se resolerent de tenter s'ils le pourroient obtenir. ils en firent le signal avec des mouchoirs au bout de leurs armes; & aussi-tost Monsieur de saint Laurent deffendit de

tirer d'avantage sur eux ; ce qu'ayant reconnu , ils jetterent leurs armes , & vinrent au nombre de cinq cent cinquante , dont plus de la moitié estoient grièvement blesez , implorer sa misericorde.

Le General Henry Willoughby qui estoit yvre , & qui avoit demeuré presque tout le temps du combat endormi , estoit alors appuyé sur le bord de son navire ; & nonobstant qu'il sceust & vist le quartier que l'on faisoit aux Anglois descendus , dont il y en avoit quelques-uns qui le valioient bien , il ne laissa pas de faire tirer sur eux & sur nos François meslez parmy eux , plus de cinq cent coups de canon : & un procedé si barbare , mit tous les soldats dans une telle colere , que sans les Officiers , ils eussent fait main basse sur tous les prisonniers.

Ce fut neantmoins une chose surprenante de voir un si étrange changement parmy les François , qui de Lions furieux devinrent tout à coup des agneaux , caressant les loups qui les avoient voulu devorer. Le bon Chevalier de saint Laurent embrassa tous les Officiers & gens de qualité , dont nous verrons les noms cy-apres , & desquels il eut autant de soin que de ses proches. L'on vit en mesme temps tous les François s'empresser à essuyer leurs playes , à les loger , à les secourir , & à les consoler avec tant de douceur , que les Anglois en estoient confus.

Le Lieutenant General Henry willoughby , Neveu du Milord submergé au Ouragan , ayant achevé de contenter son chagrin , ou plustost sa rage , par autant de canonnades qu'il luy plût cruellement tirer contre toutes les formes de la guerre , sur les siens déjà meslez parmy les nostres & apres qu'on leur eut accordé un quartier dont ils s'estoient rendus indignes ; se resolut à une retraite d'autant plus honteuse , que sa conduite avoit paru defectueuse dans toute cette action ; ramenant avec luy plus de quinze cens hommes qui ne mirent pas pied à terre , & avec lesquels il pouvoit faire une diversion , qui divisant nos forces , luy auroit peut-estre facilité la victoire.

Il fit lever l'ancre autour de Midy, & tira droit à la Rade de l'Isle de Nieve, où l'on ne fit point entendre le tonnerre des canons : mais tout y fut dans un silence honteux, dans le deuil, & dans une extrême consternation, jusqu'à l'arrivée du Chevalier Armand, conduisant un puissant renfort d'hommes & de navires, avec lequel nous le verrons bien tost attaquer nostre flotte à la Rade de l'Isle de la Martinique, avec un peu plus de succès ; mais avec gueres moins de dommage.

La perte que firent les Anglois dans cette attaque, ne fut pas moindre que de sept cens hommes de leurs meilleures troupes, tant tuez que noyez ; de plus de six cens prisonniers, entre lesquels estoient presque tous les Officiers des troupes du Roy d'Angleterre, desquels j'ay recueilli quelques noms. Ils y perdirent aussi huit drapeaux, & cinq tant barques que Chaloupes.

Noms des principaux Officiers Anglois, tant tuez que blessés & faits prisonniers dans ce combat.

LE Lieutenant Colonel Stapleton, commandant la décente.

Le Milord Belamont, commandant une Compagnie Royale. Mort.

Le sieur Colter premier Capitaine du Regiment de Brikgéis.

Le Colonel waernard.

Le Colonel Bonclé.

Le Colonel Lauvren, qui porta la déclaration de la guerre à Monsieur de Sales. Mort.

Le sieur Talbot Capitaine du Regiment Royal.

Le sieur Trotter Lieutenant de l'Amiral.

Le Capitaine Gilbert Gregori.

Le

Le Capitaine Bel , commandant une Compagnie dans l'Amiral.

Le Capitaine Milton , du Regiment du Gouverneur de Nieve.

Le fils du sieur Euret , autrefois Gouverneur de saint Christophle.

Le sieur François saint Jean , Lieutenant du Capitaine Maler.

Le sieur Pitre Frenioux , Lieutenant du sieur Talbot.

Le sieur George Semith , Lieutenant d'une Compagnie.

Le Colonel Bonclay , qui auroit esté pendu , pour avoir promis à Antigoa de ne point porter les armes contre la France, s'il ne fût mort d'un coup de mousquet dont il étoit blessé.

Le frere du Milord Willoughby , Enseigne d'une Compagnie Royale.

Le sieur Tracy Godefroy , Enseigne du Milord Belamont.

Le sieur Edoüard Renefil , Enseigne du sieur Talbot.

Le S' Enry Graft , Enseigne d'une Compagnie Royale.

Le sieur Payne , Enseigne Colonel d'un Regiment.

Le fils du Medecin du Roy d'Angleterre , page du Milord willoughby.
Morr.

Tous ces Officiers estoient blesez , & plusieurs sont morts de leurs bleseures. Il y en a d'autres dont je n'ay pû trouver les noms ; voila ce que j'ay pû ramasser ; & il faut dire icy que tous ces braves Officiers Anglois ont cette gloire dans leur malheur , qu'ils se sont batus en gens d'honneur & de cœur.

Il m'a semblé que l'histoire de ce combat faisant assez connoître ceux qui s'y sont le plus signalez , prouvoit en mesme temps que tous les Officiers & les habitans y ont combatu d'une maniere qui leur donnoit droit de prendre part à la gloire de cette victoire ; & que je ne devois point m'engager à en venir au détail , de-peur de n'estre pas assez instruit pour satisfaire les uns & les autres selon leur merite.

Monsieur de Chambré y contribua beaucoup par sa vi-

gilantce & les soins qu'il eut de faire transporter des poudres & des balles, & autres choses necessaires au lieu du combat; & quoy-que ce lieu fust fort éloigné de celuy où estoient les munitions, il fit si bien que personne n'en manqua, & qu'il y en eut de reste pour battre les ennemis.

Les Reverends Peres Beaumont, Chastiniac & l'Anglois de nostre Ordre, servirent tres-utilement en cette occasion à assister les troupes Françoises, avec autant de charité que de courage: & afin de le faire plus également, l'un d'eux se joignit aux troupes de Navarre, l'autre à celles de Normandie & de Poitou, & le troisieme aux milices. Ils en confesserent la plus grande partie avant le combat, les exhorterent à combattre courageusement contre les ennemis de la foy: & après leur avoir donné l'absolution, ils les suivirent dans les lieux les plus perilleux, pour y assister les bleffez, & les mourans à bien finir. Quoy-que mes memoires ni aucune relation ne parlent point des autres Missionnaires en cette Isle, je ne me puis persuader qu'ils n'ayent esté de la partie, & n'ayent partagé la peine & le merite avec les nostres.

Nos Relations ne content de nostre costé, que quatre-vingt tant Officiers que soldats & habitans de morts: mais elles ne disent point le nombre des bleffez, qui fut sans doute assez considerable.

Monsieur le Commandeur de saint Laurent envoya les huit drapeaux conquis en France, & les fit presenter au Roy par Monsieur de saint Laurent son neveu, qui est presentement dans les Mousquetaires de sa Majesté. En voila assez de ce combat, allons reprendre les Anglois à Nieve, pour les suivre au combat de nostre flote, à la Rade de la Martinique.



CHAPITRE DIXIEME.

Les combats de la flote Angloise contre les vaisseaux
de la Compagnie, à la Rade de la Martinique.

§ I.

*De ce qui se passa depuis l'arrivée de la flote Angloise jus-
qu'au premier combat.*

LE Milord Willoughby qui n'avoit envoyé à son Lieu-
tenant General Henry Willoughby, qu'une partie du
secours qu'il avoit amené, afin qu'il se disposast à attaquer
l'Isle de S. Christophle, lors que le reste qui estoit le plus con-
siderable, seroit arrivé; fit partir en diligence le Chevalier
Armant sur une grande fregate nommée le Lion d'or, armée
de soixante-huit pieces de canon, & de cinq autres, dont
une estoit de cinquante-huit pieces, deux de quarante-huit,
& deux autres presque de mesme force; toutes chargées de
monde & de munitions necessaires pour rendre cette entre-
prise infailible.

Ce Chevalier arriva avec ce renfort, à l'Isle de Nieve,
le 21. c'est-à-dire trois jours apres le retour du Lieutenant
General Henry willoughby, & fut autant surpris de ce que le
Lieutenant General avoit fait cette entreprise sans attēdre le
reste des forces que sa Majesté Britannique avoit envoyé à
cette fin, que d'apprendre la deffaitte & la perte de ses meil-

leures troupes. Il chercha aussi-tost les moyens de reparer cette perte, & apres avoir fait une revue generale de tout ce qui estoit resté, il fut luy-mesme reconnoistre toute la coste de l'isle de saint Christophle : mais il la trouva si-bien fortifiée & si-bien gardée, qu'il jugea que ce seroit une temerité égale à la premiere, que de l'attaquer une seconde fois.

Il ne fut pas plustost de retour à Nieve, qu'une barque Angloise ~~armée~~ en guerre, luy amena celle d'un Aventurier nommé Lombardon dont j'ay parlé cy-dessus, qui ne se rendit qu'apres un rude combat, & l'accident d'un pot à feu qui tomba par une escoutille dans un baril de poudre, qui ayant sauté, mit une bonne partie de ses gens hors de combat, & endommagea si fort sa barque, qu'il fut contraint de se rendre. Le Chevalier interrogea fort soigneusement ces prisonniers, & apprit d'eux toutes les mauvaises manœuvres qu'avoit fait nostre flote, & qu'elle estoit arrivée assez en desordre, & en necessité de poudre à la Martinique, où elle attendoit un secours considerable de France qui la mettroit en estat de tout entreprendre.

Le Chevalier Armant sur le rapport de ces prisonniers, se resolut d'aller chercher & combattre nostre flote à la Martinique. A cet effet, il détacha de la flote Angloise neuf grandes fregates, un bruslot & une cache de guerre, avec lesquels se croyant assez fort pour en venir à bout, il partit le 25. de Juin de la Rade de Nieve, y laissât 7. ou 8. belles fregates & une bonne partie des troupes Royales. Il faut avouer ingenuement, que nos François eurent encore en cette occasion sujet de remercier Dieu d'avoir osté la pensée aux Anglois d'y venir avec toutes leurs forces : car non seulement les navires de la Compagnie, mais encore l'Isle de la Martinique, & ensuite toutes les autres, fussent tombez entre leurs mains.

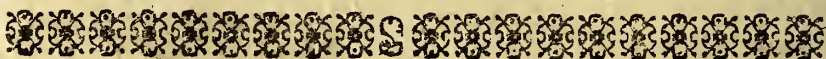
Dés le vingt-neuf, cette flote fut apperceuë du costé de la Dominique par quelques-unes de nos barques, qui en donnerent avis à Monsieur de Laubiere, Lieutenant de Roy de cette Isle, qui estoit alors au bourg du Fort S. Pierre.

Il envoya promptement un homme à Monsieur de la Barre, qui par malheur avoit ammené ce jour là le Gouverneur avec luy pour visiter la Cabsterre de cette Isle.

Ce Gouverneur y estoit allé cõtre son gré, & avoit plusieurs fois remontré à M. de la Barre, qu'il estoit dangereux de quitter ce quartier pendant que les ennemis estoient les maistres de la mer, & que s'ils arrivoient à la Rade en leur absence, tout seroit en confusion. M. de la Barre qui ne pouvoit entrer dans ses sentimens, receut le mesme jour l'avis de M. de Laubiere, & le communiqua à Monsieur de Clodoré, qui entra aussi-tost dans de grandes inquietudes, & voyant que Monsieur de la Barre ne s'en émouvoit aucunement, & que mesme il ne pouvoit croire que ce fussent les ennemis, il partit tout seul pour se rēdre en diligēce à la Basterre, quoy qu'il fût apres midy, & qu'il y eust dix grandes lieues de chemin assez fâcheux. Il marchoit de toutes ses forces, lors qu'une orage de pluye ayant fait déborder les rivieres, l'obligea de s'arrester sur le bord de la premiere; & ne pouvant avoir de barques pour se faire transporter, il fut contraint d'y passer jusqu'au lendemain, que Monsieur de la Barre l'estant venu joindre, ils marcherent ensemble le plus vifte qu'il leur fut possible, pour se rendre au Fort saint Pierre.

La flote Angloise ayant esté batuë de calme pendant la nuit, ne put arriver que le vingt-neuf avant midy. Il y avoit alors dix neuf navires de haut bord, & quatorze tant barques que caches mouillees à la Rade du Fort saint Pierre, à la portée d'un fusil de la terre. Monsieur de Laubiere les fit ranger fil à fil le long de la coste, laissant du jour aux bateries, & au Fort que Monsieur de Clodoré y avoit fait construire; & les Capitaines des vaisseaux firent placer autant de canon qu'ils purent, du costé qui regardoit la mer, par où les ennemis les devoient attaquer. Sur les 4. heures apres midy, toute la flote s'approcha des navires François un peu plus que la portée d canon, pour les reconnoistre. Ils essayèrent les décharges tant des navires que des bateries, dont ils firent fort endommagez sans tirer un seul coup; & apres les

avoir considéré à loisir, ils se retirerent vers la mer, hors la portée du canon, & les nostres cesserent de tirer sur eux.



§ II.

Premier combat.

Monsieur de la Barre & le sieur de Clodré firent tant de diligence qu'ils arriverent avant midy au Fort saint Pierre, & découvrirent en descendant la vilaine vision de la flote Angloise hors de la portée du canon, qui fit changer de sentiment à Monsieur de la Barre, & desirer que les navires de la Compagnie eussent esté bien avant dans le carenage de la Martinique, où cette flote & mesme toutes les forces de l'Angleterre ne leur auroient pû nuire : mais ces Messieurs eurent en mesme temps la consolation d'apprendre les heureuses nouvelles de la défaite des Anglois descendus dans l'Isle de saint Christophle, & des belles actions que le Commandeur de saint Laurent & tous nos braves Christophorains y avoient faites. Le *Te Deum* y fut chanté en action de grace, & l'on en fit des réjouissances publiques à la veüe des ennemis, afin de les consterner, & augmenter le courage à nos François de les combattre avec plus de vigueur.

Quoy que la consternation fût assez grande au Fort saint Pierre, le retour de leurs Chefs les releva, & chacun se resolut de faire voir qu'ils avoient autant de courage & de valeur que les Christophorains. M. de Clodré fut en diligence au mouillage, & apprit de M. de Laubiere, en quel estat il avoit posté son monde, & quels ordres il avoit donné en son absence. Il en ajouta quelques autres qu'il jugea à propos, & apres avoir appris ceux de Monsieur de la Barre pour faire embarquer du monde dans les navires, pour

les défendre d'un abordage dont les navires ennemis qui avoient allongé leur Beupré, sembloient les menacer; il fut visiter tous nos navires, & en trouva quelques-uns si mal placez, qu'ils rendoient inutile une baterie de dix pieces de canon; & il fut impossible d'y remedier ce jour là. Il encouragea tout le monde à bien combattre, animant mesme les plus timides; offrant gayement à tous ceux auxquels le cœur feroit mal, de se retirer chez eux. Il fit à moins d'une heure embarquer 300. hommes dans les vaisseaux qui estoient de défense, & les assura qu'ils seroient soutenus de terre, d'où les navires estoient fort proche, & mesme amatez avec des cordes aux arbres du rivage. Il ordonna aux Capitaines de ne tirer que de fort près, afin de ménager la poudre, & de tenir leurs chaloupes entre la terre & les navires, afin de secourir ceux qui seroient abordez.

M. de la Barre vint un peu apres au mouillage avec plusieurs volontaires, & ayant appris que Monsieur de Clodoré estoit dans les navires pour y donner les ordres necessaires, il l'envoya prier de le venir trouver. Il vint incontinent à terre, luy rendit compte de tout ce qu'il avoit fait, & luy dit, qu'il auroit esté à propos qu'il eust esté faire un tour dans ces vaisseaux, pour encourager le monde à bien faire: mais ayant esté incommodé ce jour là, il ne le put faire.

Toutes choses estant ainsi disposées, & les ennemis se preparant à l'attaque, Monsieur de la Barre se mit à la teste de la Cavalerie, & s'alla poster à trois cens pas du bord de la mer, au dessous d'une case remplie de machy de canne, qui appartenoit au sieur d'Orange, en attendant ce qui arriveroit de ce combat, & pour fondre sur les ennemis en cas de décente; & Monsieur de Clodoré se posta à la baterie de S. Sebastien avec des troupes, pour les disperser où elles seroient necessaires.

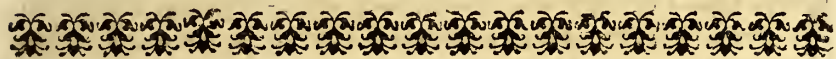
Les ennemis se trouvant favorisez du vent que l'on nomme en ce pays *Aygnion*, l'Amiral Anglois s'avança le premier, suivi des trois plus grandes fregates, & s'estant approché un peu trop près de nos vaisseaux, il en essuya la premiere décharge, aussi-bien que des bateries, dont les ca-

nous estoient de trente-six, trente-trois, vingt-quatre, & dix livres de balles; & il en fut si fort incommodé, qu'il fut contraint d'arriver & se retirer du combat pour se raccommo-der. Les fregates ne manquerent pas à donner leurs bordées de trente-six coups de canons chacune, & les trois s'estant approchées à la portée du fusil de nos navires, la mousqueterie de part & d'autre commença à jouer, & tout le reste de la flote s'estant avancé, il se fit un si horrible tonnerre des canons de nos bateries, de nos navires, & des vaisseaux ennemis, qu'il sembloit que l'Isle de la Martinique alloit abismer. La mousqueterie de nos François y fit des merveilles, & incommoda si fort les navires ennemis qui vouloient aborder, qu'ils ne l'oserent entreprendre, quoy qu'ils l'eussent pû faire aisement.

L'Amiral s'estant raccommo- dé & rejoint à la flote apres que le combat eut duré plus de quatre heures, le calme prit les ennemis; de- sorte que se croyant perdus, ils firent des efforts plus qu'humains avec des chaloupes remplies de monde pour remorquer l'Amiral; & quelques autres des principaux navires qui estoient prests à couler à bas. Ce fut alors que nos soldats de terre & des navires firent tout à leur aise pleuvoir une si effroyable gresle de coups de mousquets & de fusils sur les soldats & matelots des ennemis qui estoient tout à découvert & tout proche de terre, qu'à peine il en réchapa un tiers qui ne fussent tuez ou blesez: il y eut mesme quelques chaloupes coulées bas par le canon des bateries, & sans un petit vent de terre qui les aida à les éloigner de nos bateries & de nos navires, la victoire eût esté dès ce jour décidée en nostre faveur.

Ce jour là fut plus desavantageux aux Anglois attaquans, qu'aux François qui n'estoient que sur la deffensive; car l'Amiral eut sa grande vergue coupée & son grand mats à demy, & les autres navires aussi-bien que luy, furent si percez & fracassez de coups de canon, qu'apres s'estre retirez, ils furent 3. jours à se remettre en estat de revenir au combat, dans lequel il fut tiré 6. à 7. mille coups de canon de part & d'autre, & un tres-grand nombre de coups de mousquets;
de sorte

de-sorte que Monsieur de la Barre ayant esté averti par M. de Clodoré que la poudre estoit fort diminuée, il dépêcha une barque à la Guadeloupe pour en demander à Monsieur du Lion. Il envoya aussi deux barques croiser au vent des deux pointes de l'Isle, pour avertir Monsieur de Baas en cas qu'il vint, de ce qu'il devoit faire, aussi-bien que les autres navires qui pourroient arriver pendant que les ennemis seroient à la coste, pour les empêcher de tomber entre leurs mains.



§ III.

Second combat.

LEs ennemis s'estant retirez le trentième de Juin au soir fort en desordre, passerent jusqu'au second jour de Juillet, louvoyant bord sur bord à une petite lieuë de la terre, & employèrent tout ce temps à reparer les torts que nos canons avoient fait à leurs vaisseaux, & à panser les blesez, & s'estant remis en estat, l'on s'apperceut le second de Juillet qu'ils tenoient le vent pour s'approcher de nos vaisseaux, & l'on crut qu'ils alloient recommencer l'attaque, comme ils firent.

Monsieur de la Barre prit ce jour là son poste dans le fort saint Pierre, & passa tout le temps de ce combat dans le corps de Garde de ce fort. La Cavalerie estoit à l'abri de ce fort. Monsieur de Clodoré se posta comme le jour auparavant à la baterie de saint Sebastien, & Monsieur de Laubiere fut mis sur une petite éminence entre la Rade & le carbet avec un corps de 300. hommes pour secourir le po.

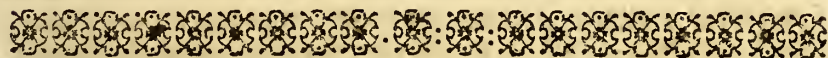
ste qui seroit attaqué en cas que les ennemis voulussent descendre. Les sieurs de la Calé Commis General, & Helior, faisoient servir la baterie de saint Robert, & les intervalles estoient garnies de Cavalerie & d'Infanterie, pour courir au lieu où on en auroit besoin.

Sur les dix heures, l'Amiral se faisant precéder de quatre de ses meilleurs vaisseaux, s'avança jusqu'à la portée du canon, & recommença à foudroyer sur les vaisseaux & sur les maisons; nos navires & nos bateries leur répondant d'une belle maniere. Ils s'approcherent jusqu'à la portée du mousquet, tirant incessamment; & cela dura environ trois heures, pendant lesquelles il fut tiré plus de trois mille coups de canon de part & d'autre, avec plus de dommage pour eux que pour nous: car aussi-bien en ce combat qu'aux autres, leurs vaisseaux estant dans un mouvement continuel, la plus grande partie de leurs coups portoient trop haut ou trop bas; & au-contraire ceux des vaisseaux à l'ancre & de nos bateries les frapoyent tres-souvent en bois ou dans leurs manœuvres.

Les ennemis s'appercevant qu'un petit vent de terre les repoussoit, & que nos deux brulots estoient en estat & en pouvoir de fondre sur eux, ils se retirerent vers la mer, où ils mirent en panne pour se raccommoder.

Les ennemis s'estant retirez, & Monsieur de Clodoré ayant fait connoître à Monsieur de la Barre, que l'on avoit mandé de saint Christophle que les Anglois pretendoient hyverner dans le carenage de la Martinique, & qu'il y avoit lieu de craindre qu'ils ne s'en emparassent; d'autant que s'ils y estoient une fois logez, toutes les forces des Isles jointes au secours attendu de Monsieur de Baas, ne les en pourroient jamais chasser; Monsieur de la Barre tomba d'accord avec Monsieur de Clodoré qu'il y falloit pourvoir, & y envoya aussi-tost le sieur Hebert Ingenieur, pour y faire toutes les choses necessaires pour le mettre en estat de ne pouvoir estre forcé. Monsieur de Valmeniere y fut aussi avec une Compagnie de Milice, & il fit travailler les prisonniers Anglois, & les negres pour faire deux bateries à

L'Ance de la Riviere du Vasseur. L'on fit aussi avec une merveilleuse diligence creuser des retranchemens à tous les lieux où les ennemis pouvoient descendre, pour y mettre les soldats à couvert de la furie des canonades des vaisseaux; & Monsieur de Clodoré ayant déjà preveu dès longue main à faire des redoutes & des retranchemens dans toutes les Ances, huit lieux de cette coste se trouverent en estat de resister aux ennemis, & d'empêcher leur décente.



§ IV.

Ce qui se passa dans la troisième attaque, & en suite jusqu'au quatrième combat.

Pendant que l'on travaille dans cette Isle avec une ferveur extraordinaire pour la mettre en estat de ne pouvoir estre forcée, les ennemis travaillerent avec la mesme vigueur jusqu'au quatrième, à se remettre en estat de retourner au combat; & ce jour là sur les dix heures du matin, les vaisseaux ennemis s'approcherent des nostres, & par l'espace de deux grosses heures, les batirent de leurs canons; & les nostres les soustinrent toujours sans s'ébranler, & avec la mesme vigueur que dans les deux precedens combats; si bien que les ennemis les croyãs encore trop resolus pour être emportez ce jour là, ils se contenterent de leur avoir fait consumer une bonne partie de leur poudre, & se retirerent pour se preparer à un combat general, où ils devoient faire leurs efforts pour emporter la victoire.

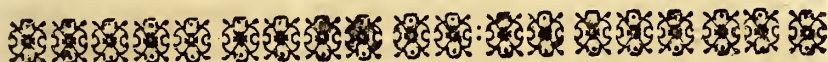
Deux petits bastimens sans armes ni deffense, que l'on nomme caches, se trouverent mouillez un peu trop avant, ensorte qu'elles furent canonnées par les ennemis, ce qui obligea M. de Clodoré d'envoyer avertir Monsieur de la Barre qu'il lesfaloit oster, & les faire mouiller derriere les

navires, de-peur que les ennemis ne les enlevassent & les fissent passer pour des navires de guerre. Monsieur de la Barre croyant qu'il y auroit de la honte, n'en voulut rien faire; & ces deux Messieurs eurent là dessus un grand démêlé que je ne veux pas approfondir: mais il me suffit de dire que les ennemis ayant envoyé deux chaloupes armées pour enlever ces caches, Monsieur de Clodoré y envoya le sieur de la Roque Enseigne de sa Compagnie avec trente soldats, pour en empêcher la prise; & une Compagnie de Cavalerie s'estant postée dans des maisons voisines avec quelques soldats du fort, ils tirèrent tous sur ces chaloupes, & apres leur avoir tué plusieurs de leurs gens, ils furent obligez de lâcher prise. Monsieur de la Barre en eut aussi avis, & sortit incontinent du fort où il estoit posté, & quelques-uns de ses volontaires y coururent: mais il y avoit du monde de reste.

Il y a apparence que Monsieur de la Barre fut persuadé que Monsieur de Clodoré avoit raison, parce qu'apres cela, il fit placer ces caches au lieu où Monsieur de Clodoré avoit souhaité qu'elles fussent: & je sçay que l'on travaille presentement à répondre à la Relation que Cloufier a fait sur cet article, & sur plusieurs autres choses, qui feront bien voir les faussetez qu'elle contient.

Les barques que Monsieur de la Barre avoit envoyé croiser au vent de la Martinique, trouverent deux navires Hollandois chargez de negres, & les avertirent de ce qui se passoit. l'un d'eux prit la route de Corosol; pour éviter de tomber entre les mains des ennemis, & l'autre crut estre en assurance dans le carennage de cette Isle, & y fit décharger ses negres, qui estoient tous gastez d'une petite verolle si infecte & si contagieuse, qu'elle infecta une grande partie des negres de cette Isle, dont il en mourut une grande quantité. Les François en furent aussi atteints, & apres qu'elle eut fait de grands desordres dans cette Isle, elle s'estendit dans les autres, qui en furent aussi fort incommodées; & les Sauvages parmi lesquels elle estoit inconnue, en furent tellement affligez, qu'il en mourut une quatrième partie.

Pendant le temps de ces combats, il arriva à la Martinique un petit navire François nommé le saint Anthoine. Il s'approcha d'une Ance de cette terre, où une fregate Angloise le poursuivit, & luy tira plusieurs coups de canons. On le fit échoüer & décharger; & la fregate perdant l'esperance de l'avoir, l'abandonna. Il fut neantmoins renflotté de charge, & ensuite des combats, renvoyé au carenage avec les autres.



§ v.

Ce qui se passe dans ce quatriéme combat, iusqu'au septiéme de Juillet.

LEs ennemis ayant passé jusqu'au sixième à se raccommoder, tinrent dès le matin un Conseil, ensuite duquel comme si ce vent *Aygnion* eust esté à leur gage, il commença à souffler si à propos pour eux, que toute la flote vint vent arriere, fondre sur les navires; & Monsieur de la Barre qui en crut la perte infaillible, se posta comme les autres jours avec tous ses volontaires dans le corps de Garde du fort saint Pierre sous la terrasse: Monsieur de Clodoré se mit à la baterie de saint Sebastien, avec un corps de trois ou quatre cens hommes; & Monsieur de Laubiere & les autres se posterent comme auparavant, & attendirent les ennemis de pied ferme.

Ce combat commença de part & d'autre, par des cannonades. Il fut tres rude, & apres avoir duré prés de cinq heures, un bruslot ennemy se détacha seul, vint fondre sur les navires nommez le saint Jean, fit effort de l'accrocher avec son grapin: mais l'ayant manqué, il s'attacha au Lys

Couronné, qui portoit le pavillon de l'Amiral. Il estoit commandé par le Capitaine d'Elbée, qui estoit tout le Conseil de Monsieur de la Barre, & qui s'estoit toujours opposé à ceux qui vouloient que l'on mist les navires en seureté dans le carennage. Ce Capitaine s'estoit mesme venté le jour auparavant, qu'il détourneroit tous les bruslots avec des chaloupes armées, & les empêcheroit de faire aucun tortaux navires. Mais il y fut le premier pris, sans qu'aucune des chaloupes armées qui estoient tout proche de luy, ni mesme la sienne se missent en devoir de détourner le bruslot, dont le Capitaine Anglois l'accrocha à cet Amiral, y mit le feu, & se retira fierement vers la flote, sans perdre un seul homme, & sans qu'on luy tirast un coup de canon, ni mesme un coup de fusil.

Cet Amiral qui estoit de trente-huit pieces de canon, le saint Jean de trente, & deux grandes flutes nommées le Mercier & le Lion d'or, chargées pour France de douze cent mille livres de sucre, furent reduites en cendre, sans qu'on pût jamais rien sauver. Tout le monde de ces quatre navires se jetterent à la mer de peur du feu; & plusieurs qui ne purent nager perirent dans l'eau.

La frayeur & la crainte d'estre bruslez, passa dans les autres navires, & tous les soldats & les matelots se jetterent à la mer, croyant l'embrasement de tous les navires certain, & ne pouvant plus resister aux effroyables décharges des ennemis qui les mettoient tout en pieces.

Il semble en ce rencontre, que Dieu n'avoit voulu punir que l'opiniâreté de ceux qui n'avoient voulu laisser aller les vaisseaux au carennage, où ils auroient évité tous ces malheurs; car si le vent de midy eust duré encore un demy quart d'heure, tous les navires de la Compagnie, qui estoient fort ferrez les uns aupres des autres, auroient esté infailliblement mis en cendre: mais le vent estant tout d'un coup passé du Sud à l'Est, ces quatre navires furent les seules victimes des flâmes, dont les vingt huit autres furent exempts.

Dans ce temps, quelques chaloupes ennemies, remplies de soldats, se détacherent, & vinrent à un de nos bruslots,

commandé par le Capitaine L'escouble ; ils firent grand feu sur luy, & luy tuerent quelques hommes, de-sorte que se voyant presque pris, il mit le feu à son bruslot, & se sauva à terre à la nage, & le bruslot en feu, fut poussé vers la terre.

Cependant le feu & le fracas de l'artillerie, & le massacre qui se faisoit de nos gens, effrayoit tellement ceux qui se fauvoient des navires, qu'il estoit presque impossible de les arrester. Les Religieux de mon Ordre qui dans ce rencontre aussi-bien que dans toutes les autres occasions de cette guerre, ont toujours genereusement exposé leur vie pour satisfaire à leur devoir, m'ont dit, que Monsieur de Clodoré recevoit ces pauvres fuyards au bord de la mer, les embrassoit, les encourageoit, leur donnoit des vestemens, & des armés, les leurs estant toutes perduës, & les envoyoit dans des postes, où l'on ne combattoit point, pour leur donner le temps de se remettre : & que cela en arresta plusieurs qui s'en seroient fuy, comme quelques-uns, que dix Cavaliers furent requerir jusques dans les bois & dans les montagnes.

Monsieur de Clodoré qui avoit bien preveu tout ce malheur, & l'avoit dit le jour auparavant à Monsieur de la Barre, croyant que les ennemis ne manqueroient jamais à se prevaloir de la confusion & du desordre de ces fuyards, & que sans doute ils mettroiët pied à terre & feroient un effort pour emporter l'Isle, se resolut de tenir ferme, de les attendre, & de plustost laisser perir tous les navires ausquels il ne pouvoit donner remede, que de faire branler son monde. Il envoya dire au sieur de saint Pierre Capitaine de la Cavalerie de le venir trouver à pied avec tous ses Cavaliers, & au sieur de Francillon de faire ferme sur la place d'arme avec sa Compagnie, & aux deux Compagnies du Carbet de se tenir à l'Ance de la touche, & à tous d'attendre ses ordres ou de le venir trouver au lieu où les ennemis mettroient pied à terre.

Ce Gouverneur envoya le sieur de Rouge-fosse à Monsieur de la Barre dans le fort, pour l'avertir de tous ces de-

fordres, & le pria de faire en sorte de vouloir faire son possible pour arrester les fuyards : mais il ne luy fit aucune réponse ; & ce fut ce qui obligea Monsieur de Clodoré à envoyer les dix Cavaliers apres eux.

La baterie de saint Robert où commandoit alors Monsieur de Laubiere fut si rudement batuë, qu'elle fut toute desolée. Le sieur Heliot de saint Germain y fut tué, aussi bien que plusieurs autres ; & quelque diligence que purent faire le sieur de Laubiere & le sieur de la Calle pour rallier le monde effrayé, elle fut presque abandonnée.

Une des plus grandes fregates des ennemis, montée de cinquante pieces de canon, s'approcha si près de cette baterie pour la cononner, qu'elle toucha à terre, & s'y échoüa ; & sans une rafale de vent qui la repoussa en mer, elle estoit infailliblement perduë : mais elle fut si chaudement batuë de la mousqueterie de nos soldats qu'elle fut contrainte de fermer ses sabors. Enfin apres cinq heures des plus horribles combats, qui se soient encore donnés dans les Isles, la grande fregate se retira, & avec elle toute la flote, dont les hommes estoient aussi enflés que leurs voilles, d'un si-bon succez, qui eût infailliblement esté plus grand, s'ils se fussent bien servis de leur victoire, en attaquant en mesme temps le reste des navires ; & Monsieur de Clodoré les voyant retirer s'écria, *Que Dieu leur estoit l'esprit pour le salut de cette Isle.*

L'on remarqua dans ces combats une chose assez rare pour occuper icy une place ; C'est qu'une femme nommée Magdelaine d'Orengé, dont le mari faisoit l'office de canonnier à la baterie de saint Sebastien où estoit le Gouverneur, y tint ferme pendant tous les combats, fournissant courageusement les cartouches, les boulets & toutes les choses necessaires aux canons, sans s'estonner aucunement du fracas & du massacre que faisoit le canon des ennemis, & sans jamais baisser la teste pour des milliers de boulets qui passoient par dessus.

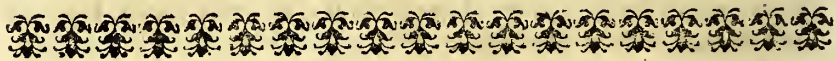
Monsieur de la Barre qui s'informoit toujours de ce qui se

se passoit, apprit que les ennemis s'estoient retirez ; mais que nos navires estoient encore en feu. Il envoya le sieur Gasfandire à Monsieur de Clodoré qu'il fist en sorte que le feu ne gagnast les autres navires ; & ce Gouverneur qui y travailloit déjà de toutes ses forces, repliqua que sa presence y estoit necessaire. Il y vint aussi-tost, & tous deux firent si bien que le feu fut arresté.

Tous ces combats dégarnirent tellement les navires & les bateries de poudre, qu'il ne s'en trouva dans tous les navires que pour tirer environ cinq ou six cent coups de canons, & à terre environ un millier ; de sorte que Monsieur de la Barre voyant bien qu'il n'y avoit plus de ressource pour les navires, commanda aux Capitaines de les échoïer, les desarmer, & leur faire des sabors pour les couler bas après qu'ils auroient tiré le reste de leur poudre. Monsieur de Clodoré auquel cet ordre n'avoit point esté communiqué, estant revenu le matin, fut surpris de voir que l'on mettoit à terre tout ce qu'il y avoit dans les navires ; ce qu'ayant remarqué M. de la Barre, il luy dit qu'il avoit donné cet ordre à cause du manque de poudre. M. de Clodoré luy conseilla de faire bonne mine jusqu'à ce que les chaloupes vinssent pour mettre le feu aux vaisseaux, de faire charger les canons de mitraille, & donner ordre de ne les tirer que sur les chaloupes, & de si près qu'ils tuassent tous ceux qui seroient dedans ; de faire aussi attacher les pavillons avec des cordes, en sorte qu'à l'extremité on les pust tirer à terre. Toutes ces choses furent conclües & commandées, mais mal executées.

Cette mesme nuit la barque que monsieur de la Barre avoit envoyé à la Guadeloupe pour avoir des poudres, revint. Monsieur du Lion qui n'en estoit gueres mieux fourni que nos Messieurs ne leur en put envoyer qu'un millier : & l'on en receut quelques jours apres cinq cens de saint Christophle. Cette premiere barque estant arrivée à la pointe du Nord de la Martinique, l'on envoya aussi-tost querir la poudre par des negres : & comme tous ceux qui s'estoient sauvez des navires avoient perdu leurs armes, l'on fit com-

mandement à tous ceux qui avoient de la poudre & des armes de reste, de les apporter, afin d'en donner à ceux qui n'en avoient point; & l'on attendit avec patience, le lendemain qui devoit décider toute chose.



§ VI.

Ce qui se passa dans le cinquième & dernier combat.

LEs ennemis qui dès le septième avoient fait embarquer dans une cache leurs principaux blesez, & les avoient envoyé à l'Isle de Nieve pour les faire traiter & medicamenter, se mirent un peu apres midy sous voiles, & s'approcherent si près de terre & des vaisseaux, les foudroyant à coups de canon, que les matelots prenant l'épouvante, tout y fut en desordre: l'on oublia tous les ordres donnez, l'on tira sur les vaisseaux ennemis, l'on fit oster les pavillons des mats & des poupes, & apres que l'on eut en confusion déchargé le peu de poudre qui y restoit, les armes & les autres choses, nos navires furent coulez bas si proche de terre, qu'ils n'enfoncerent que jusqu'aux premiers ponts.

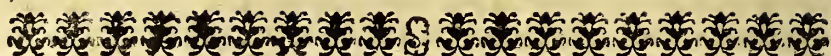
Il nous restoit un bruslot commandé par le Capitaine Ferrand, qui dans la confusion où estoient les ennemis tout proche de terre, pouvoit en brusler quelques-uns, & mettre un grand desordre parmy leurs navires. Monsieur de Clodré pria ce Capitaine de faire son devoir & tâcha de le piquer d'honneur, pour l'obliger à faire quelque chose de considerable; mais il s'en excusa toujours sur la frayeur de ses gens. Ce Gouverneur en écrit à M. de la Barre qui estoit dans le fort: mais il luy répondit qu'il ne pouvoit rasfeurer personne, & commanda que l'on déchargeast les pou-

dres qui estoient dans ce bruslor, & laissa ce Capitaine impuni, aussi-bien que celuy qui avoit écarté trois barils de poudre déchargez des navires.

L'on fit porter ce qui en fut tiré aux bateries de terre, que Monsieur de Clodoré faisoit servir luy-mesme avec une fermeté qui fut admirée de tout le monde de cette Isle, se souciant aussi-peu des boulets que des hannetons qui bourdonnent aux oreilles. Comme ce Gouverneur se sentoit dépourvéu de poudre, il ne fit tirer que de fort près, & presque jamais à coup perdu; de-sorte que les navires des ennemis en furent si fort endommagez, qu'après une heure & demie de combat, ils se retirerent au large, laissant à la coste de la Martinique trente trois bastimens, y compris les caches & les barques, échoüez, bruslez ou coulez à fond, dans un tel desordre que cela faisoit pitié.

Les Anglois dans tous ces combats, eurent environ six cens hommes de tuez, & un plus grand nombre de blesez; tous leurs navires furent si fracassez de coups de canon, qu'ils ne pouvoient presque tenir la mer, & l'on a écrit qu'une de leurs plus grandes fregates estoit coulée bas auprès de Rondonde: mais cela n'est pas fort asseuré.

C'est une chose surprenante; que pour le nombre des boulets qui furent tirez par les ennemis sur cette Isle, nous y ayons perdu si-peu de monde; car nos Peres asseurent que sur leur place qui n'a pas au plus cent pas de large, il y fut trouvé plus de cinq cent boulets de toute sorte; & cependant nous n'y ayons perdu que cent hommes, sans y comprendre les blesez.



§ VII.

Ce qui s'est passé en suite de ces combats.

LEs ennemis s'estant retirez, mouillerent vis à vis de la pointe du fort saint Pierre, s'estendant vers le carbet; & nos navires faisoient une pitoyable figure à la coste, n'attendant plus qu'une heure d'une mer un peu rude, poussée par un vent mediocre, pour achever leur perte, ou que les ennemis envoyassent leurs chaloupes pour y mettre le feu, & les reduire en cendres, comme ils le pouvoient faire sans qu'on les en pust empêcher: & il est si vray que Dieu aveugla encore en ce rencontre les ennemis, pour ne pas voir ce qu'ils devoient faire, que le Chevalier Armant, Amiral de la flote Angloise, en fut accusé de trahison en Angleterre; qu'il eut bien de la peine à s'en justifier; & que sans la proteçtiõ du Roy d'Angleterre & du serenissime Duc d'York il couroit risque de sa vie. Je me persuade neantmoins qu'il estoit innocent, & que le manquement de poudre chez luy aussi bien que chez nous, l'obligea à faire sa retraite, & à ne se pas exposer à une tentative, qui auroit peut-estre esté honteuse à sa Nation.

Le neuvième au matin toute la flote leva l'Ancre, courut vers la terre, & en estant assez prés, l'Amiral fit un signal de Conseil, apres lequel tous les navires ayant mis le vent sur leurs voilles, ils se laisserent derriver toute la matinée. Nos Chefs crurent qu'ils alloient estre attaquez tout de nouveau, chacun se rengea à son poste, & on attendit les ennemis jusqu'à deux heures apres midy: mais l'on fut agreablement surpris de voir venir à terre une chaloupe avec un pavillon blanc. Le Gouverneur qui estoit aux bateries,

se dourant bien que c'estoit un envoyé qui venoit demander les prisonniers , fit promptement marcher ce qu'il avoit de monde , & en ayant ramassé jusqu'à six cent , il les mit en bataille , avec une belle Compagnie de Cavalerie sur la place d'armes. Monsieur de la Barre qui fut averti de la venuë de cette barque , donna ordre de luy faire signe de s'arrester , & luy envoya un Officier avec ordre que si c'estoit un Trompette de le luy amener les yeux bandez : mais ayant trouvé que c'estoit un Capitaine Irlandois nommé Barret , qui avoit long-temps servi en France , qui sçavoit parfaitement la langue Françoisë , & qui estoit envoyé de la part de l'Amiral avec une lettre pour Monsieur de la Barre , on ne luy banda point les yeux.

Ce Capitaine fut conduit par la place d'armes , au travers des troupes en bataille jusqu'à la salle de l'Audiance , où estoit Monsieur de la Barre accompagné du Gouverneur , des principaux Officiers de l'Isle , & de tous les braves volontaires qui l'avoient accõpagné dans les combats. Il fut receû fort civilement par Monsieur de la Barre , auquel il presenta cette lettre de la part du Chevalier Armant , Amiral de la flote.



*Lettre du Chevalier Harmant , Amiral de la flote Angloise,
à Monsieur de la Barre , Lieutenant General aux
Isles de l'Amérique*

MONSIEUR,

Ily a environ quinze iours que i'ay pris une barque équipée en guerre dépendante de la Martinique , dans laquelle la pluspart estoient François , & le reste Flamans ; desquels ie suis informé que vous avez un nombre considerable de prisonniers , qui sent plus maltraittez que vos esclaves des Isles , ausquels quand vous ferez reflexion ,

comme estant vostre propre fait , puisque cela se fait par vostre permission , ie ne vous puis croire si peu Chrestien que n'ayez quelque ressentiment de leur mauvais traitement , ou du moins que n'y donniez ordre pour l'avenir. Monsieur ie vous envoie ce messenger pour vous faire souvenir de la mutabilité de la fortune ; & quoy-que vous vous pouviez croire au-dessus de sa rouë , vous ne sçavez pas le temps que vous changerez de fortune avec celle de vos captifs. Je sçay que vous estes tres-sensible , & qu'il m'est tres-facile de détruire vostre bourg & magasins , & peut-estre toute vostre Isle ; c'est-pourquoy si vous voulez vous gratifier & moy aussi en m'envoyant lesdits prisonniers , ie vous promets ne faire aucun preiudice davantage , sinon à vos vaisseaux , lesquels ie suis seur ne me pouvoir échaper. J'attendray vostre prompte réponse par le Capitaine Barret , & m'écris cy dessous.

Vostre tres-humble serviteur
JEAN HARMANT.

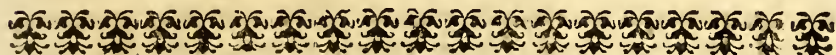
A bord de 29. Iuin stile ancien,
& le neuvième Iuillet stile nouveau.

Monsieur de la Barre ayant leû cette lettre , la communiqua au Gouverneur , auquel il témoigna avoir dessein de vouloir mettre cette affaire en negociation : mais apres quelque conference qu'il eut avec ce Gouverneur , ils convinrent ensemble qu'il falloit parler ferme , & ne faire paroître aucune foiblesse , & luy témoigner que l'on se mettoit aussi peu en peine de leurs menaces , que d'une chançon ; & cela estant arresté , Monsieur de la Barre mit le Capitaine Barret entre les mains de Monsieur de Clodoré , pour le regaler & l'instruire du traitement que l'on avoit fait aux prisonniers Anglois , qui estoient environ trois cent dans cette Isle.

Monsieur de Clodoré fit connoître à ce Capitaine que son Amiral avoit esté mal informé du traitement des prisonniers , que bien loin de les laisser mourir de faim comme il le disoit , les Officiers estoient nourris chez les meilleurs habi-

tans sucriers à leur table , à dix livres de sucre par jour ; & que les autres qui travailloient aux fortifications, avoient quatre livres de viande par semaine, moitié bœuf moitié lard, de la cassave à discretion, une chopine d'eau de vie de France par semaine, & que de plus ils avoient un bon Chirurgien avec des medicamens pour les penser ; & les autres qui estoient chez les habitans, estoient nourris comme eux & travailloient comme eux.

Monsieur de Clodoré luy proposa aussi en cas qu'ils eussent des prisonniers comme ils le disoient, d'en faire échange, ou de faire un traité à cet égard qui dureroit tout le temps de la guerre. Il luy dit aussi qu'on se soucioit fort peu des menaces, & que s'ils abatoient des maisons, on useroit de represaille, & que l'on feroit de mesme chez eux. L'on luy fit voir le fort, & il dit que cela estoit meilleur qu'ils ne l'avoient crû ; & comme il regardoit les troupes en bataille, le Gouverneur luy fit une galanterie, luy offrant de mettre dix mille hommes en bataille à terre, & qu'il n'iroit à luy qu'avec huit mille : il repliqua que nous avions de la cavalerie : on luy offrit de l'oster ; mais il ne voulut rien arrester. Il visita les Religieux, & leur fit caresse, témoignant avoir regret de ce que nostre pauvre petite Eglise estoit toute percée de coups de canon ; & apres avoir esté bien regalé par le Gouverneur, Monsieur de la Barre le renvoya avec cette lettre à l'Amiral.



*Reponse de Monsieur de la Barre au Chevalier
Harmant.*

MONSIEUR,

Répondant à la vostre qui m'a esté déliorée par le Capitaine

Barret, ie vous diray que ie serois bien mari que l'on me pust accuser den'avoir pas usé de toute la douceur & honnesteté possible envers les prisonniers Anglois qui sont tombez en nos mains. Monsieur de Clodré Gouverneur de cette Isle ; en a donné un détail au sieur Barret vostre envoyé, pour ce qui s'est passé icy : c'est ce que ie puis vous dire sur la premiere partie de la vostre.

Pour ce qui regarde nos maisons que vous dites pouvoir détruire, ce sont choses reciproques, & que nous pouvons aussi faire à nostre tour : ie ne refuse pas neantmoins d'entrer en traité honneste & raisonnable pour le fait des prisonniers, plaignant leur condition, & desirant les soulager : que si vous voulez y entendre, vous pouvez m'envoyer faire des propositions convenables à gens de guerre, estant certain que j'y répondray avec toute la civilité que vous pouvez attendre de

Vostre tres-humble serviteur,
LE FEVRE DE LA BARRE.

A la Martinique ce neuvième de
Juillet 1667.

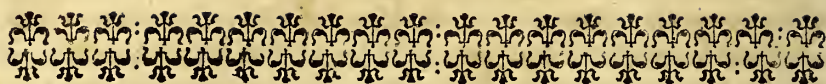
Nos Chefs qui s'attendoient le lendemain du renvoy du Capitaine Barret à une nouvelle insulte, croyant fermement que le Chevalier Harmant en execution de ses menaces, viendroit foudroyer & renverser toutes les maisons du bourg, firent mettre plusieurs pieces de canon qui avoient esté tirez des vaisseaux, en baterie dans les intervalles des ruës qui pouvoient decouvrir les vaisseaux ennemis, afin de leur rendre le change tant que la poudre dureroit. Mais apparamment le rapport que le Capitaine Barret luy fit de l'estat dans lequel il avoit veü nos François dans cette Isle, ou peut estre la poudre leur manquant aussi-bien qu'à nous, ayant tiré de leur part durant ces combats, quinze ou seize mille coups de canon, ils se contenterent de ce qu'ils avoient fait, & abandonnerent une victoire qui apparamment ne leur pouvoit échaper.

Le

Le dixième tout au long du jour, la flote Angloise ne fit que louvoyer devant la Rade : elle approcha mesme jus- qu'à la portée d'un fusil sans tirer, & l'on ne tira pas aussi sur elle, parce que l'on reservoit le peu de poudre que l'on avoit pour la dernière extremité. Le onzième un peu avant le jour, huit grandes fregates prirent la route des Isles de Mont. Sarra & de Nieve, pour s'y raccommo- der, & une des plus grandes prit celle de la Barbade, pour y porter la nouvelle du bon succès de leurs combats, & des premiers avantages qu'ils avoient eu sur nos François, qu'ils firent un peu plus grands qu'ils n'estoient : Car l'on a sceu depuis que le Capitaine de ce navire avoit dit au Milord que toutes nos forces navales estoient dissipées, & que tous nos vaisseaux estoient échoüez, bruslez ou coulez à fond : & il est constant qu'ils avoient esté en pouvoir de le faire, cōme j'ay dé ja dit.

Ce Milord sur une si bonne nouvelle, conceut une nouvelle resolution de faire attaquer tout de nouveau l'Isle de saint Christophle, parce que ne pouvant estre secourü des autres Isles, il croyoit qu'elle ne luy pouvoit resister. Laissons les preparer à executer ce beau dessein, cependant voyons ce qui nous reste à dire de ce qui s'est passé dans toute l'Amerique Meridionale jusqu'à la publication de la paix.





CHAPITRE ONZIEME.

De ce qui s'est passé dans l'Amerique Meridionale, pendant le reste de cette guerre, jusqu'à la publication de la paix.

§ I.

Miseres des Isles, secouruës de l'Europe fort à propos, & les vaisseaux renflez déperissent dans le carenage de la Martinique.

Durant tout ce malheureux temps de la guerre, tous les habitans estant contraints d'avoir presque toujours les armes sur le corps, avoient négligé, pour ne pas dire abandonné toutes leurs habitations: il ne s'y faisoit presque plus de sucre, d'indigo, ny de tabac, & à peine pouvoit-on faire des vivres pour fournir aux armemens des troupes: de sorte que toutes nos Isles, & particulièrement saint Christophle, estoient nonobstant tous les avantages qu'ils avoient sur les ennemis, dans une extreme misere: & les navires marchands de l'Europe, n'ayant pas la liberté d'y venir comme ils faisoient pendant la paix, la plus grande partie des choses nécessaires y devinrent si rares & si cheres, que jamais ils n'eurent plus de besoin du secours qui arriva à la Martinique deux jours apres le depart de la flote ennemie, comme je diray bien-tost.

Les premiers soins de Monsieur de la Barre apres la retraite des Anglois, furent de travailler en diligence à remettre tous les navires de la Campagne à flot ; & il est constant que luy & Monsieur de Clodoré firent de tres-louables efforts pour les relever, & qu'ils y reüssirent si heureusement, qu'à la reserve des vaisseaux bruslez, il n'y eut qu'une cache de perduë. Il ne falut pas dire deux fois à Monsieur de la Barre de les envoyer au carennage pour les mettre en seureté : l'ordonnance qu'il fit à cet effet en est le témoignage assureé : elle est dattée du douzième de Juillet : & je crains que mon copiste ne se soit trompé de deux ou trois jours ; car les navires ne pouvoient pas estre encore relevez. En voicy la teneur.

IL EST ORDONNE' aux vaisseaux de la Compagnie qui sont en estat de partir de cette Rade, de faire incessamment voile pour le cul de sac Royal, où ils se mettront dans le carennage, & feront une secade pour en fermer l'entrée, garniront les bateries de canons, & disposeront toutes choses pour une bonne deffence. Les Capitaines commanderont chacun huit jours tour à tour. Le sieur GAUVIN cõmandera les 8. premiers jours, & ensuite les sieurs de la JAUNAYE, PINGAULT & JAMAÏN ; puis les autres à leur rang observeront en allant audit cul de sac, de ne point se desallier des terres ; & s'ils estoient pris de calme, de se faire nager par leurs chaloupes pour se soustenir contre la marée : moyennant cela ils ne peuvent courir risque de tomber à vau le vent.

Fait à la Martinique, le vingt cinquième de Juillet, mil six cent soixante-sept. Signé LE FEVRE DE LA BARRE.

Cependant toutes les Isles Françoises dans le plus fort de leurs miseres, receurent des secours inesperez d'Europe qui les consolèrent en toutes façons ; car dès le dix-huitième de Juillet six beaux vaisseaux remplis de tout ce qu'ils pouvoient desirer, arriverent à la Martinique. Le premier estoit une flute appartenante au Roy, commandée par le sieur du Pré, & estoit chargée de vivres & de vestemens pour les troupes

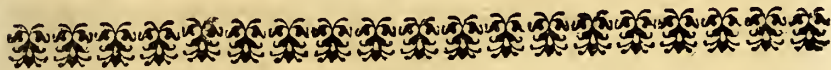
Royales qui estoient à saint Christophle, aussi bien que les troupes auxiliaires des autres Isles, auxquels il falloit fournir tous les jours plus de mille rations de pain. Cette flûte apporta la nouvelle de la revocation des ordres donnez à Monsieur de Baas pour le secours des Isles dont j'ay parlé cy-dessus : mais elle fit esperer en mesme temps une prompte conclusion de la paix, qui depuis le vingtième May se traitoit à Breda par les Plenipotentiers de tous les Estats interessez.

Entre les autres navires qui suivirent cette flûte, il y en avoit un de la Compagnie, deux autres de Bordeaux, & un de la Rochelle, tous chargés de vivres, de munitions, & de toutes sortes de marchandises necessaires dans les Isles; & un autre qui venoit de Canarie chargé des meilleurs vins de ces Isles. L'on fit promptement mettre tous ces vaisseaux en seureté dans le carennage, & Monsieur de la Barre fit partir en diligence la premiere barque qui fut en estat, chargée de vin, de viande & de farine, & de soixante soldats & volontaires pour secourir l'Isle de saint Christophle, en attendant que les autres barques fussent raccommodees pour leur en faire passer davantage. Toutes les autres Isles eurent aussi leur part de ce secours, qui arriva dans le temps le plus opportun que l'on peust desirer.

Il arriva aussi en ce mesme temps, une grande flûte de Norvergue, chargée par les soins de Messieurs les Directeurs de la Compagnie, de mats, de planches, de goudrons, & de toutes les choses propres aux radoubemens des vaisseaux, lesquels furent en peu de temps reparez & mis en estat de servir, s'ils eussent eu des poudres necessaires, & dont l'on n'a jamais fourni le quart de ce qu'il en falloit.

Monsieur de Clodoré conseilla à Monsieur de la Barre de renvoyer en France une partie des navires qui estoient en estat, & une autre partie à Corossol, l'autre au Cap verd, & l'autre à saint Domingue, pour en apporter des bestiaux aux Isles, & ainsi les rendre utiles à la Compagnie. M. de la Barre conclud bien pour les voyages du Cap verd, de Corossol, & de saint Domingue : mais il ne put tomber d'accord d'en envoyer en France, parce qu'il manquoit de

poudre pour les armer, craignant aussi que s'il les renvoyoit en France sans estre chargez, que la Compagnie seroit obligée de payer des équipages, c'est-à-dire les gages des Capitaines, des Officiers, des pilotes & matelots, auxquels il estoit beaucoup deü; & que ces navires n'apportant aucun retour, elle seroit en peine de le pouvoir faire: ainsi tous les navires de la Compagnie qui avoient esté si heureusement remis à floc & si bien reparez, pour n'avoir pas esté envoyez en France ou en quelques autres lieux pour y gagner les frais des équipages, furent si long-temps dans le carenage, que l'air mal sain y fit mourir une partie des équipages, les vivraillies de la Compagnie y furent mal menagées, & les navires par un trop long séjour en ce lieu, y furent percez des vers; en-sorte que l'on en a tiré aussi peu de profit que de service: & cela n'est pas une des moindres causes des desordres des affaires de la Compagnie.



§ II.

Les Anglois font en vain une nouvelle tentative pour rentrer dans l'Isle de saint Christophle.

LEs Anglois animez par l'avantage qu'ils pretendoient avoir obtenu sur les navires de la Compagnie, resolurent aussi-tost une nouvelle entreprise sur l'Isle de saint Christophle, dont la perte les affligeoit incomparablement plus que toutes celles qu'ils avoient faites dans l'Amérique. Le Milord Willoughby y donna aussi-tost les mains, & fit incessamment embarquer sur cette fregate qui luy en avoit apporté la bonne nouvelle, & sur deux autres navires, trois cens hommes du Regiment d'York, plusieurs braves volontaires, & une grande quantité de poudre, de boulets & de

toutes sortes d'armes. Il envoya tout cela à M^e. Henry Willoughby son Lieutenant General, qui estoit à l'Isle de Nieve avec toute sa flote, commandée par le Chevalier Armant. Ces trois navires passerent tout proche de la Rade de la Martinique, & ceux qui estoient dessus, furent fort surpris de ne voir aucun des navires de la Compagnie échoués à la coste, ni coulez bas comme l'on leur avoit asseuré.

Dés que ce renfort fut arrivé à l'Isle de Nieve, le Lieutenant General Henry Willoughby, apres avoir (de gré ou de force) ramassé tant dans cette Isle que dans les autres, tous ceux qui le pouvoient servir en cette occasion, fit une revue generale, où il se trouva trois mille hommes effectifs, vingt-deux grands navires, & plusieurs barques équipées en guerre, dont le Chevalier Armant estoit Amiral. Le Conseil de guerre fut ensuite tenu, & l'attaque de l'Isle de Saint Christophle y ayant esté resoluë, le Chevalier Armant se disposa à l'exécuter.

Cependant Monsieur le Commandeur de saint Laurent ayant esté averti par un transfuge de l'Isle de Nieve, de tous les préparatifs que l'on faisoit dans cette Isle, pour le venir attaquer, fit en diligence fortifier les endroits de cette Isle qui luy paroissoient les plus foibles. Il fut merveilleusement assisté dans ce travail par le sieur de la Fontaine, Capitaine au Regiment de Normandie, tres-habile, & qui pendant l'incommodité du Commandeur de saint Laurent, prit le soin de tous les ouvrages necessaires, y fit travailler incessamment six cens prisonniers Anglois avec tant de diligence, que tout estoit en estat de recevoir les Anglois avant qu'ils fussent en estat de nous venir attaquer.

Pendant que l'on se fortifioit à saint Christophle, le Lieutenant Henry Willoughby y envoya un Officier Anglois redemander les prisonniers de sa nation & leur apporta quelque argent. Cet Officier demanda effrontément au Chevalier de saint Laurent que l'on leur rendist leur terre, si l'on vouloit épargner bien du sang; & dit que si l'on ne leur rendoit par amitié, ils l'auroient par force, & mesme toute l'Isle. Il offrit aussi à ce Chevalier de luy rendre le sieur de

Nouël, Gouverneur de Sammary proche de Cayenne qu'ils avoient surpris par trahison, pour le Colonel Stapleton; & dit insolamment que si Monsieur de la Barre avoit esté dans son Amiral comme il y devoit estre, qu'ils l'auroient pris, & l'auroient rendu pour ce Gouverneur. L'Officier Anglois dit tout cecy avec tant d'arrogance, que le Chevalier de saint Laurent fut contraint de le maltraiter de parole & de luy dire, que peu's'en faloit qu'il ne le fist jetter en mer, & que ni luy ni d'autres n'y revinssent plus pour parler de la sorte à moins que d'y vouloir estre jettez: & qu'aureste il n'avoit point de sujet de se vanter de l'avantage qu'il disoit avoir eu sur nos vaisseaux à la Martinique, que cela n'estoit point deû à leur bravoure, n'ayant jamais osé aborder les navires; mais que ce bonheur estoit seulement deû au vent de midy, qui avoit porté leur bruslot sur nos vaisseaux.

Cet Officier s'en retourna aussi mal satisfait des François, que les François l'estoient de luy; & ayant fait son rapport tel qu'il le voulut au Lieutenant Henry willoughby, les vaisseaux destinez pour cette entreprise, se mirent à la voile le jour de sainte Anne, vingtfixième de Juillet, pour venir à la conquête de saint Christophle, & pour faire ce grand épanchement de sang dont l'Envoyé de ce Lieutenant General avoit menacé les François. Ils les virent venir, & se disposerent avec une joye merveilleuse, non seulement à conserver leur sang; mais à triompher des Anglois comme ils avoient déja fait si glorieusement par deux fois dans cette Isle.

Ils parurent sur les dix heures proche de la Rade, au nombre de onze grands vaisseaux & une cache, chacun des navires ayant sa chaloupe en queuë, comme tous disposez à la décence. Ils raserent toute la coste depuis la Basterre jusqu'à la pointe de Sable, foudroyant toute la coste à coups de canon; & particulièrement où ils voyoient l'Infanterie en bataille, & cinq cens Cavaliers, ayant le valeureux Commandeur de saint Laurent à leur teste, qui suivoient les vaisseaux tout le long de la coste, mourans d'impatience de se voir encore une fois aux mains avec les ennemis: mais

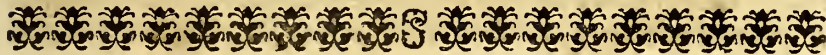
Messieurs les Anglois craignants que ce grand épanchement de sang dont ils nous avoient menacez , ne se tiraist de leurs veines , n'oserent jamais mettre pied à terre , & ils se retirèrent sans avoir aucun avantage , sinon d'avoir rompu le toit d'une maison , & avoir eu pour récompense deux de leurs vaisseaux percez à jour par le canon de nos bateries.

Le Lieutenant General Henry willoughby , aussi bien que le Chevalier Armant ayant perdu toute esperance de rentrer victorieux dans l'Isle de saint Christophle , resolurent d'aller chercher fortune ailleurs , & tournerent toutes leurs pensées au recouvrement de Surinames en terre ferme , que l'Amiral Criffen Zelandois leur avoit pris , & à la conquête de l'Isle de Cayenne , dans laquelle l'on leur avoit dit que Monsieur de la Barre & son gendre avoient mis tout ce qu'ils avoient butiné sur eux pendant cette guerre.

Monsieur de saint Laurent fut encore averti par des trās-fuges , que le sixième d'Aoust six grandes fregates accompagnées d'un bruslor , estoient parties de la Rade de l'Isle de Nieve , & que le dixième deux autres grands Navires avoient pris la mesme route , n'estant demeuré en cette Rade , que trois grands navires de guerre , quelques barques , & quelques caches. Ils dirent aussi qu'ils alloient à Surinames , & qu'ils s'attendoient de prendre l'Isle de Cayenne en passant.

Cette flote passa à la Martinique au commencement de Septembre , lors que Messieurs de la Barre & de Clodoré estoient dans une grande division , survenuë à l'occasion d'un domestique de M. de la Barre , qui avoit grievement blessé de deux coups d'épée un Capitaine d'un navire du Roy sur la place d'armes en presence de M. de Clodoré , qui l'ayant fait mettre prisonnier , il en fut tiré de haute lute par Monsieur de la Barre : & quoy que cela eust broüillé ces deux Messieurs jusqu'à l'excès , aussi tost qu'ils virent les ennemis , ils mirent bas leurs differents particuliers , s'unissant tous deux pour le bien du service , & faisant avec beaucoup d'ardeur toutes les choses qu'ils crurent necessaires pour se defendre :

fendre. Mais la Flotte passa sans entreprendre aucune chose, tira vers la terre ferme, & arriva à l'Isle de Cayenne le 21. ou le 22. de Septembre; où nous l'irons trouver apres que nous aurons dit un mot d'un effroyable Houragan qui arriva à saint Christophle le premier de Septembre mil six cens soixante-sept.



§ III.

Vn grand Houragan desole l'Isle de Saint Christophle.

L'Isle de saint Christophle se croyoit au dessus de toutes ses affaires, ses habitans avoient glorieusement conquis les quartiers possédez par les Anglois, ils les avoient defaits avec beaucoup de bonheur à la pointe des Palmistes lors qu'ils y voulurent rentrer, & ils leur avoient enfin fait perdre toute esperance d'y pouvoir jamais rentrer par la force. Ils se voyoient secours par plusieurs navires chargez de toutes les choses necessaires; & il sembloit qu'ils n'avoient plus qu'à triompher de la guerre mesme, à faire des marchandises pour s'enrichir, & à se tenir sur une simple deffensive, qui pouvoit faire échotier tous les efforts de leurs ennemis.

Ils avoient acquis toutes les plus belles habitations des Anglois, lesquels apres les premiers combats rendus à saint Christophle, pouvoient en vertu de la capitulation, vendre leurs terres, leurs negres, leurs meubles, leurs bestiaux, & generalement tout ce qui leur appartenoit, & en suite se retirer où il leur plairoit. Ils estoient persuadez par de tres-bonnes raisons, que les Anglois n'y pouvoient jamais rentrer; parce qu'ils avoient acquis de bonne foy toutes ces

choses, & qu'il se trouvoit chez les Notaires plus de trois cens contrats de vente en bonne forme, & pour le moins autant sous seings privez, dont les payemens faits contens en sucre & en petun, sont estimez à 474.009. l. d'argent monnoye de France.

Chacun de nos François qui dans cette conjoncture avoient eu routes leurs habitations à un fort juste prix, dans l'esperance d'y devenir riches en les cultivant, y avoient fait de grandes dépenses pour les faire valoir, lors que le premier de Septembre Dieu qui avoit humilié les Anglois par leurs mains, les voulut chastier par les siennes; leur envoyant dans cette Isle & aux environs, un épouvantable Houragan, qui renversa toutes les belles esperances de nos pauvres Habitans, & qui fut tel, que les plus anciens de cette Isle protesterent n'avoir encore rien veu de semblable.

L'article de la Gazette de Hollande qui parle de ce Houragan, dit qu'il commença à neuf heures du matin par un vent du Nord qui dura jusqu'à cinq heures du soir, & qu'une heure apres il recommença par un vent de Sud avec une telle impetuosité, qu'il renversa toutes les maisons & les cases, & causa une telle frayeur aux Habitans qu'ils se couchèrent dans la campagne, ne croyant pas pouvoir estre ailleurs en seureté. Et je croiray suffisamment appuyer cette verité, par l'extrait d'une Lettre que Monsieur le Chevalier de saint Laurent en écrit à Monsieur Colbert, où il en parle ainsi:

„ Il a fait icy le plus horrible coup de vent qu'il eut jamais
 „ fait; & j'ay creu estre obligé de vous faire sçavoir que
 „ cette Isle est dans l'estat le plus deplorable qu'on put se fi-
 „ gurer, & que les habitans ne pouvoient faire une plus grãde
 „ perte ny se voir plus malheureux, à moins que d'avoir esté
 „ pris par les Anglois: Il ne leur reste plus ny maison ny su-
 „ crierie debout, & ne peuvent esperer de faire du sucre de
 „ plus de quinze mois. Pour le manioc, qui est le pain du
 „ pays, il n'en est pas resté un seul, & il est plus d'un an à

„ venir. Je ne puis, Monseigneur, vous descrire la misere de
„ cette pauvre Isle, sans en avoir le cœur navré, de la voir
„ comme un lieu où le feu a passé. Je vous assure que si
„ la paix ne se fait, ou que l'on n'envoye des navires de
„ guerre en ce pays pour faciliter le moyen d'y apporter
„ de la Cassave des autres Isles, les habitans & les trou-
„ pes mourront de faim. Je feray tout mon possible pour
„ donner courage aux habitans, qui sont interdits comme
„ des gens qui ont tout perdu, & n'espargneray ny mes
„ soins, ny mes peines pour le maintien de cette isle, & pour
„ remedier à ce mal, qui est sans remede s'il ne vient de
„ dehors.

Six ou sept jours avant cette horrible tempeste, il arriva à la Martinique une barque Françoisé avec un Gentilhomme Anglois, portant un passeport en faveur de Madame de Bayencourt, cy. devant femme de feu Monsieur de Poincy Gouverneur de saint Christophle, & des autres Damoiselles que feu Monsieur le Commandeur de Sales avoit fait partir de saint Christophle la veille du premier combat. Il y avoit déjà long-temps que cette Dame & les autres Damoiselles estoient de retour à la Martinique, & elles n'avoient osé se risquer au passage, de peur d'estre prises par les Anglois.

La mesintelligence de Messieurs de la Barre & de Clodoré qui continuoit toujours, fut augmentée en cette occasion. Monsieur de la Barre ayant reçu fort civilement celui qui portoit le passeport, luy permit pendant son séjour, de converser librement avec tous les prisonniers Anglois, desquels il pouvoit apprendre en détail, tout l'estat du Gouvernement: & lors qu'il fut temps de partir, il renvoya avec la Dame & les Damoiselles Françoisés par pure courtoisie, plusieurs Damoiselles Angloises, & mesme des Officiers & Soldats Auglois, sans en rien dire au Gouverneur; qui estant déjà ulceré, eut assez de peine à digerer ce morceau.

Cette barque fit voile le 31.^{me} d'Aoust: mais elle eut à peine gagné le travers de la Guadeloupe, qu'elle fut

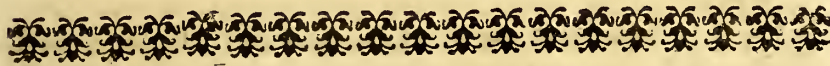
repoussé par un rude coup de vent de Nordouest, qu'elle eut bien de la peine à relâcher à la Martinique, où toutes ces pauvres Dame & Damoiselles furent mises à terre à demy mortes. Le pilote assura qu'il avoit trouvé la mer si grosse vers la Guadeloupe, qu'il falloit necessairement qu'il y eust un furieux Ouragan à saint Christophle, parce que d'autant plus qu'il s'en estoit éloigné, il l'avoit trouvé plus pacifique.

L'on esperoit que cet Houragan auroit fait perir cinq grandes fregates de guerre Angloises, qui tenoient toutes les avenues fermées à tous les secours qui pouvoient venir de dehors dans cette Isle: Mais ils previnrent si à propos cette tempeste, qu'ils eurent le temps de prendre le large de la mer; & l'on fut autant surpris qu'affligé de les voir deux jours apres mouillez à la Rade de l'Isle de Nieve, quoy que desmattez & en desordre.

La Fregatte nommée l'Yrondelle, chargée de toutes sortes de victuailles par les soins de Monsieur de la Barre, arriva quelques jours apres cet Houragan à l'Isle de saint Christophle, dans un temps auquel les pauvres Habitans estoient reduits au desespoir, & crioient famine. Elle mouilla à la Pointe de Sable, où elle fut aussi-tost apperceüe par deux Fregattes Angloises qui estoient à la Rade de Nieve, & qui la vinrent aussi-tost canonner. Mais Monsieur le Commandeur de saint Laurent y ayant accouru avec des troupes, la fit décharger, nonobstant le grand feu des ennemis; qui voyant des chaloupes remplies de monde pour la deffendre, s'en retournerent à la Rade de Nieve retrouver la plus grande de leurs Fregates, qui n'estoit pas encore remartée. Ils ne tuerent qu'un seul homme dans l'Yrondelle: Mais le canon du Fort de la Pointe de Sable leur tua le Lieutenant de la Fregatte, nommé le Douvre, & cinq ou six matelots.

Cependant Monsieur de la Barre fort persuadé de l'extrême misere à laquelle le Ouragan avoit reduit les pauvres Habitans de l'Isle de saint Christophle, fit avec beaucoup

de zele tout ce qui luy fut possible pour les secourir. Il passa mesme à la Guadeloupe, pour le faire avec plus de facilité & moins de risque, donnant de si bons ordres & prenant si bien son temps pour faire passer les barques qu'il y envoyoit par derriere, & au vent de l'Isle de Nieve, qu'elles arrivoient toujourns heureusement pour le soulagement de cette Isle; qui sans ce secours auroit esté reduite a une derniere extremité.



§ IV.

Les Anglois prennent l'Isle de Cayenne, la pillent, & l'abandonnent.

IE ne suis pas moins surpris de voir que l'Auteur de la Relation imprimée chez Cloufier mette l'Isle de Cayenne dans un si piteux estat à l'arrivée de la Flotte ennemie, que de ce qu'il en veut imputer le biâme à Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales : Estant veritable que cette Compagnie n'avoit jusqu'alors eu rien de plus cher que l'Isle de Cayenne, & qu'elle avoit consumé une grande partie de ses finances pour la faire valoir, sans en avoir jamais tiré aucun profit. Cet Auteur fait neanmoins negliger cette Isle par ces Seigneurs, & dit hardiment qu'ils n'y envoyèrent aucun Navire depuis le mois d'Octobre de l'année mil six cens soixante six, quoy que d'ailleurs il confesse que la flotte de Monsieur de la Barre, où estoit le secours de toutes les Ant-Isles, arriva à Cayenne en Octobre, & n'en repartit que sur la fin de Novembre, apres y avoir déchargé la meilleure partie des vivres, des armes, & des munitions de guerre : Et je scay de plus que pendant cet intervalle el-

le fut encore secouruë par les vaisseaux des Capitaines Baron & Lucas, qui y furent envoyez par Messieurs les Directeurs de la Compagnie. Ainsi il ne faut pas dire que le mauvais estat de cette Isle vienne de la negligence de ces Seigneurs; mais plustost de la mauvaise administration de leur bien, ou au moins de la mauvaise temperature de l'air de cette Isle, qui a abismé une grande partie de leurs effets, & y a ensevely un si grand nombre de François, que je ne puis comprendre pourquoy on ne l'a pas encore entierement abandonnée.

Les six Fregattes qui estoient parties de l'Isle de Nieve le fixième d'Aoust, s'estant jointes à un autre grand Navire de guerre, & à deux caches, parurent à la veuë de Cayenne le vingt-deuxième de Septembre mil six cens soixante sept; & Monsieur le Chevalier de Lezy qui en estoit Gouverneur, ne s'attendant à rien moins que d'estre artaqué par les Anglois, creut que c'estoit Monsieur de la Barre son frere, qui venoit visiter sa Colonie. Il partit sur le champ de Mahury, & vint en diligence à Remire, où estant encore dans le doute, il ne laissa pas d'y faire donner l'allarme, & continua sa route jusqu'au fort de Ceperou; où estant arrivé sur le soir, il trouva que Monsieur de la Barre son frere ayant esté persuadé par le Gouverneur de la Martinique que cette flotte pourroit bien aller à Cayenne, avoit dépesché son brigantin chargé de victuailles, de vin de Madere, & de tout ce qu'il avoit creu necessaire pour aider ce Chevalier & tous ses Habitans, à se deffendre contre la Flotte Angloise.

Ce brigantin estant arrivé presque en mesme temps que la flotte Angloise, Monsieur le Chevalier de Lezy le trouva mouillé sous le Fort de Ceperou, & apprit des premiers qui descendirent, que cette flotte estoit ennemie. Il fit aussitost donner l'allarme par tout; & ayant amassé environ deux cens hommes. Il marcha de nuit en diligence du costé de Remire, pour se joindre au sieur d'Estienne son Major, qui y estoit avec environ cent hommes. Il les fit tous mettre en

bataille, & attendit la pointe du jour, qui luy fit découvrir que les ennemis se dispoisoient à la descente, & que quatorze grandes chaloupes chargées de soldats, s'estoient detachées, & estoient venuës mouïller leurs grapins à l'islette aux cabrites, voisine de la terre de Cayenne.

Ce Gouverneur les voyant peu de temps apres tirer vers le Havre de Cayenne, les suivit le long du rivage, & mesme les devança : mais les ennemis ayant fait une bonne demye lieuë, ils revirerent tout à coup vers Armire. Le Gouverneur retourna aussi sur ses pas, mais assez mal suivi de ses gens, & quelque diligence qu'il pût faire, estant obligé de faire un long defilé à cause des arbres, & du bord d'une ravine, il trouva que trois chaloupes avoient déjà mis cinquante ou soixante hommes à terre, & qu'ils avoient planté vn drapeau sur le sable.

Ce Chevalier fut d'abord courageusement à eux, & tira son coup de pistolet d'assez proche. Quinze ou vingt soldats tirant aussi sur les ennemis : mais en défilant les uns apres les autres, & d'assez loin & sans effet ; & les ennemis ayant aussi confusement tiré sur eux, Monsieur le Gouverneur fut blessé à l'espaule, & le sieur d'Estienne à la hanche : & comme ces deux Messieurs, se virent fort mal soutenus, ils se retirerent sur une petite hauteur, où ayant tâché de remettre le cœur aux soldats & aux habitans, le Gouverneur croyant qu'il falloit promptement destruire ce petit nombre d'ennemis qui estoient à terre, sans attendre le reste qui le feroit infailliblement succomber, il leur cria ; Allons l'épée à la main. Mais la plus grande partie n'étant armés que de fusil, il se trouva presque seul qui l'eust tirée hors du fourreau, & il vit bien dès là que n'ayant que peu de soldats assez mal armés, cette Isle qui avoit tant coûté, alloit estre en proye aux ennemis.

Il commanda à tous ceux qui estoient en cet endroit, de le venir trouver au fort, & en prit à mesme temps le chemin ; & les Habitans & les soldats s'y rendirent peu de temps apres sans que les ennemis les en empechassent, ny

fissent aucun semblant de les suivre.

Aussi tost que ce Gouverneur fut arrivé au Fort , il envoya quelques soldats pour descouvrir si les ennemis ne venoient point. Mais pendant qu'ils estoient en chemin , voyant les habitans si effrayez qu'ils negligeoient de se mettre en defense , il prit une resolution surprenante , qui fut de quiter l'isle , & le Fort , qui estoit capable de soustenir un siege. Il y eut mesme avant son départ , six pieces de canon encloüées. Quelques-uns disent qu'il donna ordre à ses Habitans & aux soldats de le venir trouver en terre ferme , à cinq lieuës de Cayenne , avec une barque & six canots qui estoient échouez sur le sable , afin de sauver la Colonie parmy les Indiens. D'autres disent qu'il dit seulement à ses Habitans : Mes enfans je vous laisse une barque pour vous sauver comme vous pourrez ; & qu'apres ces paroles la chaloupe où il estoit avec le sieur d'Estienne blessé & fort foible , & six ou sept autres Officiers , partit , sans attendre les soldats qu'il avoit envoyé , lesquels revinrent incontinent apres son départ , disant que les ennemis ne bransloient point du tout de leur poste.

Après le départ du Gouverneur & des Officiers , un Sergent nommé Ferant , Suisse de nation , homme de cœur , & qui meritoit quelque chose de plus qu'il n'étoit , fit tout ce qu'il put pour remettre le cœur aux habitans & aux soldats , que la frayeür leur avoit osté. Il en assemblea & conduisit une centaine au fort , où ils élurent un certain Officier , nommé la Buchotterie pour leur Capitaine : mais le cœur luy ayant manqué il abandonna tout le premier , & alors le Sergent Ferant voyant une si grande lâcheté , exhorta les Habitans de tenir bon avec luy , & de se deffendre courageusement ; leur remontrant que le fort pouvoit estre deffendu avec cent hommes , qui ayant un peu de cœur n'en seroient jamais debusquez par tout ce qu'il y avoit d'Anglois à la coste ; qu'il y avoit dans ce fort des vivres & des munitions plus qu'il ne faloit pour tenir jusqu'à ce qu'ils fussent secourus : qu'il y avoit sept cens grenades
routés

toutes chargés , & sept cens autres qui ne l'estoient pas , mais qui le pouvoient estre en quatre ou cinq heures : qu'il y avoit cent cinquante bons fusils en estat , sans ceux des habitans , onze belles pieces de canon bien montrées , & 3500. de poudre. Mais la plus grande partie des habitans effrayez ne l'ayant pas voulu écouter , s'embarquerent à dix heures au soir , & se sauverent aussi bien que le Gouverneur & les Officiers , & s'estant retirez à Surinâme , ils se jetterent dans le Fort avec les Hollandois.

Le pauvre Sergent Ferant qui meritoit le Gouvernement de cette Isle , se voyant abandonné des habitans & de la plus grande partie des soldats , fut reduit à demander la composition d'un homme qui n'avoit presque personne avec luy qui se voulust battre. Elle luy fut accordée , à condition que luy & environ quarante ou cinquante soldats qui estoient dans le Fort seroient prisonniers de guerre , ne laissant dans l'Isle qu'environ cent personnes , tant femmes qu'enfans. Il estoit plus de quatre heures apres midy , c'est à dire trente heures apres le depart du Gouverneur , lors que l'on demanda la capitulation aux ennemis , qui n'avoient encore osé faire une seule démarche pour s'approcher du Fort.

Les ennemis entrerent dans le Fort avec six ou sept cens soldats , dont ils détacherent des corps particuliers pour aller prendre possession des autres postes de l'Isle.

Les Anglois resterent 15. jours dans cette Isle , lesquels ils employerent à piller tout ce qu'il y avoit de meilleur. Ils arracherent tous les vivres , & les emporterent dans leurs vaisseaux. Ils en enleverent tout le canon , les armes & les munitions ; mais le butin qu'ils y firent ne fut pas si considerable que l'on l'a creû. Car la chaloupe & la barque où se sauverent le Gouverneur & les Habitans emporterent tout ce qu'il y avoit de plus pretieux.

Les ennemis en partant brûlerent toutes les cases , les maisons , & les sucreries , n'espargnant pas mesmes les Eglises. Ils brûlerent aussi le pont levy du Fort , en demolirent toutes les fortifications , & s'en allerent vers Suriname , pour y travailler à une conquête plus avantageuse.

Cependant le Chevalier de Lezy avec sa chaloupe passa à Suriname, & avertit les Hollandois de la venue du Chevalier Armant avec sa flotte. L'allarme fut mise aux quartiers, & les deux cens François qui y arriverent avant la flotte Angloise, y furent parfaitement bien receus par le Gouverneur, qui estoit un digne homme, brave jusqu'au dernier point, & resolu de mourir plustost que de rendre la place qui luy avoit esté confiée. Je suis marry de n'en pas sçavoir le nom; parce qu'il merite bien d'estre nommé icy.

Je ne me souviens pas bien des circonstances de l'attaque du Fort de Suriname, ne les ayant leu qu'une fois dans une petite Relation écrite à la main par un jeune Gentilhomme volontaire de Monsieur de la Barre: Mais il me semble que voicy à peu près ce qu'il rapporte de cette affaire; qui est, que le Chevalier Armant ayant attaqué & battu un jour entier ce fort, sans y pouvoir faire aucune bresche, ses gens mirent pied à terre sans que l'on s'opposast à leur descente; & que les François de l'Isle de Cayenne joints au Gouverneur firent merveilles de leurs personnes pour deffendre le Fort dans les assauts qu'y donnerent les Anglois: mais que le Major de la place ayant trahy & traité avec les Anglois, le Gouverneur voyant que la plus grande partie des Hollandois ne vouloient plus combattre & se rangeoient du costé du Major, courut aux François de Cayenne, leur criant: Mes braves Camarades, sauvez-moy l'honneur que ces traistres me veulent ravir: nous pouvons encore nous deffendre sans eux. Ils se mettoient en estat de le faire, lors qu'ayant aperceu que le Major avoit livré une porte, par laquelle les Anglois estoient entrez, & qu'il n'y avoit plus de remede; ils rompirent toutes leurs armes, déchirerent leurs drapeaux, & furent faits prisonniers de guerre.

Le Chevalier Armant voyant la vigoureuse resistance que le Gouverneur avoit faite avec les François de Cayenne, luy fit toutes les caresses & les civilitez imaginables; & luy dit, que si ses François s'estoient aussi bien deffendus à Cayenne qu'à Suriname, cette Isle n'auroit point changé de main. Il

ya cent autres belles particularitez dans cette Relation touchant la Colonie de Cayenne : Mais je n'en ay rien voulu prendre ; parce que ce Gentilhomme me témoigna la vouloir faire imprimer.

Cependant Monsieur le Chevalier de Lezy qui ne sçavoit ce qu'estoit devenu toute sa Colonie, & qui sçavoit avoir en queue la flotte Angloise, ne s'arresta pas à Suriname, mais il passa en diligence avec ses Officiers à la Guadeloupe, où Monsieur de la Barre presque au desespoir du peu de resistance que l'on avoit fait à Cayenne, fit difficulté de le voir ; & ce Chevalier luy presenta une requeste, a fin qu'il informa de sa conduite. Elle fut renvoyée à Monsieur du Lion, Gouverneur de la Guadeloupe ; qui ayant trouvé par la deposition des Officiers & de quelques autres, que le Chevalier avoit payé de sa personne en brave, & jusqu'à l'effusion de son sang, & auroit continué, sans l'épouvante & la lâcheté de ses Officiers & de ses gens ; il en fit son rapport à Monsieur de la Barre, lequel s'appaïsa d'autant plus volontiers, qu'il vit ce Chevalier touché jusqu'au desespoir de ce malheur, & prest à y retourner perdre la vie s'il estoit necessaire, & faire tout son possible pour restablir cette pauvre Colonie, qui estoit tout en desordre.

Monsieur de la Barre & ce Chevalier, sur un avis qu'ils receurent du R. P. Meorelet Jesuite, qui s'estoit réfugié avec plusieurs habitans de Cayenne chez les Indiens, firent tout ce qu'ils purent pour rallier les debris de cette Colonie. Monsieur de Chambré y contribua aussi de sa part tout ce qui luy fut possible ; & le Chevalier de Lezy retourna à Cayenne en Novembre, avec environ deux cens hommes, & plusieurs negres ; & les habitans qui s'estoient retirez parmi les Indiens s'estant rejoints à luy, cette Colonie fut rétablie. C'est ce que j'en ay pû apprendre de divers Habitans des Isles & de Cayenne.

Le Chevalier Armant apres ces deux derniers avantages, avec lesquels il ferma cette guerre, s'en retourna à la Barbade, sa flotte chargée du butin de Cayenne & de Surina-

me. Les prisonniers François y furent mis à terre , & le Milord Willoughby , qui avoit déjà quelque nouvelle de la paix conclüe à Breda , les renvoya à la Martinique , où ils déposerent une grande partie des choses que j'ay dites cy-dessus.

C'est assez faire paroistre toutes nos Isles en feu , teintes de sang , & sans commerce : Il est desormais temps de les remettre dans la paix , & finir ce Livre par ce qui s'est passé dans l'exécution du Traité de la paix fait à Breda entre les Nations Françoisise , Angloise , & Hollandoise.





CHAPITRE DOUVZIEME.

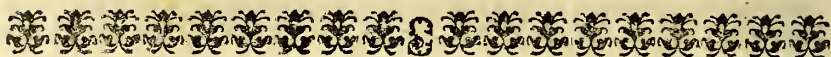
Ce qui s'est passé dans les Ant-Isles , touchant la publication & l'execution du traité de la paix faite à Breda , en l'année 1667.

§ I.

La paix est conclue à Breda entre les trois Nations, Françoise, Angloise, & Hollandoise.

Pendant que nos Insulaires François , Anglois , & Hollandois estoient dans la plus grande chaleur d'une guerre , qui sembloit ne devoir finir dans les Ant-Isles que par la ruine de quelques-unes de ces trois Nations , le Serenissime Roy de Suede s'estant rendu le mediateur entre ces trois grandes puissances desunies ; tous les Ambassadeurs ou Plenipotentiaires des Rois & des Estats interessez dans cette guerre se rendirent à Breda , où apres beaucoup de travail la paix fut heureusement conclue & signée par tous les Interessez le 31. de Juillet stile nouveau , & le 21. stile ancien de l'année mil six cens soixante-sept. Mais comme il y eut des Articles particuliers qui regardent seulement les affaires de l'Amerique , & que ce sont ceux-là qui ont fait naistre

les difficultez qui se sont rencontrées à l'execution du traité dans ces Isles; j'ay creu estre obligé de les mettre icy.



*Les Articles de la paix entre la France & l'Angleterre
qui regardent l'Amérique.*

I.

Que la Paix soit universelle, perpetuelle, & vraye & sincere Amitié, entre le Serenissime & tres-puissant Roy Tres-Chrestien, & le Serenissime & tres-puissant Roy de la Grande Bretagne, & leurs Heritiers & Successeurs, leurs Royaumes, Estats & Sujets; & qu'elle se garde & s'observe si serieusement qu'ils se procurent, l'un à l'autre utilité, honneur & commodité, & que de toutes parts se renouvelle & refleurisse un bon voisinage, & un parfait soin de cultiver la paix & l'amitié.

II.

Toutes inimitiez, hostilitiez, discorde & guerre entre ledit Seigneur Roy Tres-Chrestien, & ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne, & leurs Sujets, cessent & soient abolis; de sorte que l'un & l'autre s'abstiennent à l'avenir de toute depredation, lezion, injures, & incursions quelconques, tant par terre que par mer, & rivieres, en quelque lieu, pays & Nations que ce puisse estre, principalement dans toute l'estenduë des Royaumes & dominations de l'un & de l'autre, de quelque nature & qualité qu'ils soient.

III.

Toutes offenses, injures & dommages que ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne, & ses Sujets, durant cette guerre auront receu l'un de l'autre, soient mises en oubly: de sorte que ny à cause d'icelles, ny sous pretexte de toutes au-

tres choses, l'un l'autre, ou leurs sujets, ne feront, ou feront faire, ou souffriront estre fait par cy-apres aucun acte d'hostilité, d'inimitié, ou empeschement & traverse, par eux ou par autre, en cachette ou à découvert, directement ou indirectement, sous couleur de droit, ou par voye de fait.

IV.

Que la navigation & commerce soit libre entre les sujets desdits Seigneurs Rois, comme il estoit au temps de la paix & auparavant la denonciation de la guerre; de sorte que chacun d'eux pourra sans empéchemens, aller & negocier en pleine liberté, dans les Royaumes de l'un & de l'autre, leurs Provinces, foires, ports, & rivieres, avec leurs marchandises.

V.

Tous prisonniers généralement de part & d'autre, de quelque qualité & condition qu'ils soient, seront remis en liberté, sans rançon ou autre prix de leur rachapt; pourveu qu'ils payent ce qu'ils devront pour leur nourriture, ou autre cause legitime.

VI.

Tous Edits & Arrests qui à cause de cette guerre ont esté publiez de part & d'autre, au préjudice de la liberté de la navigation & du commerce, seront abrogez.

VII.

Que le Roy Tres-Chrestien restituë au Roy de la Grande Bretagne, ou aux porteurs de ses ordres, deuëment scellez du grand sceau d'Angleterre, ou qui les auront obtenus pour cet effet, cette partie de l'Isle de saint Christophle que les Anglois possedoient en Janvier de l'année 1665. auparavant la denonciation de la derniere guerre, & au plustost que faire se pourra, ou au moins dans six mois, à compter du jour de la signature du present Traité: Et à cet effet ledit Seigneur Roy Tres-Chrestien aussi tost apres la ratification du present Traité, baillera audit Seigneur Roy de la Grande Bretagne, ou fera bailler à ceux qui par luy

seront commis, tous Instrumens & mandemens necessaires pour ladite restitution, en bonne forme.

VIII.

Si toutefois quelqu'un desdits sujets dudit Seigneur Roy de la Grande Bretagne avoit vendu les biens qu'il possedoit en cette Isle, & reçu le prix de la vente; il ne pourra en vertu du present traité, estre remis en la possession desdits biens, qu'il n'ait auparavant payé le prix, ou restitué la somme qu'il a receüe.

IX.

S'il arrivoit (dont neantmoins jusques à present on n'a aucun avis) que les sujets dudit Seigneur Roy Tres-Chrétien, auparavant ou depuis la signature du present traité, eussent esté chassez de ladite Isle de saint Christophle par les sujets dudit Roy de la Grande Bretagne, neantmoins les choses seront restablies en l'estat qu'elles estoient au commencement de l'année 1665. C'est-à-dire devant la denonciation de cette guerre cessée : Et ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne, aussi-tost que l'on aura connoissance de la chose, sans aucun delay ny retardation baillera, ou commandera de bailler audit Seigneur Roy Tres-Chrétien, ou ses ministres par luy pour ce commis, tous instrumens & mandats necessaires pour ladite restitution, expediez en bonne forme.

X.

Comme ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne restituera audit Seigneur Roy Tres-Chrestien, ou à ceux qui auront ses ordres scellés du grand sceau de France precis & exprés pour cela, le pays nommé Acadie, situé en l'Amerique Septentrionale, à cet effet ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne immediatement après la ratification du present traité baillera ou commandera de bailler au Seigneur Roy Tres-Chrestien, tous instrumens & mandats necessaires pour la restitution, deuément expediez.

XI.

Et si quelques Habitans de ce pays qui s'appelle Acacie, aiment

aiment mieux à l'avenir estre sujets du Serenissime Roy de la Grande Bretagne ; il leur sera libre d'en sortir dans un an ; à compter du jour de la restitution dudit pays , & de vendre , aliener & disposer en telle maniere qu'ils aviseront , leurs fonds & tous biens , tant meubles qu'immeubles ; & ceux qui auront contracté avec eux , seront tenus & obligez à l'exécution de leurs faits & contrats , par l'autorité du Serenissime Roy Tres-Chrestien : Que s'ils aiment mieux emporter avec eux leur argent , ustenciles , vases , & tous biens meubles , qu'il leur soit permis sans aucun empéchemment.

XII.

Que le Roy Tres-Chrestien restituera en la maniere susdite au Roy de la Grande Bretagne , les Isles d'Antigoa & Montiarra (si elles sont encore en sa puissance) comme aussi toutes les autres Isles , païs , forteresses & colonies qui auront pû estre conquises par les armes dudit Seigneur Roy Tres-Chrestien avant ou apres la signature du present Traité , & lesquelles ledit Seigneur Roy de la Grande Bretagne possedoit avant que la guerre qui finit par ce present Traité , fust declarée aux Seigneurs generaux des Estats confederez. Et au contraire en la maniere susdite , toutes les Isles , forteresses & colonies situées en quelque païs que ce soit , qui ont esté conquises par les armes dudit seigneur Roy de la Grande Bretagne , avant ou apres la signature de ce present Traité , & lesquelles auparavant Janvier de l'année mil six cens soixante cinq ledit seigneur Roy Tres-Chrestien possedoit , luy seront restituées.

XIII.

Si quelqu'un des serfs ou esclaves qui seront aux Anglois en cette partie de l'Isle saint Christophle qui appartenoit audit seigneur Roy de la Grande Bretagne , comme aussi aux Isles nommées Antigoa & Montsarra lors qu'elles ont esté occupées par les armes dudit Roy Tres-Chrestien , veulent retourner sous le pouvoir des Anglois (sans toutefois aucune force ni contrainte) que cela leur soit libre & permis dans

le temps de six mois, à compter du jour que lesdites Isles seront restituées. Et si les Anglois auparavant qu'ils fortifient desdites Isles, ont vendu quelques serfs & receu le prix, lesdits serfs ne seront restituez, si le prix n'est rendu & recompensé.

XIV.

Pareillement si quelques uns des sujets dudit Roy de la Grande Bretagne (qui ne sont point du nombre des serfs & esclaves) se sont engagez aux services comme soldats, laboureurs, ou de quelque autre façon que ce soit audit seigneur Roy Tres-Chrestien, ou à quelques-uns de ses sujets habitans desdites Isles, moyennant salaires à l'année, au mois, ou au jour; apres la restitution des Isles ou de l'Isle, cessera tel loüage ou obligation, prenant le salaire au prorata des services rendus; & luy sera libre de retourner en son pays, pour vivre sous la domination du tres-serenissime Roy de la Grande Bretagne.

XV.

Tout ce qui a esté réglé pour lesdites Isles & les sujets lesquels y habitent, se doit entendre réglé de la mesme façon pour toutes les autres Isles, forteresses, païs & colonies, les sujets & serfs lesquels y demeurent, dont ledit Roy Tres-Chrestien s'est saisi par les armes, ou se saisira avant ou apres la signature du present Traité; pourveu que ledit seigneur Roy de la Grande Bretagne les ait possédées auparavant qu'il eust commencé la guerre (qui finit par ce Traité) avec les Seigneurs des Estats generaux confederez: Comme aussi le mesme s'entend réglé & arresté à l'égard des Isles, païs, forteresses & colonies, sujets & serfs y demeurants, qui ont appartenu audit seigneur Roy Tres-Chrestien auparavant Janvier 1665. & que ledit Roy de la Grande Bretagne aura occupées, ou occupera auparavant ou apres la signature de ce Traité.

XVI

Que toutes Lettres, tant de reprefaille que de marque & contre marque, qui ont esté pour quelque cause que ce soit

concedées de part & d'autre , demeureront cassées & seront tenuës pour nulles ; & aucunes pareilles Lettres ne seront à l'avenir concedées par l'un desdits seigneurs Rois contre les sujets de l'autre , si auparavant il n'apparoist clairement du dessein de justice , & qu'il ne soit justifié par la requeste de celui qui veut obtenir des Lettres de represaille , adressée au Roy des sujets contre lesquels on demande lesdites lettres , & présentée à l'Officier demeurant sur les lieux ; afin que dans le temps de quatre mois , ou plustost , il puisse s'informer au contraire , ou prononcer que de la part du deffendeur il soit promptement donné satisfaction au demandeur : Et si nul Officier du Roy contre les sujets duquel on demande les Lettres de represailles , ne reside , lesdites Lettres ne seront concedées si ce n'est apres les quatre mois , à compter du jour auquel la Requeste aura esté présentée au Roy contre les sujets duquel on poursuit les represailles , ou à son Conseil Privé.

XVII.

Et pour prevenir tout sujet de contestation qui pourroit naistre à la restitution des navires marchands & autres biens meubles , que chacune des parties se pourroit plaindre avoir esté pris en des pais éloignez apres la paix resoluë , & auparavant qu'on en eust connoissance ; tous les navires , marchandises , & autres biens meubles qui apres la signature & publication de ce present Traité pourront estre saisis de part & d'autre , dans le temps de six semaines depuis lesdites mers jusqu'au Promontoire de Saint Vincent , dans le temps de dix semaines depuis ledit Promontoire jusques par delà la Ligne Equinoctiale , ou l'Equateur , tant l'Ocean & mer Mediterranée , que par tout ailleurs ; & finalement dans le temps de six mois outre ladite Ligne , par toute la terre , ils appartiendront & demeureront propres aux occupants , sans aucune exception ou distinction de temps & de lieu plus reculé , & sans avoir aucun égard aux restitutions & compensations pretenduës.

Et si (ce que Dieu ne veuille permettre) il arrivoit nouvelle rupture entre lesdits seigneurs Rois , & qu'ils en vinssent à guerre ouverte ; les Navires , marchandises , & tous meubles des uns & des autres qui se trouveront dans les ports & Estats du' parti contraire , ne seront confisquees ny destournez en aucune façon ; mais sera donné six mois entiers aux sujets desdits seigneurs Rois , pendant lesquels ils pourront retirer leursdits biens , & les transporter où ils avertiront , sans aucun empêchement.

XIX.

Sous ce present Traité de Paix seront compris ceux lesquels auparavant l'échange des ratifications , ou dans six mois apres seront nommez de part & d'autre d'un commun consentement. Cependant toutefois comme les parties qui traitent reconnoissent autant qu'il se peut les offices sinceres & les soins continuels du serenissime Roy de Suede , par la mediation duquel ce salutaire ouvrage de la paix avec l'aide de Dieu a esté conduit à sa perfection ; aussi pour témoigner pareille affection , du consentement commun de toutes les parties il a esté convenu & arresté , que la sacrée Majesté Royale de Suede , avec tous ses Royaumes , dominations , Provinces & Ressorts , soit entenduë mentionnée dans ce Traité , & comprise dans cette presente pacification de la meilleure sorte qu'il se peut.

XX.

Enfin que les Ratifications solennelles & en bonne forme de ce present Traité & confederation seront dans le temps de quatre semaines , à compter du jour de la signature , ou plutôt si faire se peut , apportées de part & d'autre à Breda , & reciproquement échangées. En foy de quoy & ce. Fait à Breda le trente-unième , stile nouveau , & le vingt-

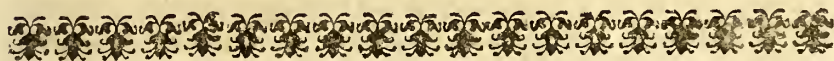
unième stile ancien du mois de Juillet mil six cens soixante sept. Ainsi signé,

GEORGIUS FLEMMING, D'ESTRADE, HOLLIS.

CHRISTOPHORVS DELPHICVS, COVRTIN, HENRICVS CO-
DE DHONA. VENTRY

Collationné à l'Original signé de Monsieur de Lionne Secrétaire d'Estat, par Nous Sieur de la Barre, Lieutenant General du Roy & de ses Armées par mer & par terre és Isles & Terre Ferme de l'Amérique. A la Guadeloupe le quinzième d'Octobre 1667.

LE FEVRE DE LA BARRE.



§ II.

Monsieur de la Barre ayant receu les Articles de la Paix faite à Breda, s'en sert adroitement pour ravitailler l'Isle de Saint Christophle, & fait en suite publier la paix dans toutes les Ant-Isles Françoises.

Bien que quelques Particuliers François, Anglois, & Hollandois eussent eu des nouvelles de la paix, & que les Articles du Traitté de Breda eussent déjà paru en trois Langues dans l'Isle de saint Christophle dès le douzième de Septembre; Monsieur de la Barre ne les receut neantmoins que le quinzième d'Octobre, par un petit navire que les Directeurs luy dépécherent de la Rochelle à cet effet: mais sans aucunes pieces necessaires pour la cessation des actes

d'hostilité, & pour la publication de la Paix; lesquels il ne receut, comme je diray bien-tost, que le dix-huitième de Decembre. Il se trouvoit alors fort embarrassé: Car quelques soins qu'il prist pour jeter des vivres dans l'Isle de saint Christophle, le peu qu'il en pouvoit faire passer à la dérobee & à la mercy des Ennemis qui estoient les maistres de la mer, ne pouvoit garantir cette Isle de se voir bien-tost reduite à la famine, & à une derniere extremité. Cela le fit resoudre à tenter le Commandant des vaisseaux ennemis qui estoient à la Rade de Nieve, & qui estoient dans la derniere necessité de vivres aussi bien que les François de saint Christophle; en luy faisant signifier les Articles de la paix, pour l'engager à une cessation d'armes, en attendant les ordres de la publier; luy faisant en mesme temps connoistre que par ce moyen ils pourroient estre soulagez, par l'abondance de toutes sortes de vivres que la Compagnie avoit envoyez aux Isles de la Martinique & de la Guadeloupe; lesquelles n'ayant pas esté desolées par le Houragan, pouvoient leur faire part des biens que Dieu leur avoit laissez sur la terre, pourveu qu'ils laissassent passer librement les vaisseaux qui porteroient des vivres à S. Christophle.

Le 20. d'Octobre il fit partir dans un brigantin un Gentilhomme & un Trompette, portant les Articles de la Paix faite à Breda entre les deux Rois, & les Hollandois, avec ordre de les signifier tant au Commandant de la flotte Angloise, qu'au Gouverneur de l'Isle de Nieve; & y estant arrivez, ils signifierent ces Articles, & en suite insisterent pour la cessation des actes d'hostilité; & ces Messieurs battant froid sur cette proposition, protesterent qu'ils n'en avoient aucune nouvelle. Mais celle de les assister de vivres & de rafraichissemens leur paroissant toute d'or dans l'extreme necessité où ils estoient, fut écoutée & receüe du meilleur de leur cœur; & apres avoir comblé ce Gentilhomme de civilité & de carresses, ils luy donnerent parole qu'au cas qu'on les voulust assister de vivres, en bien payant, ils laisseroient passer tous les vaisseaux que l'on voudroit en-

voyer pour le ravitaillement de l'Isle de saint Christophle, à condition qu'ils passeroient de nuit, ou de jour un peu au large hors de la veüe de leurs vaisseaux, afin que l'on ne leur peust rien imputer, ny les taxer de connivence.

Monsieur de la Barre fort joyeux de cette réponse, fit promptement charger une barque de toutes les choses qu'ils avoient demandées, & fit en mesme temps remplir une fregatte Françoisse, deux grands navires de Hollande, & un de Hambourg, de vivres & de rafraichissemens, & les envoya à saint Christophle. La barque arriva à l'Isle de Nieve, & y réjoüit fort les Anglois qui mourroient de faim & de misere; & les vaisseaux passerent la nuit sans que les Anglois les en empêchassent; & ainsi cette Isle fut ravitaillée, & tirée de l'extreme necessité où elle estoit.

Plusieurs bastimens furent en suite traiter avec les Anglois: Et quoy que Monsieur de la Barre fust le mieux intentionné du monde, & que l'Isle de saint Christophle eust esté soulagée par ce stratagemè, ses ennemis ne laisserent pas de le blasmer d'avoir envoyé des vivres aux Anglois, & d'avoir beaucoup profité par ce commerce, aux dépens de la Compagnie.

Pendant ce petit commerce, le Milord Villougby ayant eu avis que Monsieur de la Barre en usoit bien avec sa Nation; sur les assurances qu'il avoit de la paix, n'en estant pas moins certain que luy, pour l'obliger à relâcher les prisonniers de guerre que nous tenions, commença le premier à luy renvoyer quatre-vingt personnes de ceux qui avoient esté pris à Cayenne, & dont j'ay parlé cy-dessus. Mais Monsieur de la Barre ayant remarqué qu'il ne luy avoit envoyé que des malades, ou des blessez, il choisit parmy les prisonniers de la Guadeloupe les languissans & les plus foibles, & les luy renvoya; payant ses complimens par une lettre pleine de civilité.

Cependant Monsieur de la Barre ayant eu avis que le Milord avoit receu les ordres necessaires pour la publication de la paix, & qu'il faudroit bien-tost parler de mettre

la main à l'exécution du Traité, crut qu'il estoit nécessaire pour y vacquer avec plus décla & de succès, de se transporter à saint Christophle. Il receut cette nouvelle le premier de Decembre, & aussi-tost il s'embarqua sur le navire nommé le saint George, & fut suivy de deux autres navires de la compagnie & de plusieurs navires estrangers. Avant que de partir il envoya ordre à tous les Capitaines des vaisseaux de la Compagnie qui estoient à la Martinique, de le venir trouver en diligence à saint Christophle; & il fut si ponctuellement obey, que quatre jours apres son arrivée, il se trouva à la rade de saint Christophle, quatre vaisseaux de haut bord. Ce qui ne servit pas peu à reprimer la fierté des Anglois, qui pretendoient faire executer le Traité à leur fantaisie. Dès que Monsieur de la Barre vit tous ces vaisseaux à la Rade, il en fit promptement descharger toutes les victuailles & toutes les autres denrées nécessaires aux Habitans de cette Isle, & en fit si bien remplir les magasins, que cette Isle en demeura fournie pour six mois, & luy en estat de soutenir dans l'exécution de ce Traité, les droitz de la France, avec des avantages égaux aux Anglois.

Monsieur de la Barre voyant de grandes difficultez à l'exécution des Articles, fit ce qu'il put pour tirer les affaires en longueur, traittant neantmoins le Milord avec toutes les civilités imaginables, & afin de se le rendre plus commode & traittable dans les negociations qu'il avoit à faire avec luy, il luy envoya les Officiers Anglois prisonniers, sans leur faire payer leurs debtes, conformément à l'Article cinquième du Traité, se contentant de tirer leur parole de le faire par après: l'Intendant neantmoins & plusieurs autres n'en furent point d'avis: mais Monsieur de la Barre crut le devoir faire pour un plus grand bien.

Toutes choses estant en cet estat, Monsieur de la Barre fit publier la Paix à Saint Christophle le 26. Decembre mil six cens soixant-sept avec les solemnitez ordinaires. Mais la joye de nos François de cette Isle ne fut pas entiere, à cause de la durté des Articles, dont l'exécution estoit inseparable

parable de leur ruine , comme je feray voir cy. apres. Et comme j'ay mis au commencement de ce Livre les deux formes de la declaration de la guerre entre les deux Rois ; je croy devoir mettre icy les deux formes de la publication de la paix , & en suite l'ordre que Monsieur de la Barre donna au Sieur de Clodoré de la faire publier dans la Martinique. Il y eut aussi des Lettres de Cachet pour tous les Gouverneurs pour la publication de la paix : Mais il suffit d'en mettre icy une , qui est la seule que j'ay pû rencontrer.

MONSIEUR DE CLODORÉ , *La Paix ayant esté heureusement signée & conclüe à Breda le 31. du mois de Juillet dernier entre moy & le Roy de la Grande Bretagne , & les Ratifications de nostre Traité y ayant esté eschangées le 24. du courant ; je vous fais cette lettre pour vous en donner avis , & vous dire que mon intention est que vous vous conformiez ponctuellement à tout ce qui est contenu audit Traité , qui vous sera communiqué par les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales , tant au sujet de la cessation d'hostilitez , qu'en tous les autres Articles qui regardent vostre Charge. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait , Monsieur de Clodoré , en sa sainte garde. Escrit au camp devant l'Isle le 27. jour d'Aoust mil six cens soixante sept.*

LOVIS.

Et plus bas

DE LIONNE.





*Proclamation de la Paix entre le Roy de France, & le
Roy d'Angleterre.*

DE PAR LE ROY.

ON Fait assavoir que paix, alliance, & bonne confederation a esté concluë & signée le trente-unième du mois de Juillet, selon le nouveau stile, & le vingt-unième du mesme mois selon le stile ancien, entre tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince, LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, nostre souverain Seigneur; Et tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince, CHARLES par la mesme grace de Dieu, Roy de la Grande Bretagne; leurs sujets, Royaumes, païs, & terres de leurs obeïssances: la liberté du commerce restablie entre les sujets desdits Royaumes, ainsi qu'il estoit avant la declaration de la dernière guerre; & que la presente publication faite d'un commun consentement, servira de regle à l'avenir pour commencer les termes, pendant lesquels suivant la disposition du dix-septième Article dudit Traité de paix, il n'y aura point de reparation pour les vaisseaux qui auront esté pris: Desquels termes le premier écherra le cinquième Septembre, suivant le nouveau stile, & le vingt-sixième Aoust suivant le stile ancien de l'année presente, dans les mers prochaines; ce qui s'entend du canal de la mer entre l'Angleterre & l'Irlande, & de la mer Septentrionale & Balthique; le quatrième Octobre du nouveau stile, & le vingt-quatrième Septembre du vieux depuis lesdites mers prochaines jusques au Cap de Saint Vincent; le premier de

Des Ant-Isles de l'Amerique.

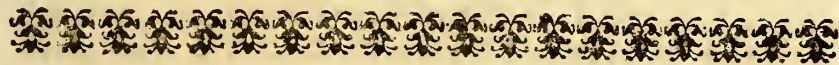
331

Novembre, du nouveau, & le vingt-deuxiesme d'Octobre de l'ancien stile, depuis ledit Cap de Saint Vincent jusques à la Ligne Equinoctiale, rant dans la mer Oceanne que dans la Mediterranée; le vingt-quatrième Fevrier, selon le nouveau stile, ou la quatorzième selon l'ancien, au delà de ladite Ligne Equinoctiale, & dans tout le reste du monde. Fait à Breda le vingt-quatrième d'Aoust suivant le stile nouveau, & le quatorzième suivant le stile ancien, l'an mil six cens soixante-sept. Signé,

D'ESTRADES. COVRTIN.

Collationné à l'original, par Nous Lieutenant General pour Sa Majesté le vingt-septième Decembre mil six cens soixante-sept. Signé,

LE FEBVRE DE LA BARRE.



DE PAR LE ROY.

*Proclamation pour publier la paix entre Sa Maieité, &
le Roy des François.*

CHARLES ROY.

LA Paix ayant esté concludé & traitée à Breda entre Sa Majesté, & le Roy des François, & les Ratifications d'icelle échangées, & la publication faite le quatorzième du

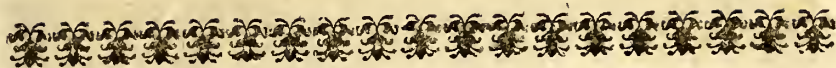
Tt ij

present mois d'Aoust : Sadite Majesté, en consequence de ce, a creu qu'il estoit besoin que ladite Paix fust publiée par tous les Estats & Terres de sa domination.

De plus, Sa Majesté declare que tous vaisseaux, & autres biens mobiles tels qu'ils soient, lesquels se trouveront avoir esté pris des sujets du Roy des François apres le vingt-sixième du present mois d'Aoust, dans les mers voisines; sçavoir le Canal, celle d'Angleterre & d'Irlande; comme aussi celle du Nord & la mer Balthique apres le vingt-quatrième de Septembre prochain; le voisinage des mers de Saint Vincent apres le vingt-deuxième Octobre prochain; depuis le Cap Saint Vincent jusques à la Ligne Equinoctiale, dans l'Ocean & la Mediterranée, & par tout ailleurs dans les susdites Mers. Enfin apres le quatorzième Fevrier prochain, au delà de la Ligne, & par tout le monde; sans aucune exception de temps ny de place, ny forme de procez, seront immediatement & sans aucuns dommages, restituez à ceux à qui ils appartiennent, ainsi qu'il a esté accordé par ledit Traitté. Veut & ordonne Sadi- dite Majesté que tous les suiets en prennent connoissance, & se conforment à sa volonté. Donné en Nostre Cour de Vwhitehall, le quatorzième jour d'Aoust, & de nostre Regne le vingt sixiesme.

DIEV BENISSE LE ROY,





*Ordre de Monsieur de la Barre , pour la publication de
la Paix à la Martinique.*

LE Sieur le Fevre , Seigneur de la Barre , Con-
seiller du Roy en tous ses Conseils , son Licu-
tenant General & de ses Armées par mer & par ter-
re , és Isles & terre Ferme de l'Amerique.

Ayant receu les actes de la proclamation de la Paix pu-
blié en Angleterre le troisieme Septembre dernier , stile
nouveau , & estant necessaire , en attendant que nous rece-
vions les ordres de Sa Majesté pour l'execution d'icelle ,
d'empêcher qu'il ne se fasse aucune hostilité de la part des
François contre les sujets du Roy d'Angleterre.

NOVS. Ordonnons à tous Capitaines de navires , bar-
ques , & autres bastimens , tous Officiers & soldats des trou-
pes de Sa Majesté , tous Habitans des Isles & autres qui sont
sous nostre charge , de vivre & agir doresnavant avec les
sujets de sa Majesté Britannique comme avec amis & con-
federez : Leur faisant deffenses de leur faire aucun tort ny
dommage , à peine de la vie. Et afin qu'aucun n'en igno-
re , sera la presente veüe , leuë , & publiée dans toutes les
Isles dependantes de Sa Majesté. Fait à saint Christophle,
le dix-neuvieme de Decembre mil six cens soixante neuf.
Signé , LE FEBVRE DE LA BARRE.

Il est Ordonné à Monsieur de Clodré , Gouverneur de
la Martinique , de faire publier & executer la presente Or-

donnance dans l'estenduë de son Gouvernement. Fait à saint Christophle ce vingtiesme de Decembre mil six cens soixante-sept. Signé,

LE FEBVRE-DE LA BARRE.

Je souffigné Sergent Major de l'Isle de la Martinique, certifie à tous qu'il appartiendra, avoir publié & affiché ce que dessus, les Compagnies de la Cale, du Vassor, & Decaverie sous les armes & en bataille sur la place du fort saint Pierre, au son du tambour, à Midy le sixième jour de Janvier mil six cens soixante-huit. Signé,

DE LA LANDE.

Ce mesme ordre fut envoyé par toutes les Ant-Isles Francoises, & la publication y fut faite de la mesme maniere; mais avec un peu plus de satisfaction des habitans que dans l'Isle de saint Christophle.

Le 28. de Decembre le Milord Vvillougby arriva à la Rade de l'Isle de Nieve avec trois grands Navires de guerre, où il fut salué de tous les canons, tant des Forts que des vaisseaux; & apres avoir fait publier la paix le vingt-neuvième avec de grandes réjouissances, il envoya le lendemain complimenter Monsieur de la Barre par le Major du Regiment de Brigeis, & le Colonel des milices de la Barbade, nommé Quadrantin. Ils le remercierent de toutes ses civilitez, & des courtoisies dont il avoit usé envers les Officiers qu'il luy avoit renvoyez, & luy demanderent l'élargissement du reste des prisonniers Anglois; le priant de remettre à parler de leurs debtes & de leur dépense, jusqu'à ce qu'on eust réglé cette affaire en Angleterre, ayant receu ordre du sieur Arlington Secretaire d'Etat, d'en differer la negociation quelque temps.

Monsieur de la Barre n'obmit rien pour correspondre aux civilitez de ce Milord. Il luy renvoya dès le lendemain plus de trois cens prisonniers; & ayant esté invité par le Milord d'aller dîner à son bord, il y fut franchement, pour

l'obliger à prendre une pleine & entière confiance en sa personne. Il y fut magnifiquement regalé par ce Milord. Mais avant que de s'en retourner à la Barbade, il luy envoya demander par le Colonel Stapleton, un certain metif nommé waernard, que son predecesseur avoit fait Gouverneur des Sauvages de la Dominique, comme j'ay dit ailleurs. Il avoit esté pris au plus fort de la guerre, & avoit esté envoyé par Monsieur du Lion à Monsieur de la Barre, pour l'envoyer expier ses crimes & ses cruantez dans les Galeres de France. Ce Colonel voyant que les principaux Officiers n'estoient nullement d'avis de le rendre, fit tant d'instance, que Monsieur de la Barre pour ne se pas brouiller avec ce Milord, luy renvoya ce Vvaernard, & luy manda qu'il falloit qu'il le fist vivre dorénavant comme un Anglois, & non comme un sauvage. Mais le Milord luy fit une réponse dont il ne fut pas satisfait, & rétablit Vvaernard dans son prétendu Gouvernement.

Cependant les démeslez de Monsieur de la Barre & de Monsieur de Clodoré s'estant accrus jusques à une rupture ouverte, Monsieur de la Barre retourna à la Martinique, où il se passa des choses assez considerables, pour n'estre pas obmises par un Historien; ayant esté jusques aux oreilles du Roy, & ayant causé de l'attention aux Ministres, donné de l'occupation aux Maréchaux de France; & qui ont enfin esté jugées par l'arbitrage des Ducs & Paires de France. Mais comme l'on m'a imposé le silence sur ces sortes d'affaires, je m'y soumetts d'autant plus volontiers, que je ne les scaurois escrire sans renouveler tous les mécontentemens de ces Messieurs.

L'on tenoit alors dans toutes les Isles, que la Compagnie des Indes Occidentales estoit ruinée, que tous les efforts qu'elle pourroit faire pour se restablir, n'iroient qu'à la ruine des Habitans; & les Amis des Seigneurs dépossédez tenoient pour tout assuré, que l'on verroit bien tost Monsieur Hotiel à la Guadeloupe, & Messieurs du Parquet à la Martinique. Mais la nouvelle que l'on

receut , que le Roy avoit assisté la Compagnie d'un million de livres , & qu'il l'avoit remboursée d'une grande partie des frais de la guerre , fit changer de sentiment.

Sur la fin de Mars Monsieur de la Barre se transporta à saint Christophle pour y regler les affaires des Troupes Royales, & les faire partir pour la France selon les ordres de Sa Majesté. Une partie furent cassées à leur arrivée , & l'on eut bien mieux fait de les casser dans l'Amerique, donnant la liberté à ceux qui n'y voudroient point demeurer, de repasser sans payer leur passage. Car il est certain qu'une grande partie de ces Soldats qui estoient déjà faits à l'air du pays, y auroient demeuré, & auroient esté de bons Habitans.



§ III.

Le Milord Villoughby vient à Nieve : il fait en passant la paix avec les Sauvages ; & reçoit en chemin les ordres des deux Rois , pour l'execution du Traité de Breda.

Tous les Chefs de nos Ant-Isles Françoises & Angloises qui avoient receu les Articles de la paix, & les ordres de les faire publier, apres y avoir satisfait, comme j'ay dit, attendoient des ordres precis pour l'execution entiere des Articles du Traité, dont les difficultez avoient déjà paru de telle consequence, que Sa Majesté Tres-Chrétienne avoit envoyé expres le sieur de Ruvigny en Angleterre, pour les regler avec sa Majesté Britannique, & pendant

dant cette intervalle , chacun tâchoit de se mettre en estat de jouir des fruits de la paix , par le restablissement du commerce.

Au commencement de Fevrier le Milord Villougby se mit en mer avec quatre grandes fregates du Roy d'Angleterre , sur lesquelles il avoit fait embarquer un grand nombre d'habitans tirez de Suriname , d'Irois ; & de Koaxers , pour restablir les Colonies d'Antigoa & de Montsarra , que les François avoient toutes desolées pendant la guerre.

Il passa à l'Isle de saint Vincent , & en suite à celle de la Dominique , & se servit avec succez de l'entremise de ce Vvaernard que Monsieur de la Barre luy avoit rendu , pour faire la paix avec les Sauvages. Il les obligea à luy rendre tous les prisonniers & prisonnieres qu'ils avoient pris dans les Isles Angloises pendant la guerre , & restablit tout de nouveau ce Vvaernard Gouverneur de tous les Sauvages , sous l'authorité du Roy d'Angleterre ; mais sans luy donner aucun Anglois avec luy.

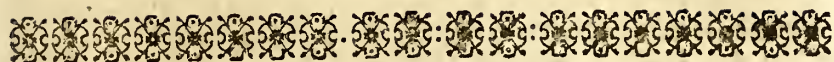
Le Reverend Pere Beaumont de mon Ordre , qui s'est sacrifié à l'instruction de ces Infideles , escrit dans une petite Relation qu'il adresse à Monsieur Chasteau du Bois , que le Milord les surprit à saint Vincent , qu'il y fit descente , brûla plusieurs carbets & quelques piraugues ; mais qu'estant venu à la Dominique pour en faire autant , il y trouva des Sauvages preparez à le recevoir à la Françoisise , qui ayant chargé sur les chaloupes assez rudement à coups de fusils , les obligerent à retourner vers les vaisseaux , & qu'ils ne purent mettre à terre qu'au Carbet de Vvaernard : & il adjouste , que l'on disoit que Vvaernard s'estoit embarqué avec quelques-uns de son party pour aller demeurer à Antigoa parmi les Anglois , qui leur avoient accordé un quartier de cette Isle où les Sauvages faisoient leurs plus frequentes incursions ; afin qu'ils s'y opposassent , & leur servissent comme de rampart. Mais je n'ay aucun de mes Memoires qui en parle , à la reserve de ce Pere.

Le Milord passa en suite le 9. ou 10. à la Martinique ,

pensant y trouver Monsieur de la Barre ; mais ne l'y ayant pas rencontré, il continua sa route vers les Isles d'Antigoa, de Montfarra & de Nieve, passant le douzième à la Guadeloupe sans y descendre, & se contentant d'écrire une lettre assez fiere à Monsieur du Lion qui en estoit Gouverneur, & qui luy fit une réponse en mesme stile que celle qu'il avoit receuë.

Il arriva à l'Isle de Nieve le quatorzième, & apres avoir employé jusqu'au 4. May à rétablir les desordres que la guerre & le houragan avoient fait dans ces Isles, il se mit à la voile pour aller à Montfarra, & rencontra en chemin un Navire, qui luy apportoit les ordres qu'il attendoit du Roy d'Angleterre, pour la restitution de la partie de l'Isle de saint Christophle que les Anglois avoient possedée avant la declaration de la guerre. Il revira aussi-tost, & apres avoir bien consulté à l'Isle de Nieve ce qu'il avoit à faire, il envoya le Colonel Draek & le Lieutenant Colonel Stapleton au Commandeur de saint Laurent Gouverneur de saint Christophle, luy demander cette partie de saint Christophle, & l'asseurer qu'en s'en retournant, il avoit receu de sa Majesté Britanique tous les ordres necessaires pour cet effet, & estoit prest de les luy faire voir, pourveu qu'il fust disposé à s'y soumettre.

M. le Commandeur de S. Laurent receut fort civilement ces deputez, & écrivit une lettre au Milord, dans laquelle il le prioit d'avoir patience deux ou trois jours au plus, parce que Monsieur de la Barre Lieutenant General pour sa Majesté Tres. Chrestienne dans les Isles, estoit incessamment attendu ; l'asseurant qu'à son arrivée il le mettroit infailliblement en possession de ce qu'il demandoit. Mais ce delay n'ayant pas contenté le Milord, il resolut d'y venir en personne, de presser l'affaire, & de tenter toute sorte de voye pour en venir à bout. Et comme sa negotiation sera un peu longue, j'ay creu en devoir faire deux Articles, afin de ne pas ennuyer le Lecteur.



§ IV.

Le Milord Vwilloughby vient traiter avec le Gouverneur de Saint Christophle , & l'Intendant de la Compagnie.

LE Milord voyant bien qu'une longue negotiation ne serviroit qu'à faire naistre de nouvelles difficultez dans l'execution des Articles du Traitté , & que d'ailleurs le Commandeur de saint Laurent , sans luy en faire paroistre aucune , luy demandoit seulement un delay de deux ou trois jours pour estre mis en possession par Monsieur de la Barre ; il crut qu'en pressant le Gouverneur & l'Intendant de la Compagnie , les ordres des deux Rois à la main , il les obligeroit à le laisser prendre possession , sans reflechir sur les inconveniens de l'advenir. Il pretendit aussi apparemment de les estonner & de leur donner de la crainte. Car sçachant bien que depuis la publication de la paix l'on avoit renvoyé les troupes Royales en France , que l'on avoit licencié la Compagnie auxiliaire & renvoyé les troupes de la Martinique & de la Guadeloupe , & qu'il y avoit encore un grand nombre d'Anglois dans l'Isle de saint Christophle , qui s'estant soumis au serment de fidelité par la contrainte , le violeroient avec joye dans une semblable occasion : De sorte que se prevalant de tous ces avantages , il parut à sept heures du matin sur ses quatre grandes fregates de guerre remplies de soldats & de volontaires.

Il mit pied à terre à la Basterre , & Monsieur de saint Laurent Gouverneur , Monsieur de Chambré Intendant de

la Compagnie, & les principaux Officiers le receurent sur le rivage au bruit de tout le canon, & luy rendirent tous les honneurs & toutes les civilités deües à sa qualité.

Il fut conduit par ces Messieurs dans un grand pavillon qui est proche du bord de la mer, & aussi tost qu'il fut dans la salle, il presenta à Monsieur le Chevalier de saint Laurent une lettre du Roy de France, dattée du vingt-septième d'Aoust mil six cens soixante sept, & une autre à Monsieur de Chambré de mesme datte, adressée aux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales. Il en presenta aussi une du Roy pour Monsieur de la Barre, disant que s'il estoit dans l'Isle, il la luy donneroit, & faisant quelque reproche de ce que y devant estre, il n'y estoit pas. Il fit en suite mettre sur la table les Patentés du Roy d'Angleterre, scellées du grand sceau, & il demanda en vertu de ces pieces, la restitution des terres possédées par les Anglois dans cette Isle en l'année mil six cens soixante-cinq; & cela dès le mesme jour, ou dans le lendemain pour le plus tard,

~~~~~

*Lettre de Cachet envoyée de France, au Chevalier de  
Saint Laurent.*

**M**onsieur le Chevalier de saint Laurent, La Paix ayant esté heureusement signée & conclüe à Breda le trente-unième du mois de Juillet, entre Moy & le Roy de la Grande Bretagne, & les ratifications de nostre Traité y ayant esté eschangées le vingt-quatrième du courant; je vous fais cette Lettre pour vous en donner advis, & vous dire, que mon intention est que vous vous conformiez ponctuellement à tout ce qui est contenu audit Traité, qui vous sera communiqué par les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, tant au sujet de la cessation des actes d'hostilité, qu'en tous les autres Articles qui regarderont vostre charge. Sur ce je prie



*Des Ant-Isles de l'Amerique.*

341

*Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Chevalier de saint Laurent, en sa sainte garde. Escrit au camp devant l'Isle, le vingt-septiesme jour d'Aoust mil six cents soixante-sept. Signé,*

LOUYS,

*Et plus bas,*

DE LIONNE.

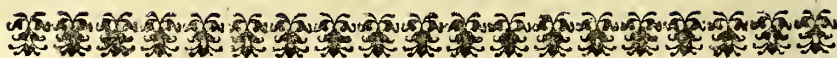
*Lettre de Cachet apportée par le Milord Væillongby au Chevalier de Saint Laurent.*

**M**onsieur le Chevalier de saint Laurent, Ayant stipulé & promis de ma part, par le Traitté de Paix fait à Breda le quinzième de l'autre mois, entre Moy & le Roy de la Grande Bretagne, Monsieur mon Frere, que je luy feray restituer la partie de l'Isle de saint Christophle qu'il possedoit & ses sajets au mois de Janvier de l'année mil six cens soixante cinq avant la denonciation de la guerre; j'envoye mes ordres au sieur de la Barre mon Lieutenant General aux Isles de l'Amerique, comme aussi aux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, de faire restituer audit Roy, ou au porteur de ses ordres deüement scelez du grand sceau d'Angleterre, la dite partie de l'Isle saint Christophle: Et j'ay voulu vous en donner aussi advis par cette lettre; afin qu'estant informé de mon intention, vous vous y conformiez sans delay ny difficulté, en tout ce qui dépendra de l'autorité de vostre charge: Et n'estant la presente à autre fin, ie ne vous la feray plus expresse: Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de saint Laurent, en sa sainte garde. Escrit au Camp devant l'Isle le vingt-huitiesme jour d'Aoust mil six cents soixante-sept. Signé,

LOUYS.

*Et plus bas,*

DE LIONNE.



*Copie de la Lettre du Roy aux Directeurs de la Compagnie, pour la restitution de Saint Christophle, dont le Milord Villoughby estoit porteur.*

## DE PAR LE ROY.

**T**RES Chers & bien Amez, Nous vous avons déjà fait sçavoir par deux autres voyes, le conclusion de la Paix qui s'est heureusement traitée à Breda, & signée le trente-unième de l'autre mois, entre Nous, & nostre trescher Frere & Cousin le Roy de la Grande Bretagne, & que nos Ratifications auroient esté échangées au mesme lieu de Breda le vingt-quatrième du courant: Nous vous avons adressé en mesme temps des copies de nostre Traité; vous ordonnant de vous conformer entierement à ce qu'il contient pour ce qui concerne nos païs, vaisseaux, & sujets, tant des Isles de l'Amerique que de Terre Ferme. Maintenant Nous vous faisons de nouveau cette Lettre, laquelle vous sera adressée par ledit S<sup>r</sup> Roy, auquel Nous l'avons fait remettre en conformité du Traité, pour vous dire que nostre intention est, qu'aussi tost que vous l'aurez receuë, vous donnerez les ordres qui seront nécessaires, & qui dépendront de l'autorité de vostre employ, pour faire restituer sans delay, ny difficulté audit Roy, ou au porteur de ses ordres deuëment scellez du grand sceau d'Angleterre, la partie de l'Isle de saint Christophle que les Anglois possedoient au mois de Janvier mil six cens soixante-cinq, avant la denonciation de la guerre; & que vous procediez en cela sincerement &



„ de bonne foy ; vous conformant au surplus à ce qui est por-  
„ té par les Articles 8. & 13. dudit Traitté. Nous vous di-  
„ rons aussi qu'envoyant le sieur de Ruvigny en Angleterre ,  
„ pour y traiter en nostre nom diverses affaires , & que  
„ l'ayant chargé entre plusieurs autres , de concerter & d'a-  
„ juster s'il est possible , avec ledit Roy , que les hostilitéz  
„ cessent entre nos vassaux & sujets de l'Amérique , & nos  
„ vaisseaux , dans un temps plus court , s'il se peut , que ce-  
„ luy qui est prescrit par ledit Traitté ; afin que reprenant  
„ plustost leur commerce & vivant en bonne amitié , les  
„ uns & les autres en retirent plus d'avantage : nostre in-  
„ tention est que vous conformiez là dessus à ce que ledit  
„ sieur de Ruvigny pourra vous mander d'avoir ajusté & ar-  
„ resté avec ledit Roy , touchant une plus prompte cessa-  
„ tion de toute hostilité. Car tel est nostre plaisir. Don-  
„ né au Camp devant l'Isle , le vingt-huitième jour d'Aoust  
„ mil six cens soixante-sept.

## LOUIS.

Toutes ces pieces furent examinées par Messieurs de saint Laurent & de Chambré : Ce premier ayant remarqué que les lettres du Roy se referoient aux ordres que Monsieur de la Barre avoit de sa Majesté pour cette restitution , & n'avoient rien de positif pour luy : & le sieur de Chambré ayant aussi remarqué que cette lettre adressée aux Directeurs Generaux de la Compagnie & non à luy en leur absence , portoit expressement que les Directeurs se devoient conformer à ce que le sieur de Ruvigny pourroit mander avoir ajusté avec le Roy d'Angleterre , dont le Milord ne faisoit aucune mention : ces deux Messieurs prierent encore une fois le Milord , de se donner un peu de patience jusqu'à l'arrivée de Monsieur de la Barre ; d'autant que depuis le depart du Colonel Braek , il luy avoit depesché une barque , avec des lettres qui le feroient infailliblement venir.

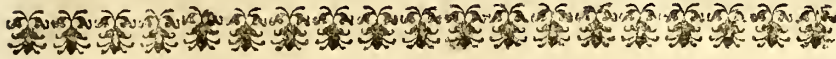
Le Milord repartit assez fierement : *Je desire une réponse positive*, & nos Messieurs la luy promirent apres qu'il auroit disné au Chateau de la grande Montagne, où on le pria de vouloir monter. Il l'accepta, dans l'esperance de quelque réponse plus favorable, & il y fut porté luy & toute sa suite, sur des chevaux qui valoient bien les guildins d'Angleterre. Il y fut traité le mieux que l'on pût, pour le peu de temps que l'on avoit eu à s'y preparer : & sur la demande qu'il fit de quelques Anglois prisonniers au Chateau, le Chevalier de saint Laurent les luy fit incontinent amener : & pour luy faire voir jusques où alloit la generosité Francoise, il les luy remit libres entre les mains, quoy qu'ils fussent coupables de mort.

Après disné, le Gouverneur & l'Intendant luy firent chacun leurs réponses par escrit, dont voicy la substance en peu de mots.

Le Gouverneur repondit, *que pour prendre possession de la partie de saint Christophle que Monsieur le Milord pretendoit, il falloit qu'il attendist Monsieur de la Barre, attendu que l'ordre du Roy pour cela, s'adressoit à luy : & que si neanmoins au retour de la barque qui luy avoit esté envoyée, il n'en avoit point de nouvelles, il luy laisseroit prendre possession de cette partie de l'Isle appartenante aux Anglois auparavant la guerre.* Le sieur de Chambré, Intendant de la Compagnie repartit, *qu'il estoit naturellement soumis à la volonté du Roy son Maistre, & tout prest d'y satisfaire, lors qu'elle luy apparoiroit par ses ordres. Et quant à la lettre de sa Majesté qu'il avoit receüe, qu'elle n'estoit point adressée à luy directement, ny indirectement ; mais bien aux Directeurs Generaux de la Compagnie, dont il n'y en avoit aucun dans les Isles, que Monsieur de la Barre Lieutenant General pour le Roy en l'Amérique, qui devant arriver à saint Christophle dans trois ou quatre iours, en execution des lettres que l'on luy avoit envoyées, avec les ordres de sa Majesté pour cette restitution, il auroit sans doute la satisfaction qu'il en pouvoit desirer : que s'il en usoit autrement, il commettrait une faute notable, en faisant une chose qui ne seroit point de son pouvoir.*



Le Milord paroissant assez satisfait de ces deux réponses, s'en retourna à son bord. Mais ce ne fut que pour y prendre du conseil, & des mesures sur ce qu'il avoit à faire pour parvenir à sa fin.



§ v.

*Le Milord va mouïller au quartier de la grande Rade, & tente de nouveaux moyens pour venir à bout de ses desseins.*

**B**ien que le Milord Willougby fust retourné dans son bord en apparence assez satisfait ; il fit bien connoître dès le lendemain, que la seule restitution des terres Angloises de saint Christophle, sans condition, le pouvoit contenter. Car il envoya dès le lendemain au matin dire au Gouverneur, qu'il alloit lever l'anchre, pour aller avec tous ses Navires mouïller à la grande Rade, autrefois possédée par les Anglois. Le Gouverneur qui ne se fioit que de bonne sorte au Milord, donna par tout les ordres nécessaires pour n'estre surpris en nulle part ; & pendant qu'il faisoit son devoir l'Intendant se rendit par un chemin plus court à la grande Rade, & il y arriva justement lors que le Milord mettoit pied à terre avec le Colonel Stapleton, & quinze ou vingt Officiers. Il les receut le plus civilement qu'il luy fut possible, & le pria de se venir rafraichir dans une habitation qu'il avoit achetée des Anglois dans ce quartier. Le Milord l'ayât accepté, il luy fit amener un cheval, & chacun un à cinq ou six autres des principaux de sa troupe. Il fut plus de deux heures à se divertir en ce lieu, sans parler d'aucune affaire.

Après qu'il se fut bien diverty, il descendit à la grande Rade avec Monsieur de Chambré, & y rencontra le Chevalier de Saint Laurent, accompagné d'un bon nombre

d'Officiers, de Gentilshommes, & de volontaires; & apres les civilitez & les compliments faits de part & d'autre, le Milord fit tout ce qu'il put, pour persuader au Gouverneur & à l'Intendant, qu'ils devoient venir dîner à son bord. Mais comme il avoit à faire à des gens pour le moins aussi a-droits que luy; le Gouverneur s'en excusa sur la consequence; & l'Intendant, qui n'en voyoit point en sa personne, l'accepta pour complaire au Milord.

Le dîner se passa assez joyeusement. mais incontinent apres le Milord dit franchement à l'Intendant, qu'il n'étoit point content des réponses qu'on luy avoit faites. Cela surprit Monsieur de Chambré, & il luy repartit, que le Gouverneur & luy feroient toujours toutes les choses qu'ils pourroient pour le contenter, pourveu qu'elles ne fussent point contre leur devoir, & le service du Roy de France, & que si il luy plaisoit d'en escrire au Gouverneur, il en auroit, sans doute, une Réponse qui seroit claire & nette.

Il écrivit au Gouverneur, & le pressa avec des termes qui sembloient le taxer de n'avoir pas agi avec luy de bonne foy dans la réponse qu'il luy avoit faite; parce qu'elle n'avançoit en rien la réünion des deux Nations: & le prioit de luy faire une réponse qui luy donnast plus de satisfaction.

La réponse du Gouverneur fut, *que pour luy faire connoître qu'il agissoit de bonne foy, & qu'il souhaitoit faire toutes les avances pour l'union des deux Nations; il declaroit outre ce qu'il avoit desja avancé par sa premiere réponse, que d'abord que la barque envoyée à Monsieur de la Barre seroit de retour, sans l'avoir trouvée; qu'il luy laisseroit prendre possession de la partie de S. Christophle autrefois possédée par les Anglois, quoy que l'ordre qu'il avoit présenté pour cet effet, s'adressast directement à Monsieur de la Barre, & non pas à luy; pourveu qu'il fist executer tous les points dont Sa Maïesté, les Directeurs de la Compagnie, & ceux qui avoient traité de cette affaire estoient convenus: & que cependant il luy permettoit de mettre des gens à terre, pour observer si l'on enleveroit quelque chose sur les Terres Angloises, & mesme de visiter les Vaisseaux, pour les empescher de rien emporter qui leur appartinst.*

Le Milord considera fort cette lettre, & il en donna un



Receu, signé de sa main, sur la requision qui luy en fut faite par le sieur Giraud, qui la luy avoit présentée.

Toutes ces avances devoient contenter le Milord : mais il ne laissa pas de continuer ses instances avec tant d'empressement le dixième du mesme mois, que le Chevalier de Saint Laurent fut encore obligé de faire une démarche pour le contenter, & de luy promettre par escrit, *que dans le Lundy quatorzième, la barque venant sans Monsieur de la Barre ou ne revenant point, il le laisseroit prendre possession des Terres autrefois possédées par les Anglois dans Saint Christophle : à condition qu'il ne seroit rien fait outre la seule prise de possession, soit pour l'intérêt des particuliers, ou autrement, que par les Commissaires députez par les deux Rois : Et qu'en cas qu'il y eust quelque traité fait pour raison de cette partie de terre de Saint Christophle avec sa Maïesté d'Angleterre de la part de sa Maïesté Tres-Christienne, que la prise de possession ne pourroit nuire ny préjudicier au traité qui seroit fait entre les deux Rois.*

Le Milord garda cet écrit vingt quatre heures pour l'examiner ; mais l'ayant en suite rendu comme une proposition qui ne le pouvoit satisfaire, il souhaita de voir Monsieur de Chambré ; & aussi tost qu'il fut à son bord, il luy presenta un écrit en Anglois, rempli d'ambiguité, d'équivoques & de destours ; où entre autres choses il demandoit, *Que ces Messieurs s'obligeassent à luy rendre sans aucune condition, cette partie de Saint Christophle dont il s'agissoit, & cela sans aucun delay : & qu'après cela il veroit ce qu'il auroit à faire, qui sont des termes menaçans : & il pria l'Intendant de le signer, & de le faire signer au Gouverneur.*

L'Intendant estant de retour, & ayant fait voir cet escrit au Gouverneur, il ne luy voulut faire aucune réponse, croyant en avoir déjà fait les plus civiles qui se pussent faire, & mesme quelques-unes qui passoient son pouvoir, afin de le contenter.

Le Milord ne demorant point de ses prétentions, renvoya le 12. le Colonel Stapleton faire encore quelques nouvelles propositions. Mais le Gouverneur lasse des ma-

nieres d'agir du Milord , luy fit sa derniere declaration en ces termes :

Le Chevalier de Saint Laurent , Gouverneur pour le Roy de l'Isle de Saint Christophle , & autres en dependantes ,

*Declarons dans un mot à Monsieur le Milord Willoughby , Capitaine General pour le Roy d'Angleterre en l'Amerique , n'avoir autre chose à luy dire sur toutes ses demandes , que ce que ie luy ay marqué par ma lettre du neuvième du present mois ; de quoy i'ay copie , où est son Recen de l'original. Fait à la grande Rade de Saint Christophle , le douzième de May mil six cens soixante-huit.*

LE CHEVALIER DE SAINT LAURENT.

Cette declaration mit le Milord dans une terrible colere , & le fit resoudre à lever l'ancre , & à s'en aller sans dire d'autre Adieu que par cette protestation.

\*\*\*\*\*

*Protestation faite par le Milord Vwilloughby , trois iours apres son depart , 2. May vieux stile 1668.*

PAR CET INSTRUMENT PUBLIC, OV PROTEST

**Q**uil soit sceu & manifeste à tout le monde , que moy Guillaume Seigneur de Willoughby de Parham , Capitaine general & Gouverneur en chef de Barbade , & des Is.



les de l'Est des Carraybes ; & par vertu d'une Commission de mon Maistre Sa Majesté, Charles Second, Roy d'Angleterre, Escoffe, &c. à moy adressée avec d'autres, sous le grand sceau d'Angleterre, estant dattée à Onesmüster le treizième jour de Fevrier mil six cens soixante-sept, & la vingtième année de son Regne, donnant pouvoir à un ou plusieurs, de demander & recevoir cette partie de Saint Christophle laquelle estoit possédée par les sujets de sadite Majesté en Janvier mil six cens soixante-cinq ; conformément au Traité & Articles de paix & alliance faite entre sadite Majesté, & le Roy Tres-Chrestien Louis XIV. & concluë à Breda, & ainsi agréée, avec divers ordres dudit Roy Tres-Chrestien ( à moy envoyez ouverts sous son sceau volant par mondit Maistre ) adressez au Chevalier de Saint Laurent, Gouverneur de l'Isle de saint Christophle, comme aussi aux Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, estant datée du vingt-huitième Aoust mil six cens soixante-sept de son Camp devant l'Isle : J'ay au vingt-huitième jour d'Avril dernier passé, en l'Isle de saint Christophle, délivré de ma propre main les deux susdits ordres, l'un au Chevalier de Saint Laurent, & l'autre à Monsieur de Chambré, Surintendant de la Compagnie des Indes Occidentales ; & au mesme temps je leur ay montré & produit ma susdite Commission, leur permettant d'en tirer copie ; ce qu'ils ont fait conforme : Aussi à mesme temps je leur ay montré un autre ordre de la susdite datte ( comme les deux autres ) sous le sceau volant dudit Roy : Et en tant que mondit sieur de la Barre estoit alors absent de ladite Isle, estant party de là en un voyage sur mer.

Auquel temps & lieu, conformément au propos de ladite Commission & les susdits ordres dudit Roy Tres-Chrestien, j'ay en maniere solemnelle demandé audit sieur de Saint Laurent, & audit sieur de Chambré, la possession desdites terres de mon Maistre.

Lesquels delais de la délivrance d'icelles posez sur la pretention, consideration, & exemption de recevoir ordres de

la part dudit Monsieur de la Barre, allegant qu'il estoit à la Guadeloupe, à laquelle place j'ay dépesché une chaloupe, pour chercher mondit sieur de la Barre, & pour luy délivrer un paquet pour les fins susdites. Madite chaloupe retournant icy, m'a fait entendre que ledit Monsieur de la Barre n'estoit point là, ny ne sçavoit où il estoit.

J'ay encore pour cela au 29. & 30. Avril dernier passé, demandé en maniere solemnelle, la possession desdites terres pour le service dudit Roy mon Maistre.

Mais au lieu de cela ayant receu réponse de delay & refus absoluë & positive de se conformer aux susdits Articles de paix: pour cet effet je fais au nom de mon Roy, mon Maistre, icy publiquement protest, & est protesté ( par mon Secretaire François Samson, Escuyer, ) à l'encontre dudit Roy Tres-Chrestien, & son susdit Ministre, de tous dériemens, dommages, pertes & empirances quelconques, lesquelles sont escheuës & escherront cy-apres à mondit Maistre & ses sujets. Et pour raison dudit refus de délivrer d'une absoluë & positive possession desdites terres, en la maniere & forme porcée par lesdits Articles de paix, d'estre receus en temps & par voye convenables; ledit protest estant ( par mondit Secretaire ) délivré entre les mains dudit Chevalier de Saint Laurent, & de Monsieur de Chambré, sur les terres du Roy mon Maistre, estant scellé de mon sceau, & signé de mon seing le second jour de May mil six cens soixante huit; & ce en la presence des personnes sous nommées, comme témoins constituez de ma part pour cela appointez. Signé,

WILL. WILLOGBY.

Estant presens comme Témoins,

WILL. STAPLETON. CH. PAYNE.

Et plus bas,

Par SAMSON, Secretaire.

*Veritas non querit angulos.*



Plusieurs de ses Officiers s'échaperent jusqu'à proferer des menaces, qui ne servirent qu'à faire connoître leurs mauvaises intentions, & leur mauvaise foy dans toute cette negotiation. Car ils dirent hautement, qu'ils auroient de gré ou de force leurs negres, leurs meubles, leurs bastimens, leurs bestiaux & leurs habitations, sans en rembourser le prix, non plus que les impenses & ameliorations utiles & necessaires; & que mesme ils ne payeroient point la nourriture de leurs prisonniers.

Toutes ces menaces, & les discours seditieux des Anglois qui demeuroient dans saint Christophle joints à la maniere d'agir du Milord, qui depuis la paix publiée & le depart des troupes Françoises avoit amené des troupes réglées dans l'Isle de Nieve, firent croire au Chevalier de saint Laurent, que le Milord pourroit bien avoir quelque mauvais dessein, & cela l'obligea à faire publier dans toute l'Isle de saint Christophle, que si le Milord tentoit autre voye que celle de la bonne foy & de la paix pour se mettre en possession de ce qu'il pretendoit, qu'il commenceroit à faire main-basse sur les Anglois qui estoient dans l'Isle, & qu'en suite il se démesleroit avec le Milord comme il avoit fait par le passé, dans les Combats qu'il avoit eu avec les Anglois.

Le Milord leva l'ancre le deuxieme de May, selon leur stile, & le douzieme selon le nostre, apres avoir fait signifier le même jour sa protestation à Messieurs de saint Laurent & de Chambré, qui luy firent aussi signifier chacun la leur: & Monsieur de la Barre qui s'estoit mis en mer pour venir trouver le Milord & traiter avec luy de toutes ces choses, estant tombé avant le vent, ne put arriver à saint Christophle qu'au mois de Juin ensuivant, & ayant esté informé de tout ce qui s'estoit passé, il en fit aussi quelques-unes. Mais comme toutes ces pieces sont un peu trop longues pour estre inserées icy, il suffit de dire que toute cette affaire consiste, en ce que les Anglois veulent rentrer dans la partie de saint Christophle qu'ils possedoient avant la guerre, comme il est expressement porté par le Traitté de Paix fait à Breda

le trente. uniésme de Juillet , stile nouveau , & vingt. uniésme stile ancien.

Les François demandent de leur part, avant que de les mettre en possession de leurs terres, que conformément au Traité de Breda, ils souscrivent au remboursement du prix payé pour les habitations achetées par les François, aussi bien qu'aux impenses & ameliorations utiles & nécessaires qu'ils ont faites sur ces habitations, particulièrement depuis le Ouragan; qu'ils payent comptant en sucre ou en argent, la nourriture de leurs prisonniers & les debtes qu'ils ont contractées pendant la guerre.

Ils demandent encore, que comme les Anglois qui ont finy la guerre comme ils l'ont commencée, par des Actes d'hostilité & des pirateries en pleine Paix, ils reparent tous les torts qu'ils nous ont faits depuis la Paix publiée.

Premierement ils demandent trente-neuf negres, & pour plus de trois mille livres de vaisselle d'argent, bagues & joyaux, & plusieurs autres meubles pris dans l'Isle de Cayenne, depuis la Paix, par le nommé Pitre wraft, Anglois de nation, sous la commission de Henry willoughby, Lieutenant du Milord son pere.

Item douze Negres retenus par le Gouverneur de Montsarra, appartenans au Chevalier Hincelin Lieutenant du Roy au Gouvernement de la Guadeloupe.

Item huit Negres, enlevez à la Martinique par le Capitaine des deux caches Angloises, arrivé à la Martinique depuis le départ du Milord willoughby & la Paix publiée.

Item une barque appartenante à Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales, retenüe par le sieur willopool Capitaine d'un navire du Roy d'Angleterre nommé la Couronne: toutes lesquelles choses sont prouvées par de bons actes authentiques, & mesmes advoüées par les Anglois.

Or comme ce remboursement justement pretendu par les François, & toutes les choses cy-dessus mentionnées, valent pour le moins deux fois autant que ce qu'ils demandent en l'estat où il est, il y avoit lieu desperer que cette affaire



ne se termineroit que par un échange de quelque autre terre que l'on abandonneroit aux Anglois pour cette partie de saint Christophle qui leur appartenoit devant la guerre. Mais j'apprends que sa Majesté a fait regler toutes ces difficultez ; & qu'il a tout de nouveau donné des ordres pour la restitution de cette partie de l'Isle de saint Christophle autrefois possédée par les Anglois , aux conditions portées pour le traité : & il est à croire que l'on aura si prudemment réglé toute chose , que l'on aura évité tous les inconveniens que l'on apprehendoit avec assez de raison. Neantmoins les principaux Officiers & Habitans de S. Christophle voyant que les Articles de paix de Breda particuliers aux Ant Isles , leur estoient fort dommageables , presenterent des raisons aux Seigneurs de la Compagnie , pour leur faire connoistre les difficultez qui se rencontroient dans leur execution , afin qu'ils sollicitassent sa Majesté d'y apporter le remede. Les voicy telles qu'elles m'ont esté communiquées.





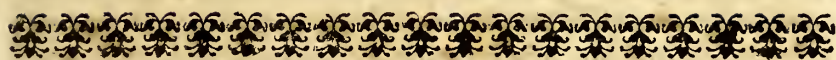
# MEMOIRES

Que les principaux Officiers & Habitans de l'Isle de saint Christophle, prennent la liberté de presenter à Messieurs de la Compagnie des Indes Occidentales pour s'en servir envers sa Majesté, afin de l'obliger à deffendre les habitans de cette Isle contre les pretentions que les Anglois ont de rentrer dans la possession de la partie qu'ils possedoient dans l'Isle de saint Christophle en l'année mil six cent foixante-cinq.

**I**'Obmets icy tout ce que j'ay tiré de ce grand memoire, & dont je me suis servi au commencement de ce livre pour prouver que les Anglois n'ont jamais voulu consentir à la neutralité recherchée avec empressement par les François; qu'ils nous ont manqué de parole; qu'ils ont violé les concordats; qu'ils ont esté les premiers agresseurs, & par consequent la cause de la perte de la partie de cette Isle qu'ils redemandent aujourd'huy. Ce qui suit marque les inconveniens inseparables de cette restitution.







*Raisons qui prouvent qu'il est impossible que les deux Nations Françoise & Angloise puissent vivre en paix.*

I.

**L**A haine est telle entre ces deux Nations, & ils sont si animez l'une contre l'autre, & particulièrement la Nation Angloise qui est altiere & orgueilleuse naturellement, & qui ayant toujours esté batuë des François dans saint Christophle, ne pourra jamais estre contente qu'elle ne se soit vengée d'une façon ou d'une autre. Les François qui ne sont pas fort endurans, se voyant morguez & injuriez par les Anglois selon leur coustume, & se trouvant obligez de rendre ce qu'ils ne croyoient pas apparamment devoir faire, auront infailliblement peine de se contenir; & les personnes timides particulièrement les femmes voyant tous les jours qu'on sera à la veille de s'égorger, ne manqueront de deserter l'Isle, & d'obliger leurs maris d'en faire autant, & cela arrivant, la colonie sera entierement détruite.

II.

Le Ouragan ayant le premier de Septembre 1667. rasé rez-pieds rez-terre toutes les maisons, cases, succreries & moulins; déraciné ou rompu les arbres, gasté les vivres & les cannes de sucre à saint Christophle; & ainsi ruiné tous les Habitans pour plus de six ans; & ces mesmes Habitans estant reduits dans l'impuissance & dans le desespoir, & ne se pouvant jamais resoudre à souffrir les demandes injustes des Anglois, dont l'on peut dire qu'ils n'auront pas peine à avoir cette Isle toute entiere, & qu'ils auroient déja si l'on n'avoit empêché les embarquemens de ceux qui se vouloient retirer en Europe depuis le traité, lesquels n'ont esté

retenus que par l'esperance que l'on leur donne que sa Majesté en reconnoissance de ce qu'ils se sont batus en gens de cœur & d'honneur, les fera assister pour les aider à se rétablir.

## III.

Quand bien ce peuple ne seroit pas miserable de la dernière misere comme il est, il n'y auroit point de justice qu'il deust restituer à ses ennemis, ce qu'il a acquis au prix de son sang & selon les loix de la guerre; & apres avoir esté dix-huit mois sous les armes pour le deffendre de leurs entreprises; qu'il n'a pû cultiver ses terres, ni faire une once de sucre pendant tout ce temps; que les cannes surannées ont esté mangées de rats; que ses esclaves ont journellement travaillé aux retranchemens, & qu'ils ont souffert du desordre & de la licence des soldats venus de France.

Mais si ce traité se doit executer, comment rendre une terre, un bœuf, un cheval, un negre ou d'autres choses semblables qui ont passé en commerce, & consequemment en dix ou douze sortes de mains. Sur qui le restituteur aura-t-il son recours? sans doute ce seroit sur un garand insolvable, celuy-cy sur un autre; & ainsi de suite jusqu'à la source, qui seroit le veritable moyen de mettre tout en desordre & en combustion.

## III.

D'ailleurs la capitulation accordée aux Anglois, leur ayant donné le pouvoir de résider à saint Christophle, & jouir de leur bien en prestant le serment de fidelité au Roy, avec liberté à ceux qui voudroient demeurer de les vendre; Cette dernière condition fit que plusieurs Anglois vendirent aux François & aux Flamands, leurs habitations, negres, bestiaux & meubles &c. Ce fut pour la plus grande partie par bons contrats, de gré à gré & sans contrainte: & il faut remarquer que la plus grande partie de ces habitations ayant esté brûlées & demolies au premier combat n'estoient pas de grande valeur: & comme ensuite ces habitations ont esté restablies & replantées à grands frais par les François,



que depuis elles ont esté entierement détruites par le Ouragan & encore apres quelque temps rétablies, soit en bastimens, vivres, & cannes de sucre; ainsi il est ce semble raisonnable de dire qu'il seroit bien rigoureux que des personnes épuisées fussent contraintes d'abandonner tous leurs travaux & leurs esperances sans autre remboursement que de la huit ou dixième, & peut-estre de la vingtième partie de ce qu'ils auroient payé pour le prix de l'achapt, & celuy des ameliorations; & qu'ils n'eussent autre recours que celuy dont il est parlé dans l'article precedent, pour lequel il faudroit possible faire dix ou douze discussions, pour avoir passé en dix ou douze mains.

## V.

De plus, les Habitans des Isles de saint Martin & saint Barthelemy, au nombre de sept à huit cens dont la misere est au dernier degre, ayant de l'ordre de feu Monsieur le Commandeur de Sales, quitté & abandonné leurs habitations desdites Isles, pour venir au secours de saint Christophle, les Commissaires à la distribution des terres confisquées des fugitifs Anglois & de ceux de cette Nation qui moururent au combat, leur en ont donné de petites portions, pour aucunement les récompenser, où ils se sont établis & fait de grandes dépenses que le houragan a aussi détruit, & les Anglois ayant ravagé, brûlé & gasté entierement celles qu'ils avoient délaissées en leurs Isles, il seroit ce semble bien cruel qu'il leur falût restituer ces terres, & demeurer ainsi sans bien & sans ressource, d'où s'en suivroit qu'ils mourroient infailliblement de faim.

## VI.

Plusieurs braves garçons engagez, s'estant signalez aux combats ayant obtenu liberté, & quelque coin de ces terres leur ayant esté distribuées pour recompense de leur valeur, ce seront autant de gens desesperez ou perdus pour l'Isle de saint Christophle, & qui seront plus miserables que jamais, s'ils en sont deposez.

## VII.

Cette restitution ne se pouvant apparamment faire avec justice, & les Anglois ayant sujet de craindre le defespoir des François, l'on ne doit point douter (voyant de l'impossibilité à leurs pretentions) qu'ils ne se restraignent à leur demander la prestation de serment de fidelité au Roy d'Angleterre; à quoy il semble qu'ils se voyoient bien fondez, puisque ces François sort sur leur terre, & dans la Seigneurie de leur Roy, & que la misere des Francois les oblige à ce faire, ce qui diminueroit la moitié des sujets de sa Majesté tres-Chrestienne dans l'Isle de saint Christophle.

## VIII.

Il est encore à considerer que des gens qui ont bien servi & fait merveille en tous les combats qui se sont donnez, & dans lesquels plusieurs femmes ont perdu leurs maris, plusieurs enfans leurs peres, plusieurs peres leurs enfans, le tout pour la gloire du Roy, de la Nation Françoisise, & la défense de l'Isle, que l'on les abandonne à l'orgueil de la Nation Angloise, ne voudroient jamais s'exposer d'estre Colons des Isles à ce prix, ni jamais passer les mers pour aucune entreprise.

## IX.

Les Anglois estant les ennemis des François au point qu'ils le sont, & leurs interests & l'apparence mesme les poustant aux-entreprises & aux pilleries, ainsi qu'ils ont fait auparavant la guerre, l'on ne doit point douter que lors qu'ils seront à saint Christophle, que voyant & connoissant plusieurs negres qui leur ont appartenu, ou quelqu'un de leur Nation, qu'encore qu'ils soient passez en commerce, ou vendus, n'usent de toutes sortes d'artifices pour les déboucher du service de leurs maistres, les faisant rendre marons ou deserteurs, & qu'ils ne les passent dans leurs barques aux Isles de Nieve, de Mont Sarra, & autres, pour les dépayser & les vendre à leur profit: s'ils en ont ainsi usé par le passé à l'égard des negres appartenants simplement aux François, l'on peut bien penser qu'estant ulcerez contre



eux, pour les affronts qu'ils ont receû dans leurs combats, & que se servant de ce méchant pretexte, que ces negres ont esté à eux, qu'ils en useront ainsi; & cela arrivant, ce sera autant de sujet de querelle & de terribles dissensions; parce que les François ruinez n'ayant plus de ressource que celle de leurs negres, le seul bien qui leur reste, en leur ostant, c'est les priver de tout, & consequemment les reduire au desespoir.

## X.

Les Reverends Peres Jacobins ayant esté établis par Messieurs de la Compagnie dans les temples des terres des Anglois confisquées, ayant fait beaucoup de dépenses dans l'esperance que leurs établissemens seroient permanens, ayant aussi esté entierement ruinez par le Ouragan, ainsi que leurs Eglises démolies, sans qu'il leur soit resté pierre sur pierre: si la restitution dont il est question se devoit faire, ils se trouveroient ainsi que les autres dans le nombre des malheureux.

## XI.

Monsieur le Commandeur de saint Laurent ayant eu don des Seigneurs de la Compagnie, de l'habitation d'un nommé Euret, avec les meubles & bestiaux, pour aucunement le recompenser des dépenses faites dans la guerre de saint Christophle, & pour reconnoissance des services qu'il a rendus, se trouve par cette restitution ( s'il la faut faire ) dans la mesme cathégorie que le moindre habitant, c'est-à-dire que le Chevalier de saint Laurent qui s'est sacrifié tant de fois pour le salut de l'Isle, qui s'est signalé par tant de belles actions, qui a fait si bien combattre les peuples & si bien payé de sa personne, se verra condamné aux dépens, & participant de la misere des autres.

## XII.

On ne parle pas icy des interrests de la Compagnie à la conservation de l'Isle de saint Christophle, ils en sont si sçavans que ce seroit perdre le temps que de leur en dire quelque chose. Tout ce qu'on en peut raisonner pour les choses de

deça, c'est que s'ils avoient ce qu'ils ont payé & avancé pour la conservation de cette Isle, ils courent risque de perdre de notables sommes qui leur sont deuës à saint Christophle, s'il arrive que les habitans soient ruinez & obligez de quitter l'Isle comme il arrivera ensuite de cette restitution.

## XII.

Au reste les Anglois ne peuvent pas dire sans imposture, qu'on les ait traitreusement égorgés à saint Christophle, ainsi qu'ils ont fait courir le bruit en Angleterre, & selon qu'il est imprimé; puisqu'il se justifie clairement qu'ils ont esté les aggresseurs sans avoir averti les François, ainsi qu'ils y estoient obligez par le nouveau concordat fait entre les deux Nations, le vingt-sixième de Janvier 1666. & qu'ils ne peuvent pas disconvenir que l'on ne leur ait accordé une capitulation avantageuse, dont les François se seroient bien dispensés s'ils avoient voulu, & s'ils n'eussent pas esté d'un naturel debonnaire & courtois comme ils sont; qui est telle qu'ils leur ont permis de vendre leurs biens, dont l'exécution s'en voit par plus de 380. contrats de vête passez pardevant Notaires de gré à gré, sans autant faits sous seings privez, pour autant ou plus d'habitations grandes & petites, dont ils ont receu le prix comprant, se justifiant par le calcul des contrats, qu'ils ont touché prés de trois millions de sucre ou la valeur, qui estant estimé à quinze livres le cent, se monte à quatre cent cinquante mil livres monnoye de France.

## XIII.

De plus, la bonté & generosité des François s'est portée à tel excez, qu'on leur a fait fournir des vaisseaux pour les embarquer, au refus de ceux de Nieve, qui ne les en voulurent point assister; ils en eurent mesme trois des Messieurs de la Compagnie en pur don & par charité pour les pauvres; l'on leur permit l'enlevement de plusieurs negres & marchandises, sans qu'ils fussent jamais fouillez; on les assista de vivres pour leur voiage, aux riches en payant, & aux pauvres on leur en donna gratis.

## XIV.



## XIV.

Toutes ces choses considerées ; & cet enlevement joint à quatre cent cinquante mille livres d'argent qu'ils ont touché, il se trouvera que bien loin d'estre parris le baston blanc à la main, ils ont tiré de cette Isle en effets ou en argent, la valeur de plus de 650000. livres d'argent monnoye de France ; ce qui est resté des terres estant peu considerable, & ne consistant pas en douze habitations passables de ceux qui s'en sont fuis ou qui ont esté tuez au combat ; & il n'y a pas lieu de reclamer avec tant d'ardeur les biens des Anglois de l'Isle de saint Christophle.

## XV.

Ceux qui se sont embarquez pour sortir de l'Isle, ont esté conduits ou envoyez où bon leur a semblé, soit à Mont-Sarra, à Nieve, à Antigoa, où on les refusoit pour la pluspart ; d'autres à la Jamaïque, à la Virginie, & à la nouvelle Anglerterre : & pour faire connoistre que c'est à tort que l'on accuse les François de les avoir égorgés, l'on justifie qu'on a embarqué pour lesdits lieux plus de huit mille hommes, femmes & enfans, sans conter les negres : outre qu'il n'y eut que peu de gens tuez dans la chaleur du combat, ainsi qu'il se peut voir par les Relations imprimées, où l'on n'est pas d'humeur à celer les morts, pour faire connoistre à toute la terre l'extreme debonnaireté des François. Et il ne faut que jetter les yeux sur l'Isle de saint Barthelemy qui leur appartient : l'on verra qu'ils y ont mis cinq à six cens Irois qui possèdent les habitations des François qui y habitoient auparavant le combat, & qui sont maintenant les malheureux estant à saint Christophle, & que l'on veut dépouiller des terres que l'on leur a données dans le quartier des Anglois que l'on repette en vertu des articles de la paix.

## XVI.

Toute l'Amerique sçait encore, & les Anglois n'en peuvent disconvenir, qu'au dernier combat de saint Christophle, il y fut pris cinq ou six cent prisonniers Anglois, qui apres avoir demandé quartier, & l'avoir obtenu dès

François, les vaisseaux Anglois, contre les loix de la guerre, tirerent encore plus de cinq cens coups de canon sur les François, & que ce procedé les pouffans à faire main basse sur les prisonniers, ils ne le firent pourtant pas, & au contraire ils furent tous les premiers à essuyer leurs playes, les faire panser, & leur faire tous les bons traitemens possibles; ce qui s'est toûjours continué plus de trois mois. Un chacun sçait que les Anglois n'en usent pas de mesme, & que le Milord Willoughby avoit donné ordre à ses gens de n'accorder aucun quartier aux François.

Par toutes ces choses l'on peut juger quels sont les François, & quels sont les Anglois; & si les François de l'Isle de saint Christophle se peuvent asseurer de vivre en paix avec une Nation qui n'a point tenu de parole, dont l'orgueil est insupportable, & dont l'inhumanité est telle, qu'ils ne vouloient donner aucun quartier à ceux qui le leur ont si genereusement accordé.







# T A B L E

DES TRAITÉZ, DES CHAPITRES, ET  
des Paragraphes contenus dans cette quatrième  
Partie de l'Histoire generale des Ant-Isles de l'A-  
merique.

## TOME QUATRIÈME.

*Estat des Ant-Isles pendant la guerre entre les deux Na-  
tions Françoisse & Angloise.*

### TRAITE' PREMIER.

Estat de toutes les Ant-Isles jusqu'à l'arrivée de Monsieur  
de la Barre pour y commander.

### CHAPITRE PREMIER.

*Estat de toutes les Ant-Isles avant le premier combat donné par  
Monsieur le Commandeur de Sales dans l'Isle de saint Christophle  
contre les Anglois,*

§ 1. Des preparatifs qui se firent dans toutes les Isles Françoises,  
sur les apparences de la guerre entre les deux Couronnes,

§ 2. Preuves manifestes de la mauvaise intention des Anglois,  
& de la recherche sincere que les François ont fait de la Neutralité,

## TABLE.

|                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Lettre de Monsieur Colbert à Monsieur de Clodoré pour la Neutralité,</i>                                                                | 11 |
| <i>Lettre de Cachet de sa Majesté, adressée au Gouverneur de la Martinique, pour la déclaration de la guerre &amp; pour la Neutralité,</i> | 12 |
| § 3. <i>La déclaration de la guerre entre les François &amp; Anglois dans les Ant-Isles de l'Amérique,</i>                                 | 13 |
| <i>Declaration de sa Majesté tres-Chrétienne contre les Anglois,</i>                                                                       | 17 |
| <i>Declaration de sa Majesté Angloise contre les François,</i>                                                                             | 19 |
| § 4. <i>Les deux chefs des deux Nations prennent des résolutions différentes pour combattre,</i>                                           | 21 |

## CHAPITRE SECOND.

|                                                                                                                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>De ce qui s'est passé dans les quatre combats donnez entre les François &amp; les Anglois de l'Isle de saint Christophle.</i>                                                          | 25 |
| § 1. <i>Messieurs les Chevaliers de Sales &amp; de saint Laurent, attaquent &amp; défont les Anglois à la Riviere de Cayonne,</i>                                                         |    |
| § 2. <i>Combat des cinq Combles où Monsieur le Commandeur de Sales fut tué,</i>                                                                                                           | 28 |
| § 3. <i>Les Anglois attaquent les François à la Cabsterre, &amp; y sont défaits sous la conduite des sieurs du Sannois &amp; du Poyet Capitaines.</i>                                     | 30 |
| § 4. <i>Combat décisif entre les deux Nations, où les Gouverneurs Vvats &amp; Morgan sont tuez &amp; leurs troupes défaites par les François, &amp; Monsieur de Poincy blessé à mort,</i> | 33 |
| <i>Articles d'une lettre de Monsieur Colbert écrite à Monsieur le Chevalier de saint Laurent, le seizième de Juillet mil six cens soixante-six.</i>                                       | 42 |
| <i>Articles de Messieurs les Directeurs de la Compagnie du vingt-un de Septembre 1666.</i>                                                                                                | 42 |
| <i>Article d'une lettre écrite de Paris à Monsieur le Chevalier de saint Laurent par Monsieur Auger, qu'il avoit envoyé porter au Roy les drapeaux conquis,</i>                           | 44 |
| § 5. <i>Les Anglois se rendent à composition, &amp; Monsieur le Chevalier de saint Laurent prend possession de leur terre,</i>                                                            | 45 |



## TABLE.

|                                                                                                                                                                                                                                                        |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Articles de capitulation faite entre les deux Nations Françoise &amp; Angloise, apres les quatre combats donnez dans l'Isle de saint Christophle,</i>                                                                                               | 47 |
| § 6. <i>Sepulture du sieur Vvats, &amp; de tous les Anglois morts dans le combat de la pointe de Sable,</i>                                                                                                                                            | 51 |
| § 7. <i>Monsieur le Chevalier de saint Laurent est secouru par Messieurs de Clodoré, du Lion &amp; de Chambré,</i>                                                                                                                                     | 53 |
| § 8. <i>Messieurs de saint Laurent &amp; de Chambré font partir des vaisseaux &amp; des barques pour transporter les habitans des Isles de saint Barthelemy &amp; de saint Martin dans saint Christophle, &amp; pour quelque expedition de guerre,</i> | 56 |
| § 9. <i>Monsieur Henry Vuillouby part avec une flote ( mais un peu trop tard ) pour commencer la guerre &amp; détruire les François dans l'Isle de saint Christophle,</i>                                                                              | 59 |
| § 10. <i>De tout ce qui s'est passé tant dans l'expulsion des Anglois, que dans la récompense des vainqueurs.</i>                                                                                                                                      | 62 |

## CHAPITRE TROISIEME.

|                                                                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>De quelques entreprises de guerre faites par la Nation Françoise dans les autres Isles sur la Nation Angloise, où ils ont heureusement réussi,</i> | 65 |
| § 1. <i>Capture impreveuë de Vvaernard, Gouverneur pour les Anglois sur les Sauvages de la Dominique,</i>                                             | 66 |
| § 2. <i>Action heroïque d'un aventurier François que Monsieur d'Ogeron recompense genereusement,</i>                                                  | 70 |
| § 3. <i>Projet pour l'attaque de l'Isle de Nieve differé jusqu'à l'arrivée de Monsieur de la Barre,</i>                                               | 72 |
| § 4. <i>La prise de Beauroum en terre ferme, pendant laquelle Messieurs du Lion &amp; de Chambré envoyent reconnoistre l'Isle de S. Eustache,</i>     | 77 |
| § 5. <i>Les Sauvages font la guerre aux Anglois d'une maniere cruelle, lâche &amp; brutale,</i>                                                       | 79 |
| § 6. <i>Grande sedition à la Martinique reprimée par la force, &amp; par la mort de plusieurs habitans,</i>                                           | 82 |

T A B L E.

§ 7. Messieurs de saint Laurent, du Lion & de Chambré sur un avis du Gouverneur de la Martinique, donnent ordre à la seureté des navires de la Compagnie, & luy envoient du secours, 90

CHAPITRE QUATRIEME.

*La malheureuse entreprise du Milord Villouby pour le recouvrement de l'Isle de saint Christophle,*

§ 1. Passage de la flote du Milord Villouby à la Martinique, 93

§ 2. Ce que fit la flote Angloise à la Guadeloupe & aux Saintes, jusqu'à son naufrage, 96

§ 3. Un Ouragan fait perir le Milord Villouby avec toute sa flote, & fait de grands desordres dans les Isles, 98

§ 4. Monsieur du Lion bien informé tant de l'estat de ses gens que de celui des Anglois dans les Saintes, y envoie du monde & se dispose à les secourir en personne, 102

§ 5. Monsieur du Lion va attaquer les Anglois aux Saintes, & les force de se rendre à composition, 106

§ 6. Le Neveu du Milord Villouby vient avec une flote pour délivrer les Anglois des Saintes, laquelle est battue & dissipée, & il n'échape qu'avec peine, 111

T R A I T E' S E C O N D.

De tout ce qui s'est passé dans les Ant-Isles de l'Amérique, depuis l'arrivée de Monsieur de la Barre jusqu'à la paix conclüe à Breda entre la France, l'Angleterre, & les Estats des Provinces unies.

CHAPITRE SECOND.

*Du gouvernement de Monsieur de la Barre jusqu'à la conquête de l'Isle d'Antigoa.*

§ 1. Les soins de la Cour & de la Compagnie, pour secourir les Isles, 116



## TABLE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| § 2. De ce qui se passa en France depuis le relâchement de Monsieur de la Barre : son voyage & ses aventures jusqu'à son arrivée à la Martinique ,                                                                                                                                                                                                                                               | 121 |
| § 3. Suite du voyage de Monsieur de la Barre , ses infortunes , son arrivés & sa reception à la Martinique ,                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 124 |
| Procuration passée par Messieurs les Directeurs des Indes Occidentales à Monsieur de la Barre ,                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 128 |
| Instructions audit sieur de la Barre , Conseiller ordinaire du Roy en ses Conseils , Gouverneur & Lieutenant General pour sa Majesté en l'Isle de Cayenne & terre ferme de l'Amérique ,                                                                                                                                                                                                          | 129 |
| § 3. Disposition des Gouverneurs , de l'Intendant & des Officiers à l'arrivée de Monsieur de la Barre ; & les premiers reglemens qu'il fit à la Martinique ,                                                                                                                                                                                                                                     | 132 |
| Demandes tres-humbles que fait la noblesse , les Officiers , tant de milice que de justice & principaux habitans de chaque quartiers de l'Isle de la Martinique , à Monsieur le Fevre de la Barre , Conseiller du Roy en tous ses Conseils , Lieutenant General pour sa Majesté par mer & par terre es Indes Occidentales , & Gouverneur de la terre ferme de l'Amérique ou France Equinoxiale , | 134 |
| Reglemens de Monsieur de la Barre à la Martinique ,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 138 |

## CHAPITRE SECOND.

|                                                                                                                                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Conqueste de l'Isle d'Antigoa ,                                                                                                                                                                       |     |
| § 1. Messieurs de la Barre , de Clodoré & de Chambré sur les instructions des deux transfuges , resolvent d'aller tenir Conseil à saint Christophle , pour entreprendre sur les ennemis ,             | 141 |
| § 2. Resolutions du Conseil tenu à la Guadeloupe , ensuite duquel ces Messieurs ne voulant que reconnoistre l'Isle d'Antigoa , emportent les forts de la Rade , & prennent le Gouverneur prisonnier , | 144 |
| § 3. Messieurs les Gouverneurs de la Martinique & de la Guadeloupe , achevent la victoire & la premiere conqueste de cette Isle ,                                                                     | 149 |
| § 4. De tout ce qui s'est passé pendant la capitulation , & jusqu'à l'arrivée de Monsieur de la Barre à saint Christophle ,                                                                           | 156 |

TABLE.

*Articles de la capitulation d'Antigoa.*

158

CHAPITRE TROISIEME.

*Diverses entreprises de guerre sur les ennemis par les habitans des autres Isles Françoises,*

§ 1. *La plaisante prise de l'Isle de Tabago par les habitans de l'Isle de la Grenade,* 163

§ 2. *Conqueste de l'Isle de saint Espache, attaquée par les Hollandois & par les François, mais renduë aux François,* 168

§ 3. *Entreprise de Marcaye faite par quatre cent Avanturiers François, partans commission de Portugal,* 171

CHAPITRE QUATRIEME

*Prise de l'Isle d'Antigoa,*

§ 1. *La reduction de l'Isle d'Antigoa ayant esté resoluë dans le Conseil, Monsieur de Clodoré, par l'ordre de Monsieur de la Barre, se dispose à cette entreprise,*

*Copie du Requistoire de Monsieur de la Barre,* 165

*Copie des ordres de Monsieur de la Barre à Monsieur de Clodoré,* 175

§ 2. *Monsieur de Clodoré fait sommer les habitans d'Antigoa d'exécuter le traité; & sur leur refus il fait sa décente, & les contraint de se rendre,* 178

*Copie de la sommation,* 179

*Lettre de Madame Garden à Monsieur de la Barre,* 180

*Copie de la lettre écrite par les Officiers d'Antigoa à Monsieur de Clodoré,* 182

*Resultat du Conseil tenu entre Messieurs de Clodoré, Blondel, & le Chevalier Hinzelin, sur la réponse des Colonel, Officiers & habitans d'Antigoa sur la sommation qu'on leur a faite,* 184

§ 3. *Ce qui s'est passé depuis la reduction de cette Isle jusqu'à la conqueste de l'Isle de Mont-Sarra,* 187

*Acte de serment de fidelité fait par les Officiers & habitans de l'Isle d'Antigoa entre les mains de Monsieur de Clodoré,* 188

CHAPITRE



## TABLE.

### CHAPITRE CINQUIEME.

|                                                                                                                           |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>La conquête de Mont-Sarra par Monsieur de la Barre ,</i>                                                               |     |
| § 1. <i>Monsieur de la Barre apres avoir reconnu l'Isle de Mont-Sarra fait une armée navale &amp; la vient attaquer ,</i> | 195 |
| § 2. <i>Monsieur de la Barre attaque l'Isle de Mont-Sarra &amp; s'en rend le maistre ,</i>                                | 199 |
| § 3. <i>Suite de ce qui s'est passé pour l'accomplissement de cette conquête ,</i>                                        | 203 |

### CHAPITRE SIXIEME.

|                                                                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>De ce qui s'est passé dans l'Europe à l'égard des Ant-Isles , pendant que toutes les Nations qui-les habient y font la guerre ,</i>            |     |
| § 1. <i>De ce que le Roy de la grande Bretagne fait pour secourir les isles Angloises ,</i>                                                       | 207 |
| § 2. <i>Ce que le Roy de France fait pour soutenir les victoires de ses suiets dans les Ant-Isles de l'Amerique ,</i>                             | 209 |
| <i>Lettre de cachet à Monsieur de la Barre pour le reglement des rangs &amp; du commandement ,</i>                                                | 211 |
| <i>Commission de Lieutenant General sur les Ant-Isles de l'Amerique expédiée en faveur de Monsieur de la Barre , le premier de Fevrier , 1667</i> | 213 |
| <i>Lettre de cachet à Monsieur de Clodoré pour faire reconnoître Monsieur de la Barre ,</i>                                                       | 216 |

### CHAPITRE SEPTIEME.

|                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>De tout ce qui s'est passé dans les Ant-isles , jusqu'au combat navale de l'isle de Nieve ,</i>                              |     |
| § 1. <i>Sur l'avis d'une puissante flote Angloise , Monsieur de la Barre &amp; les Gouverneurs se preparent à la recevoir ,</i> | 218 |
| <i>Re sultat du premier Conseil tenu à la Martinique , pour mettre</i>                                                          |     |

## TABLE.

|                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>les vaisseaux de la Compagnie en seureté,</i>                                                                                     | 221 |
| § 2. <i>Monsieur de la Barre combat &amp; coule à fond avec sa petite patache, une grande fregate du Roy d'Angleterre,</i>           | 225 |
| § 3. <i>Toute la flote arrive à l'isle de Nieve, &amp; combat trois navires particuliers à la Rade de saint Christophle,</i>         | 229 |
| § 4. <i>La flote d'Espagne passe &amp; se rafraisbit à la Martinique,</i>                                                            | 232 |
| § 5. <i>Messieurs de Clodoré &amp; du Lion, jettent du monde dans l'isle de saint Christophle, nonobstant le blocus des Anglois,</i> | 236 |
| § 6. <i>Vne Escadre de la flote Angloise combat &amp; s'empare de cinq vaisseaux Hollandois dans le cul de sac de la Guadeloupe,</i> | 238 |

## CHAPITRE HVITIEME.

*Combat naval donné par Monsieur de la Barre contre la flote Angloise devant l'isle de Nieve,*

|                                                                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| § 1. <i>Monsieur de la Barre arrive à la Martinique, où il lie partie avec les Hollandois pour combattre la flote Angloise,</i>                         | 240 |
| <i>Ordre què tiendra la flote tant pour sa route &amp; marche, que pour le combat,</i>                                                                  | 244 |
| § 2. <i>Le recit tant du combat de Nieve, que de tout ce qui le concerne jusqu'au retour de Monsieur de la Barre à la Martinique,</i>                   | 250 |
| § 3. <i>Monsieur de la Barre apres avoir combatu la flote Angloise &amp; secouru l'isle de saint Christophle, reconduit sa flote aux Isles du vent,</i> | 256 |

## CHAPITRE NEVFVIEME.

*Les Anglois attaquent l'isle de saint Christophle, & y sont glorieusement défaits par les François,*

|                                                                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| § 1. <i>Ce qui se passa de part &amp; d'autre avant le combat,</i>                                                     | 261 |
| § 2. <i>De tout ce qui s'est passé depuis le commencement de ce combat jusqu'à la fin de cette glorieuse victoire,</i> | 265 |



## T A B L E.

### CHAPITRE DIXIEME.

*Les combats de la flote Angloise contre les vaisseaux de la Compagnie à la Rade de la Martinique,*

§ 1. *Ce qui se passa depuis l'arrivée de la flote Angloise, jusqu'au premier combat,* 275

§ 2. *Premier combat,* 278

§ 3. *Second combat,* 281

§ 4. *Ce qui se passa dans le troisième combat, & ensuite jusqu'au quatrième combat,* 283

§ 5. *Ce qui se passa dans ce quatrième combat jusqu'au septième de Juillet,* 285

§ 6. *Ce qui se passa dans la cinquième & dernier combat,* 290

§ 7. *Ce qui s'est passé ensuite de ces combats,* 292

*Lettre du Chevalier Harmant, Vice-Amiral de la flote Angloise à Monsieur de la Barre Lieutenant General aux isles de l'Amérique,* 293

*Reponse de Monsieur de la Barre au Chevalier Harmant,* 295

### CHAPITRE ONZIEME.

*De ce qui s'est passé dans l'Amérique Meridionale pendant le reste de cette guerre jusqu'à la publication de la paix,*

§ 1. *Miseres des Isles secouruë de l'Europe fort à propos, & les vaisseaux renstouëz déperissent dans le carennage de la Martinique,*

§ 2. *Les Anglois font en vain une nouvelle tentative pour rentrer dans l'Isle de saint Christophle,* 301

§ 3. *Vn grand Ouragan desole l'Isle de saint Christophle,* 305

§ 4. *Les Anglois prennent l'Isle de Cayenne, la pillent & l'abandonnent,* 209

## T A B L E.

### CHAPITRE DOUZIEME.

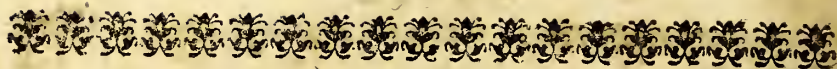
|                                                                                                                                                                                                                                       |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <i>Ce qui s'est passé dans les Ant-Isles, touchant la publication &amp; l'execution du traité de la paix faite à Breda en l'année mil six cent soixante-sept.</i>                                                                     | 317    |
| § 1. <i>La paix est conclüe à Breda entre les deux Nations Françoisse &amp; Angloise,</i>                                                                                                                                             | Ibidem |
| <i>Articles de la paix entre la France &amp; l'Angleterre qui regardent l'Amerique,</i>                                                                                                                                               | 318    |
| § 2. <i>Monsieur de la Barre ayant receu les articles de la paix faite à Breda, s'en sert fort adroitement pour ravitailler l'isle de saint Christophle, &amp; fait ensuite publier la paix dans toutes les Ant-isles Françoises,</i> | 325    |
| <i>Proclamation de la paix entre le Roy de France &amp; le Roy d'Angleterre,</i>                                                                                                                                                      | 330    |
| <i>Proclamation pour publier la paix entre sa Maesté &amp; le Roy des François,</i>                                                                                                                                                   | 331    |
| <i>Ordre de Monsieur de la Barre pour la publication de la paix à la Martinique,</i>                                                                                                                                                  | 333    |
| § 3. <i>Le Milord Vvilloughby vient à Nieve: il fait en passant la paix avec les Sauvages, &amp; reçoit en chemin les ordres des deux Rois pour l'execution du traité de Breda,</i>                                                   | 336    |
| § 4. <i>Le Milord Vvilloughby vient traiter avec le Gouverneur de saint Christophle &amp; l'Intendant de la Compagnie des Indes Occidentales,</i>                                                                                     | 339    |
| <i>Lettre de cachet envoyée de France au Chevalier de saint Laurent,</i>                                                                                                                                                              | 340    |
| <i>Lettre de cachet apportée par le Milord Vvilloughby au Chevalier de saint Laurent,</i>                                                                                                                                             | 341    |
| <i>Copie de la lettre du Roy envoyée aux Directeurs de la Compagnie, pour la restitution de l'isle de saint Christophle, dont le Milord Vvilloughby estoit porteur,</i>                                                               | 342    |
| § 5. <i>Le Milord Vvilloughby va mouïller au quartier de la grande Rade, &amp; tente de nouveaux moyens pour venir à bout de ses desseins,</i>                                                                                        | 345    |



## TABLE.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Declaration dernière du Chevalier de saint Laurent au Milord<br/>Vvillougby,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 348 |
| <i>Protestation du Milord Vvillougby,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 348 |
| <i>Memoires que les principaux Officiers &amp; Habitans de l'isle<br/>de saint Christophle, prennent la liberté de presenter à Messieurs<br/>de la Compagnie des Indes Occidentales pour s'en servir envers sa<br/>Majesté, afin de l'obliger à défendre les habitans de cette Isle contre<br/>lés pretentions que les Anglois ont de rentrer dans la possession de la<br/>partie qu'ils possedoient dans l'isle de saint Christophle en l'année<br/>mil six cent soixante-cinq,</i> | 354 |
| <i>Raisons qui prouvent qu'il est impossible que les deux Nations<br/>Françoise &amp; Angloise puissent vivre en paix,</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 355 |

FIN DE LA TABLE.



PRIVILEGE DV ROY.

**L**OUIS PAR LA GRACE DE DIEV ROY  
de France & de Navarre, à nos amez Feaux Con-  
seillers les gens tenans nos Cours de Parlement, & Maî-  
tres des Requestes de nostre Hostel, Prevost de Paris ou  
son Lieutenant, Baillifs, Senechaux, Prevosts, leurs Lieu-  
tenans, & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appar-  
tiendra, Salut. Le Reverend Pere JEAN BAPTISTE DV  
TERTRE, Jacobin Reformé, Nous a tres-humblement  
fait remontrer qu'il auroit composé *La suite de l'Histoire ge-  
nerale des Ant. Isles, qui a esté levé par le sieur Mezeray de l'Acade-  
mie Françoisse, & nostre Conseiller & Historiographe*, qu'il de-  
sireroit faire imprimer & donner au public, s'il nous plaisoit  
luy en accorder la permission, & icelle interdire à tous autres  
pendant le temps qui luy sera accordé, & requerant nos Let-  
tres à ce necessaires. A CES CAUSIS, voulant favorablement  
traiter l'Exposant, Nous luy avons permis & permettons par  
ces presentes, d'imprimer ou faire imprimer la suite de l'Hi-  
stoire generale des Ant-Isles, par tels Imprimeurs que bon  
luy semblera *du nombre des reservez*, en telle marge, gran-  
deur, forme & caractere, & autant de fois que bon luy  
semblera, pendant l'espace de 7. années entieres & con-  
secutives; à commencer du jour que le livre de ladite Hi-  
stoire sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Faisant  
tres expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs,  
Libraires, & autres personnes de quelle qualité & condition  
qu'elles soient, de l'imprimer, faire imprimer, vendre ni de-  
biter durant ledit temps, en aucun lieu de nostre Royaume,  
sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui au-  
ront droit de luy, sous pretexte d'augmentation, correction,  
changement de titre, fausses marques ou autrement, en quel-  
que sorte & maniere que ce soit; à peine de trois mil livres  
d'amende, payables sans déport par chacun des contreve-



nans , applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hopital general de nostre ville de Paris , & l'autre tiers à l'exposant , de confiscatiō des Exemplaires contrefaits , & de tous dépens , dommages & interets : à la charge qu'aupaarvant qu'il soit exposé en vente, il en sera mis deux exemplaires en nostre Bibliothequ é, un en celle du cabinet de Nostre Louvre, & un en celle de nostre amé & feal Chevalier Chancelier de France , le sieur Seguier. Si VOVS MANDONS que du contenu en ces presentes , vous fassiez jouir & user l'Exposant, & ceux qui auront droit de luy , plainement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empeschemens au cōtraire. Voulons qu'en inserant ces presentes ou extraits d'icelles en chacun des exemplaires, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes tous exploits à ce necessaires , sans demander autre permission : CAR TEL NOSTRE PLAISIR. Donnè à Paris le onzième jour de Juin, l'an de grace mil six cent soixantedix , Et de nostre regne le vingt-huitième. Signé par le Roy en son Conseil, L A B O R I E.

Et ledit Reverend Pere JEAN BAPTISTE DV TERTRE a cedé son droit du present Privilege à THOMAS JOLLY, Marchand Libraire à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entre-eux.

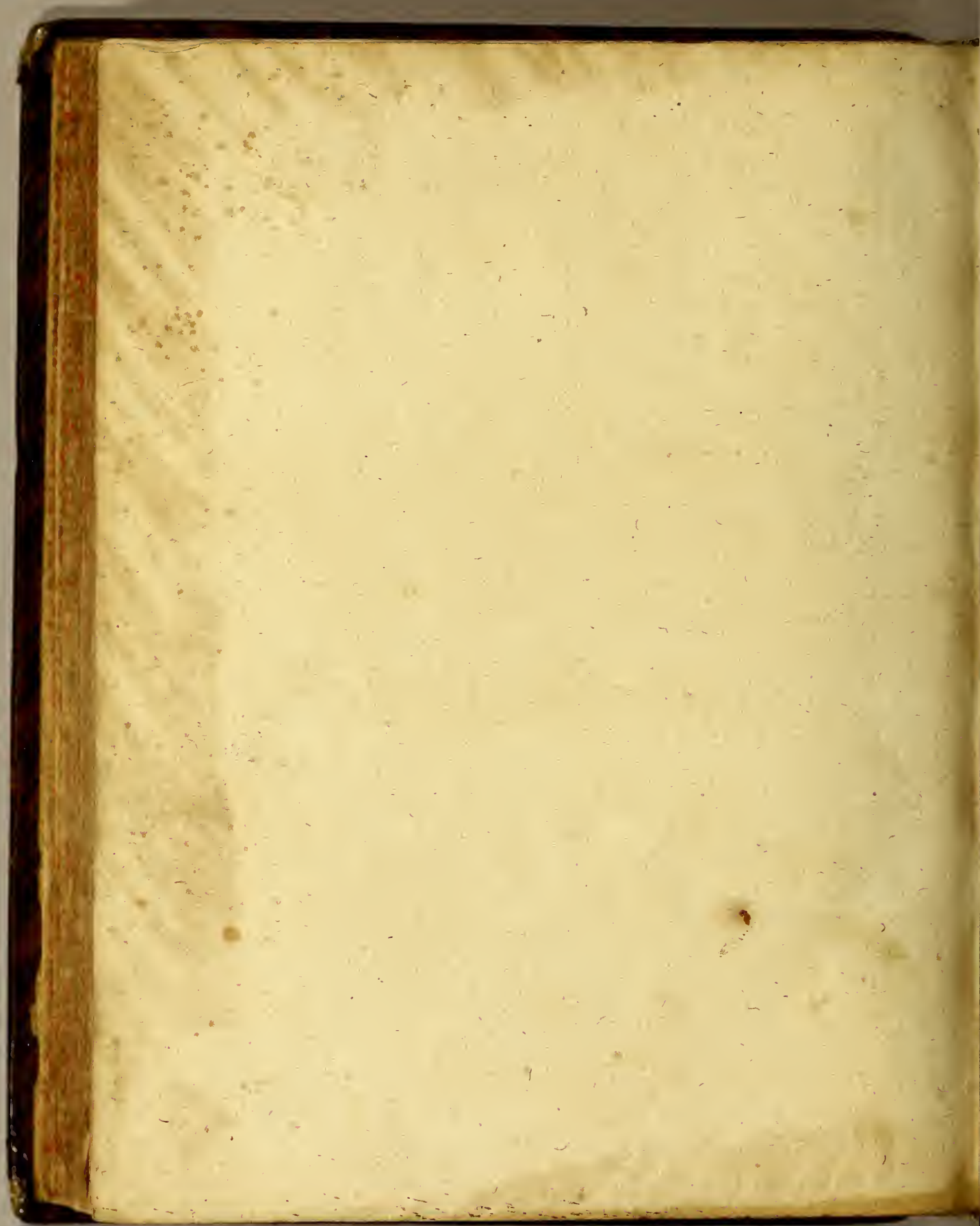
*Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Marchands Libraires de Paris, suivant l'Arrest de la Cour de Parlement du 8. Avril 1653. aux charges & conditions portées es presentes Lettres, le 26. Juin 1671. Signé, LOVYS SEVESTRE, Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 31. jour de Juillet 1671.

01691









EGGT  
D975h  
IV. 4

